

Choisi à Paris par le RPR, Philippe Séguin propose une rencontre à Jean Tiberi

Le député des Vosges a été investi par le RPR à l'unanimité

Les 225 membres du comité politique du RPR ont investi à l'unanimité et à huis clos, par un vote à main levée, Philippe Séguin comme chef

de file pour les élections municipales à Paris, samedi 27 mai. La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie a souhaité que Jean Tiberi retire sa

candidature. Le député des Vosges propose de rencontrer le maire de Paris ailleurs qu'à l'Hôtel de Ville.

LE DERNIER acte de la pièce a tourné court. En trois petits quarts d'heure, samedi 27 mai, les 225 membres du comité politique du RPR ont investi Philippe Séguin, candidat à la Mairie de Paris. Sans drame ni tapage particulier, sans qu'aucune objection ne s'élève dans les rangs, comme une investiture ordinaire parmi les quatre-vingts qui étaient soumises à l'approbation des membres du comité (lire ci-dessous).

Envolée la polémique sur le mode de scrutin - à main levée ou à bulletin secret. Et pour cause : ses principaux instigateurs, Alain Juppé (retenu à Bordeaux) et Edouard Balladur (en week-end à la campagne) étaient absents. Quand à Françoise de Panafieu, elle aussi retenue tard dans la matinée par diverses festivités, dans « mon arrondissement », devait-elle préciser, elle s'était arrangée pour n'arriver qu'après le vote... A l'issue de la réunion, la députée du 17^e a simplement redit qu'elle serait tête de liste dans son arrondissement, sans en demander « à quiconque » la permission. « Là-

dessus, j'ai déjà donné », a-t-elle abrubement commenté.

Sitôt investi et applaudi par ses « compagnons », le nouveau candidat à la Mairie de Paris a déserté la réunion, suivi de son escorte, le député de Paris, Pierre Lellouche, et le président du groupe RPR du conseil régional d'Ile-de-France, Roger Karoutchi, futur coordonnateur de la campagne. Son seul commentaire à été pour Jean Tiberi, qu'il souhaite, « par courtoisie élémentaire », rencontrer rapidement. Mais s'il est courtois, M. Séguin n'est pas tombé de la dernière pluie. Pas question, pour lui d'aller rendre visite au maire sortant sur ses propres terres, à l'Hôtel de Ville de Paris. D'ici mars 2001, M. Séguin ne veut surtout pas, a-t-il expliqué, s'« immiscer dans les affaires municipales ». D'où la proposition du député des Vosges au député de Paris, M. Tiberi, d'une rencontre à l'Assemblée nationale.

« Mais pourquoi l'Assemblée, il n'en est plus le président ! », a immédiatement rétorqué M. Tiberi, flairant le piège, dans un entretien

au Parisien du 28 mai. *Sil veut me rencontrer, je suis disposé à le recevoir à l'Hôtel de Ville.* » Maintenant que son candidat à la Mairie de Paris est désigné, le RPR semble souhaiter un règlement rapide du cas Tiberi. Michèle Alliot-Marie, n'a pas caché son impatience à ce sujet. « Je souhaite que Jean Tiberi retire sa candidature, a-t-elle déclaré, même si cela peut sembler injuste, il y a un moment où il apparaît qu'un candidat est mieux à même de gagner une élection qu'un autre. »

« J'APPLIQUERAI LES STATUTS »

M^{me} Alliot-Marie a confié à la presse qu'« en tant que juriste », elle n'appréhende pas « l'issue judiciaire de l'affaire des HLM de la Ville de Paris ». Le problème « n'est pas là, a-t-elle expliqué. En politique, c'est comme ça. Il y a des gens qui peuvent avoir un bon bilan mais dont les électeurs, un beau jour, ne veulent plus ». Et si le maire de Paris s'obstinait ? « J'appliquerai les statuts », a répondu sèchement la présidente du RPR. Il serait donc exclu ? « Chaque

chose en son temps », a-t-elle conclu.

« M^{me} Alliot-Marie a vraiment beaucoup de toupet ! », a répliqué le maire de Paris dans un entretien au *Journal du dimanche* du 28 mai, en répétant, une fois de plus, sa détermination à se « battre jusqu'au bout » et en se qualifiant lui-même de « candidat de résistance ». La partie engagée contre M. Tiberi ne sera sans doute pas facile à gagner. Or, la bataille qui semble, désormais, engagée, conditionne en partie l'issue des négociations que M. Séguin va devoir mener pour la constitution des listes dans les arrondissements. Il a, pour sa part, déjà laissé entendre qu'il n'est pas pressé. M^{me} Alliot-Marie, de son côté, préférerait aller vite, ne serait-ce que pour bien marquer qu'elle a, jusqu'au bout, les choses bien en main. Elle souhaite, en effet, que les vingt têtes de liste soient désignées avant l'été. « Afin de démarrer rapidement la campagne », a-t-elle précisé.

Christine Garin

Jacques Chirac poursuit ses consultations sur le quinquennat

M. Vaillant s'oppose à une reprise du texte de 1973

JACQUES CHIRAC a inauguré, dimanche 28 mai, le nouveau court central du stade Roland-Garros, puis il a repris ses consultations sur le quinquennat. Comme s'il suivait avec application cette petite routine qu'il s'est imposée pour marquer qu'il « ré-*flechit* » avant de dire, probablement la semaine prochaine, qu'il est favorable à la réduction de la durée du mandat présidentiel. Le président a donc reçu, dimanche, Edouard Balladur. « Nous avons parlé, comme il était convenu, exclusivement des problèmes constitutionnels, du quinquennat d'abord, et puis des problèmes européens et du sens de la prochaine présidence française », a déclaré laconiquement M. Balladur. « Je suis favorable au quinquennat, d'ailleurs tout le monde le sait », a-t-il ajouté, souhaitant que cette réforme se fasse « le plus rapidement possible ». La veille, le chef de l'Etat avait « consulté » le constitutionnaliste Guy Carcassonne, tenant du quinquennat, et le président du Parti radical de gauche (PRG), Jean-Michel Baylet, qui prône le

quinquennat assorti d'un « véritable régime présidentiel », c'est-à-dire avec « le renforcement des pouvoirs du Parlement et l'abandon du droit de dissolution ». Exactement ce dont le président ne veut à aucun prix.

Les consultations se poursuivront cette semaine avec le président (PS) de l'Assemblée nationale, Raymond Forni. Pour autant, Valéry Giscard d'Estaing estimait déjà, dimanche soir, sur France 3, que M. Chirac est bien converti. Il est, dit-il, « la personne qui a le plus à gagner » avec cette réforme. Reste à savoir comment la faire. Comme le député (RPR) de l'Aube François Baroin suggérait, dimanche, au « Forum RMC-Le Figaro », que « juridiquement, rien ne s'oppose à reprendre » le projet, abandonné, de réforme constitutionnelle de 1973, le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, a aussitôt exclu cette hypothèse, sur RMC lundi matin, estimant que cela reviendrait « à court-circuiter le Parlement ».

Raphaëlle Bacqué

Soixante-dix-neuf autres chefs de file investis pour les élections municipales de 2001

OUTRE Philippe Séguin, le comité politique du RPR a investi, samedi 27 mai, à main levée, les chefs de file du mouvement gaulliste pour les élections municipales de 2001 dans 79 villes. Le comité politique n'a pas tranché si le « chef de file » sera tête de liste ou simplement premier candidat RPR de la liste. Mais un certain nombre de maires sortants seront, sans surprise, têtes de liste, comme Alain Juppé à Bordeaux, Marie-José Roig (Avignon), Nicolas Sarkozy (Neuilly-sur-Seine), Philippe Marini (Compiègne), Patrick Devedjian (Antony) ou encore François Baroin (Troyes). Yvon Jacob devrait être également tête de liste à Rennes pour affronter le maire sortant, Edmond Hervé (PS). A Epinal, Michel Heinrich prend la relève de M. Séguin.

Sur les 80 candidats désignés, une vingtaine sont des femmes. On note, en particulier, l'investiture de Danièle Pagès, secrétaire départementale, à Perpignan (Pyrénées-Orientales), celle de Michèle Joyan, conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à La Seyne-sur-Mer (var), ou encore celle de Michèle Pintat, à Bayonne, pour succéder au maire sortant, Jean Grenet (UDF), dont elle est adjointe.

Autre signe de renouvellement, le RPR a investi Bernard Brochand, publicitaire, ami de Jacques Chirac,

pour succéder à l'actuel maire de Cannes, Maurice Delauney, mis en examen le 23 juillet 1999 (*Le Monde* du 28 juillet 1999). Pour faire face à Martine Aubry (PS), à Lille, le parti gaulliste a misé sur Christian Decocq, qui sera sans doute tête de liste. Dominique Perben, qui n'avait pas exclu de se présenter à Lyon, a été désigné à Chalon-sur-Saône.

À LYON, RIEN N'EST TRANCHE

Comme prévu, le comité politique du RPR n'a pas tranché le cas de Lyon : les deux députés du Rhône Henry Chabert, mis en examen, et Jean-Michel Dubernard sont toujours en lice, tandis qu'à l'UDF les militants ont désigné Michel Mercier comme tête de liste, le 9 mai (*Le Monde* du 11 mai). Autre point de tension entre le RPR et l'UDF, à Saint-Etienne, Christian Cabal a été désigné chef de file, et probablement tête de liste, pour tenter de prendre la ville dirigée par l'UDF Michel Thiollière. Robert Poujade, âgé de soixante-douze ans, maire de Dijon depuis 1971, a annoncé qu'il ne sera pas candidat à sa propre succession. Il a désigné son premier adjoint, Jean-François Bazin, ancien président du conseil régional de Bourgogne de 1993 à 1998, comme « le mieux placé (...) pour prendre le relais ».

Clarisse Fabre

L'optimisme retrouvé de M^{me} Voynet lors de l'« Ecolo-parade »

PLUS de 1 500 personnes, 900 selon la police, ont défilé, dimanche 28 mai, de la Bastille aux Tuileries, à Paris, dans une ambiance festive et bon enfant, pour la deuxième édition de l'« Ecolo-parade ». A pied, en voiture à cheval, à rollers ou à vélo, les participants n'étaient cependant pas aussi nombreux que l'escomptaient les Verts, principaux organisateurs de ce défilé. Sur l'un des chars, représentant une des locomotives Diesel de la gare de l'Est « qui empoisonnent nos enfants », était juchée la mort et sa faux. Derrière, une inscription vengeresse : « Gaysot responsable, Gallois coupable ». Plus loin, précédée d'une batterie de tambours, une 4L dorée d'où émergeait un arbre portait des pancartes réclamant le droit de vote pour tous les résidents étrangers en mars 2001.

« L'Ecolo-parade » a eu lieu l'année dernière, année sans élections. Elle a lieu cette année, elle aura lieu l'année prochaine. C'est devenu un rendez-vous que nous entendons renouveler », a averti Dominique Voynet, ministre de l'environnement, venue rejoindre le défilé en

compagnie de Guy Hascoët. Répondant aux critiques de Jean Tiberi, qui avait jugé « choquant », vendredi, que des écologistes perturbent un dimanche consacré aux cyclistes et aux piétons, le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire a qualifié la réaction du maire de Paris de « maladroite et extrêmement ridicule ».

« UN SCORE À DEUX CHIFFRES »

« On est heureux d'être autour d'Yves Contassot, qui sera notre tête de liste à Paris », a déclaré pour sa part M^{me} Voynet. Tout en se refusant à un pronostic, elle espère à Paris un « score à deux chiffres, au vu des dernières partiellles, qui montrent que l'on a quitté l'étiage des dernières années ». Juché sur son vélo, entre les deux ministres écologistes, M. Contassot s'était longuement arrêté devant l'Hôtel de Ville pour stigmatiser Philippe Séguin, « député venu de loin pour faire une OPA sur Paris » et « mouillé dans tous les dossiers » de la capitale.

Béatrice Gurrey

DEXIA SOUSCRIVEZ A L'AUGMENTATION DE CAPITAL

DEVENEZ ACTIONNAIRE DE DEXIA

N° 1 européen du "public finance"

Une politique déterminée de développement dans la banque de détail

Évaluer européen de la banque privée et de la gestion patrimoniale

Acteur de premier plan dans l'intégral bancaire européen

sera fixé au plus tard le 14 juin 2000.

pour les personnes physiques

déjà actionnaires de Dexia : 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes détenues.

Les actions nouvelles souscrites à ce titre, et dans la limite de ce droit, sont éligibles au PEA pour les personnes ayant déjà leurs actions Dexia inscrites dans un PEA.

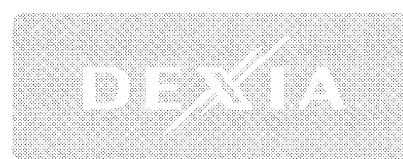
pour tous les souscripteurs personnes physiques par rapport au prix fixé pour les investisseurs institutionnels.

du 24 mai au 13 juin 2000 inclus (sauf clôture anticipée).

contactez votre intermédiaire financier habituel (banques, La Poste, Caisses d'Épargne, Trésor Public ou sociétés de Bourse).

Pour en savoir plus : numéro vert
0 800 35 50 00

Cette opération a reçu l'accord de la Commission Bancaire et Financière Belge en date du 11 mai 2000 et le visa préliminaire de la Commission des Opérations de Bourse n° 00-718 en date du 12 mai 2000, révisés par le visa préliminaire d'enregistrement n° 00-848 en date du 23 mai 2000, apposés dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle des prospectus, sur le fondement du certificat d'approbation délivré par la Commission Bancaire et Financière Belge.



Une valeur européenne à suivre...

Lionel Jospin dénonce la « démagogie » de la droite sur la réforme de la chasse

Un compromis entre députés et sénateurs, lundi 29 mai, est peu probable

Après le vote au Sénat, vendredi 26 mai, d'un projet profondément modifié, la réunion des députés et des sénateurs en commission mixte pa-

ritaire, lundi 29 mai, a peu de chances d'aboutir. Le premier ministre a appelé, vendredi, à un « compromis », tout en dénonçant la « démago-

gie » et l'« aveuglement » de la droite et des chasseurs. CPNT dénonce « une énorme tromperie de l'opinion publique ».

RETOUR à la case départ : après des mois de débats pour trouver un compromis entre les contraintes que Bruxelles impose au gouvernement, les revendications des chasseurs et les attentes des écologistes, le dossier de la chasse est de nouveau dans l'impasse. L'Assemblée nationale avait trouvé un fragile équilibre en légalisant la chasse de nuit aux gibiers d'eau dans vingt départements,

mais en renvoyant la fixation des dates de chasse à un décret ; le Sénat l'a ruiné, vendredi 26 mai, en adoptant un projet qui fait la part belle au mouvement cynégétique (*Le Monde* du 27 mai). Il n'y a guère de chance que les sept députés et les sept sénateurs réunis, lundi 29 mai, en commission mixte paritaire (CMP) parviennent à un accord.

Quelques heures après le vote

du Sénat, Lionel Jospin avait plaidé pour un « compromis » permettant de se conformer aux règles européennes et « de faire respecter aussi l'essentiel de nos traditions ». Faute de quoi, avait-il prévenu, « les directives [européennes] nous seront imposées ». « Je pense qu'il ne faut pas attendre ce moment avec aveuglement, pour certains avec démagogie », avait conclu le premier ministre en visant la

droite et les chasseurs les plus intransigeants. Pierre Moscovici est revenu à la charge, dimanche, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI ». « Nous serons condamnés à des astreintes considérables de plusieurs millions de francs quotidiennement, averti le ministre délégué aux affaires européennes. Il faut absolument [l']éviter et se mettre en conformité avec le droit européen. »

Les Verts estiment eux aussi que le Sénat « a mis la France dans une situation difficile un mois avant le début de la présidence française » de l'Union européenne. Le parti de Dominique Voynet espère que M. Jospin « mettra son poids dans la balance du bon côté pour soutenir » la ministre de l'environnement, abandonnée en rase campagne par la gauche sénatoriale. Les chances d'un compromis, lundi, sont minces. Noël Mamère, député (Vert) de Gironde, juge que la CMP « se présente très mal », la droite y étant majoritaire. Il est « totalement illusoire d'espérer un accord », prévient pour sa part François Patriat (PS, Côte-d'Or). « Toute concession supplémentaire discréditerait le Parlement », conclut le rapporteur du projet à l'Assemblée.

Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) et plusieurs associations nationales de chasseurs se sont déclarés, samedi, « indignés » du « discours extrémiste provocateur de François Patriat ». Ses « menaces (...) brandies avant même que la Commission et la Cour de justice européennes aient émis le moindre avis » (...) sont « une énorme tromperie de l'opinion publique », déclarent-ils.

S'il y a échec de la CMP, la deuxième lecture du texte au Palais-Bourbon, le 13 juin, s'annonce délicate. Matignon, qui reconnaît que « c'est l'un des textes les plus difficiles de la législature », n'est pas au bout de ses peines : les députés de gauche, encouragés par l'attitude du Sénat, peuvent être tentés de confirmer les mesures en faveur des chasseurs.

Jean-Michel Bezat

CORRESPONDANCES

Une lettre de l'Union des fédérations des chasseurs...

A la suite de nos articles sur la mise en cause par la justice de la gestion des fédérations de chasse (*Le Monde* du 24 mai), nous avons reçu du président de l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs, Pierre Daillant, la mise au point suivante :

1. Les fédérations départementales des chasseurs sont des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elles sont simplement associées à une mission de service public et non chargées d'une mission de service public. La circonstance que les cotisations revêtent un caractère obligatoire – comme c'est d'ailleurs le cas pour la plupart des fédérations sportives – n'entraîne pas leur caractère de « fonds publics ». Au contraire, il résulte des analyses juridiques approfondies auxquelles

nous avons fait procéder que les fonds gérés par les fédérations constituent bien des fonds privés.

2. Les réserves dont vous faites état résultent d'une addition incompréhensible en termes comptables entre réserves immobilisées et réserves disponibles. Les premières ont servi à financer des investissements conformes à l'objet social des fédérations et ne sauraient être assimilées à un « trésor » sur lequel les responsables fédéraux veilleraient jalousement. Les fédérations sont soumises au plan comptable général et ni la Cour des comptes ni personne ne peut ignorer cette obligation légale. Les montants de réserves évoqués sont absolument sans rapport avec la réalité financière.

3. Un amalgame inacceptable est par ailleurs effectué entre le finan-

cement de certaines manifestations des chasseurs, nationales ou locales, et le prétendu soutien à un parti politique. Devant les attaques insupportables dont la chasse est l'objet, et en conformité avec l'objet des fédérations qui est, notamment, de défendre les intérêts de la chasse et des chasseurs, les fédérations ont pu légalement financer des manifestations qui, de toute évidence, indisposent les pouvoirs publics par leur ampleur. Cette action ne saurait être assimilée au financement occulte d'un parti politique. Il appartiendra à la justice au cas par cas de se prononcer sur ces sujets, mais je ne peux que m'élever contre le procès global qui est fait à la chasse et à ses responsables associatifs, sans examen sérieux des faits et du droit.

... et de la Fondation pour la sauvegarde de la faune

S'estimant mis en cause par notre article intitulé « Le rapport du Sénat s'appuie sur des chiffres contestés », Bertrand des Clers, directeur de la Fondation internationale pour la sauvegarde de la faune, nous a, par ailleurs, adressé les précisions suivantes :

Vous prétendez que notre Fondation a publié l'année dernière des chiffres contestables quant à l'abondance de certains oiseaux-

gibiers migrateurs. Je tiens à confirmer que ces chiffres proviennent de publications scientifiques incontestées. Je regrette que vous n'ayez pas pris le temps de vérifier vos sources avant de porter de graves accusations à notre égard. Vous auriez pu très facilement me joindre. Le document que vous mettez en cause a été publié par la Fondation internationale pour

la sauvegarde de la faune, fondation de droit français reconnue d'utilité en 1977. Elle n'est d'aucune façon l'émanation du Conseil international de la chasse – dont je ne suis d'ailleurs pas président, tout en étant rapporteur général d'honneur de sa commission des oiseaux migrateurs pour services rendus à leur conservation et à leur gestion depuis trente ans.

Les Français jugent l'action de Lionel Jospin

LES FRANÇAIS continuent de trouver le premier ministre « courageux », « capable de décider », « honnête », « sympathique », même si les appréciations portées dans le sondage réalisé les 25 et 26 mai, selon la méthode des quotas, auprès de 950 personnes, pour le *Journal du dimanche* du 28 mai, sont en légère baisse par rapport au même questionnaire réalisé en octobre 1997. Ils ne sont notamment plus que 65 % à juger le premier ministre « proche des gens » (contre 71 % trois ans plus tôt) et 46 % à le trouver « trop autoritaire » (contre 34 %). En revanche, 50 % des Français jugent qu'il « pourrait être un bon président de la République », contre 45 % quatre mois après son arrivée à Matignon. Pour les sondés, les 35 heures (30 %), les emplois-jeunes (20 %) et la baisse de la TVA (17 %) « symbolisent le mieux l'action de Lionel Jospin ». Enfin, les Français attendent en priorité du gouvernement Jospin qu'il « baisse les impôts » (33 % des premières citations) et qu'il « lutte contre la précarité de l'emploi » (24 %).

José Rossi n'exclut pas de quitter les négociations sur la Corse

JOSÉ ROSSI, président (DL) de l'Assemblée de Corse, a expliqué, dans *Le Journal du dimanche* du 28 mai, à la veille d'un des ateliers de réflexion hebdomadaires sur l'avenir de la Corse qui se tiennent à Matignon, que, si ces derniers ne devaient « pas aboutir à des solutions susceptibles de déboucher sur une vraie réforme, il serait légitime de quitter la table des négociations ». M. Rossi, favorable à l'autonomie de l'île, juge « nécessaire que le premier ministre prenne conscience que nous arrivons à l'heure de vérité », car, explique-t-il, « la question cruciale de l'évolution des institutions n'a pas encore obtenu de réponse ». « Chacun est terrorisé par l'idée d'une reprise de la violence liée à l'échec de ce processus », estime enfin M. Rossi.

Samedi 27 mai, à Corte, les nationalistes d'Unita ont, pour leur part, renouvelé leur confiance aux deux élus de Corsica Nazione engagés dans le processus de négociation avec Matignon et jugé qu'il n'était « pas opportun » de quitter les commissions techniques, quatre jours après que deux petites organisations nationalistes membres de cette plate-forme leur eurent demandé de « quitter » les réunions du lundi (*Le Monde* du 26 mai).

Denis Kessler maintient son projet pour les chômeurs

DENIS KESSLER, « numéro deux » du Medef, a indiqué, dimanche 28 mai, que son projet controversé d'aide au retour à l'emploi (CARE) des chômeurs était un « dispositif central » dans la réforme de l'Unedic. Pour M. Kessler, qui était invité au Club de la presse d'Europe 1, le CARE « reste soumis à la négociation » avec les syndicats et « sera, après discussion, mis en place ». Sur la proposition des syndicats de généraliser les conventions de conversion, actuellement destinées aux licenciés économiques, M. Kessler a indiqué qu'« il y a des éléments que l'on reprend [dans les conventions de conversion], mais nous souhaitons que le dispositif soit universel, qu'il s'applique à tous les demandeurs d'emploi ».

Les syndicats s'opposent au caractère obligatoire du CARE, qui est assorti de sanctions pouvant aller jusqu'à une suppression des allocations à l'encontre du chômeur jugé récalcitrant à prendre une formation ou un emploi. M. Kessler a précisé que le demandeur d'emploi pour qui le système d'assurance-chômage n'aurait pas retrouvé un emploi « ne verra pas son allocation diminuée ». Patronat et syndicats doivent se rencontrer à nouveau sur ce sujet mercredi 31 mai.



A la pointe de la technologie dans tous ses domaines de compétence, misant sur des hommes animés par un désir constant d'innovation, Médiapost apporte à ses 20 000 clients les solutions les plus pertinentes pour leurs actions liées au géomarketing.

De la connaissance des marchés locaux à la distribution de publicités en boîte à lettres en passant par la stratégie d'implantation, Médiapost les guide et les accompagne jusqu'à leur cible... et précisément jusqu'à leur cible.

POST

GRUPE LA POSTE

15 boulevard du Général de Gaulle - 92126 MONTROUGE CEDEX
Tél : 01 46 12 44 62 - Internet : www.mediapost.fr

Six semaines après le drame, Lille-Sud vit dans la mémoire de Riad, tué par un policier

Un calme précaire règne entre jeunes et forces de l'ordre

Un mois et demi après la mort de Riad Ham-laoui, tué par un policier lors d'un contrôle, le quartier de Lille-Sud reste habité par le drame.

Aux trois nuits d'émeutes a succédé un calme précaire. Les ilotiers patrouillent sans difficultés, mais reconnaissent éviter de trop se montrer

dans le quartier Balzac, où vivait le jeune homme. « On ne va pas aller faire de la provocation », souligne l'un d'eux.

LILLE

de notre envoyé spécial
« Salut, Kamel, ça va ? » Comme tous les après-midi vers 14 heures, Jean-Marie, ilotier à Lille-Sud, commence sa patrouille dans le quartier. Accompagné de deux autres policiers en tenue, le gardien de la paix salue les visages connus et s'arrête pour discuter avec certains. Au pied de la tour La Fontaine, « Mousse » et Akim, « deux clients » déjà épinglés pour trafic de drogue, comparent avec les policiers les performances de leurs nouveaux téléphones portables. Un peu plus loin, Mickaël salue les ilotiers d'un grand geste. « Lui, c'est la relève. Il n'a que quinze ans, mais on l'a déjà coincé plusieurs fois pour vol de voiture », commente Jean-Marie, ilotier depuis presque huit ans dans ce quartier sensible et figure de la police de proximité. Ce jour-là, la tournée est plutôt tranquille. Pas d'insultes ni de jets d'œufs ou de pierres, comme certains policiers en essuient encore régulièrement.

Un mois et demi après la mort du jeune Riad Hamlaoui – tué par un policier dans la nuit du 15 au 16 avril – et les émeutes qui ont suivi, la situation reste tendue à Lille-Sud, mais le quartier a retrouvé le calme. « Au début, quand on a recommencé à patrouiller, les gens nous disaient "vous êtes fous, vous allez vous faire tuer". Mais ils nous connaissent, ils font la différence entre nous et ce qui s'est passé », explique Jean-Marie. Conformément aux consignes de prudence et d'apaisement, les policiers évitent quand même de trop se montrer dans le quartier Balzac, là où Riad a été tué. « On fait notre boulot, on n'hésite pas à intervenir s'il le faut, mais on ne va pas aller faire de la provocation », souligne l'ilotier.

A Balzac, l'emplacement de par-

king où s'est déroulé le drame est devenu une espèce de mémorial, entouré de barrières de protection et d'une banderole : « Justice pour Riad ». Au milieu, des photos du jeune homme, des fleurs et des messages de soutien. « Personne n'y touche, t'as pas intérêt... C'est pour marquer le coup, pour ne pas oublier », explique un jeune.

Au fil des tracts vengeurs qui circulent dans le quartier, des rumeurs sur la version policière des faits et sur la procédure judiciaire en cours – dans laquelle l'auteur du coup de feu mortel a été mis en examen pour homicide volontaire –, la mort de Riad demeure au centre des discussions d'une partie des habitants du quartier, et des jeunes en particulier. Une collecte a été organisée en faveur des parents de Riad, certains parlent même d'une stèle. « La mort de Riad, ce n'est pas un accident ni un meurtre, c'est une exécution. C'était quelqu'un de calme et de sérieux, qui n'avait rien à se reprocher. On l'a tué à bout portant et sans sommation », déclare Abdel, en évoquant le climat de « vengeance » qui régnait alors dans le quartier entre jeunes et policiers, à la suite du tabassage d'un membre de la brigade anticriminalité (BAC) par un groupe s'opposant à une interpellation. Parmi les jeunes, les plus virulents entretiennent la mémoire des événements et la « haine » de la police. « C'est les parents qui disent de ne pas bouger, sinon ça exploserait », explique un jeune des « blocs gris », le groupe d'immeubles où habite la famille de Riad. « Tout le monde attend le procès. Si c'est une parodie de justice, cela risque de mal se dérouler », affirme ce copain de Riad, qui l'avait vu l'après-midi avant sa mort.

« Le décès de Riad est un événe-

ment malheureux, ce n'est pas une vengeance. Un policier ne se lève pas le matin en se disant qu'aujourd'hui il va venger un collègue. Cela n'a pas de sens », affirme le lieutenant Jean-Marc Herkenrath, responsable de la police de proximité à Lille-Sud. L'officier se défend de vouloir minimiser la « bavure », mais souligne les difficiles conditions du métier dans la cité.

« LES RAMBOS DE LA BAC »

« Les policiers sont dans un état de stress, surtout la nuit où leur tâche est forcément plus répressive. Ils sont souvent agressés, verbalement voire physiquement », plaide M. Herkenrath, inquiet du climat de tension actuel. « En ce moment, c'est encore chaud, on sent que ça peut repéter. Le boulot de la police de proximité, c'est d'essayer de désamorcer ce genre de situations par le dialogue », explique le lieutenant, qui s'appuie notamment sur la mosquée pour renouer le contact avec la population.

La tâche s'annonce difficile, en particulier chez les jeunes. « On n'est pas contre la police en général.

Qu'elle attrape les délinquants et les mette en prison, elle est là pour ça. Nous, on est des Français à part entière, on paie nos impôts pour ça », explique un jeune habitant d'origine maghrébine. « Le problème, c'est que les policiers sont censés représenter la loi et être des professionnels alors qu'ils font des trucs inadmissibles », affirme un membre du « groupe contact », une association du quartier. Et d'évoquer les contrôles de police au faciès, l'agressivité, les mots ou les gestes déplacés de certains fonctionnaires, la nuit.

« Avec les ilotiers, ça se passe bien. Ils font leur boulot en essayant de dialoguer. Mais le soir, on nous envoie les Rambos de la BAC qui jouent les cow-boys avec leurs fusils à pompe », dit un jeune. Le soir, lui et ses amis de Lille-Sud continuent à se retrouver pour discuter sous les lampadaires. La mort de Riad est présente dans tous les esprits, avoue un jeune du quartier : « La nuit, on pense au contrôle, on n'a pas envie d'être le prochain Riad. »

Frédéric Chambon

Six cents kilos d'explosifs foudroient la « Muraille de Chine »

SAINT-ÉTIENNE

de notre correspondant

En moins de quinze secondes, la « Muraille de Chine » a été foudroyée. Cette barre de cinq cents logements, livrée en 1965, s'est écroulée dans un grand nuage de fumée, emportant dans son souffle un pan de l'histoire urbaine de Saint-Etienne, balayant des années d'espérances et d'angoisses.

Cette chute avait été minutieusement préparée par un bureau d'études spécialisé en ingénierie de la démolition, CEBTP Démolition, et par des artificiers. Ces derniers avaient placé 600 kilos d'explosifs répartis en 2 700 charges élémentaires dans les entrailles de ce bâtiment dont la structure avait été affaiblie ces dernières semaines pour faciliter le foudroyage et le basculement des huit blocs de logements. Le dynamitage de cette barre, longue de 270 mètres, s'est déroulé selon le scénario technique retenu. Hormis quelques éclats de pierre sur la façade de l'immeuble le plus proche et beaucoup de poussière, l'explosion n'a pas entraîné de désordres majeurs dans l'environnement immédiat du quartier de Montchovet.

Pour fêter cet événement, la municipalité stéphanoise n'avait pas, elle non plus, lésiné sur les moyens. Près de 2 000 personnes avaient été invitées à suivre en direct cette déflagration, au-dessus du site, dans l'enceinte de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (Enise). Ultime pied de nez à une histoire très controversée, la chute de la « Muraille de Chine » éveillait enfin la curiosité des VIP et personnalités, plus familiers des salons de la préfecture ou des loges du stade Geoffroy-Guichard, qui saluèrent par des applaudissements et des exclamations d'admiration cette « fantastique réussite technique ». Seuls des élus de gauche et des habitants du quartier ne s'associèrent ostensiblement pas à cette clameur, qu'ils jugeaient indécente.

Vincent Charbonnier

Loin de cette garden-party, d'anciens locataires de la « Muraille de Chine » assistaient, le cœur serré, à l'« enterrement ». L'une des premières à avoir emménagé avec son mari, en 1966, dans ce bâtiment démesuré, Jeanine Garnier avait refusé de s'associer à ce « show politico-médiatique ». Relogée dans le quartier par l'office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Saint-Etienne, M^{me} Garnier a vécu ces dernières minutes en compagnie de sa fille aînée « descendue » spécialement de Normandie pour l'occasion.

AMERTUME DES HABITANTS

Invité à poser une question au ministre délégué à la ville, Claude Bartolone, lors d'une table ronde de circonstance, Krime Sellah a fait part de l'amertume d'habitants du quartier qui n'ont pas été véritablement associés, selon lui, à ce projet de démolition. Pour ce jeune passionné d'informatique, qui a été à l'initiative de la création d'un journal et d'un club de football locaux, « les problèmes ont été déplacés », sans susciter davantage l'intérêt des élus. Les parkings des immeubles sont toujours sous-dimensionnés, laissés à l'abandon.

Soucieux d'en finir avec l'ère de la ville industrielle et d'ouvrir l'ère de la ville citoyenne, de prendre en compte les habitants de tous les quartiers, Claude Bartolone a rappelé l'intérêt qu'il porte à une « gestion urbaine de proximité ». « Pour moi, ces quelques secondes ne sauraient foudroyer la mémoire du quartier », a souligné le ministre, qui a plaidé pour substituer au « mot douloureux et violent de dynamite celui, plein de promesses, de dynamique ».

D'autres démolitions n'en restent pas moins inscrites au calendrier stéphanois. Trois tours de 200 logements devraient être détruites dans le quartier de Montreynaud dans les premières semaines de 2001.

Groupama 1999, une solidité financière renforcée malgré les tempêtes.

« En moins de deux ans, nous avons réussi à construire un véritable groupe s'appuyant sur des réseaux diversifiés, deux marques fortes et des fondations saines à l'international. Nous nous inscrivons clairement dans une dynamique de croissance dans un contexte où les synergies peuvent jouer à plein. » Bernard Delas, Directeur général

- 2^e assureur dommages
- 2^e assureur auto
- 1^{er} assureur agricole
- 1^{er} assureur santé individuelle
- 5^e assureur vie
- 3^e assureur transports

En 1999, Groupama a consolidé sa bonne santé avec une hausse de son chiffre d'affaires à données comparables de 3,4% à 78,1 milliards de francs (11,9 milliards d'euros). Cette progression s'appuie sur une dynamique commerciale retrouvée pour le Gan qui renoue avec les bénéfices, et une bonne performance des réseaux Groupama Assurances.

Le Groupe a aussi poursuivi le rééquilibrage de ses activités avec une progression de 10,4% de l'activité assurance vie, pour représenter 35% de l'activité du Groupe, alors que l'assurance dommages se maintient.

Cependant, la sinistralité générée par les tempêtes de fin d'année, a fortement affecté le résultat net consolidé du groupe qui s'élève à 169 millions de francs (hors tempêtes il aurait été de 1 369 millions de francs contre 905 millions en 1998). Ces événements exceptionnels n'ont pas entamé la solidité financière du Groupe, qui a même été renforcée au cours du dernier exercice et ont permis de conforter la confiance de nos assurés en la capacité de réaction de leur Groupe.

	Francs	Euros
Chiffre d'affaires consolidé	78,1 Mds	11,9 Mds
Résultat avant impôts	1 475 M	225 M
Résultat net, part du groupe	169 M	25,8 M
Fonds propres comptables	29,6 Mds	4,5 Mds
Plus values latentes	50,6 Mds	7,7 Mds

Un Groupe, deux marques

1^{ère} MUTUELLE D'ASSURANCE

gan
C'est l'esprit libre qui nous unit

www.groupama.com

Lorraine et Nord - Pas-de-Calais : deux politiques pour les bibliothèques publiques

Si la région de Metz et de Nancy a rattrapé son retard et mise sur le multimédia, l'offre reste très insuffisante dans l'agglomération lilloise ou le Valenciennois. Des inégalités liées à l'attitude de certains élus, pas toujours convaincus que l'accès à la lecture est une priorité

LILLE

de notre correspondante

Dans le Nord - Pas-de-Calais, le débat sur le prêt payant prend une signification particulière. En matière de lecture publique comme dans d'autres domaines, la région continue d'accuser des retards importants : c'est elle qui concentre le plus de villes non équipées en bibliothèques municipales. Cette carence est particulièrement frappante dans les villes de plus de 10 000 habitants, même si la plupart possèdent une bibliothèque associative. Selon une étude réalisée par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), une trentaine de communes de cette taille n'ont toujours pas de bibliothèque municipale - c'est le cas notamment de plusieurs villes de l'agglomération lilloise ou du Valenciennois - ou disposent d'équipements très insuffisants au regard de leur population.

« En dehors des locaux, de nombreux indicateurs témoignent des insuffisances importantes », confirme Richard Martineau, directeur de la DRAC. Ainsi la région se situe-t-elle à la vingt et unième place en termes de personnel qualifié. « L'idée selon laquelle travailler dans une bibliothèque est un véritable métier a mis beaucoup de temps à s'imposer en France, elle n'est toujours pas acquise chez certains élus de la région », souligne Pascal Allard, conseiller pour le livre et la lecture de la DRAC. « Certains maires considèrent encore que quelqu'un qui sait lire, c'est bien suffisant pour diriger une bibliothèque », confirment plusieurs bibliothécaires.

Pour les dépenses d'acquisition de livres par habitant, le constat est du même ordre : la région se situe à une lointaine vingtième place. Quant au budget consacré par cer-

taines municipalités, la dépense annuelle par habitant s'élève à 40 francs à Marcq-en-Barœul ; à 30 francs à Mons-en-Barœul ; elle tourne autour de 20 francs à Carvin, dans le bassin minier. Beaucoup plafonnent à 50 francs. A titre de comparaison, cette somme atteint 150 francs à Arras, grimpe à 180 francs à Valenciennes, dépasse les 170 francs dans beaucoup de petites communes pourtant peu favorisées du bassin minier, comme Aulnoye-Aymerie, près de Valenciennes, ou Aubry, près de Douai, autant de villes qui ont effectué des

efforts véritables. Cette situation est d'autant plus dommageable que les habitants de la région ont un appétit réel de lecture. « Le taux d'inscrits du Nord - Pas-de-Calais est supérieur à la moyenne nationale », notait en 1997 une étude du ministère de la culture. « Les bibliothèques sont des lieux que les gens s'approprient très facilement. Si la région rattrapait son retard, on aurait des taux de lecture colossaux », soulignent les professionnels du livre.

Diverses raisons sont avancées pour tenter d'expliquer cette situa-

tion. Les choix historiques de la région en matière de politique culturelle, le partage des rôles très strict entre les différentes collectivités territoriales n'y seraient pas étrangers. Depuis toujours, en effet, la région a principalement porté ses efforts sur le spectacle vivant et la création, délaissant le livre.

DE GRANDES RÉTICENCES

« Ces choix n'ont pas été réalisés par mépris de la lecture publique, insiste Ivan Renard, vice-président (PCF) à la lecture au conseil régional, mais il s'agissait alors pour la ré-

gion de s'occuper en priorité des domaines où c'était le désert complet. » Début 1982, un grand colloque avait pourtant été organisé à l'initiative de la région à Hénin-Beaumont, dans le bassin minier. Intitulé « Une ville qui lit est une ville qui vit », il avait dressé l'état des lieux et insisté sur la nécessité d'agir. « Puis tout le monde s'était quitté en se réjouissant de la nomination d'un directeur du livre au ministère de la culture. Depuis, peu de choses ont changé », ironise le conseiller au livre de la DRAC.

Au fil des années, les choix in-

taux de la région ont été reconduits : aujourd'hui, elle s'occupe toujours très peu de livres, domaine réservé des départements. Le problème est que ces derniers n'ont pas pour mission d'intervenir sur la totalité du champ. A travers les bibliothèques centrales de prêt, leurs actions portent principalement sur les communes de moins de dix mille habitants, rurales notamment.

Mais l'obstacle majeur reste l'attitude de certains maires, qui sont les principaux responsables quant au choix de construire ou pas une bibliothèque publique. Il reste encore de grandes réticences à vaincre. Depuis toujours, certains préfèrent investir dans une salle de spectacles ou un centre culturel, plutôt que dans une bibliothèque. Question de priorités, de retombées économiques, d'image... Si ces réflexes ont parfois disparu, y compris dans des secteurs en difficulté, ils persistent ailleurs.

Pour lutter contre une image très dégradée, Roubaix, seule ville française de cette taille à n'avoir aucune bibliothèque de quartier, a choisi en priorité d'embellir son centre culturel et de s'attaquer à un projet de musée, plutôt que de rénover une bibliothèque centrale aux capacités très insuffisantes. De la même façon, Lille a privilégié son Palais des beaux-arts, même si, comme le reconnaît l'adjointe à la culture, Jackie Buffin, « la bibliothèque centrale n'est plus vraiment à la hauteur et les bâtiments sont vieillots ». Il est vrai cependant que des efforts réels ont été faits en matière de bibliothèque de proximité. « Le problème est qu'on n'a jamais vu des gens descendre dans la rue pour réclamer une belle bibliothèque », conclut M. Allard.

Dans l'Est, l'Etat a investi, les collectivités locales se sont mobilisées

NANCY

de notre correspondante

En Lorraine, autre ancienne région minière, l'Etat a pratiqué depuis le milieu des années 80 une politique volontariste, en investissant 95 millions de francs qui ont permis la création de 56 bibliothèques ou médiathèques. Les élus, qui ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de cette politique de rattrapage, y ont adhéré. « Une bibliothèque ou une médiathèque est un élément essentiel du développement de la vie culturelle, très valorisant, mais aussi une sorte d'équipement pivot sur lequel s'articule la vie associative et éducative », explique Françoise Vincent, conseiller pour le livre et la lecture à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

En quinze ans, plus de 50 000 mètres carrés ont été réalisés. Trente-six sites ont bénéficié d'une aide à l'informatisation, indispensable pour attirer le jeune public. Les petites communes, elles aussi, se sont équipées, comme Marbache (1 800 habitants) ou Thiaucourt (1 200), qui a re-tapé le vieux presbytère pour y installer livres et disques. Gerbéviller, au cœur du Lunévillois profond, a son projet, tout comme Custines, à une quinzaine de kilomètres de Nancy. Il y a une dizaine d'années, Nancy s'est offert une médiathèque, venue donner un peu d'air à la bibliothèque municipale - qui fête cette année ses

deux cent cinquante ans -, somptueuse avec ses boiseries du XVIII^e qui viennent d'un couvent de jésuites de Pont-à-Mousson, détruit à la Révolution. L'édifice a été littéralement construit autour des boiseries !

UN LABORATOIRE DE LANGUES

Dernière grosse opération, la médiathèque de Vandœuvre a ouvert ses portes, le 13 mai. Dans cette commune, la deuxième de Meurthe-et-Moselle, 35 000 habitants et 85 nationalités, une ZUP (zone à urbaniser en priorité) parfois remuante, on est passé « d'un bricolage de bibliothèque » de 750 mètres carrés à une médiathèque de 2 400 mètres carrés. « Nous sommes très fortement positionnés sur le multimédia », explique sa directrice, Catherine Viard-Masson. Il y a même un laboratoire de langues pour tenir compte de la composante pluriethnique de la cité. Même intégration dans le tissu local pour Nilvange, en Moselle. Une médiathèque de 2 000 mètres carrés a été ouverte dans cette ville de 5 000 habitants, au cœur d'une ancienne vallée sidérurgique, la Fensch. Déjà 4 000 inscrits : cette structure fait aussi office de bibliothèque départementale et irrigue un réseau de 35 bibliothèques de l'arrondissement de Thionville. A Nilvange, sous l'impulsion de son directeur, Michel Colnot, le livre sort des murs de la médiathèque.

Par des actions auprès des enfants du voyage, « pour finir par atteindre, un jour, les parents », mais aussi des opérations plus ponctuelles. « On dépose des livres chez les coiffeurs, dans les bistrotts ou chez les médecins. On est même allés, l'an passé, faire des lectures publiques au poste du matin à l'usine qui fabrique les rails du TGV. Mais quatre heures du matin, c'était tout de même un peu fatigant », se souvient M. Colnot.

Le succès d'une bibliothèque dépend aussi de la motivation d'un personnel qui doit « sortir de la grosse cavalerie des best-sellers pour amener les gens à des découvertes », résume André Ansroul, responsable de la bibliothèque départementale de Meurthe-et-Moselle et président du groupe Lorraine de l'Association des bibliothécaires français, qui a réuni son congrès national ce week-end à Metz. « Le bibliothécaire est le support de l'équipement, on lui demande de sortir de sa bibliothèque, de l'animer », souligne Françoise Vincent. A Pont-à-Mousson, l'opération « Tribune de jeunes lecteurs » remporte un grand succès auprès des adolescents de douze à quatorze ans, qui travaillent, sous la conduite d'un journaliste, à une approche critique du livre et rencontrent des auteurs. On a même dû mettre en place des listes d'attente !

Monique Raux

Nadia Lemaire

LETTE OUVERTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LA CAISSE DES DÉPÔTS RESPECTERA-T-ELLE SES ENGAGEMENTS À MONTPELLIER ?

Le 8 octobre 1998, la Caisse des Dépôts signait une convention avec l'État par laquelle elle s'engageait à s'investir massivement en faveur de la redynamisation des centres villes.

Jusqu'à ce jour, cette démarche voulue par le Gouvernement de Monsieur JOSPIN a conduit la Caisse des Dépôts à soutenir des projets d'intérêt général en matière de renouvellement urbain à Dieppe, Besançon, Caen ou encore Aulnay-sous-Bois.

Dès lors, comment expliquer le rôle pour le moins choquant que joue aujourd'hui la Caisse des Dépôts en finançant le centre commercial Odysseum à Montpellier ?

Tout dans l'intervention de cette grande Institution contrevient à sa mission d'origine et aux engagements pris avec l'État :

- Comment justifier l'utilisation de fonds réservés aux projets d'intérêt public dans une opération spéculative à hauts risques ?
- Comment la Caisse des Dépôts peut-elle prétendre aider au renouvellement des centres urbains en investissant dans un pôle commercial de périphérie de 90 000 m² qui menace de tuer le centre-ville de Montpellier ?
- Pourquoi la Caisse des Dépôts, qui est à l'initiative de ce projet, s'est-elle gardée de consulter les acteurs économiques locaux sur l'opportunité d'une telle opération ?

A quelques semaines d'un choix qui a pris une dimension nationale, la Caisse des Dépôts se doit d'apporter des réponses à ces questions. C'est son devoir vis-à-vis du Gouvernement et de nos concitoyens.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DES USAGERS, DES COMMERÇANTS ET ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS, DES CONSOMMATEURS ET DES CONTRIBUABLES DU

CENTRE-VILLE ET DU GRAND MONTPELLIER (FADUC)

Téléphone : 04.67.99.93.28 - Télécopie : 04.67.64.19.72 - E-mail : faduc@wanadoo.fr

Fédération d'associations régie par la loi du 1er juillet 1901

L'oléoduc Tchad-Cameroun : une chance pour l'Afrique

par Michel Rocard

DEPUIS quelques semaines, des images désolantes, horribles parfois, nous proviennent d'Afrique : Ethiopie, Erythrée, Sierra Leone, Zimbabwe. Pourtant, ce continent connaît aussi des changements sur lesquels les gros titres de la presse européenne ne s'attardent guère. Les conflits sont encore chose trop courante dans une grande partie de l'Afrique ; pourtant, 80 % des Africains vivent en paix. La moitié vit aussi dans un pays pauvre.

Il est généralement admis que le rythme atteint par la croissance économique au cours des cinq dernières années (environ 4 % par an en moyenne par pays) s'accroît à suivre le taux de croissance démographique, et qu'il est bien insuffisant pour avoir un effet sur le niveau de vie. Cette croissance doit être fortement accélérée, par l'adoption de bonnes politiques, par le développement des échanges et, surtout, par les investissements.

L'assistance ne résoudra pas les problèmes de l'Afrique, encore qu'une aide bien ciblée puisse renforcer les institutions, les compétences et la confiance dont les pays ont besoin pour améliorer les conditions de vie de la population et pour devenir des membres à part entière de la communauté internationale.

Le financement nécessaire au développement du continent viendra en majeure partie du secteur privé : des agriculteurs et des chefs d'entreprise africains, petits et grands. L'investissement étranger jouera aussi un rôle important.

Les apports privés destinés aux pays en développement ont baissé au cours des trois dernières années, à la suite de la crise de l'Asie de l'Est. On note cependant une reprise et, à la grande surprise de

certains observateurs, dont je ne suis pas, certains de ces fonds privés se dirigent à présent vers l'Afrique. Récemment, trois grands projets d'infrastructure ont vu le jour sur le continent africain : l'axe de transit de Maputo, entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, le gazoduc ouest-africain et le projet d'exploitation pétrolière et d'oléoduc Tchad-Cameroun.

Ce dernier est un exemple frappant de la façon dont les gouvernements et le secteur privé international peuvent travailler de concert avec les institutions multilatérales pour transformer du

Un exemple frappant de la façon dont les gouvernements et le secteur privé international peuvent travailler de concert avec les institutions multilatérales pour transformer du tout au tout les perspectives d'un pays pauvre

tout au tout les perspectives d'un pays pauvre. Trois compagnies pétrolières - Exxon-Mobil (Etats-Unis), Chevron (Etats-Unis) et Petronas (Malaisie) - ont accepté de développer les champs pétrolières du sud du Tchad et d'acheminer le pétrole vers la côte atlantique du Cameroun par un oléoduc de 1 070 kilomètres.

Ces champs ont été découverts il y a plus de trente ans. Ensuite, durant une période marquée par des troubles politiques, le Tchad a attendu avec impatience qu'une convergence entre les cours internationaux et l'intérêt du secteur privé rende possible l'exploitation de ces réserves. L'investissement (3,7 milliards de dollars) sera le plus gros investissement privé

prévu en Afrique au cours des cinq prochaines années. Il pourrait transformer radicalement les perspectives du Tchad et lui permettre d'échapper à une pauvreté dramatique. Les recettes dégagées par le projet accroîtraient de 45 % à 50 % durant les vingt-cinq prochaines années le budget de l'Etat, qui pourrait ainsi financer les services de santé et d'éducation élémentaires et les services ruraux qui sont à présent cruellement insuffisants.

Et pourtant, ce projet est vivement controversé. Certains défenseurs de l'environnement avancent que les avantages en-

mondiale qui traite avec le secteur privé) à fournir 5 % du financement (200 millions de dollars). Depuis, les spécialistes de l'impact environnemental et social de la Banque aident les gouvernements et les compagnies à formuler un projet bien conçu.

Le tracé de l'oléoduc a été considérablement modifié. Il sera enterré, et non pas à ciel ouvert, et suivra, en gros, les infrastructures existantes. La forêt tropicale ne sera que très peu affectée. A titre de compensation, deux vastes parcs nationaux vont être créés au Cameroun au moyen des fonds du projet. Il n'y aura pas de déplacements de population sur une partie quelconque du tracé. Les agriculteurs pourront accéder à leurs terres comme par le passé, sauf pendant les travaux. En tout état de cause, ils seront indemnisés de leur manque à gagner.

Pour gérer les recettes pétrolières, le Tchad a adopté une loi prévoyant qu'il en déposerait 10 % dans un fonds spécial destiné aux générations futures et que 80 % serviront à financer le développement et des programmes sociaux à l'intention de la population défavorisée. Le Tchad a en outre mis sur pied un comité de surveillance formé de fonctionnaires et de parlementaires, mais aussi de membres de la société civile.

Bien entendu, on se demande si ces accords seront respectés. En fait, le bilan du Tchad sur les quatre dernières années est plutôt encourageant à cet égard. Il a adhéré aux programmes de réforme convenus avec la Banque mondiale et le FMI. Il consacre déjà 70 % de ses ressources actuelles au développement. En dépit de la menace militaire qui pèse sur le Nord, il a réduit de moitié les effectifs de son armée.

Les Tchadiens et la communauté internationale seront vigilants : ils s'assurent que la manne pétrolière profite à tous et non pas à quelques privilégiés. Par ailleurs, le Tchad aura encore besoin d'une aide extérieure lorsque le pétrole aura commencé à couler, d'ici quatre ans.

Dans l'intervalle, il est réconfortant de constater que la situation au cœur de l'Afrique est assez favorable pour qu'un projet de cette importance voie le jour. Les autres pays et les investisseurs seront encouragés, espérons-le, par cet exemple.

Michel Rocard, ancien premier ministre, est député au Parlement européen.

AU COURRIER DU « MONDE »

LA RECHERCHE HOSPITALIERE

Bien que je sois de ceux qui préfèrent les Etats-Unis à la France pour l'exercice de leur profession de médecin et de chercheur, je ne suis pas insensible à l'évolution française dans ce domaine. Au cours des dernières semaines, alors que toutes les agences d'informations affichaient les brillants résultats de l'équipe de l'hôpital Necker, la médecine hexagonale subissait un revers cinglant. En effet, le futur fleuron de l'Assistance publique parisienne, également nommé Hôpital de l'Europe pour être de taille avec le siècle, se passera de recherche, le bâtiment destiné à cet effet ayant été sacrifié sur l'autel des économies budgétaires. Les grands drames passent souvent inaperçus. (...)

La translation thérapeutique des programmes internationaux comme le Human Genome Project n'est possible qu'en intégrant de plus en plus de science dans notre médecine. L'hôpital public universitaire doit être l'outil de cette transformation et l'outil de formation des médecins chercheurs de demain. (...) Si l'hôpital général est la maille essentielle du système de soins, l'hôpital universitaire doit avoir une autre vocation : préparer le futur de la médecine. Il faut lui en donner les moyens.

Quoi qu'il en soit, il y aura une inauguration, des ministres, des directeurs et des discours pour vanter la médecine française, rêver d'une industrie biomédicale forte et d'un avenir brillant. Personne n'ira dire que le succès neckérien, qui est le résultat d'un investissement fait il y a

L'industrie pharmaceutique et le tiers-monde

par Jean-Jacques Bertrand

LE constat est brutal : des millions de personnes dans le tiers-monde n'ont pas accès aux soins, aux médicaments et aux vaccins disponibles dans les pays développés et se trouvent ainsi condamnés - de la façon la plus injuste qui soit. Deux questions méritent réponse : dans quelle mesure l'industrie pharmaceutique peut-elle être tenue pour responsable de cette situation ? Quelles sont les actions à mener en urgence pour remédier à cette situation inacceptable, et l'industrie pharmaceutique est-elle appelée à y participer ?

Dix millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année dans les pays en développement de maladies infectieuses pour lesquelles des traitements sont disponibles ; 3 millions d'enfants meurent chaque année faute d'avoir été vaccinés ; 150 millions de femmes, toujours dans ces pays en développement, voudraient espacer ou limiter leurs grossesses, mais n'ont pas accès à une méthode contraceptive. Et le développement de l'épidémie de sida ne fait qu'aggraver le fossé sanitaire entre pays pauvres et pays développés.

La relation est directe entre la pauvreté et ce mauvais accès aux traitements, entre l'espérance de vie et le niveau de vie. L'argent, s'il ne fait pas le bonheur, fait incontestablement la santé et allonge la durée de la vie. Les diarrhées aiguës, la tuberculose et les infections respiratoires font des ravages dans les pays en développement, alors que des médicaments existent pour traiter efficacement ces affections, jugulées dans les pays développés.

Le lien évident entre ces maladies et la pauvreté qui permet leur développement peut conduire à une mise en cause du coût du traitement que le patient ne peut s'offrir, donc à une mise en cause de l'industrie pharmaceutique.

La réalité est plus complexe et, par là même, différente. L'accès au soin approprié ne peut se réduire au simple prix du médicament. Il pose le problème de l'accès à toutes les formes de traitement médical, avec ses nombreuses composantes : infrastructure de soins - hôpitaux, dispensaires -, nombre et qualité de formation des divers intervenants (infirmiers, médecins, pharmaciens) et niveau d'éducation en général qui permet

à la population de comprendre les règles d'hygiène ou l'importance d'un traitement. Dans le domaine des prix, en prenant l'exemple du vaccin, il est admis, c'est le concept Salk - du nom de l'inventeur du vaccin contre la polio - que le coût du vaccin lui-même n'entre que pour 20 % dans le coût global du traitement.

C'est donc dans les projets politiques de développement que réside la clé de l'accès aux médicaments appropriés.

L'industrie, consciente de son rôle, multiplie depuis des années les actions en ce sens. On peut parler de nombreuses initiatives, telles que l'offre de 50 millions de doses de vaccin antipolio par Aventis Pasteur, des investissements importants dans des programmes de recherche destinés spécifiquement au tiers-monde et la mise à disposition gratuite de médicaments destinés à l'éradication de certaines maladies comme l'onchocercose (MSD), la filariose (Smith-Kline Beecham), le trachome et le choléra (Pfizer), la malaria et la tuberculose (Sanofi-Synthelabo et Glaxo Wellcome), la lèpre (Novartis).

Mais aujourd'hui, la période est révolue des initiatives isolées. Tous les intervenants, gouvernementaux, intergouvernementaux ou privés, ont pris conscience de la nécessité d'actions concertées et de l'implication de l'industrie dans tout projet destiné à améliorer l'accès aux soins pour les plus pauvres.

A l'initiative de la directrice générale de l'OMS, le Dr Gro Harlem Brundtland, une collaboration est née entre l'OMS et l'industrie pharmaceutique. Trois dossiers prioritaires ont été isolés et sont traités par des groupes de travail communs : lutte contre les contre-façons et les médicaments de mauvaise qualité, incitation à la recherche dans le domaine des maladies infectieuses qui touchent particulièrement les pays en développement et amélioration de l'accès aux médicaments.

Dans un autre domaine, l'accès au vaccin, une initiative privée, celle de Bill Gates et de certains laboratoires pharmaceutiques, a abouti à un projet très important. Il s'agit de la Fondation GAVI, (Global Alliance for Vaccines and Immunisation), née le 28 octobre 1999. Le but de ce projet pragmatique et réalisable est que 30 millions d'enfants des pays les plus pauvres bénéficient rapidement au moins des 6 vaccins de base (polio, diphtérie, rougeole, coqueluche, tétanos et tuberculose). Aux 750 milliards de dollars initiaux, le gouvernement américain en a ajouté 50 sur son budget 2001, et GAVI s'est entourée des compétences nécessaires.

L'industrie pharmaceutique ne résoudra pas le problème du sous-développement. Voir en elle le responsable de ces difficultés majeures n'est pas opérationnel mais émotionnel. En revanche, l'industrie du médicament n'est pas destinée, malgré le marché, à ne soigner que les ressortissants des pays les plus riches. Elle est un partenaire disponible et probablement indispensable pour toutes les initiatives destinées à améliorer l'accès aux traitements pour les plus pauvres. Cela fait partie de sa mission.

Jean-Jacques Bertrand est président du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique et président d'Aventis Pasteur.

l'université de tous les savoirs :

retrouvez les conférences en audio et texte sur www.telarama.fr ;

des entretiens du lundi au vendredi de 11h30 à 12h00 sur France Culture.

Justinien Raymond Paris

Accrochez-vous au téléphone et à l'Internet
AGGRAVEZ VOTRE CAS

0,20F/min*
APPELS NATIONAUX

BIG PACK
Tout compris et sans engagement*

surfez @	appelez!
Internet tout compris sans abonnement avec communications à partir de 4,20 F/heure	France à partir de 0,28F/min Europe à partir de 0,33F/min USA à partir de 0,55F/min

OFFRE DE BIENVENUE? 10 heures de surf totalement gratuites

BIG PACK
UN SERVICE VIATEL

* Conditions de l'offre disponibles au 0 900 72 02 02 ou www.bigpack.net - 1 Tarif en F TTC au 01/04/00 - 2 Offres sur critères de conditions et valable jusqu'au 31/05/00, non remboursable. 3 111/111

Ce fragile futur humain qui s'invente sur la scène par Edward Bond

DANS sa grande majorité, la littérature mondiale nous dit à quel point nous sommes habités par le mal. Mes pièces semblent en être un exemple manifeste. En réalité, elles parlent de l'innocence et du bien. C'est un risque. Le public se sent plus à l'aise avec le mal et le crime. Mais on ne peut pas faire le mal sans savoir ce que l'on fait : le mal exige la connaissance. De même le crime : il faut savoir ses motifs réels avant de pouvoir commettre un crime, au sens moral et non au sens purement légal.

Mon sujet est l'ignorance. C'est pour cette raison que mes pièces ont souvent à voir avec la violence. La Bible dit : « Pardonnez-leur parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font ». Je suis plus ambitieux. Je veux leur montrer ce qu'ils font. Le temps va nous manquer. Nous sommes technologiquement si puissants que notre ignorance est en train de nous détruire.

La société ne veut pas que nous les comprenions, ni ce que nous sommes. Comprendre est mauvais pour l'économie, cela gêne la consommation et perturbe les comportements sociaux en militant contre la conformité. Le savoir et le comportement sont de plus en plus incorporés au monde économique.

Je ne veux pas faire le catalogue de nos fautes, elles sont bien connues. On peut les résumer de cette façon : parce que nous passons le plus clair de notre temps à nous exploiter et à nous détruire les uns les autres, nous essayons d'y mettre des limites en créant des droits de l'homme : il y a le droit à la liberté, le droit de ne pas être torturé, le droit à la nourriture, le droit de parole.

Ce sont des droits importants. Mais aucune autorité ne nous donne le droit d'être humains. Qu'est-ce que cela pourrait bien vouloir dire ? Pourtant, sans ce droit – et son exercice rigoureux – tous les autres droits sont vides. Ils peuvent même nous affaiblir et, de toute façon, ils ne pourraient être imposés que par la violence, et la violence est inhumaine.

Demander sérieusement le droit d'être humain ébranlerait les fondements de la société. C'est pourtant la question que nous devrions nous poser chaque fois que nous entrons ou sortons de chez nous. Nous de-

les touristes étrangers qui viennent voir des pièces dans une langue qu'ils comprennent à peine. Ils les voient comme un nouveauté parce que leurs propres théâtres ont été fermés pour raisons économiques.

Je suis anglais et je choisis de faire créer mes pièces en France parce que, pour le moment, ce pays a le meilleur théâtre d'Europe. Il peut encore poser les questions pour lesquelles le théâtre a été créé : qu'est-ce que la justice et comment pourrions-nous être humains ? Il peut encore payer à la tragédie et à la comédie le prix que nous leur devons pour exister sur cette terre. C'est pour cette raison que les lettres que je reçois des jeunes Français vibrent d'énergie intellectuelle.

Ma pièce *Café* qui se joue au Théâtre de la Colline [NDLR : *Le Monde* du 17 mai] est basée sur un fait réel. Des soldats massacraient des civils innocents. Ils avaient fini la tuerie journalière. Ils faisaient du café. Un officier est arrivé avec une cinquantaine de victimes qui s'étaient cachées. Il fallait les tuer. Un soldat jeta son café par terre – non par dégoût d'avoir à tuer encore plus de gens mais par dépit, parce qu'il ne pouvait pas boire tranquillement son café alors qu'il était en droit de le faire... La seule survivante du massacre a vu cela : cela s'est incrusté dans son esprit comme dans le mien quand je l'ai lu. Cette petite image est le pivot sur lequel tourne tout le XXI^e siècle. Elle crie pour que son sens soit compris. Les monstres massacrent des innocents, les êtres humains boivent du café.

Comment les deux peuvent-ils faire un seul ?

Je suis un dramaturge : je suis concerné par le café, pas par la tuerie. Ceux qui ne comprennent pas cette remarque ne devraient pas être critiques dramatiques ni enseignants ni, encore moins, détenir une charge publique. Si j'avais appelé ma pièce *Sang* et montré des victimes en train d'être tuées et non pas les tueurs, tout irait bien. Le public saurait comment réagir. En être civilisés, les gens condamneraient les meurtres. Mais les meurtriers eux-mêmes en auraient certainement fait autant – si on leur avait demandé dix ans plus tôt ou même seulement dix jours plus tôt. Ils auraient sans doute été ceux qui auraient protesté avec le plus de véhémence. Alors, qu'aurais-je fait ?

moi. Et donc ils ont tué pour moi. Je suis impliqué.

Nous ne naissons pas humains. Nous n'héritons même pas notre humanité de notre culture. Chacun de nous crée son humanité en cherchant à résoudre du mieux qu'il le peut les problèmes politiques et ses problèmes personnels qui n'ont pas encore de solution idéale. C'est pour cela que nous avons besoin de la tragédie et de la comédie. Sans elles, nous ne pouvons pas savoir ce que nous faisons.

Nous ne créons pas d'humanité en vivant comme nous vivons tous les jours. L'image humaine doit également être créée par un processus formel. Nous devons dessiner le monde et son changement à l'aune des visions nouvelles que nous en donne l'œil humain.

Au théâtre, nous devons imiter nos actions et leurs conséquences – nous devons le faire dans des situations extrêmes qui ne nous permettent pas d'échapper à leurs conséquences – et, dans ces situations, nous devons donner la parole à nos pensées les plus intimes dans un langage public qui a l'immediate et la force de la pensée – nous devons donner le délire du fou et la lucidité de la raison.

Telle est l'antique tâche du théâtre. Songez à quel point les publics de Sophocle et de Shakespeare ont dû être compétents. Les dramaturges grecs et élisabéthains traitaient des guerres récentes de leur pays et les plaçaient dans des

contextes qui permettaient au public de voir et de recréer en lui-même les moyens par lesquels ils créaient leur propre humanité. Si ces moyens sont perdus – détruits par des images fausses ou un langage mort –, nous n'aurons pas de futur humain.

Il semble que je surévalue l'importance du théâtre. Evidemment, il est bien trop inadapté pour avoir un tel pouvoir. Mais songez à quel point nous sommes nous-mêmes

des nations entières. Pourquoi cela nous dérouté-t-il ? Pourquoi nous comprenons-nous si peu nous-mêmes ? Est-ce parce que, dans le passé, nous sommes arrivés à recréer de l'humanité alors qu'elle semblait irrémédiablement perdue ? Eh bien, depuis quarante ans nous avons cessé de la recréer. Nous vivons sur la mémoire qu'il nous en reste, sur des traditions mourantes, sur une époque d'emprunt.

Nous essayons de remplacer l'hu-

moindre provocation. Après avoir écrit *Café*, j'ai écrit *Le Crime du XXI^e Siècle* pour montrer une société future qui n'a pas appris la leçon – et l'avertissement – que le café jeté devrait nous donner.

Ce n'est pas mon travail de défendre ma pièce. Si elle a une utilité, elle finira par se justifier elle-même. Mais je suis sûr d'une chose : j'ai la grande chance d'avoir ma pièce mise en scène au Théâtre national de la Colline. Eschyle, le père de notre théâtre, serait chez lui sur cette scène aujourd'hui – et il accueillerait avec joie et honneur les acteurs qui y jouent parce qu'ils servent bien le théâtre.

Il est facile d'écrire une pièce pour faire plaisir aux critiques. Il est facile d'écrire des films qui vous font devenir riche. Il est facile d'écrire des trivialisés et de recevoir les applaudissements du jour. Il est facile de quitter un théâtre en colère. Il est facile de trahir son voisin. Il est facile de passer indifférent au malheur qu'on voit dans les rues. Il est facile d'humilier les jeunes et de rendre barbares les plus âgés. Tout cela devient de plus en plus facile chaque jour. Avec un peu de temps, il deviendra facile de tuer des innocents. Je ne peux offrir que du café, mais c'est ce que la mère, dans la pièce, appellerait « un geste d'humanité ».

Edward Bond est auteur dramatique. (Traduit de l'anglais par Michel Vittoz.)

Les monstres massacrent des innocents, les êtres humains boivent du café. Comment les deux peuvent-ils faire un seul ? Je suis un dramaturge : je suis concerné par le café, pas par la tuerie

inadaptés, petites créatures accrochées à une miette de terre perdue dans le vide infini de l'espace. C'est cet infini qui donne sa grande importance au petit espace de la scène.

L'humanité se crée seulement à travers un effort, par un drame de la conscience. Dans notre situation de perpétuel changement, elle ne peut se maintenir que par une perpétuelle recreation. Les individus peuvent perdre leur humanité. De même des groupes humains, de même peut-être, pour un temps,

main par la consommation, mais cela ne peut pas nous satisfaire, notre besoin est trop fort. Nous essayons de remplacer la justice par des lois mais ce n'est pas la même chose. C'est ce que nous enseigne le théâtre. Les massacres sont perpétrés dans un cadre légal – c'est seulement jeter le café qui est humain. Ce résidu d'humanité est peut-être tout ce qui nous reste pour bâtir notre futur.

Nous vivons un âge de l'épuisement. Les gens épuisés réagissent de façon irrationnelle et violente à la

Chacun de nous crée son humanité en cherchant à résoudre du mieux qu'il le peut les problèmes politiques et ses problèmes personnels. C'est pour cela que nous avons besoin de la tragédie et de la comédie

vriers le crier dans les rues, les universités, les tribunaux – dans toutes nos institutions sociales.

Au lieu de ça, nous demeurons silencieux. La langue mondiale – l'anglo-américain – n'est pas appropriée pour le demander. C'est une langue engendrée par le marché mondial et le système monétaire. Elle réduit le sens à « pouvoir faire », la possibilité de faire quelque chose mais pas de comprendre ce qu'on fait ou de demander si c'est souhaitable autrement qu'en termes de profit.

Cette langue « morte » corrompt toutes les cultures. Par exemple, l'industrie cinématographique française veut maintenant faire des films en anglo-américain. Cela la réduira rapidement à l'état de pré-idiote dans lequel se trouve l'industrie cinématographique britannique – qui fait de gros profits sur le marché mondial. Les films français deviendront puérils, sentimentaux et à moitié fascistes.

Le théâtre anglais est aussi dégradé que le cinéma anglais. La seule différence, c'est qu'il est plus prétentieux. Les principaux théâtres anglais ne produisent plus que des pièces susceptibles d'être transférées à Broadway ou d'être tournées au cinéma (avec l'accord des financiers de Los Angeles).

Il reste encore un théâtre anglais de protestation, mais c'est le « théâtre des symptômes », pas un théâtre de la compréhension. Ceux qui l'écrivent sont exploités et disparaissent après deux ou trois pièces. Ils finissent en écrivant des scénarios pour le cinéma ou la télévision ou, par désespoir, ils deviennent financiers ou se suicident. Le théâtre anglais est soutenu par

Rien. Rien qu'Hollywood ou que la télévision ne puisse faire ou condamner ou justifier : il semble que tout ne dépende que du côté où on se trouve. Le théâtre doit faire plus. Si les soldats avaient été « le mal » au sens conventionnel du terme, ils auraient jeté leur café bouillant à la face de leurs victimes puis les auraient tuées avec joie, comme des sportifs cherchant à battre le record du jour.

En ce moment, nous ne massacrons pas d'innocents – et nos enfants sont trop jeunes pour le faire – mais nous buvons du café. C'est le café qui dérange. Dans la pièce je ne donne pas le nom de l'endroit où a eu lieu le massacre réel ni la nationalité des soldats. Pour chaque traduction, je demande que les tueurs soient les soldats ordinaires du pays où l'on parle la langue du traducteur. Je demande que les uniformes soient militaires sans être identifiés à une armée particulière. Après le massacre, je veux que le sergent nettoie minutieusement le lieu du massacre – faire quelque chose de fastidieux est une petite barrière qu'on met entre soi et le fait de savoir qu'on est allé en enfer.

Ma quête ne concerne pas le crime, elle concerne l'humain. Les tueurs sont ordinaires et, dans d'autres circonstances, ils sont des gens normaux. Dans le reste de la pièce, j'essaie d'examiner le paradoxe : à quel point il est difficile d'être humain, l'immense étendue du problème, le courage qu'il faut pour le résoudre et la vision qui est créée quand il est résolu. Sur les stèles des monuments aux morts français, il est écrit : « Morts pour la patrie ». Ce n'est pas entièrement vrai. Ils sont également morts pour

Concert à Londres (métro)

Décibels (énergie)

Repos sur la côte (train)

Kate, 23 ans, musicienne

© ALSTOM 2000. On a déjà plus en plus besoin d'ALSTOM.

Découvrez les solutions innovantes qu'un leader mondial vous apporte chaque jour dans l'énergie et le transport.

www.alstom.com

MANAGEMENT Carlos Ghosn a été nommé il y a un an à la tête du deuxième constructeur automobile japonais, Nissan, passé sous le contrôle de Renault, avec pour mis-

sion de le sauver. ● CE FRANÇAIS d'origine libanaise né au Brésil, ancien directeur général adjoint de Renault, explique, dans un entretien au *Monde*, la stratégie mise en place

pour enrayer le déclin du constructeur japonais et modifier les méthodes de gestion de l'entreprise. ● APRÈS SEPT ANNÉES DE PÉRTES depuis 1992, le constructeur japonais

subit une profonde restructuration, qui doit porter ses fruits dès cette année avec un retour aux bénéfices. ● M. GHOSN affirme la nécessité pour lui de ne pas « être complai-

sant ». « J'y vais fort, mais je n'ai pas le choix. Je ne le fais pas par plaisir. » ● IL SOULIGNE par ailleurs la volonté du personnel de Nissan de s'en sortir et le goût des Japonais pour les défis.

Carlos Ghosn utilise une thérapie de choc pour sauver Nissan

Nommé il y a un an à la tête du constructeur japonais avec pour mission de redresser les comptes et les ventes du groupe, l'ancien numéro deux de Renault explique, dans un entretien au « Monde », sa stratégie : faire comprendre l'urgence de la situation

CARLOS GHOSN, nommé en juin 1999 à la tête de Nissan, est le premier étranger à diriger une entreprise japonaise. Ce polytechnicien de 46 ans d'origine libanaise, né au Brésil, a commencé sa carrière chez Michelin avant de devenir directeur général adjoint de Renault. Le constructeur français, après avoir pris 36,8 % du capital de Nissan, en mars 1999, a chargé M. Ghosn de redresser l'entreprise japonaise en difficulté.

« Qu'avez-vous perçu à votre arrivée au Japon ?

— En arrivant chez Nissan, j'ai observé un décalage entre la perception des dirigeants et la réalité de l'entreprise, la stratégie définie au sommet n'était pas partagée, il régnait un réflexe typique dans les entreprises en déclin : on renvoyait la responsabilité des problèmes sur l'extérieur, par exemple en invoquant le contexte économique.

» Nissan a fait sept années de pertes sur huit exercices, sans réagir. Pour comparaison, Renault a fait une perte en 1996. La première en dix ans, et la situation s'est rétablie. Nissan n'avait pas le sens de l'urgence, mais cela commence à changer. En disant que je ramènerai Nissan à la rentabilité dès cette année, j'ai, de fait, instauré cette notion d'urgence. Si j'avais écouté tous les conseils qu'on m'a prodigués, je n'aurais pas fait grand-chose. Il ne faut pas être complaisant en se disant : il faut du temps au Japon, c'est une culture différente, etc. Là, vous mettez déjà les gens dans une situation de confort. J'ai préféré dire : la situation est inacceptable et ne peut être tolérée. Nous devons faire tout, tout de suite.

— Que faites-vous pour ce sens de l'urgence se diffuse dans l'entreprise ?

— Désormais, il n'y a plus d'objectifs sans délais. C'est une surprise chez Nissan et le premier délai qui m'est donné n'est en général jamais acceptable. Il faut que ces objectifs soient exigeants, pas forcément faciles à tenir. Le Japonais aime les défis. Pour l'instant, tous les délais importants sont tenus.

« Quand je suis arrivé, il régnait un réflexe typique dans les entreprises en déclin : on renvoyait la responsabilité des problèmes sur l'extérieur, par exemple en invoquant le contexte économique »

— Vous avez choisi une communication de crise pour faire bouger les choses. Le message a-t-il été difficile à faire passer ?

— Au contraire, cela a été très facile. J'avais trois courbes dans ma poche : l'évolution des parts de marché de Nissan, celle de la dette et celle des profits sur dix ans. Les Japonais sont des gens pragmatiques. Ils savaient que l'entreprise avait besoin d'un sursaut. Plus la situation de l'entreprise est délicate, plus la communication doit gagner en précision, en simplicité et en clarté. Elle doit être comprise depuis l'ouvrier jusqu'à l'analyste financier. Au Japon, quand les gens ne bougent pas, c'est toujours parce qu'ils ne sont pas d'accord.

Pour plus de précision, je communie principalement en anglais. Si je m'exprime en japonais, je demande systématiquement que mes déclarations me soient retraduites en anglais pour vérification.

— Sur qui vous êtes-vous appuyé ?

— J'ai été surpris par la profonde volonté des gens de Nissan de s'en sortir. Certains m'ont dit que l'entreprise avait besoin de *leadership*, de patrons qui assument leurs res-

ponsabilités. C'est contraire à l'idée que l'on se fait des entreprises japonaises où la fonction essentielle des patrons est de veiller à l'ordre social. J'ai trouvé des relais partout où j'ai senti qu'il y avait un appétit de réaction : au sommet, au niveau du « *middle management* », chez les jeunes... Des équipes transverses ont été créées sans prendre en compte l'ancienneté ou l'expérience. Leurs responsables n'étaient pas des dirigeants. Ils ont créé leur propre réseau pour constituer ces équipes. Il fallait rapidement permettre aux salariés de proposer des solutions sans tabou et sans a priori.

— Quels sont les autres dysfonctionnements que vous cherchez à faire disparaître ?

— Il n'y avait pas de véritable orientation client chez Nissan. L'important était ce que faisaient les concurrents mais, finalement, le client était une abstraction. Nous avons, depuis un an, suspendu deux projets de nouvelles voitures. On ne voyait pas clairement en quoi elles allaient se différencier des voitures existantes, à qui elles étaient destinées. On ne lance pas des voitures dans ces conditions. Désormais, il n'y a pas un produit qui ne soit lancé sans une analyse de marché, une définition de la cible de clientèle, un engage-

ment sur la rentabilité et le niveau de ventes. Les décisions sont prises au cours d'une réunion que je dirige avec certains membres du comité exécutif. Nous bombardons de questions les responsables des projets pendant plusieurs heures. Nous voulons des engagements précis et un produit ciblé. Nous avons créé un marketing. Cette fonction était éparpillée dans l'entreprise et il manquait une réflexion globale.

— Vous avez critiqué les féodalités dans le groupe. Que faites-vous pour y remédier ?

— J'ai fait comprendre aux responsables du comité exécutif que cela n'était plus les règles du jeu. Il ne doit pas exister de chasse gardée. Je sens qu'il y a désormais un effort pour travailler de façon plus transversale.

— Avez-vous remplacé des personnes qui n'arrivaient pas à rentrer dans ce nouveau fonctionnement ?

— Oui, il y a eu beaucoup de changements, notamment au niveau des équipes commerciales. Plusieurs dizaines de personnes ont pris des responsabilités différentes. Le comité international, récemment créé, est constitué de nouveaux venus. Il y a beaucoup de gens très bien à l'intérieur de Nissan. Le défi est de les mettre en condition pour qu'ils puissent exercer leurs responsabilités.

— Avez-vous modifié les grilles d'évaluation ?

— C'est simple : la première grille d'évaluation, c'est la performance. S'il n'y en a pas, on ne va pas plus loin dans l'évaluation. Être, c'est important. Mais faire, dans une entreprise, ça l'est encore plus.

— Combien de temps ce genre de management dans l'urgence peut-il durer ?

— Après les résultats 2000 et le retour des profits, Nissan sera toujours à l'hôpital mais sortira des urgences. Dans trois ans, nous sortirons définitivement de l'hôpital. De manière réfléchie et adaptée, la communication de crise peut fonctionner pendant trois ans.

— Vous y allez plutôt fort...

— J'y vais fort mais je n'ai pas le choix. Je ne le fais pas par plaisir. Quand il y a une crise, il faut un type de management de crise. Quand on est sorti de la crise, il faut manager autrement. L'art du management consiste à l'adapter en fonction des circonstances.

— Que faites-vous maintenant que vous n'auriez pas fait à votre arrivée ?

— Il y a des signaux que j'apprends à décoder. En début d'année, je n'ai pas assisté à la traditionnelle réunion de vœux organisée avec les fournisseurs. J'étais au Brésil. Deux semaines après être rentré, j'ai découvert que les fournisseurs n'avaient pas apprécié mon absence. C'était pour eux une forme de respect que d'être présent. Je vous assure que

je ne raterai pas cette réunion l'année prochaine. Egaleme nt, en février, je suis allé rencontrer des concessionnaires. J'ai commencé par expliquer mon plan d'action. J'avais prévu de les écouter ensuite. Ce fut une erreur. Ils ont eu l'impression de ne pas avoir été entendus. Lors d'une autre réunion, je n'ai pas fait la même erreur et le retour a été beaucoup plus positif. En France, pour être crédible, il faut commencer par des considérations générales avant de parler de choses précises et concrètes. Au Japon, c'est l'opposé. Il s'agit de faire cohabiter ces deux types de fonctionnement. C'est un apprentissage quotidien.

— Avez-vous l'impression de changer ?

— J'apprends beaucoup. Au Japon, il faut faire preuve de beaucoup de modestie. Etre tout le

100 % Nissan

et 100 % Renault

Carlos Ghosn avoue ressentir « une appartenance de fond à Renault et une appartenance active à Nissan », ajoutant qu'en interne il est pleinement « considéré comme le patron de Nissan ». L'autonomie entre Renault et Nissan est-elle possible ? « Il y a bien sûr une autonomie. En me nommant à la tête de Nissan, il était évident qu'on me faisait confiance et qu'il fallait me laisser les coudees franches. Le contrat de base est clair : ce que je fais, c'est dans l'intérêt de l'alliance Renault-Nissan. Nous avons avec Renault une approche commune à long terme, même s'il peut y avoir conflit sur des micro-décisions. »

Il y a six mois, Carlos Ghosn avait surpris Renault en annonçant sa démission si Nissan ne revenait pas aux bénéfices en mars 2001. « Cette déclaration a jeté un certain trouble, reconnaît-t-il, mais je n'ai pas l'intention de lâcher Nissan au milieu du gué. Je voulais surtout démontrer en interne la confiance que j'ai dans la réussite du plan. »

temps à l'écoute. Les Japonais sont très pudiques et polis. La première phrase n'a pas d'importance, c'est la deuxième qu'il faut écouter. Si un Japonais vous dit : « La réunion était intéressante, tout comme M. Ghosn, cependant... », c'est à partir de là qu'il faut prendre des notes et agir pour remédier au problème. C'est ce qui vous rend crédible par la suite. Le Japon est une école de patience. Je remarque que je suis plus patient qu'avant : c'est peut-être l'âge ou parce que je deviens japonais ! »

Propos recueillis par Laure Belot et Stéphane Lauer

Le Français le plus connu au Japon

TOKYO

de notre correspondant

Depuis un peu plus d'un an, Carlos Ghosn est incontestablement le Français le plus connu au Japon. On ne compte plus les articles et les couvertures d'hebdomadaires qui lui ont été consacrés. Peu avant l'annonce des résultats de Nissan le 18 mai, l'*Asahi* lui consacrait deux articles en première page dans sa série intitulée « Porte-drapeaux du XXI^e siècle ». Selon le journal, le Français pourrait être un exemple pour d'autres entreprises qui ont du mal à rompre avec les méthodes du passé. Pour Carlos Ghosn, écrit l'*Asahi*, « Nissan est comme un coureur avec un poids sur les épaules ». L'exemple de Nissan, poursuit le quotidien, démontre que le Japon a « besoin de l'impulsion d'une culture étrangère pour éliminer le poids du passé ». Depuis 1995, le slogan de Nissan était le changement (*kawaranaki*, scandait la coqueluche du baseball nippon, Ichiro, dans les publicités du constructeur à la télévision). Mais rien ne s'est passé avant l'arrivée de Carlos Ghosn, véritable « remède » de l'entreprise.

Le crédit dont bénéficie Carlos Ghosn pour avoir accepté cette « mission impossible » et sa politique de relations publiques savamment

orchestrée et contrôlée ne laissent guère place aux critiques. Chez Nissan, les jeunes cadres parlant anglais apprécient ses réformes qui permettent de contourner le système traditionnel de promotion à l'ancienneté. Ils le voient comme une sorte de « Douglas MacArthur » (selon l'hebdomadaire *Shukan Asahi*), l'homme qui démocratisa le Japon vaincu. D'autres cadres sont moins loquaces : « Il faut attendre les résultats du plan de renaissance. Il serait suicidaire de ne pas aller dans le même sens que les autres », dit l'un d'eux.

« DE LONGUES HEURES AU BUREAU »

Certains journaux émettent cependant quelques réserves. Ainsi, *Nihon Keizai* estimait, en 1999, que la nouvelle direction française négligeait le point fort de l'entreprise, ses capacités technologiques. « Renault conçoit ses voitures comme le ferait un fabricant de machines à laver », écrivait le quotidien économique. Le retard du lancement de la voiture hybride — équipée d'un moteur à essence et d'un moteur électrique — a été mal perçu. L'image de Nissan, « entreprise à la pointe de la technologie », risque de s'ébranler, renchérit le *Yomiuri*. L'hebdomadaire économique *Ekonomisuto* insiste sur les risques

d'épuisement des équipemen tiers, à qui M. Ghosn demande de réduire de 20 % les coûts en trois ans. Pour l'*Asahi*, cet objectif n'est pas hors de portée, mais les fournisseurs du groupe perçoivent mal leur avenir et les fruits qu'ils peuvent retirer de leurs efforts. « Beaucoup se demandent si Nissan peut vraiment redevenir un constructeur de premier plan sans d'abord surmonter les différences entre deux cultures d'entreprise, s'interrogeait, au début de l'année, le *Yomiuri*. Les mesures draconiennes mises en place ont provoqué une amertume chez les employés de plus de quarante-cinq ans. »

Bien que « M. Ghosn soit surnommé Mr Seven Eleven (chaîne de supérettes fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre) pour les longues heures qu'il passe au bureau, ajoute le journal, il est aussi envié pour les compensations qu'il reçoit et ses conditions de vie qui le mettent à trente minutes de son bureau ». Les membres japonais de la direction de Nissan ne bénéficient pas des mêmes avantages. Au Japon, le signal fort serait la mise sur le marché d'un nouveau modèle attractif, symbole de la renaissance de Nissan.

Philippe Pons

Les DRH des grandes entreprises mondiales définissent leur stratégie à Paris

DURANT TROIS JOURS, Paris peut se targuer d'être la capitale mondiale des ressources humaines. Pour la première fois, la France accueille, du lundi 29 au mercredi 31 mai, le 8^e congrès mondial des ressources humaines qui réunit environ 1 600 directeurs des ressources humaines (DRH). Si plus de 700 Français sont inscrits, les organisateurs attendent également la venue d'une centaine de Nord-Américains, d'une centaine de Maghrébins (dont plus de soixante Algériens) et d'une quarantaine d'Asiatiques. Quatre thèmes domineront les débats de cette profession souvent mal perçue par les salariés : la mondialisation de l'économie et la constitution d'équipes internationales, l'acquisition et le développement des compétences, le modèle social européen, et enfin, les opportunités mais aussi les risques que repré-

sentent les nouvelles technologies.

« Ces grandes questions sont au cœur de la problématique actuelle des DRH », explique Bernard Niglo, président de l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (ANDCP), qui regroupe les DRH français et organise le congrès. « Sur les nouvelles technologies, il est évident que c'est un outil très utile mais la profession voit dès à présent certains risques. Paradoxalement, les salariés sont de plus en plus attachés à la communication face à face. De même, gare aux messages électroniques. Les différences culturelles sont parfois telles, même à l'intérieur d'un groupe, qu'un message envoyé de Paris ne sera pas perçu par son destinataire japonais comme le prévoit son émetteur français », poursuit M. Niglo.

De nombreux consultants, enseignants et dirigeants d'entreprises sont invités à prendre la parole :

Paolo Cantarella (Fiat), Bertrand Collomb (Lafarge), Jean-Dominique Percevault (Schlumberger), Rob Kuijpers (DHL) ainsi que deux syndicalistes (Emilio Gabaglio, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats, et John Monks, secrétaire général du TUC britannique). Le directeur général du Bureau international du travail interviendra également au cours de ce congrès qui sera, en principe, conclu par Jacques Chirac mercredi.

EXPRESSION DES SALARIÉS

Derrière l'aspect grand-messe d'une telle manifestation, celle-ci permet de prendre le pouls d'une profession-chaîmière dans les entreprises. Pour connaître leurs préoccupations, l'ANDCP a fait sonder 2 800 DRH à travers la planète. Premier enseignement de ce sondage : dans tous les pays, les

DRH estiment que le besoin d'expression des salariés s'accroît. Ils sont 88 % à le penser aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, 81 % en France, 80 % en Italie. Seuls les Japonais y semblent moins sensibles. Ils ne sont que 52 % à estimer que les salariés veulent davantage s'exprimer. Qui dit s'exprimer ne dit pas forcément revendiquer. Globalement, les dirigeants, les salariés et les syndicats sont perçus comme davantage tournés vers l'échange et le dialogue que vers le conflit. Une exception ne manque pas de sel : la France. Une majorité de DRH (56 %) jugent que le patronat est davantage tourné vers le conflit ! Or 52 % seulement estiment que c'est également le cas des syndicats !

Malgré la mondialisation, des différences sensibles apparaissent entre les principaux pays ou entre continents. Ainsi, pour évaluer les salariés, les DRH allemands privilé-

gient les compétences liées au poste occupé alors que, partout ailleurs sur la planète, les DRH préfèrent comparer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

SAVOIR-ÊTRE OU SAVOIR-FAIRE

Vues d'Europe, les entreprises américaines paraissent sur certains points très traditionnelles et très en avance sur d'autres. Ainsi, contrairement à une idée reçue, les DRH américains continuent, lors de l'embauche, à privilégier le diplôme alors que dans les autres pays, ce sont soit les compétences qui sont déterminantes (c'est le cas en Europe), soit l'attitude des salariés (c'est le cas au Japon). En revanche, le DRH américain estime que son rôle de manager consiste à « faire réfléchir » les salariés. De même, en matière de formation, les DRH américains disent privilégier le « savoir-être » des salariés. Les forma-

tions sont donc essentiellement comportementales. En revanche, dans la plupart des autres pays (Allemagne, Italie, France, Japon), les entreprises continuent de mettre en avant le « savoir-faire » plus traditionnel.

Néanmoins, un point commun lie les directeurs des ressources humaines : quel que soit le pays, ils estiment que « l'épanouissement dans le travail » constitue le « lien idéal » entre les dirigeants ou les salariés et l'entreprise. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Dans presque tous les pays, une majorité de DRH déplorent que les dirigeants et le management intermédiaire soient essentiellement préoccupés par leur carrière alors que les autres salariés sont essentiellement motivés par l'argent. Une réalité qu'aucun congrès ne suffira à transformer !

Frédéric Lemaître

France Télécom sur le point de racheter le britannique Orange

Le groupe français pourrait payer plus de 320 milliards de francs le troisième opérateur britannique de téléphonie mobile. Le gouvernement n'entend pas réduire sa participation à moins de 54 %

Michel Bon, le PDG de France Télécom, était à Londres, lundi 29 mai, pour mettre la dernière main à la négociation exclusive engagée avec Vodafone pour le rachat d'Orange, troisième opérateur britannique de télépho-

nie mobile avec plus de 6 millions d'abonnés. Les discussions finales tournent autour du prix, estimé à près de 50 milliards d'euros (328 milliards de francs). France Télécom offrirait entre 20 et 30 milliards d'euros en

liquidités et reprendrait 10 milliards d'euros de dettes. Le solde du paiement devrait s'effectuer en titres France Télécom. Le gouvernement français, qui contrôle actuelle-

ment 62 % du capital de France Télécom, n'entend pas réduire sa participation à moins de 54 %. Avec Orange, France Télécom posséderait 20 millions d'abonnés au téléphone mobile et envisagerait d'introduire en Bourse cette activité.

MICHEL BON était à Londres, lundi 29 mai, pour mettre la dernière main à la négociation exclusive engagée avec Vodafone pour le rachat d'Orange, troisième opérateur britannique de téléphonie mobile avec plus de 6 millions d'abonnés. Les discussions tournent autour du prix, estimé à près de 50 milliards d'euros (328 milliards de francs), et des modalités de paiement. France Télécom met tous les

M. Peyrelevade dénonce la « bulle » des télécoms

La valorisation en Bourse des opérateurs de téléphonie et la surenchère sur les prix des nouvelles licences UMTS (Internet par téléphone mobile) représentent une « bulle » spéculative, qui risque d'étouffer le système bancaire, a estimé dimanche 28 mai Jean Peyrelevade, le président du Crédit lyonnais. Interrogé sur LCI, M. Peyrelevade a estimé qu'« on a survalorisé les licences et la valeur des opérateurs de téléphonie mobile », ajoutant : « On est aux limites des capacités de financement. Oui, on est dans une bulle. »

« Au niveau actuel de valorisation, s'il faut financer par crédit bancaire des opérations telles que le rachat d'Orange par France Télécom, par exemple, le système bancaire va s'étouffer », a-t-il ajouté. « Un jour, le marché s'apercevra que cela ne correspond à rien de valoriser un abonné au téléphone mobile 60 000 francs. Je pense que le marché se trompe... », a-t-il précisé.

moyens en jeu pour emporter Orange, filiale du britannique Vodafone que le groupe est contraint de céder pour des raisons de concurrence. Car depuis un an, le groupe français a subi une série de revers. En août 1999, Deutsche Telekom lui a soufflé le britannique One2One, en décembre, le néerlandais KPN lui a subtilisé l'opérateur allemand E-Plus et en mars, le gouvernement espagnol l'a écarté de l'attribution

des licences de téléphonie de troisième génération UMTS.

Pour obtenir Orange, France Télécom n'hésite pas à payer le prix fort : 8 300 euros (plus de 50 000 francs) par abonné, contre 6 000 euros lors du rachat d'E-Plus par KPN. Surtout, il accepte de payer une part importante de son acquisition en cash, alors que toutes les autres fusions dans les télécommunications se sont réalisées par échange d'actions. France Télécom offrirait entre 20 et 30 milliards d'euros en liquidités et reprendrait 10 milliards d'euros de dettes. Le solde du paiement devrait s'effectuer en titres France Télécom.

Le gouvernement français, qui contrôle actuellement 62 % du capital de France Télécom, n'entend pas réduire sa participation à moins de 54 %. Il souhaite conserver une marge de manœuvre par rapport au seuil minimum de 50,1 % que doit détenir l'Etat selon la loi sur les télécommunications de 1996. France Télécom ne peut donc offrir que 8 % de son capital, soit l'équivalent de 11,2 milliards d'euros. Pour financer l'opération, France Télécom a négocié un prêt record de 30 milliards d'euros. Le groupe français pourra le rembourser grâce aux cessions d'actifs qu'il envisage : ses participations dans Telmex au Mexique, Deutsche Telekom en Allemagne, Sprint et Sprint PCS aux Etats-Unis ainsi que dans le fabricant de semi-conducteurs ST Microelectronics pour un montant total estimé à près de 18 milliards d'euros.

Autre sujet de négociation primordial entre l'opérateur français et Orange : l'éventuelle cotation en Bourse des activités de téléphone mobile contrôlées par France Télécom. Avec Orange, France Télécom posséderait 20 millions d'abonnés, moitié en France et moitié en Europe. La cotation de cette entité permettrait d'obtenir l'appui de Hans Snook, le président d'Orange, qui aurait préféré garder son indépendance. France Télécom pourrait ainsi associer directement M. Snook aux destinées de sa filiale mobile et lui ouvrir la perspective d'une cotation en Bourse. Pour France Télécom, il est important de conserver le management d'Orange qui a

démonstré son dynamisme. D'après la presse britannique de lundi, le maintien de M. Snook, l'un des chouchous de la City, était également important aux yeux des grands investisseurs. Selon les termes du *Financial Times*, ils considèrent le patron d'Orange comme « un original, une sorte de Richard Branson des télécoms... Snook fait l'unanimité parmi ses pairs pour avoir prévu le formidable essor du téléphone cellulaire ».

HAUTEMENT STRATÉGIQUE

Aux yeux de la communauté boursière, M. Snook est aussi l'un des pionniers de la téléphonie mobile outre-Manche, et reste l'un de ses plus fervents apôtres. Créé en avril 1994, Orange avait atteint 4,9 millions d'abonnés à la fin de 1999, après avoir gagné plus de 2,16 millions d'abonnés en un an – un record. Et sa croissance ne s'est pas arrêtée en si bon chemin, puisqu'un million de nouveaux abonnés ont rejoint l'opérateur en moins de six mois. Par ailleurs, Orange devrait dégager un résultat courant avant impôt positif, mais

peut-être encore une légère perte nette sur l'exercice 2000. Enfin, Orange détient un actif hautement stratégique puisqu'il a emporté une licence de téléphonie mobile de troisième génération mise aux enchères en Grande-Bretagne pour la somme de 4,09 milliards de livres, soit pratiquement 45 milliards de francs.

France Télécom et son associé, le câblo-opérateur américain NTL, avaient dû renoncer à surenchérir pour la licence A réservée aux nouveaux entrants, qui a été conquise par le canadien TIW pour 4,38 milliards de livres. En rachetant Orange, France Télécom fait d'une pierre deux coups : il gagne une forte base installée de clientèle, difficile à conquérir pour un nouveau venu, et une précieuse licence UMTS. L'opérateur français pose sa candidature dans tous les pays européens qui sont en train de se doter de ces nouveaux réseaux : en Allemagne, où les enchères débiteront en juillet, avec son partenaire MobilCom, en France où il se présente seul, en Italie et en Belgique.

Dès que Vodafone a fait connaître

sa décision de mettre Orange sur le marché, France Télécom a été perçu comme le favori. Lors de la prise de participation de France Télécom dans l'opérateur de câble NTL, voilà un an, Michel Bon avait fortement impressionné les analystes londoniens, avec ses allures de lord raffiné, sa modestie, son sourire et... sa discrète poigne de fer. Aujourd'hui, les mêmes notent que comme M. Snook, c'est un dirigeant atypique qui a su concilier les intérêts divergents de la Bourse et ceux de l'Etat actionnaire. En revanche, certains voient en lui le pur produit d'une « filière » française, un énarque fortement marqué par son passage dans le service public qui sait faire jouer ses multiples relations au sein du gouvernement. Beaucoup insistent aujourd'hui sur le potentiel « choc de culture » entre M. Bon, perçu comme un grand commis de l'Etat français, et M. Snook, cow-boy des télécoms qui préfère les jeans et les vestes de cuir aux costumes de Saville Row.

Enguérand Renault avec Marc Roche à la City

Les juges interprètent avec rigueur les accords sur les 35 heures

LE MARDI 16 MAI, le patronat bancaire a eu, à deux reprises, l'impression que le ciel lui tombait sur la tête. Non seulement le tribunal de grande instance (TGI) de Paris a annulé l'accord signé sur les 35 heures par les Banques populaires et deux syndicats (CFTC et SNB-CGC) en avril

1999, mais la cour d'appel de Paris a fixé le même sort à l'accord de branche sur les 35 heures conclu le 4 janvier 1999 entre l'Association française des banques (AFB) et le SNB-CGC (*Le Monde* du 18 mai). La portée de ces deux décisions dépasse le seul secteur bancaire.

Deux points essentiels retiennent l'attention dans le jugement concernant les Banques populaires. Premièrement : les syndicats non signataires reprochaient à l'accord de ne pas être conforme à la loi Aubry II, entrée en vigueur après la signature. La direction estimait ce point non recevable. La justice lui a donné tort : « Le tribunal ayant ouvert les débats en raison de la survenance d'éléments nouveaux susceptibles de modifier, de façon fondamentale, les termes du litige, tous les moyens tirés de ces modifications doivent être considérés comme recevables, sauf à occulter une part importante des problèmes posés par celles-ci. » Deuxièmement, on retiendra que le tribunal a jugé illégal la partie concernant le fractionnement des congés payés, car les Banques populaires constituent une branche. Or – la cour d'appel tient

le même raisonnement dans son arrêt – le fractionnement des jours de congé nécessite soit l'accord individuel du salarié, soit un accord d'établissement.

Dans l'arrêt de la cour d'appel de Paris concernant l'AFB, trois points principaux retiennent l'attention. Dans le cadre des 35 heures, l'accord accordait 8 jours ouvrés fixés en premier lieu sur les jours fériés et 9 jours ouvrés à la disposition du salarié, mais dont les dates étaient « subordonnées aux nécessités de service ».

LE CHOIX DU SALARIÉ

La Cour a estimé que cette réserve « relève exclusivement de l'employeur, de sorte que cette condition (...) est, à raison de son imprécision, incompatible avec l'exercice de la faculté de choix ouverte au salarié ». Dans le cas des Banques populaires, le TGI avait, lui, validé cette disposition.

Deuxième point intéressant de nombreuses entreprises et branches : l'accord AFB étendait, sous certaines conditions, la notion de cadre supérieur aux chefs d'agence. La cour d'appel a estimé que cela n'entraînait pas dans le cadre de la loi du 19 janvier 2000.

Enfin, la cour a utilisé un article du texte pour annuler l'ensemble de l'accord. L'article 6-2 précisait que l'application du texte nécessitait que son équilibre général ne soit pas remis en cause par une décision de justice. Puisque tel n'est pas le cas, a décidé la cour d'appel, « l'annulation des clauses litigieuses emporte l'annulation de l'accord ».

Frédéric Lemaître

ProXchange.com

- Déjà plus de 10 millions d'abonnés
- Déjà plus de 10 millions d'occasions, classées par catégories : véhicules, outils, informatique, immobilier, vêtements, jouets, meubles, etc.
- L'accès est à des millions de kilomètres en Europe et au-delà.
- Des services sûrs et rapides qui assurent et sécurisent vos transactions.
- Des spécialistes par secteur à votre écoute.

Rejoignez-nous sur www.proxchange.com

proxchange.com

Le premier marché européen de l'occasion professionnelle

La production audiovisuelle est divisée sur sa restructuration

Dans un secteur qui souffre de l'émiettement de ses sociétés, les professionnels hésitent entre deux stratégies : se regrouper entre eux ou s'adosser à des chaînes de télévision. Tous espèrent du projet de loi audiovisuel un meilleur financement de leur activité

LES PRODUCTEURS audiovisuels suivront avec intérêt les débats sur la loi audiovisuelle, lundi 29 et mercredi 31 mai, en seconde lecture au Sénat. Ils en espèrent la prise en compte de leur revendication de faire passer de 15 % à 25 % du chiffre d'affaires des chaînes les investissements consacrés à la production. Ils souhaitent aussi l'adoption de l'amendement du gouvernement qui prévoit « la suppression de la prise en compte des parts de coproduction dans le décompte des obligations des diffuseurs en faveur de la production indépendante ».

Accueillie avec satisfaction lors de son adoption par l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 23 mars), cette mesure fait maintenant craindre à certains qu'elle n'entraîne la création d'une « production à deux vitesses », l'une totalement indépendante et l'autre qui

bénéficiera des systèmes de coproduction avec les diffuseurs. Cela complique un peu plus les relations à l'intérieur de cette profession, en mutation et en pleine ébullition, qui attend avec impatience les décrets d'application de la loi.

En guerre pour un meilleur financement de leur activité, les producteurs audiovisuels s'interrogent aussi sur la restructuration de leur secteur. L'opération de fusion entre Ellipse et Expand sous la bannière de Canal+ (*Le Monde* du 12 février), suivie du rachat de la société de Michel Drucker et de l'annonce par d'autres animateurs de leur intention de céder leur activité, a amplifié les rumeurs de concentration autour des grands groupes, notamment des diffuseurs. Sans compter les spéculations sur un éventuel mariage entre Canal+ et les sociétés audiovisuelles du groupe Lagar-

dère. « *L'essentiel des aides du compte de soutien (1 milliard de francs en 1999) vont à ces trois grands groupes* », se plaignent les petits producteurs.

« *On ne va pas dans le bon sens en créant ces mastodontes sous le parapluie des distributeurs. On a besoin de préserver une certaine diversité. Ce qu'on redoute le plus, c'est l'interpénétration entre production et diffusion. En revanche, nous sommes favorables à la constitution de groupes indépendants* », commente Jean-Pierre Bailly, président du Syndicat des producteurs indépendants (SPI). Ce syndicat imagine la constitution d'un pôle fort pour les fictions lourdes dévoreuses d'investissements qui voisinent avec un pôle plus artisanal, notamment pour les documentaires.

L'émiettement de cette profession, où quelque six cent cinquante

sociétés interviennent, inquiète certains observateurs, qui estiment que ce secteur a besoin d'une restructuration.

« On ne va pas dans le bon sens en créant ces mastodontes sous le parapluie des distributeurs »

Seulement quatre-vingts d'entre elles réalisent la moitié du chiffre d'affaires du secteur. Parmi les autres, certaines toutes petites ont trouvé des niches, dans le documentaire animalier par exemple, qui leur permettent de vivre

confortablement. Mais la plupart travaillent avec l'obsession de leurs carnets de commandes, du niveau de leur trésorerie, et elles ont des difficultés à se faire une place sur le marché international.

« *Avec 25 millions de francs de chiffre d'affaires, tout est compliqué, si j'en avais 10 de plus, tout serait plus facile* », explique le patron d'une petite société, qui estime que l'obligation pour les chaînes de consacrer 25 % de leur chiffre d'affaires à la production donnerait la bouffée d'oxygène indispensable. Certains observateurs estiment qu'en dessous de 150 à 200 millions de francs de chiffre d'affaires, une société de production rencontre des difficultés pour faire face aux poids des charges et qu'elle se trouve en position de faiblesse face aux chaînes.

Du coup, la tendance aux regrou-

pements est forte, même en dehors des diffuseurs. L'alliance entre Gétévé et Télé Images, qui représentent ainsi un chiffre d'affaires de 500 millions de francs, fait figure de modèle de la concentration des sociétés indépendantes.

D'autres s'y essaient. Ainsi, Septembre Productions est en train de se rapprocher de la société de Jean-Luc Azoulay. « *Aujourd'hui, pour financer et développer leurs projets, les petites entreprises ont besoin de s'adosser à un groupe plus important et de créer une sorte de fédération de producteurs* », explique Jean Naimchik, PDG de Septembre Productions. Il n'est alors pas question de mariage capitaliste, mais d'un cofinancement à parts égales des œuvres produites. Par ailleurs, les deux sociétés interviennent sur des lignes éditoriales bien différentes. L'adaptation des romans ou les téléfilms élaborés de Septembre Productions ne fait pas concurrence aux Navarro et autres Quai n°1 d'AB Productions.

Pour encourager leur démarche, les partisans des alliances entre professionnels soulignent la contradiction de la stratégie des diffuseurs. « *Il n'est pas évident que TF1 et M6 se satisferont longtemps de faire travailler des sociétés comme Expand ou Ellipse, dont les bénéfices vont à Canal+, c'est-à-dire à leur concurrent. On verra à terme quels sont les résultats de ces fusions, en termes de chiffre d'affaires pour les sociétés de production* », s'interrogent-ils.

Tous cependant s'entendent sur un point : la faiblesse du financement de la production française par rapport à ses homologues européennes, notamment britannique et allemande. « *Il manque 1,5 milliard de francs* », assurent les syndicats professionnels qui, outre l'augmentation de la part de chiffre d'affaires des chaînes consacré à la production, réclament des obligations de production pour les chaînes thématiques et pour celles qui seront candidates au numérique terrestre.

Guy Dutheil

La société Marathon installe un petit Hollywood sur la Côte d'Azur

SAINTE-TROPEZ

de notre envoyé spécial

Une aventure vient de naître sur les rivages de Saint-Tropez. A quelques pas de la Madrague, de nouvelles paillotes ont poussé sur la plage. Au bord de l'eau, sur quelques mètres de sable blond, Marathon a planté un plateau de tournage.

Un faux bar circulaire, un ponton de bois lancé dans la mer composent un des décors les plus regardés des téléspectateurs. Ils, ou plutôt elles, sont, chaque semaine, plusieurs millions à suivre, sur TF1, les amours balnéaires de Laure, Jeanne, Jessica, Claudia, Vanessa, Valentine et Adeline, qui composent les sept sirènes vedettes de « *Sous le soleil* », série-culte diffusée chaque samedi en fin d'après-midi sur la Une.

Depuis 1995, elles promènent leur bikini sur le petit écran sans laisser leurs admirateurs. Aux abords du 200^e épisode, la part de marché de la série dépasse 60 % auprès des 15-34 ans.

Ce succès revient à Olivier Brémond et Pascal Breton, les deux fondateurs de la société de production Marathon. Un duo complémentaire : au premier la gestion, au second la création. Il y a six ans, ils cherchaient un lieu pour tourner une nouvelle série. Saint-Tropez s'est imposé. Gérard

Brémond, père d'Olivier et fondateur de la société immobilière de loisirs Pierre et Vacances, y possède un complexe hôtelier. Marathon l'a utilisé à la morte saison pour y loger acteurs et techniciens. « *Sous le soleil* » a trouvé son décor. Trop heureuse de cette activité nouvelle, la municipalité « *nous a loué des terrains à des conditions avantageuses* », confie M. Breton.

MÉTHODES AMÉRICAINES

Pour cette série, Marathon a inauguré, en France, de nouvelles conditions de tournage, plus proches des méthodes américaines que de la tradition française. La société de production a mis en place un double plateau. Deux équipes de tournage, aux ordres de plusieurs réalisateurs, s'affairent simultanément. Résultat : Marathon est le seul producteur capable de fournir à une chaîne de télévision un épisode de 52 minutes par semaine. Sur place, entre sable et palmiers, trois studios occupant 2 500 mètres carrés sont installés. Avec le succès, « *Sous le soleil* » fait de l'ombre à la Madrague. Laure et ses copines font une rude concurrence à B.B. auprès des curieux et des touristes. Les beaux jours venant, badauds et voyeurs se pressent toujours plus nombreux sur le sable pour apercevoir les vedettes.

Pour elles, la série est un job à plein temps. A raison de deux périodes de tournage de quatre mois par an, Saint-Tropez devient leur résidence principale. La plage n'est que le décor de leurs douze heures quotidiennes de travail.

Un rythme soutenu à la mesure du pari économique engagé par Marathon. TF1 paie chaque épisode 1,8 million de francs (0,27 millions d'euros) alors que le prix de revient est de 4 millions (0,61 million d'euros). Selon Pascal Breton, « *Marathon a perdu de l'argent pendant un an et demi. Mais, depuis trois ans et demi, nous en gagnons grâce aux ventes à l'étranger* ». En cinq ans, le chiffre d'affaires de « *Sous le soleil* » a dépassé les 540 millions de francs (82,2 millions d'euros).

Le choix de Marathon est « *d'avoir l'air aussi riche à l'écran que les séries américaines, même si nous y mettons un peu moins d'argent* », souligne le créatif de cette société de production. Un choix obligatoire pour séduire les marchés internationaux. « *Cannes, Saint-Tropez et la Méditerranée sont des marques fabuleuses à l'international et pour le public français* », dit-il. Avec son système de double tournage, Marathon économise 20 % sur le coût d'un épisode. La présence sur place des acteurs et des techniciens lui assure « *un effet de concentration*

et une productivité bien meilleure », reconnaît M. Breton. Cette formule a déjà fait des émules. Jean-Luc Azoulay, l'ex-associé de Claude Berda dans AB Productions, a choisi d'installer ses studios aux Antilles. Soleil et azur toujours.

Marathon prépare d'autres séries, comme « *72 h* » ou « *Hôpital Cannes Californie* » et appliquera les mêmes recettes. Outre son système de tournage, l'autre avantage est le « *casting, qui constitue plus de la moitié du succès à la télévision* », pointe le créatif. Et d'ajouter : « *Pour "Sous le soleil", tout l'enjeu a été de trouver des actrices, à la fois superbes et pas idiotes, qui ne repoussent pas le public, à 60 % féminin, de la série.* »

VIVIER DE STARS SUR PLACE

« *Dans deux ou trois ans, nous irons vers le feuilleton de prime-time avec une écriture plus ambitieuse et une palette d'acteurs plus large* », assure M. Breton. Il envisage aussi d'aborder le secteur des variétés et rêve d'émissions estivales diffusées de Saint-Tropez. Avec le vivier de stars présentes sur place, elles devraient permettre de récréer les grandes heures de la *dolce vita*. Il vise aussi le cinéma, « *pour ne pas être balayés par les Américains* ».

Guy Dutheil

Françoise Chirot

CORRESPONDANCE

Une lettre du PDG de « Nice-Matin »

A la suite de notre article intitulé « *La diffusion de la presse est restée stable en 1999* » (*Le Monde* du 20 mai), nous avons reçu de Michel Comboul, président-directeur général de Nice-Matin, les précisions suivantes :

Le tableau publié dans vos colonnes concernant la diffusion de la presse en France en 1999 et le commentaire qui l'accompagne donnent forcément à penser que Nice-Matin est le très mauvais élève de la presse quotidienne régionale. Fort heureusement, il n'en est rien.

En effet, la comparaison des chiffres OJD 98/99 nous concernant perd toute pertinence dès lors que les périmètres de nos titres ont changé (en 1998 dans le Var et en 1999 en Corse), ce qui n'a pas été pris en compte. C'est ainsi que la perte de 10 % imputée à Nice-Matin n'est pas conforme à la réalité car elle repose sur une diffusion 1998 intégrant les ventes réalisées dans

le Var, mais les exclut en 1999. La seule manière de rendre compte de l'évolution de notre diffusion est de comparer, à périmètre égal, les chiffres de l'ensemble de nos titres. Les chiffres OJD montrent alors qu'en 1999, Nice-Matin (Alpes-Maritimes et Corse) et Var-Matin ont eu une diffusion totale payée de 280 951 exemplaires/jour contre 285 595 en 1998. Soit une baisse de 1,6 %.

Compte tenu des pertes mécaniquement produites par tout regroupement de titres, du fait des duplications de ventes antérieures – pertes de l'ordre de 6 % –, ce résultat est plutôt honorable. Ainsi, à l'instar de l'ensemble de la presse quotidienne régionale, Nice-Matin a donc connu, en 1999, une légère érosion, et non la baisse brutale qu'évoque le tableau du Monde. Nous avons d'ailleurs de bonnes raisons d'espérer pour 2000 une sensible progression de notre diffusion.

Le groupe Spir lance un réseau national de cityguides

PROPRIÉTÉ à 67,8 % du groupe Ouest-France, Spir Communication, société spécialisée dans l'édition d'hebdomadaires d'annonces gratuits, se lance dans les cityguides sur Internet. Depuis le 17 mai, cette société, par ailleurs cotée en Bourse, a ouvert un site à Marseille, le premier labellisé sous l'appellation mavelle.com hors des frontières du Grand Ouest, où le concept a été créé par le quotidien breton.

Alors qu'il conserve toute la maîtrise dans sa zone d'influence, avec seize villes, le groupe Ouest-France mise sur sa filiale de « gratuits » pour couvrir le reste du territoire. A l'exception du Sud-Ouest où elle compte lancer prochainement des mensuels immobiliers à Toulouse et Bordeaux, Spir diffuse, dans les autres régions, 147 titres, soit environ 13 millions d'exemplaires. Après un renforcement de ses positions dans le Nord, elle a récemment conclu un accord avec L'Est républicain et les Dernières nouvelles

d'Alsace pour reprendre, via Mediapic, une société commune, la gestion et la distribution des douze titres de gratuits que détenaient les deux quotidiens.

« *Nous disposons d'une base de données de 300 000 annonces et d'un réseau local de 600 commerçants* », assure Philippe Léoni, président de Spir Communication, qui, depuis octobre, a repris les rênes du groupe. Grâce à cette couverture du territoire, il estime bénéficier d'un sérieux avantage face à la concurrence des autres quotidiens – *Télégramme, Sud-Ouest, Figaro* – et de jeunes sociétés spécialisées (Webcity).

200 MILLIONS D'INVESTISSEMENTS

Après Marseille, puis Aix-en-Provence en septembre, Spir envisage d'installer mavelle.com dans une trentaine de villes, à raison de deux par mois dès 2001, en reliant ces guides à son site de petites annonces ouvert en 1999. Excluant la création de bureaux spécifiques, la société a prévu de faire appel à l'AFP pour l'infor-

mation générale et à des fournisseurs extérieurs pour les services.

Alors que certains analystes financiers lui avaient reproché une certaine timidité sur le Web face aux intentions affichées par Comareg (groupe Havas), sa principale concurrente, Philippe Léoni a prévu d'investir près de 200 millions de francs (30 millions d'euros) en cinq ans et de réaliser, dès 2002, un chiffre d'affaires de 100 millions de francs (15,2 millions d'euros).

En dehors de son activité de presse gratuite (70 % de son activité), de la distribution (22,5 %) et de l'imprimerie (5,5 %), Spir prévoit de s'étendre dans le secteur de la distribution d'imprimés adressés (portage à domicile, etc) en prévision de la fin du monopole de La Poste en 2003. Dans cette perspective, elle a récemment racheté une entreprise parisienne, Europortage, qui devrait lui servir de « *laboratoire* ».

Michel Delberghe

REPRODUCTION INTERDITE

OFFRES

AGRI SALES CENTER

Recherche pour son réseau commercial des

REPRÉSENTANTS VRP ou MULTICARTES

Débutants acceptés - Formation sur place
Principale activité : Vente de E-commerce
Commission très importante.

Téléphoner pour RDV au

02.48.25.19.44 (Melle Pinson)

06.08.06.36.87 (MR Dethyre)

Ecole privée recherche enseignants CP au CM2.
Tél. : 01-43-96-18-13/01-43-78-49-12

Société de presse recherche 2 jeunes journalistes bilingues (fr/ang.) connaissant le secteur des technologies avec cinq ans d'expérience dans la profession.

Addresser lettre de motivation, CV et photo, sous réf. 103 à :
Le Monde Publicité,
21 bis, rue Claude-Bernard,
BP 218, 75226 Paris Cedex 05.

Revue pétrolière cherche journaliste spécialisé.
Addresser CV à :
APRC, 7, av. Ingres, 75016 Paris

DEMANDES

Ingénieur IBM indépendant
IMS/DL1/SQL-DB2 CICS,
COBOL, PL1, ASM, CLIST, REXX, C
Disponible immédiatement.
01-40-21-37-64
jtricca@club-internet.fr

La pige des radios et télévisions

l'Argus de l'Audiovisuel

www.argus-audiovisuel.fr

à tous les lyonnais
loin de Lyon...

www.tlm.fr

la bonne adresse pour garder le contact avec l'info du Grand Lyon.

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 30 mai

■ **JAPON** : publication du taux de chômage en avril et consommation des ménages.

■ **FRANCE** : statistiques construction pour avril et conjoncture Insee dans l'industrie pour mai.

■ **PORTUGAL** : réunion informelle des ministres européens de l'agriculture.

■ **ÉTATS-UNIS** : indice de confiance des consommateurs du Conference Board.

MERCREDI 31 mai

■ **JAPON** : mises en chantier de logement.

■ **FRANCE** : prix de vente industriels.

■ **ÉTATS-UNIS** : ventes de logements neufs en avril et publication de l'indice composite des principaux indicateurs du Conference Board.

JEUDI 1er JUIN

■ **JAPON** : immatriculations de voitures neuves en mai.

■ **ÉTATS-UNIS** : demandes hebdomadaires d'allocations chômage et dépenses de constructions en avril.

■ **MARCHÉS** : tous les marchés boursiers et financiers sont fermés pour la fête de l'Ascension en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse. En France, la journée est fériée mais la Bourse reste ouverte.

VENDREDI 2 JUIN

■ **GRANDE-BRETAGNE** : réserves officielles pour le mois de mai.

■ **ITALIE** : chiffre d'affaires et commandes à l'industrie pour mars. Fin de l'OPV Finmeccanica.

■ **ÉTATS-UNIS** : taux de chômage et créations d'emplois en mai et commandes industrielles en avril.

AFFAIRES

SERVICES

■ **FRANCE TÉLÉCOM** : l'opérateur français de téléphone devrait annoncer mardi 30 mai le rachat d'Orange, troisième opérateur britannique de téléphonie mobile. (Lire page 23.)

■ **CHINA UNICOM** : le deuxième opérateur chinois de télécommunications va lever 4,5 milliards de dollars, par le biais d'une émission d'actions qui pourrait être la plus importante offre publique jamais lancée à Hong Kong.

■ **LUCENT** : l'équipementier de

■ **télécommunications américain est sur le point d'acheter** la société Chromatics Networks, selon le Financial Times du 29 mai. Cette opération de 5 milliards de dollars permettrait à Lucent d'acquies un savoir-faire dans les métiers de réseaux optiques en pleine croissance.

■ **ÉLECTRICITÉ** : douze des plus importantes compagnies d'électricité européennes, dont Endesa, Scottish Power, EDF et RWE, annonceront dans la semaine leur intention de mettre en place une bourse d'achat en ligne sur laquelle les transactions atteindront 22 milliards d'euros par an. Ce regroupement de leurs commandes en matière d'équipement et de fournitures permettra de réduire jusqu'à 50 % le coût des transactions et fera baisser jusqu'à 10 % les tarifs.

INDUSTRIE

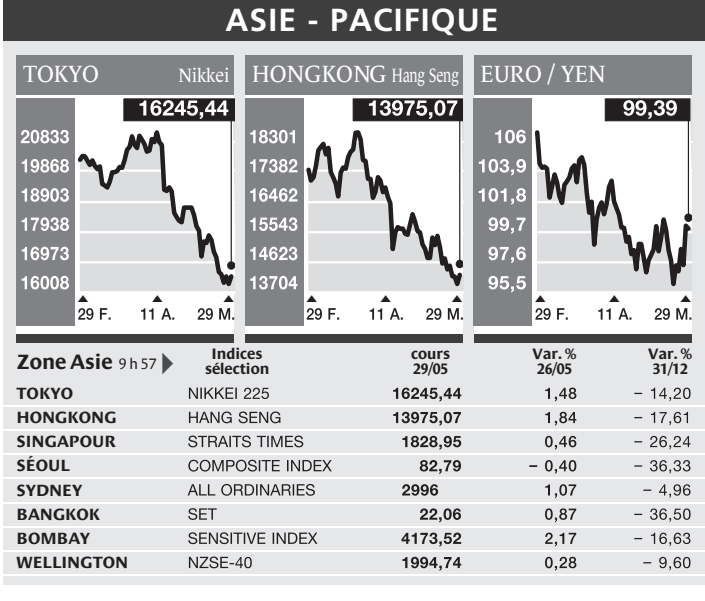
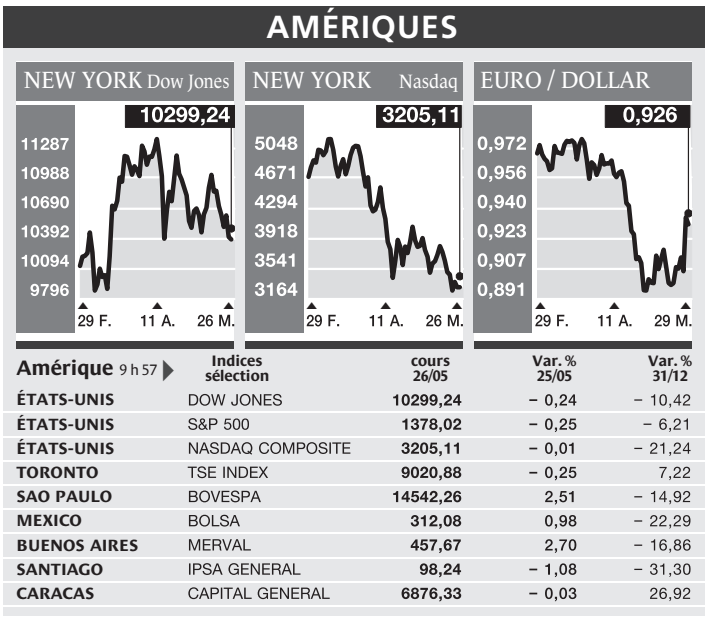
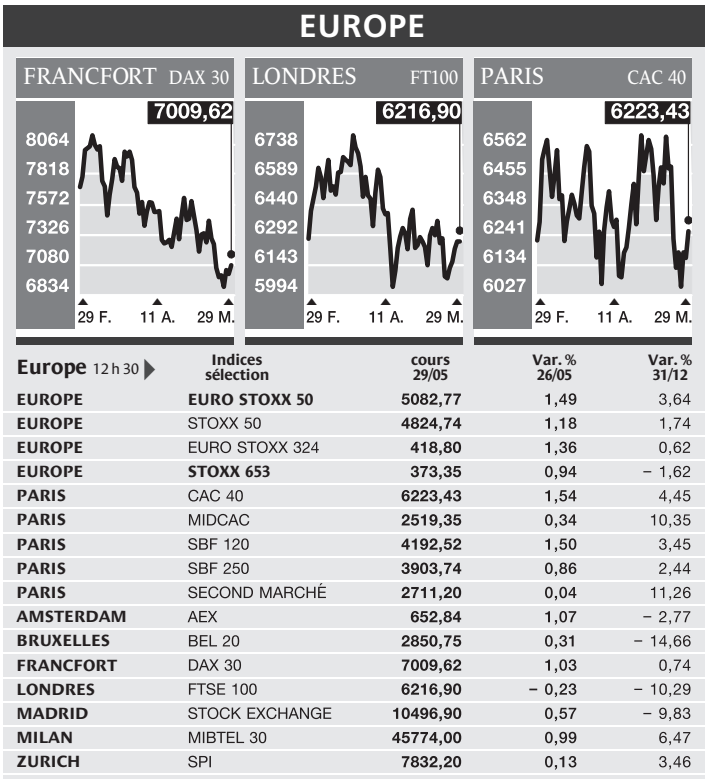
■ **UNILEVER** : le groupe anglo-néerlandais de l'agroalimentaire étudie un rajeunissement du montant de son offre d'achat sur l'américain Bestfoods Knorr, Lesieur), a indiqué un des coprésidents d'Unilever, Antony Burgmans, dans une interview au quotidien Handelsblatt de lundi. Bestfoods avait rejeté une première offre valorisant le groupe à 18,4 milliards de dollars.

■ **VOLKSWAGEN** : le groupe automobile allemand s'est séparé de son directeur des ventes, Hans-Ulrich Sachs, resté dix mois seulement dans ses fonctions, après avoir enregistré une légère baisse des livraisons au cours des quatre premiers mois de l'année. Il sera remplacé par l'actuel directeur des ventes de Skoda, filiale tchèque du groupe, Detlef Wittig.

FINANCE

■ **CONSORS** : le courtier en ligne allemand a annoncé lundi avoir pris le contrôle de la société de valeurs berlinoise Berliner Effktengesellschaft. Consors projette en outre d'acquies de 10 à 26 % du capital de la Bourse berlinoise, indique l'hebdomadaire Der Spiegel lundi.

■ **AVOIRS JUIFS** : Arnout Wellink, président de la Banque centrale des Pays-Bas, a dénoncé, samedi 27 mai, l'ultimatum lancé aux banques néerlandaises. Alan Hevesi, président du comité exécutif de restitution des biens juifs et contrôleur financier de New York, leur a demandé de rejoindre d'ici trente jours les instances internationales pour la restitution des biens juifs.



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 était en hausse de 1,39 %, lundi 29 mai, en fin de matinée, à 6 214,06 points. La Bourse de Paris avait connu une séance agitée, vendredi 26 mai : après avoir chuté en début de matinée, le marché s'était inscrit en hausse quelques heures plus tard avant de finir la séance sur ses niveaux de la veille. L'indice CAC 40 avait terminé la journée sur une baisse symbolique de 0,01 %, à 6 129,15 points.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice de référence DAX était en hausse de 0,91 %, lundi, en milieu de séance, s'affichant à 7 001,64 points. La Bourse de Francfort avait limité ses pertes, vendredi, en abandonnant 0,58 %, à 6 938,33 points. En revanche, le Neuer Markt, le marché des valeurs de croissance de Francfort, avait perdu 2,66 %.

LONDRES

LA BOURSE de Londres était fermée lundi, le 29 mai étant jour férié en Grande-Bretagne. L'indice Footsie de la Bourse de Londres avait terminé en légère baisse, vendredi, clôturant à 6 216,9 points, en recul de 0,23 %.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a progressé lundi, les investisseurs ayant rachaté certaines valeurs de la haute technologie. L'indice Nikkei a gagné 1,48 %, à 16 245,44 points.

NEW YORK

WALL STREET a terminé en baisse de 24,68 points (-0,24 %), à 10 299,24 points, vendredi 26 mai, et l'indice composite de la Bourse électronique américaine Nasdaq de 0,24 point (-0,01 %), à 3 205,11 points. La séance s'était montrée irrégulière mais calme avant le week-end prolongé du Memorial Day aux Etats-Unis.

La semaine s'est traduite par un recul de 3,08 % de l'indice Dow Jones et de 5,46 % du Nasdaq. Le recul de l'indice composite Nasdaq, qui concentre les valeurs de la haute technologie et de l'Internet, atteint désormais 36,5 % par rapport à son record de 5 048,62 points en clôture, le 10 mars.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert sur une note stable, lundi 29 mai. Après quelques minutes de transactions, le contrat euronotionnel du Matif cédait deux centimes, à 86,75 points. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans s'inscrivait à 5,36 %. Vendredi, les emprunts d'Etat américains avaient terminé en hausse, le rendement du titre à 10 ans revenant à 6,32 %.

MONNAIES

L'EURO repassait, lundi matin, sous la barre de 0,93 dollar, à 0,9280 dollar. Il avait terminé la semaine en forte hausse.

ÉCONOMIE

Lionel Jospin souhaite « consolider » le rôle de l'Euro-11

DIMANCHE soir 28 mai, Lionel Jospin a confirmé la volonté de la France de « consolider » le rôle de l'Euro-11, en plaidant pour des « aménagements institutionnels » permettant d'instaurer un « dialogue accru entre ses membres » et avec la Banque centrale européenne. Le premier ministre s'exprimait devant les responsables de grandes banques commerciales et de banques centrales des plus grands pays, lors d'un dîner, avant l'ouverture, lundi, de la Conférence monétaire mondiale. Au moment où l'euro vient de se redresser, il a réaffirmé que la monnaie unique « devrait retrouver un niveau plus conforme à l'évolution de la situation économique européenne ». « Le niveau de la monnaie européenne n'est pas satisfaisant (...) Il doit donc faire l'objet de toute notre vigilance collective, à l'intérieur de l'Europe comme entre grands partenaires de l'économie mondiale », a ajouté M. Jospin, en estimant que « pour mieux équilibrer le système monétaire mondial » il fallait « poursuivre la coopération économique et monétaire ».

Alors que la faiblesse de l'euro est attribuée en partie au manque de poids politique de l'Europe, M. Jospin a affirmé que les travaux de l'Euro-11, instance informelle regroupant les ministres des finances des pays de la zone euro, devaient « gagner en visibilité ». « Sa communication à l'égard des marchés de capitaux doit être améliorée. Des aménagements institutionnels seraient utiles pour conférer une plus grande continuité à sa présidence et permettront d'instaurer un dialogue accru entre ses membres, de même qu'entre l'Euro-11 et la Banque centrale européenne », a-t-il dit. Dans un contexte de volatilité des marchés de capitaux, le premier ministre français a affirmé qu'il ne fallait « pas céder » aux deux « tentations » que sont « la versatilité des comportements des opérateurs et une préférence excessive pour le court terme au détriment du long terme ».

■ **La faiblesse de l'euro trouble le bilan positif que l'on peut faire**, près de deux ans après la création de la Banque centrale européenne (BCE), a estimé son économiste en chef, Otmar Issing, dans un entretien publié dimanche dans le journal allemand Welt am Sonntag. M. Issing considère également que la communication en matière de cours de change de l'euro a laissé à désirer.

■ **La France n'est pas très inquiète de la faiblesse de l'euro mais souhaite une amélioration de « pilotage politique »** de la monnaie unique, déclare le ministre français des affaires étrangères Hubert Vedrine dans un entretien publié samedi 27 mai par le quotidien portugais Publico.

■ **FRANCE** : Denis Kessler, numéro deux du Medef, s'est dit « confiant » dimanche à propos des négociations patronat-syndicats sur l'assurance-chômage, estimant qu'un accord pourrait être dégagé d'ici au 1^{er} juillet. « Nous sommes confiants, les propositions devraient pouvoir aboutir à un accord », a déclaré le vice-président de l'organisation patronale au Club de la presse d'Europe 1. Le Medef et les syndicats ont rendez-vous mercredi 31 mai pour une nouvelle réunion de négociations. Le temps presse, car la convention actuelle de l'Unedec expire le 30 juin.

■ **JAPON** : la production industrielle du Japon a baissé de 0,4 % en avril sur le mois précédent, a déclaré lundi le ministère du commerce, citant des chiffres préliminaires.

■ **Le gouverneur de la Banque du Japon a estimé que la Bourse de Tokyo est en train de « se calmer »** après avoir traversé une période de turbulences déclenchées par le réaménagement en avril de l'indice de référence Nikkei 225.

■ **Les exportations automobiles des constructeurs japonais ont bondi de 20,6 % en avril sur un an, pour atteindre 407 539 véhicules**, ce qui a représenté la première hausse en deux mois, a indiqué l'association des constructeurs JAMA.

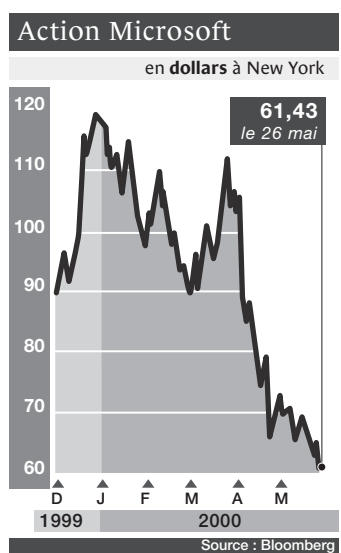
■ **La ville de Tokyo, connue comme la plus chère au monde pour se loger**, est également en première place pour les loyers de bureaux, avec un prix moyen au mètre carré qui approche les 1 469 dollars (1 570 euros) tout compris par an, selon une étude réalisée par le cabinet immobilier américain Healey and Baker.

■ **ÉTATS-UNIS** : les commandes de biens durables aux Etats-Unis ont baissé de 6,4 % en avril comparativement à mars, a annoncé vendredi le département du commerce. Il s'agit de la baisse la plus forte de ces commandes depuis décembre 1991.

■ **Les dépenses des ménages aux Etats-Unis ont augmenté de 0,4 % en avril** tandis que leurs revenus ont progressé de 0,7 % au cours du même mois, a annoncé vendredi le département du commerce.

VALEUR DU JOUR

Le gouvernement américain maintient sa position à l'égard de Microsoft



APRÈS AVOIR été reconnu coupable de violation de la loi antitrust, Microsoft est depuis plusieurs semaines ballotté en Bourse en fonction des annonces du gouvernement et de celles du juge Jackson, qui préside le procès contre le géant américain. Le titre, qui avait perdu 6,20 %, jeudi 25 mai, a de nouveau reculé vendredi 26 mai de 0,10 %. L'action a clôturé la semaine à 61,43 dollars.

Le juge Jackson avait suggéré mercredi 24 mai de diviser Microsoft en trois entités, dont une société spécifiquement dédiée aux logiciels pour Internet. Vendredi, le gouvernement américain a maintenu sa demande au juge pour que Microsoft, le premier groupe mondial de logiciels, ne soit scindé qu'en deux sociétés.

Le département de la justice n'a donc pas tenu compte de l'avis donné par le juge Jackson : il souhaite que Microsoft loge ses activités dans deux sociétés distinctes, la première qui se consacrerait au système d'exploitation Windows et la seconde aux logiciels d'application comme la bureautique (traitement de texte, tableur...) et le logiciel de navigation Internet Explorer. La justice fédérale et 17 Etats ont préféré ainsi s'en tenir à leurs premières propositions faites le 28 avril en y apportant toutefois quelques modifications.

Le principal changement apporté vendredi par les services fédéraux

antitrust porte sur la proposition à l'égard des grands actionnaires de Microsoft. Afin de limiter l'influence de Bill Gates, cofondateur et actuel président du conseil d'administration, de Steve Ballmer, le PDG du groupe, et de Paul Allen, également cofondateur, le gouvernement souhaitait interdire aux actionnaires détenant plus de 3 % des actions accompagnées d'un droit de vote de détenir des participations dans les deux sociétés issues du démantèlement. Dans ses nouvelles propositions, le gouvernement a relevé ce seuil à 5 %. Microsoft, qui prévoit, quoi qu'il en soit, de faire appel de la décision de justice, devrait répondre mardi 30 mai, à la version finale du plan du gouvernement.

Cécile Prudhomme (avec AFP)

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	26/05	25/05
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4585
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,2860
LIRE ITALIEN (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,3540
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	36,2100
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6002
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,3733
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0134
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660	DRACHME GRECQUE	337,0800
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS	259,8700
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	4,1476

Cours de change croisés						
	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,93244	0,92695	0,14128	1,48780	0,59088
YEN	107,24500	99,39000	15,15000	159,56000	63,34500
EURO	1,07881	1,00614	0,15245	1,60535	0,63740
FRANC	7,07800	6,59985	6,55957	10,53065	4,18145
LIVRE	0,67213	0,62675	0,62295	0,09495	0,39705
FRANC SUISSE	1,69240	1,57855	1,56890	0,23915	2,51870

Taux d'intérêt (%)

Taux 26/05	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,03	4,10	5,36	5,57
ALLEMAGNE	4	4,34	5,20	5,43
GDE-BRETAG.	5,90	6,14	5,27	4,51
ITALIE	4	4,31	5,61	5,89
JAPON	0,07	0,03	1,69	2,22
ÉTATS-UNIS	6,47	5,88	6,33	6,06
SUISSE	1,88	2,95	4,15	4,48
PAYS-BAS	3,95	4,31	5,33	5,55

Matif

Cours 12h30	Volume 29/05	dernier prix	premier prix
Notionnel	5,5		
JUN 2000	51701,00	86,45	86,84
Euribor 3 mois		NC	NC
JUN 2000		NC	NC

VALEURS EUROPÉENNES

L'action de l'éditeur allemand de logiciels pour les entreprises SAP a chuté de 7,13 %, vendredi 26 mai, au lendemain d'une rencontre avec des analystes. Le groupe a démenti avoir à cette occasion donné la moindre information qui puisse être jugée « décevante ».

est tombé, à la clôture de la séance, à 2,74 euros. La société néerlandaise mènerait des discussions approfondies avec le groupe britannique d'automatisation Invensys Plc. Ce dernier a terminé la séance en baisse de 8,4 %.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 26/05, and 29/05 12h39. Includes sub-section 'AUTOMOBILE' with entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 26/05, and 29/05 12h39. Includes sub-section 'BANQUES' with entries like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDIN, ALL & LEICS, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 26/05, and 29/05 12h39. Includes sub-section 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' with entries like EIRCOM, BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 26/05, and 29/05 12h39. Includes sub-section 'PRODUITS DE BASE' with entries like ACERINOX R, ALUMINIUM GREEC, ANGLIO AMERICAN, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 26/05, and 29/05 12h39. Includes sub-section 'CHIMIE' with entries like AIR LIQUIDE/RM, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 26/05, and 29/05 12h39. Includes sub-section 'CONGLOMÉRATS' with entries like CGIP/RM, CHRISTIAN DIOR, DIETEREN SA, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 26/05, and 29/05 12h39. Includes sub-section 'CONSTRUCTION' with entries like ACCIONA, AKTOR SA, UPONOR -A, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 26/05, and 29/05 12h39. Includes sub-section 'CONSUMMATION CYCLIQUE' with entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIR FCE, etc.

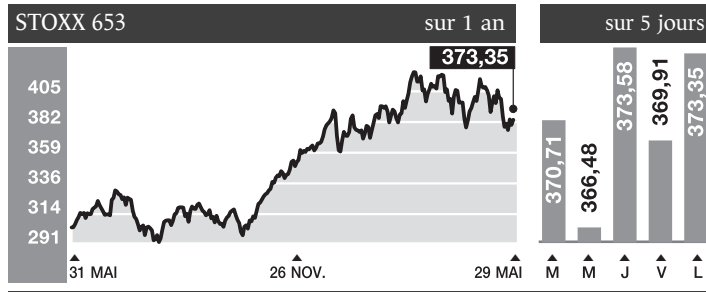


Table of stock prices for various companies including HELLENIC SUGAR, KERRY GRP-AS, MONTEDESON, NESTLE N, etc.

Table of stock prices for various companies including ASTRAZENECA, AVENTIS/RM, GLAXO WELLCOME, NOVARTIS N, etc.

Table of stock prices for various companies including BG, BP AMOCO, BURMAH CASTROL, CEPSA, DORDTSCH PETRO, ENI, etc.

Advertisement for 'Maison fondée le 11 mai 2000 à Oh07' with website 'www.aunomdelarose.fr' and 'Fleuriste de roses'.

Table of stock prices for various companies including ROYAL DUTCH CO, SAIPM, SHELL TRANSP, TOTAL FINA ELF, etc.

Table of stock prices for various companies including 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, AMVESCAP, BPI R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, BBAG OE BRAU-BE, etc.

Table of stock prices for various companies including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, BBAG OE BRAU-BE, etc.

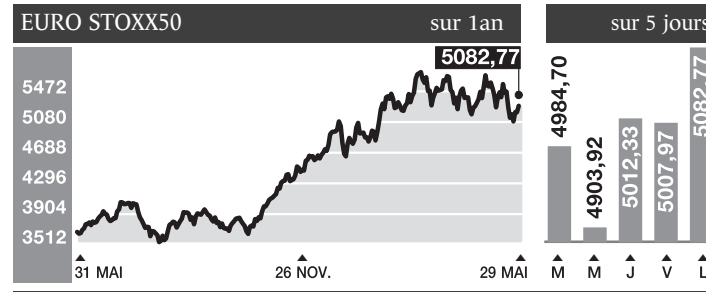


Table of stock prices for various companies including FORTIS (B), GENERALI ASS, GENERALI HLD VI, INTERAM HELLEN, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB N, ADECCO N, ALSTOM, ALUSUISSE LON G, ASSA ABLOY-B, etc.

Table of stock prices for various companies including B SKY B GROUP, CANAL PLUS/RM, CARLTON COMMUNI, ELVIER, etc.

Table of stock prices for various companies including AHOLD, ALTADIS -A, ATHENS MEDICAL, AUSTRIA TABAK A, etc.

Table of stock prices for various companies including BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, CARREFOUR/RM, CASTO.DUBOIS/R, etc.

Table of stock prices for various companies including BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, CARREFOUR/RM, CASTO.DUBOIS/R, etc.

Table of stock prices for various companies including AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, ANM LITHOGRAPHY, etc.

Table of stock prices for various companies under 'SERVICES COLLECTIFS' including AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

Table of stock prices for various companies under 'EURO NOUVEAU MARCHÉ' including AIRSPRAY NV, ANTONOV, C/TAC, etc.

Table of stock prices for various companies under 'BRUXELLES' including ARTHUR, ENVIPCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, etc.

Table of stock prices for various companies under 'FRANCFORT' including UNITED INTERNET, AIXTRON, AGUSTEA TECHNOLOGIE, etc.

Table of stock prices for various companies under 'HAUTE TECHNOLOGIE' including AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, ANM LITHOGRAPHY, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.
CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

L'action TotalFinaElf était en hausse de 0,96 %, à 158 euros, lundi 29 mai, dans les premiers échanges à la Bourse de Paris. Le bureau d'études CCF Securities, qui adopte une position plus prudente sur le secteur pétrolier, avait revu à la baisse, vendredi 26 mai, son opinion sur le groupe. L'analyste Julien Onillon conserve toutefois un objectif de cours de 180 euros pour le titre. S'il est vrai que l'exercice 2000 sera une année record, avec des prix et des marges de distribution très élevés, 2001 et 2002 seront « plus incertains », souligne l'analyste. « Il est peu probable que les conditions de marchés exceptionnelles de 2000 perdurent ces deux prochaines années », a-t-il estimé. Le titre France Télécom s'affichait en hausse de 3,17 %, à 146,3 euros, au début des cotations lundi. L'opérateur est sur le point de conclure un accord sur l'acquisition d'Orange, filiale de téléphonie mobile du groupe britannique Vodafone Airtouch. Les banquiers estiment le prix de la transaction aux alentours de 50 milliards d'euros. (Lire page 23.) L'action Spir Communication était en hausse de 1,35 %, à 90 euros, lundi en début de séance. Le président du groupe a annoncé dans un entretien publié samedi dans le Journal des Finances que la rentabilité nette de la société devrait se situer entre 7 % et 9 % d'ici 2002 pour atteindre par la suite 10 % à 12 %.

Table of French stock market values with columns for stock names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values with columns for stock names, previous price, current price, and percentage change.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 29 MAI Cours relevés à 12 h 30 Liquidation : 23 juin

Table of monthly settlement values for France with columns for stock names, previous price, current price, and percentage change.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 29 MAI Cours relevés à 12 h 30

Table of new market values with columns for stock names, previous price, current price, and percentage change.

Advertisement for ACCOR Assemblée Générale, featuring the ACCOR logo and text: 'Retransmission en direct sur internet www.accor.com mardi 30 mai 2000 à 10h Service Relations Actionnaires Accor : 0811 01 02 03 (coût d'appel local)'

SECOND MARCHÉ

LUNDI 29 MAI Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of second market values with columns for stock names, previous price, current price, and percentage change.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 26 mai

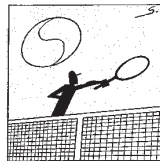
Table of SICAV and FCP values with columns for issuer names, previous price, current price, and date of course.

Table of various financial instruments and funds with columns for names, previous price, current price, and date of course.

Table of SG ASSET MANAGEMENT and other financial products with columns for names, previous price, current price, and date of course.

ROLAND-GARROS L'édition 2000 des Internationaux de France a commencé, lundi 29 mai, sur les courts de terre battue du stade Roland-Garros. 128 hommes et 128 femmes vont s'affronter, en simple. ● LES JOUEUSES FRANÇAISES sont pour la première fois au nombre de cinq parmi les têtes de série : Mary Pierce, Nathalie Tauziat, Sandrine Testud, Julie Halard, Amélie Mau-

resmo. ● LE RETOUR de Martina Navratilova, 43 ans, en double, est une des attractions du tournoi. ● CHEZ LES HOMMES, l'Américain Andre Agassi, lauréat de l'édition 1999, affirme se sentir



« mieux préparé que l'an dernier ». ● LE COURT CENTRAL réaménagé après onze mois de travaux a été inauguré, samedi 27 mai, par le président de la République, Jacques Chirac.

Le tennis féminin français aligne d'entrée son cinq majeur

Jamais les joueuses françaises n'ont été si nombreuses à être classées têtes de série des Internationaux de France. En 2000, elles sont cinq – Mary Pierce, Nathalie Tauziat, Sandrine Testud, Julie Halard, Amélie Mauresmo – à tenir ce rang, avec quelques ambitions

IRONIE du tirage au sort, le destin les a placées en un tir groupé. Les cinq meilleures joueuses françaises partagent la même moitié de tableau des Internationaux de France 2000. Comme pour signaler que ces cinq-là ne sont pas unies comme les cinq doigts de la main mais sont plutôt du genre adversaires dans la vie. Mary Pierce (n° 6), Nathalie Tauziat (n° 7), Sandrine Testud (n° 10), Julie Halard (n° 12) et Amélie Mauresmo (n° 13) sont les cinq têtes de série françaises de Roland-Garros : elles étaient toutes en lice, lundi 29 mai, pour l'ouverture du tournoi. C'est une première. Jamais les joueuses du cru n'ont été aussi nombreuses dans les têtes de série, faisant de la France le premier pays représenté dans cette élite avant les Etats-Unis ou l'Espagne.

Venues d'horizons divers, plus ou moins cueillies dans les mailles des filets de la Fédération française de tennis (FFT), les cinq joueuses les plus en vue du pays ont, par la suite, cultivé leurs différences. Mary Pierce a regagné sa nation d'élection, les Etats-Unis, Sandrine Testud vit aujourd'hui à Rome, Julie Halard a ses bases à La Baule (Loire-Atlantique), Nathalie Tauziat a quitté la FFT depuis longtemps pour travailler avec son entraîneur de presque toujours, Régis de Camaret, à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), Amélie Mauresmo a élu domicile à Saint-Tropez (Var).

A la faveur de l'exceptionnelle fin de carrière de Nathalie Tauziat – elle a atteint la troisième place mondiale en avril –, de la belle régularité de Mary Pierce, qui évolue parmi les dix meilleures depuis six ans – à l'exception de 1996 –, et de la belle maturité de Sandrine Testud ou de Julie Halard, l'émulation a fait rage dans le groupe France et les places en Fed Cup sont chères.

Derrière le quatuor, la génération 79 promettait : elle a déjà produit une championne en herbe et un phénomène absolu, Amélie Mauresmo, ainsi qu'une joueuse encore un peu timide mais très volontaire, Nathalie Dechy, récente finaliste à Oklahoma City (Etats-Unis), qui pointe aujourd'hui à la 21^e place mondiale.



Amélie Mauresmo, récente finaliste du tournoi de Rome, est l'un des meilleurs espoirs français.

Les Internationaux de France puisent-ils dans cette richesse leur première championne depuis Françoise Dürr, lauréate en 1967 ?

Si elles sont en nombre respectable, les Françaises auront pourtant, cette année encore, du mal à se faire respecter sur les courts. En effet, à l'instar de leurs homologues masculins, les Françaises doivent leur classement parmi les seize meilleures joueuses du monde aux résultats acquis sur toutes les surfaces de jeu de la planète.

Nathalie Tauziat, qui a été quart-de-finaliste à Roland-Garros en 1991, s'est orientée vers les surfaces rapides et notamment le gazon. Il lui

manque souvent la patience nécessaire sur terre battue, et elle ne vient pas toujours à brider son impétuosité à se lancer vers le filet. Un défaut à Paris, une qualité à Wimbledon, où elle fut finaliste en 1998.

RECONQUÊTE POSSIBLE

Sandrine Testud arrive à Paris avec un seul match gagné sur terre battue à son compteur 2000 et sur un mauvais souvenir. En 1999, elle avait été éliminée dès le deuxième tour et dans les larmes par la Sud-Africaine Mariaan de Swardt. Sa meilleure performance à Roland-Garros reste un huitième de finale en 1998.

Julie Halard a toujours buté sur les

quarts de finale. En 1999, après un magnifique premier set contre Monica Seles, elle s'était finalement effacée, étouffée par le piège de plus en plus serré que lui avait tendu son adversaire. En fait, Julie Halard est prisonnière de son jeu sur terre battue. Son tennis fougueux, si brillant sur les surfaces rapides, la laisse trop souvent en délicatesse avec une surface sur laquelle il faut savoir doser avec précision humilité et orgueil. En Grand Chelem, son moral l'a également freinée, pour l'heure, au stade des quarts de finale.

Finaliste en 1994, alors battue par Arantxa Sanchez, Mary Pierce est celle qui s'est approchée le plus de

l'exploit. Complète, expérimentée et presque débarrassée de sa nervosité d'enfant, la joueuse, aujourd'hui âgée de vingt-cinq ans, présente les meilleures dispositions. Elle a tiré les leçons de son « coup de fringale » des quarts de finale du tournoi de Rome, début mai, où elle a été battue par sa compatriote Amélie Mauresmo.

C'est désormais sur cette dernière que le tennis français place ses espoirs de reconquête. Récente finaliste des tournois de Bol et de Rome, Amélie Mauresmo possède, à vingt ans, le jeu pour s'imposer sur terre battue : revers lifté, « gros » coup droit, solide jeu de fond du court, la

jeune femme a prouvé qu'elle avait énormément progressé dans le domaine mental et presque approuvé une concentration prompte à papillonner. L'appui jamais démenti du public peut l'aider dans sa conquête.

Pour quelques-unes de ces championnes, l'heure de la retraite approche. A trente-trois ans, Nathalie Tauziat a annoncé qu'elle se retirait du circuit en simple à la fin de la saison 2000. Sandrine Testud a vingt-huit ans et Julie Halard un de plus. En 2001 ou en 2002, Roland-Garros pourra toujours compter sur Mary Pierce, vingt-cinq ans, ou Amélie

Les qualifiés

● **Simple messieurs** : Oscar Serrano (Esp.) ; Jacobo Diaz (Esp.) ; Attila Savolt (Hon.) ; Thierry Guardiola (Fra.) ; Agustin Calleri (Arg.) ; Juan Balcells (Esp.) ; Augusto Charpentier (Arg.) ; Bohdan Ulihrach (Tch.) ; Bjorn Phau (All.) ; Tomas Berhend (All.) ; Christian Vinck (All.) ; Federico Browne (Arg.) ; Harel Levy (Isr.) ; Eric Prodon (Fra.) ; Nicolas Mahut (Fra.) ; Michel Kratochvil (Sui.) ; Werner Eschauer (Aut.) ; Guillermo Coria (Arg.)

● **Simple dames** : Julia Abe (All.) ; Marion Maruska (Aut.) ; Elena Bovina (Rus.) ; Jennifer Hopkins (Sui.) ; Giulia Casoni (Ita.) ; Magdalena Grybowska (Pol.) ; Catalina Cristea (Rou.) ; Lina Krasnoroutskaya (Rus.) ; Rossana De Los Rios (Par.) ; Tatiana Kovalchuk (Ukr.) ; Angelika Bachmann (All.) ; Marta Marrero (Esp.) ; Anna Foldenyi (Hon.)

Mauresmo. Mais après ? Derrière les prometteurs éléments de la génération 79 – Amélie Mauresmo, Anne-Gaëlle Sidot ou Nathalie Dechy –, les autres – Amélie Cochetex ou Emilie Loit – ont marqué le pas. Pis, la FFT déplore un « vide » de plusieurs années. Selon les spécialistes, les joueuses les plus prometteuses sont âgées de onze, douze ou treize ans. Il faudra attendre encore un peu.

Bénédicte Mathieu

Martina Navratilova revient, pour le plaisir

A quarante-trois ans, l'Américaine participe au double dames, avec la Sud-Africaine Mariaan de Swardt

« **CE N'EST PAS** un retour », assène Martina Navratilova à la énième question sur le sujet. « *J'ai toujours dit que je reviendrai jouer des doubles par-ci par-là* », a-t-elle expliqué dimanche 28 mai. Un an après sa retraite de Wimbledon, la championne américaine avait effectivement joué et gagné le tournoi de double mixte de l'édition 1995 aux côtés de Jonathan Stark. « *Revenir, ce serait passer la saison sur le circuit à jouer en simple, ce qui est loin d'être le cas* », dit-elle sur un ton qui finit par être agacé. La championne américaine aux 167 titres (dont 18 dans les tournois du Grand Chelem) et aux 165 titres en double (38 en Grand Chelem !) effectue donc un « non-retour » à Roland-Garros aux côtés de la Sud-Africaine Mariaan de Swardt.

Après un échauffement rapide – elles ont gagné un match avant d'être éliminées au tournoi de Madrid –, les deux femmes ont mis le cap sur Paris. Elles se rendront ensuite au tournoi sur gazon d'Eastbourne. Martina Navratilova terminera son « non-come-back » à Wimbledon, où elle gagna dix-neuf titres dont neuf en simple. « *Je suis juste là pour m'amuser* », promet-elle. Juré, elle ne cassera pas sa raquette, comme elle le fit au terme de son ultime défaite en simple à Roland-Garros, en 1994. Après cinq ans d'absence sur la terre battue parisienne, elle y avait été éliminée dès le premier tour. A Paris, elle a gagné deux titres en simple (en 1982, face à Andrea Jaeger, et 1984, devant Chris Evert) et

perdu quatre finales en 1975, 1985, 1986 (face à Chris Evert) et 1987 (face à Steffi Graf). En double dames, elle a emporté sept titres en 1975, 1982, et de 1984 à 1988 (successivement avec Chris Evert, Ann Smith, Pam Shriver et Andrea Temesvari), et deux autres en double mixte (1974 et 1985).

pleurer après ses défaites. « *Je crois que j'ai envie de jouer parce que je le peux encore* », sourit-elle. Elle a aimé l'accueil du public français, au bord du court d'entraînement : « *Je crois qu'ils sont contents de voir que je tiens encore debout.* »

L'envie l'a tirillée en 1999. Lors

Jacques Chirac inaugure le Central

Bleu-blanc-rouge de rigueur, dimanche 28 mai, dans l'enceinte de Roland-Garros. Le président de la République, Jacques Chirac, était en effet présent dans les lieux pour inaugurer le nouveau Central (Le Monde du 27 mai). Aux côtés de nombreux membres des équipes de France de Coupe Davis et de Fed Cup dans leurs survêtements officiels, à l'exception de Cédric Pioline, qui avait préféré se présenter en costume-cravate du plus bel effet, il a répondu aux sollicitations des photographes.

Puis en compagnie de Christian Bimes, président de la Fédération française de tennis, et de Jean Tiberi, maire de Paris (la ville est propriétaire du terrain où est bâti le stade Roland-Garros), Jacques Chirac a visité les nouvelles installations. Il s'est aussi entretenu avec certains joueurs, dont Nathalie Tauziat, avant de souhaiter aux participants aux Internationaux « grand succès pour demain et les jours qui suivront ».

Martina Navratilova parle de tout, de rien, un peu de sa vie, de tennis. Très peu d'elle finalement. Elle a quarante-trois ans, sa silhouette s'est élancée, ses cheveux se sont éclaircis. Samedi 27 mai, elle a passé deux heures sur le court, se révélant encore à l'affût, toujours passionnée. Son immense talent est parfois gommé par un geste plus lent, mais l'essentiel ne s'est pas effacé : ce goût pour l'aventure à la volée, cette patte de gauchère et ce cœur de gosse si énorme qui la poussait à

d'une compétition par équipes pendant l'été, Martina Navratilova s'est sentie vieillir. Elle a intensifié ses séances de sport et s'est sentie mieux, prête à rejouer au tennis. « *Je me suis dit que si j'étais dans les mêmes conditions en 2000, je reviendrai faire un tour* », affirme-t-elle. Une rencontre avec Mariaan de Swardt, en manque de partenaire, et le circuit lui a ouvert les bras. Etre à temps partiel sur le circuit lui convient bien.

Depuis sa retraite du simple en 1994, Martina Navratilova a joué

les hyperactives. Elle a retrouvé son refuge, à Aspen (Colorado), elle a coécrit trois romans policiers, été capitaine éphémère de l'équipe américaine de la Fed Cup en 1997, elle s'est un peu plus investie dans la défense des droits des homosexuels, elle a joué au basket-ball, skié ou bien fait du VTT dans les montagnes, renoué des liens plus denses avec sa famille et ses amis, elle a joué au golf et passé sa licence de pilote d'avion.

Enfin, avec l'équipe des Mother Puckers d'Aspen, elle vient de devenir championne des Etats-Unis dans sa catégorie : « *Nous étions les plus vieilles, nous avons battu les plus jeunes. C'est l'histoire de ma vie* », s'amuse-t-elle. Elle a peu joué au tennis, elle n'est pas devenue coach. Des parents lui ont bien demandé d'aider leur enfant, il n'y a pas longtemps, mais elle a refusé : « *Je leur ai dit que je voulais travailler avec l'enfant, pas avec le père et la mère.* »

Martina Navratilova a aussi parlé de son expérience de commentatrice pour la télévision, des joueurs d'aujourd'hui, du nouveau Central, de l'idylle entre Andre Agassi et Steffi Graf, elle a fait l'apologie du jeu en double puis elle a filé à l'entraînement. Martina Navratilova entrera en lice en fin de semaine. Elle espère qu'elle n'aura pas trop le trac. Avec les années, ses nerfs n'ont pas changé : ils sont toujours un peu fragiles, toujours aussi sensibles.

B. M.

La sagesse selon Andre Agassi

HEUREUX, sans le moindre doute, Andre Agassi a décidé de peindre en rose son piédestal. A la veille des Internationaux de France, le tenant du titre et tête de série n°1 s'est déclaré en pleine forme, physique et morale. « *Je me sens mieux préparé que l'an dernier. En fait, je ne sais pas si c'est une bonne chose. En 1999, je ne me donnais pas beaucoup de chances, j'avais mal à l'épaule, et j'ai gagné. Cette année, je suis l'un des favoris, n'est-ce pas ?* »

Dans sa voix, il y a des nouveaux tons, calmes. On ne sait pas vraiment s'il se donne un nouveau genre ou si Paris est devenu un lieu d'apaisement. Andre dit simplement que sa vie a changé depuis un an. « *Revenir ici était très émouvant, dit-il. Il y a de la pression, de la tension, de l'enthousiasme. C'est pour cela que c'est merveilleux de revenir.* » En mai 1999, Andre Agassi venait de divorcer de Brooke Shields, en mai 2000, il est à Paris en amoureux. Steffi Graf ne devrait pas tarder à arriver. Les journalistes sont friands des nouvelles du couple, mais c'est lui qui en parle le plus. Steffi par ci, Steffi par là. Il parle de sa vie, qui a tellement changé en dehors du court, il bague sur les Allemands « *qui devraient tout savoir sur nous puisqu'ils nous suivent partout* ». Evidemment, certains soirs il devra bousculer ses projets de dîner en amoureux pour semer les paparazzis. Tout cela le fait encore sourire. Jusqu'à quand ?

A trente ans, le seul joueur de tennis à avoir gagné les quatre titres du Grand Chelem sur

quatre surfaces différentes appréhende son métier de façon différente. Sa sagesse est somme toute très simple, surtout très respectueuse de l'âge de ses arrières. « *Cette année, après ma victoire aux Internationaux d'Australie, je suis allé au Zimbabwe pour jouer le premier tour de la Coupe Davis, j'ai disputé les tournois de Scottsdale, Palm Springs, Key Biscayne et j'ai compris que l'on ne peut pas être au meilleur de sa forme tous les jours. Vous pouvez faire cela pendant un an ou un an et demi. Après, il faut savoir faire des choix.* »

A la veille de Roland-Garros, Andre Agassi s'est fait discret afin de s'économiiser un peu et d'achever la guérison d'une légère blessure à la jambe. « *Après toutes ces années, dit-il, c'est toujours pareil. On se pose toujours la question à 1 million de dollars : où se trouve la limite entre jouer et trop jouer.* » Réponse dans deux semaines.

B. M.

Des sentiers inédits,
des nuits sous les étoiles,
des rencontres rares...

NOMADE

avec AVENTURE

180 randonnées & découvertes
du Maroc à la Mongolie
Doc : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

En Croatie, l'équipe de France a dévoilé son potentiel offensif

A moins de deux semaines du début de l'Euro 2000, les Bleus ont dominé (2-0) un adversaire démobilisé.

Leur série de rencontres sans défaite compte désormais dix unités

A l'occasion d'une rencontre amicale jouée à Zagreb face à la Croatie, dimanche 28 mai, l'équipe de France de football a signé une victoire (2-0) qui a mis en lumière la réalité de son potentiel offensif. Si les buts de Za-

greb sont à mettre à l'actif de Robert Pires (23e) et de David Trezeguet (70e), Thierry Henry, auteur d'un important travail de sape en première mi-temps, et Nicolas Anelka, resté sur le banc mais en net regain de forme

avec les champions d'Europe 2000 du Real Madrid, sont autant d'atouts dont le sélectionneur Roger Lemerre sait pouvoir jouer lors du championnat d'Europe des nations, l'Euro 2000, qui commence le 10 juin. D'ici-là,

les Bleus continueront leur préparation en participant au tournoi Hassan-II, organisé à Casablanca (Maroc). Ils y affronteront le Japon, le 4 juin, puis le vainqueur du match Maroc-Jamaïque, le 6 juin.

Avant l'Euro, les Pays-Bas se rassurent face à la Roumanie (2-1)

LA SÉRIE s'est interrompue. Après six matches nuls en sept rencontres, les Pays-Bas, qui se sont rattrapés d'un des trois adversaires de la France lors du premier tour de l'Euro 2000, se sont rassurés en décrochant une victoire (2-1) aux dépens de la Roumanie, samedi 27 mai à Amsterdam. « Nous commençons bien la dernière ligne droite de l'Euro 2000 », a déclaré Frank Rijkaard.

Nommé après le Mondial 1998, le sélectionneur néerlandais ne parvenait cependant pas à se montrer totalement serein. Les Orange, qui figurent parmi les favoris de la toute proche compétition européenne, se sont montrés encore approximatifs dès lors qu'il s'est agi de concrétiser leur domination face aux buts adverses : chargé de finir le travail de Dennis Bergkamp ou Marc Overmars, l'attaquant Patrick Kluyvert - auteur malgré tout du second but - a raté bon nombre d'occasions, s'attirant même les seuls sifflots de la soirée.

Par ailleurs, l'absence du vice-capitaine Edgar Davids, opéré samedi d'une inflammation au gros orteil du pied gauche, représente un gros souci. Officiellement le joueur de la Juventus devrait néanmoins être opérationnel dans une semaine.

ANGLETERRE « HONORABLE »

Autre favorite de l'Euro 2000, l'équipe d'Angleterre a accroché celle du Brésil (1-1), samedi 27 mai sur son terrain de Wembley. « C'est un résultat honorable car il s'agit du Brésil », a commenté le sélectionneur anglais, Kevin Keegan. En 18 matches, l'Angleterre n'a gagné que deux fois contre les vice-champions du monde. « Je pense que nous aurions pu mieux jouer », a malgré tout souligné Kevin Keegan.

À quinze jours de leur premier match de l'Euro 2000, qui les verra affronter le Portugal, les Anglais ont notamment donné quelques signes de faiblesse en défense. L'égalisation brésilienne aurait pu être évitée. Le gardien de but, David Seaman, n'est plus incontestable à son poste. Au chapitre des enseignements positifs, le jeune Michael Owen a marqué son 6e but en 19 sélections et affiché une bonne entente en pointe avec Alan Shearer.

LA NORVÈGE RÉTABLIE

À Oslo, la Norvège, annoncée comme un autre outsider de poids, a assuré le service minimum en battant la Slovaquie (2-0). Un penalty de Solskjær, puis un but d'Iversen dans les cinq dernières minutes, ont permis aux Norvégiens d'effacer l'affront de la défaite contre la Belgique (0-2) le 26 avril à Oslo. - (avec AFP)

ZAGREB (Croatie) de notre envoyé spécial

Drazen Ladic a choisi le bon moment pour se retirer de la scène internationale. A trente-sept ans, le gardien de but de la sélection croate a joué les neuf premières minutes de la rencontre



FOOTBALL

Croatie-France avant de quitter pour de bon la pelouse du stade Maksimir de Zagreb sous les applaudissements d'un public clairsemé. La suite des événements ne fut qu'une triste pantalonnade pour les supporters locaux. Dépités par la désinvolture des leurs, pâles imitations des demi-finalistes du Mondial 1998, ils ont réclamé la démission du sélectionneur, Miroslav Blazevic, avant de se rallier au panache de l'équipe de France, qui a signé, dimanche 28 mai, une victoire (2-0) à moindres frais. Malgré ces réserves, le résultat s'inscrit dans une continuité rassurante à moins de deux semaines du début de l'Euro 2000. Avec sept succès de rang et une série de dix rencontres sans défaite (dont un seul nul), les Bleus présentent un bilan digne de leur titre de champions du monde.

Si Roger Lemerre s'est agité jusqu'à l'ultime seconde devant son banc de touche, haranguant ses « gars », vitupérant l'arbitrage ou demandant à son intendant, Henri Emile, d'activer l'échauffement des remplaçants, il ne faut y voir qu'un effet secondaire de la pression qui monte. Après une douche apaisante, le sélectionneur s'est félicité de « l'autorité » manifestée par son équipe avant de décerner un brevet

d'efficacité à ses deux attaquants, Thierry Henry et David Trezeguet : « Ils ont fait leurs preuves. » Le premier, aligné d'entrée, a démantibulé la défense croate par ses appels de balle et sa vélocité. Le second, entré en jeu à la mi-temps, a mis les siens à l'abri et confirmé son opportunisme en reprenant un centre de Sylvain Wiltord (70e minute), alors que Robert Pires avait donné l'avantage à la France (23e).

En ajoutant Nicolas Anelka, laissé au repos dimanche soir, au duo, l'équipe de France bénéficie d'un potentiel offensif qui lui ouvre de nouvelles perspectives. En 1998, Aimé Jacquet avait assis sa sélection sur son secteur défensif. Le choix fut sévèrement critiqué au regard d'un spectacle corseté. Roger Lemerre dirige un groupe plus équilibré. « Nous sommes plus forts qu'il y a deux ans », reconnaît le capitaine Didier Deschamps, peu porté sur les déclarations bravaches. Cette nouvelle donne encouragera-t-elle les Bleus à engager leur « révolution cultu-

relle » ? En succédant à Aimé Jacquet, en août 1998, Roger Lemerre avait tenté d'imprimer une touche plus romantique. Le parcours troublé pendant les éliminatoires de l'Euro 2000 avait contrarié ses plans, mais, depuis trois mois, l'éclosion de Thierry Henry avec Arsenal, le retour en grâce de Nicolas Anelka au Real Madrid et la constance de David Trezeguet à Monaco (21 buts en championnat de France) ont redonné corps au projet du sélectionneur.

JEU MOINS CADENASSÉ

« D'une manière générale, j'ai le sentiment que le football est moins cadencé », estime le libero Laurent Blanc. Les équipes espagnoles ont en quelque sorte donné le signal d'une nouvelle donne, et le parcours du FC Valence, finaliste de la Ligue des champions, a démontré qu'on pouvait allier les résultats avec un jeu porté résolument sur la prise de risques. Les habitudes et les certitudes d'un certain nombre de joueurs-clés, parmi lesquels Didier Deschamps ou Mar-

cel Desailly, limiteront sans doute l'évolution du dispositif. « Il ne faut pas briser l'équilibre », a répété le premier. Les cadres de la sélection sont cependant disposés à tenter une ouverture conditionnelle en optant pour un système avec un attaquant de pointe soutenu par Zinedine Zidane et deux milieux excentrés portés vers l'avant.

Pour son premier match du championnat d'Europe, l'équipe de France se mesurera, le 11 juin à Bruges, au Danemark, un rival idéal pour tenter l'expérience. La formation scandinave est considérée comme la moins relevée du groupe et n'a pas pour habitude de se cantonner en défense. Les Bleus devraient avoir toute latitude d'exprimer leur supériorité technique et d'assener leur art favori du contre en « aspirant » les Danois.

Il reviendra aux attaquants de justifier leur nouvelle réputation en finalisant les actions de Zinedine Zidane, impressionnant face à la Croatie. « Nous avons des avants doués mais ils n'ont encore rien prouvé

au plus haut niveau », tempère Laurent Blanc. La mise en garde est limpide et sous-entend un retour à un schéma plus prudent si l'essai n'était pas concluant.

En marquant à trois reprises lors des deux derniers matches face à la Slovonie (3-2) et la Croatie, David Trezeguet a engrangé des points. Thierry Henry, en revanche, n'a pas pu conclure victorieusement son travail de sape. « Je sais qu'un avant-centre ne survit qu'en marquant », déclare l'ancien Monégasque. Nicolas Anelka passera à son tour un examen de passage, le 4 juin à Casablanca (Maroc), face au Japon, dans le cadre du tournoi Hassan-II.

« L'équipe de France est moins frioleuse et se crée de plus en plus d'occasions. Nous serons difficiles à battre à l'Euro », affirme David Trezeguet. Il restera aux trois postulants de s'affranchir du poids de la concurrence interne, ce qui ne sera pas forcément le plus simple.

Elie Barth

Fabien Barthez reste le gardien des Bleus mais pas celui de Monaco

L'ADAPTATION est une seconde nature chez Fabien Barthez. Samedi 27 mai, vingt-quatre heures avant le match entre la Croatie et la France, le Monégasque est interrogé par quelques journalistes désireux de connaître son avis sur la nouvelle règle qui vient d'adopter la Fédération internationale de football (FIFA) pour valoriser le rôle du gardien de but au moment de la relance. Le champion du monde écarquille de grands yeux : « Quelle nouvelle règle ? Je ne suis pas au courant. » Applicable pour le début de l'Euro (le 10 juin),

cette modification des lois du jeu autorisera désormais les gardiens de but à faire autant de pas qu'ils le souhaitent avec le ballon dans les bras (au lieu de quatre actuellement), à condition de libérer la balle au bout de six secondes. En cette veille de match amical, nul ne sait encore si l'arbitre autrichien Fritz Stuchlik appliquera cette nouvelle disposition en avant-première.

Le lendemain soir, sur la pelouse du stade Maksimir de Zagreb, le gardien des Bleus obtient le consentement de l'arbitre. A plusieurs reprises

au cours de la partie, on le voit multiplier les foulées, le ballon entre les mains, à la manière d'un rugbyman. Les attaquants croates, pas mis au parfum, ont beau lever les bras au ciel et crier au parjure, rien n'y fait. Le natif de Lavelanet (Ariège) continue son petit jeu exploratoire et provocateur. Plusieurs fois au cours de sa carrière, on le vit adresser des passes à la main de 40 ou 50 mètres décisives dans la construction de buts. Ce nouveau règlement est taillé pour lui. « Le gardien peut désormais traverser la surface de réparation de long en large, slalomer au milieu des adversaires et adresser une relance de meilleure qualité. C'est vraiment très bien », s'enthousiasma-t-il, après la rencontre.

LE RETOUR DE LA CHANCE

Joueur jusqu'au bout des gants, Fabien Barthez n'aura pas raté sa 32e apparition sous le maillot bleu, dimanche 28 mai, à Zagreb. L'homme au crâne lisse a réalisé les trois ou quatre arrêts tranchants qui ont permis à l'équipe de France de ne pas encaisser de but. En seconde mi-temps, un tir sur la barre de Davor Suker, suivi d'une frappe sur le poteau de Mario Stanic, lui ont également rappelé que la chance ne l'avait pas quitté. Il y a quelques semaines de cela, Fabien Barthez n'en était pas si sûr.

Profondément marqué par la perte d'un enfant alors que sa fiancée, le mannequin Linda Evangelista, était enceinte, Fabien Barthez a connu, en dix mois, bien plus de déboires professionnels qu'il n'en avait vécu depuis le début de sa carrière, en 1991.

Une blessure aux adducteurs, puis une déchirure à la cuisse, suivie d'une

rechute pour avoir repris l'entraînement trop tôt, ont fragilisé un joueur que d'aucuns croyaient, à vingt-huit ans, indestructible.

Si son jeu s'en est ressenti, c'est surtout à propos de son attitude que les critiques ont été les plus acides. Accusé par son entraîneur, Claude Puel, d'avoir eu un rôle trouble lors de la rencontre sulfureuse entre Marseille et Monaco, le 7 avril, Fabien Barthez avait indiqué, vexé, qu'il quitterait la principauté (*Le Monde* du 5 mai).

Un élément de pression supplémentaire s'ajoutait même au tableau avec la sélection, dans le groupe des 22, de son ennemi intime, Bernard Lama, auteur d'une excellente fin de saison avec le Paris-Saint-Germain. Le sans-faute réalisé, dimanche soir, à Zagreb par Fabien Barthez aura permis au sélectionneur, Roger Lemerre, de confirmer ce dernier dans son rôle de titulaire indiscutable. La « guerre des goals » attendra ou n'aura pas lieu.

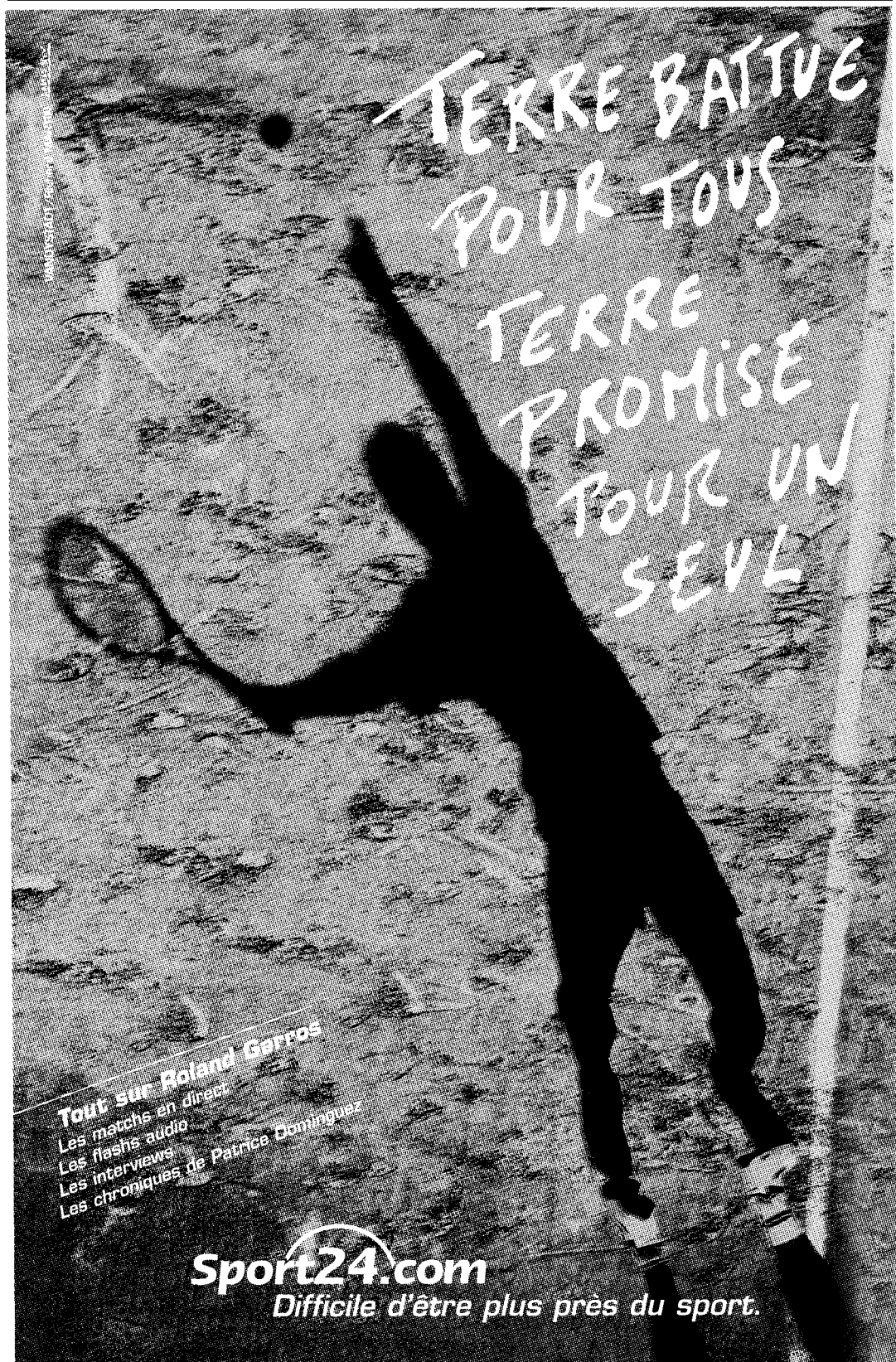
Frédéric Potet

■ **Lundi 29 mai, dans la matinée,** on apprenait que Fabien Barthez avait été autorisé à quitter un moment le rassemblement de l'équipe de France. Le président de la Fédération française de football, Claude Simonet, confirmait qu'il avait donné son accord, ainsi que le président de l'AS Monaco, Jean-Louis Campora, pour que le gardien international puisse « finaliser son transfert ». Le nom de son nouveau club n'a pas été révélé, mais il s'agit sans doute du champion d'Angleterre, Manchester United.

La préparation se poursuit au Maroc

Deux matches attendent l'équipe de France, au Maroc, avant de débiter sa campagne de l'Euro 2000. Invités au tournoi Hassan-II, comme il y a deux ans lorsqu'ils avaient préparé la Coupe du monde, les Bleus doivent affronter le Japon, dimanche 4 juin (à 16 heures), puis le vainqueur du match Maroc-Jamaïque le mardi 6 juin (à 17 h 30 ou 19 h 30).

De Casablanca, ils s'enverront alors directement pour Bruxelles et leur camp de base, situé à Wavre. Ils rencontreront leur premier adversaire de l'Euro, le Danemark, le dimanche 11 juin, à Bruges (à 18 heures). Le match suivant, contre la République tchèque, aura lieu également à Bruges, le vendredi 16 juin (18 heures). La rencontre au sommet contre les Pays-Bas se jouera à Amsterdam, mercredi 21 juin (à 20 h 45). Débutera alors la phase finale de l'épreuve, avec ou sans les champions du monde.



Tout sur Roland Garros
Les matchs en direct
Les flashs audio
Les interviews
Les chroniques de Patricia Dominguez

Sport24.com

Difficile d'être plus près du sport.

Au sommaire du numéro de juin

Le Monde
DOSSIERS DOCUMENTS
LES CLÉS DE L'INFO

Le Maghreb embourbé

Il y a un an tout semblait possible au Maghreb. De Rabat à Tunis, en passant par Alger, des signes de changement étaient perceptibles. Un an plus tard, le bilan est mitigé. Faut-il parler d'espoirs déçus ?

L'humanitaire face à la Realpolitik

Au Kosovo, une nouvelle forme de guerre, « l'intervention humanitaire », a été menée par l'OTAN au nom de la défense des populations civiles. Mais le génocide au Rwanda et, plus récemment, les massacres en Tchétchénie ont montré combien les impératifs de la Realpolitik continuent à guider les décisions des grandes puissances.

Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité

Chez votre marchand de journaux
12 F - 1,83 €

Le CSP Limoges boucle sa folle saison par un titre de champion de France

Les Limougeauds ont battu Villeurbanne (78-66) dans la « belle » de la finale

Après avoir signé un impressionnant triplé - Coupe Korac, Coupe de France, champion de France -, le Cercle Saint-Pierre Limoges (CSP),

grâce notamment à une victoire dans la belle du championnat de France, obtenue, samedi 27 mai, face à ASVEL Lyon-Villeurbanne (78-66),

doit désormais assurer son avenir financier. La Ligue nationale de basket-ball devait se prononcer, lundi 29 mai, sur le plan de relance du club.

VILLEURBANNE de notre envoyé spécial

Il fallait écouter Dusko Ivanovic. Le coach monténégrin du CSP Limoges est un novice mais, après une seule saison passée au plus haut niveau, il connaît son métier sur le bout des doigts. Il sait que rien ne vaut une bonne provocation pour

déstabiliser un adversaire un peu trop sûr de lui ou pour motiver ses troupes épuisées. « Le CSP n'a pas pour habitude d'emporter ses trophées devant son public », avait-il lâché, l'air narquois, quelques minutes après la défaite de ses joueurs dans la deuxième manche de la finale du championnat de France de basket-ball, dimanche 21 mai, face à l'ASVEL Lyon-Villeurbanne. La boutade faisait référence à l'histoire du club, qui, en dépit de son palmarès impressionnant, n'a rien gagné dans sa propre salle depuis 1990. Elle faisait aussi allusion à la volonté sans bornes de son équipe, engagée sur la voie d'un incroyable triplé, Coupe Korac, Coupe de France, championnat de France, quelques mois seulement après que la chambre régionale des comptes du Limousin eut livré un rapport accablant sur les dérives financières du club limougeaud, au bord de la faillite. Jamais, depuis que les play off ont été créés, en 1987, une équipe n'avait été sacrée championne de France en emportant deux victoires sur terrain adverse. Limoges, équipe

de tous les paradoxes, l'a fait. Les joueurs de Dusko Ivanovic ont gagné la « belle » (66-78), samedi 27 mai, sur le parquet de Villeurbanne. Cela ne surprend nullement l'entraîneur. Plus rien ne le surprend au terme de la folle saison qu'il vient de vivre à Limoges.

« C'est la principale caractéristique de cette équipe, dit-il. Elle a la mentalité nécessaire pour gagner à l'extérieur. Peu d'équipes peuvent se permettre de ne pas tenir compte des adversaires. C'était notre cas cette année. » « Une équipe de crotales », suggère Jean-Philippe Méthélie, l'un de ces joueurs de banc à qui la réussite de Limoges doit tant en 2000. « Une équipe magnifique, une équipe de crise », ajoute Jean-Paul De Peretti, le président par qui le scandale redouté par toute une région, la rétrogradation en Pro B évoquée par la Ligue nationale de basket-ball (LNB), n'est pas encore arrivé.

Avant même la première rencontre de cette finale disputée au meilleur des trois manches, personne ne donnait très cher des chances du CSP Limoges. Certes, ces joueurs placés dos au mur avaient réussi une deuxième partie de saison extraordinaire. Certes, la crise financière qu'ils avaient surmontée en acceptant d'abandonner entre 30 et 70 % de leurs salaires les avait rendus invulnérables, insensibles à la fameuse pression psychologique qui entoure les matches lourds d'enjeu. Certes, rien n'arrête, depuis le mois de janvier, le formidable numéro de courage des coéquipiers de Yann Bonato. Mais les Limougeauds semblaient harassés, au bord de la rupture, avant de se

lancer à l'assaut des grands favoris de la compétition. Présents sur tous les tableaux, ils disputaient à Villeurbanne leur 57^e match de la saison et ils rêvaient, comme leur capitaine, de « partir en vacances tranquilles », si possible avec un triplé en poche, asséné comme un pied de nez aux dirigeants du basket-ball français.

A l'image de Yann Bonato, les Limougeauds ont entamé la dernière rencontre de la saison avec prudence. Pas question de se jeter dans une débauche d'énergie qui ne pourrait que servir les intérêts de Villeurbanne. Pendant une mi-temps, les hommes de Dusko Ivanovic ont contenu la fougue désordonnée et plutôt fébrile de leurs adversaires. A la mi-temps, ils n'avaient qu'un point de retard (31-30). Cinq minutes plus tard, ils avaient pris le large, comptant jusqu'à 16 points d'avance. Villeurbanne s'est battu, Villeurbanne s'est démené, mais que pouvaient faire les joueurs de Greg Beugnot face à ces « crotales » du Limousin, qui avaient retrouvé une adresse fantastique dans les tirs à trois points

(7 shoots réussis sur 9 tentatives en deuxième mi-temps) ? Que faire face à une équipe survoltée par ses tracas, portée par la grâce des repentis, tel Yann Bonato, ahurissant de volonté ? Rien.

La plus belle équipe a gagné. C'était Limoges. « On a connu trois minutes de relâchement et on n'a jamais pu revenir », regrettait Greg Beugnot. Le coach villeurbannais a connu sa quatrième défaite en autant de finales de championnat disputées au cours des cinq dernières années. Le club de la banlieue lyonnaise, le plus régulier du basket-ball français, attend ce titre depuis 1981. Il lui faudra patienter encore avant de hisser le 16^e fanion « champion de France » dans le seul coin vierge du tableau d'affichage de l'Astroballe. La veille de la « belle », des bénévoles avaient répété cette levée des couleurs prématurée. Le moment était mal choisi : les Limougeauds arrivaient justement pour s'entraîner. A leur tête, Yann Bonato a dû sourire devant l'empressement de ses hôtes.

Eric Collier

Natation : trois records du monde en deux jours pour Inge De Bruijn

LA NÉERLANDAISE Inge De Bruijn, âgée de vingt-six ans, a battu, dimanche 28 mai, lors de la réunion de Sheffield (Grande-Bretagne), le record du monde du 100 m nage libre (53 s 80 au lieu des 54 s 01 de la Chinoise Le Jingyi en 1994). Elle s'était déjà adjugé la veille celui du 100 m papillon (56 s 69, au lieu des 57 s 88 de l'Américaine Jenny Thompson) en 1999 et vendredi 26 mai celui du 50 m papillon (25 s 64), qu'elle avait déjà amélioré il y a une semaine à Monaco (25 s 83).

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME** : L'Américaine Stacy Dragila a amélioré de 2 centimètres le record du monde du saut à la perche féminin en franchissant 4,62 m, vendredi 26 mai à Phoenix (Arizona).

■ **FOOTBALL** : le Brésilien Abel Braga, ancien joueur du Paris-Saint-Germain (de 1979 à 1981), entraînera l'Olympique de Marseille lors de la saison 2000-2001. Les dirigeants marseillais auraient souhaité s'attacher les services de l'Italien Giovanni Trapattoni, mais les exigences en matière d'effectifs de l'ex-entraîneur de la Fiorentina étaient « incompatibles » avec les ressources du club phocéen.

■ **L'Espagnol Barcelone** a gagné sa première Coupe d'Espagne, samedi 27 mai, face à l'Atletico Madrid (2-1).

■ **GYMNASTIQUE** : le Français Eric Poujade a remporté la médaille d'argent au cheval d'arçons lors des finales par appareils des championnats d'Europe, dimanche 28 mai à Brême (Allemagne).

■ **MOTOCYCLISME** : l'Italien Loris Capirossi (500 cc), le Japonais Shinya Nakano (250 cc), devant le Français Olivier Jacque, et l'Italien Locatelli (125 cc) ont gagné le Grand Prix d'Italie, dimanche 28 mai, sur le circuit du Mugello.

■ **VOLLEY-BALL** : l'équipe de France masculine a battu Cuba à deux reprises, samedi 27 mai à Grenoble (3 sets à 1) et dimanche 28 mai à Lyon (3 sets à 2) dans le cadre de la Ligue mondiale.

■ **LOTTO** : résultats des tirages n° 43 effectués samedi 27 mai. Premier tirage : 6, 9, 13, 25, 27, 28 ; numéro complémentaire : 10. Rapports pour 6 numéros : 3 247 060 F (495 011 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 28 315 F (4 316 €) ; 5 numéros : 2 995 F (456 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 154 F (23,47 €) ; 4 numéros : 77 F (11,73 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 18 F (2,74 €) ; 3 numéros : 9 F (1,37 €). Second tirage : 10, 15, 23, 40, 46, 47, numéro complémentaire : 13. Pas de gagnant pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 633 005 F (96 500 €) ; 5 numéros : 9 130 F (1 391 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 374 F (57,91 €) ; 4 numéros : 187 F (28,50 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 34 F (5,18 €) ; 3 numéros : 17 F (2,59 €).

L'avenir incertain d'un géant du basket-ball français

VILLEURBANNE de notre envoyé spécial

Françoise Amiaud, la vice-présidente de la Fédération française de basket-ball (FFBB), avait revêtu un superbe châle vert pour assister à la finale du championnat de France. Vert comme son sac à main, vert comme les maillots de l'ASVEL. « Un hasard », s'amuse-t-elle. Mais au moment de distribuer les médailles aux vainqueurs, elle l'avait délicatement ôté. C'est peu dire que la victoire du CSP Limoges tombe mal pour les dirigeants du basket-ball français. Depuis trois ans, la Ligue nationale (LNB) se prononce pour un refus d'engagement du club, notamment surendetté. Depuis trois ans, le club présidé par Jean-Paul de Peretti gagne en appel.

Le bureau de la Ligue, las de passer pour une officine velléitaire, avait décidé de frapper fort cette saison, en assortissant son refus d'engagement d'une interdiction de participer à la Coupe d'Europe, au nom du respect de l'« équité sportive » : certains présidents de clubs estiment que le CSP Limoges doit payer pour ses dérives financières qui faussent le championnat. Mais dès lors que le club vient d'accomplir un fantastique come-back, accrochant trois trophées en autant de compétitions, comment l'exclure, comment le reléguer en Pro B et comment lui barrer l'accès à la Coupe d'Europe ?

Toutes ces questions devaient être posées, lundi 29 mai, lors d'une réunion de la LNB. Les membres de l'instance en charge du basket-ball professionnel devront se prononcer sur le plan de relance présenté par Jean-Paul de Peretti. Le président des champions de France évoque depuis deux semaines l'arrivée « imminente » d'un chèque de 15 millions de francs, suivi d'un deuxième, d'un montant de 5 millions de francs, attendu pour le mois de juillet. Les deux chèques seraient émis par des investisseurs asiatiques, basés à Hongkong, opérant sur les marchés immobiliers, la banque et le commerce, et propriétaires de deux chaînes de télévision.

Selon Jean-Paul de Peretti, les généreux donateurs auraient été sensibilisés à l'épopée limougeaud

par un intermédiaire français. « Ils s'intéressent au badminton et au basket-ball, mais pas au football », assure-t-il. En échange de cet investissement, Limoges devrait participer à l'accueil et à la formation de quinze jeunes asiatiques sur trois ans, et l'équipe professionnelle participerait à trois tournées en Extrême-Orient.

Si Limoges devait contourner l'obstacle de son engagement en Pro A, sa présence en Coupe d'Europe est encore incertaine. A cause des mauvais résultats enregistrés par les clubs français en EuroLigue, la France ne dispose plus que d'un billet pour la prochaine édition de cette compétition, rebaptisée Suproligue. Le champion de France serait alors l'unique représentant du basket français. Le schéma est embarrassant pour les dirigeants,

Certains présidents de clubs estiment que le CSP Limoges doit payer pour ses dérives financières qui faussent le championnat

qui voulaient le retrograder, mais un accord semble se dessiner, qui permettrait au club et à la FFBB de sauver les apparences : le CSP renoncerait à sa place en Suproligue, au profit de Villeurbanne, pour s'engager dans une compétition européenne plus modeste, la Coupe Saporta.

« Je vais bâtir un budget de 28 millions de francs pour l'année prochaine, assure Jean-Paul de Peretti. Il ne permettra pas d'aller défier les grosses équipes européennes. » Les joueurs, eux, s'interrogent. Yann Bonato, leur capitaine emblématique, rêve d'une nouvelle saison à Limoges, mais après des mois de « sacrifices », il se montre prudent : « L'argent de M. De Peretti, tant que je ne l'ai pas vu... »

E. C.

Le Nokia 7110 allie la richesse du web à l'extraordinaire liberté d'un mobile. La clef de cette compatibilité : Mobile Internet Services. Un bouquet de services** (contenu dépendant de l'opérateur choisi) vous est proposé et vous pouvez consulter le cours de la bourse, la météo ou les horaires d'avion, réserver un billet, prendre connaissance des dernières nouvelles, de votre horoscope, envoyer un e-mail, accéder à votre répertoire... D'un simple clic sur la « souris-mobile » Navi™ roller de votre Nokia 7110, vous sélectionnez la fonction désirée. C'est rapide et facile. Nokia 7110, le premier Mediaphone.

www.nokia.fr

*Pour Réciter Les Hommes. Copyright © 2000. Nokia Mobile Phones. Tous droits réservés. Nokia, Nokia Connecting People et Navi™ roller (molette) sont des marques déposées de Nokia Corporation. **Certaines fonctions sont dépendantes du réseau et de l'opérateur. Documents non contractuels. RC Nanterre B 330 742 784 - GREY

Temps gris et pluvieux

MARDI. Le flux d'ouest atlantique dirige sur notre pays une nouvelle perturbation qui traverse la France d'ouest en est. Seul le pourtour méditerranéen et l'extrême nord du pays sont épargnés par le mauvais temps.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - La journée se passe sous un ciel gris accompagné de séquences de pluie. Le vent d'ouest souffle en rafales à 60 km/h près des côtes atlantiques. Il fait de 15 à 17 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - La pluie fait de fréquentes apparitions toute la journée sur le Bassin Parisien, le Centre et la Haute-Normandie. Sur le Nord-Picardie et les Ardennes, le ciel est plus variable et des éclaircies se développent en matinée; ensuite le ciel devient de plus en plus nuageux. Il fait de 14 à 17 degrés.

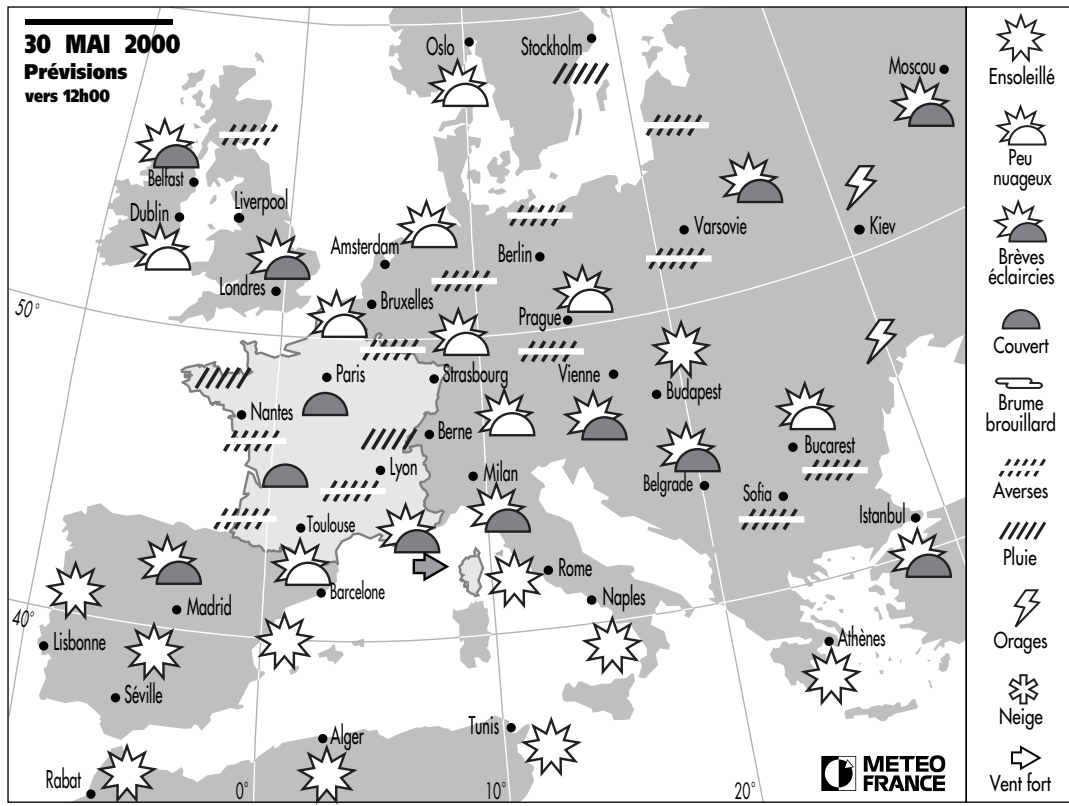
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Sur la Lorraine et l'Alsace, la matinée se passe sous un ciel variable avec

quelques pluies. Sur la Bourgogne et la Franche-Comté, des passages pluvieux ponctuent la journée. Il fait de 14 à 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le temps sera pluvieux sur le Poitou-Charentes toute la journée. La pluie est intermittente sur l'Aquitaine et Midi-Pyrénées. Sur le relief Pyrénéen et le Piémont, le ciel est plus variable avec quelques éclaircies. Il fait de 17 à 22 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Des passages pluvieux donnent un caractère maussade à cette journée. Quelques éclaircies réapparaissent dans l'après-midi dans la vallée du Rhône. Il fait de 17 à 23 degrés.

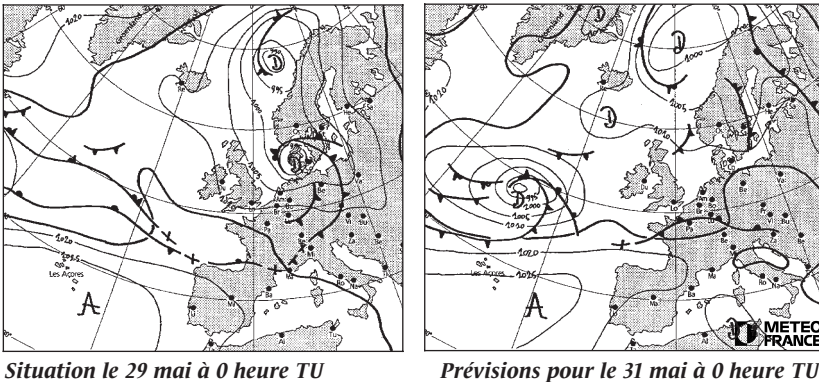
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Mis à part la Lozère où les nuages sont très nombreux, le temps reste agréable sur le pourtour méditerranéen et en Corse. Le vent d'ouest souffle en rafales à 90 km/h près des côtes varoises et entre la Corse et le continent. Il fait de 23 à 26 degrés.



Advertisement for ebookers.fr with text: 'Sous le soleil chaud à des prix réduits', 'aujourd'hui ici, demain là-bas'.

Table of weather forecasts for various cities in France (Metropole and Outre-mer) on May 30, 2000.

Table of weather forecasts for various international cities including Kiev, Lisbonne, Londres, Amsterdam, etc.



ASTRONOMIE

Ciel de juin

FORT DISCRÈTES en mai, les planètes font une timide apparition en juin. Comme Mars et Vénus seront absentes pour cause de rapprochement avec le Soleil...

thèse céleste accompagnera, avant l'aube cette fois, le couple que forment depuis quelque temps Jupiter et Saturne.

Pendant la dernière semaine de juin, les deux géantes de notre système solaire se paieront, toujours aux petites heures du matin, une promenade sous les Pléiades.

Sur les quelques centaines d'étoiles qui composent M45, six à neuf sont visibles dans des conditions moyennes d'observation et apparaissent bleues sur les photographies en couleurs.

çante pourront en dénombrer une douzaine. Connues depuis l'Antiquité, les Pléiades tirent leur nom des sept filles que le géant Atlas eut avec Pléione.

Le mythe grec raconte qu'Alcyone, Astéopée, Céléano, Electra, Maïa, Mérope et Taygète rencontreront un jour le chasseur Orion qui devint amoureux d'elles et, cinq ans durant, les poursuivit.

Le 21 juin sonne l'heure du solstice d'été dans l'hémisphère Nord, d'hiver dans l'hémisphère Sud. Dans nos contrées, les jours commencent à raccourcir...

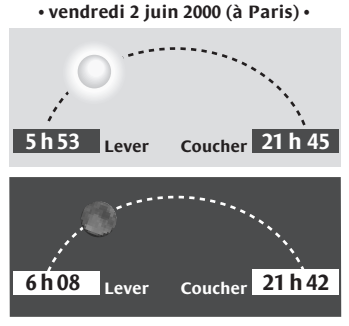
Pierre Barthélémy

Planètes discrètes pour les premières nuits d'été

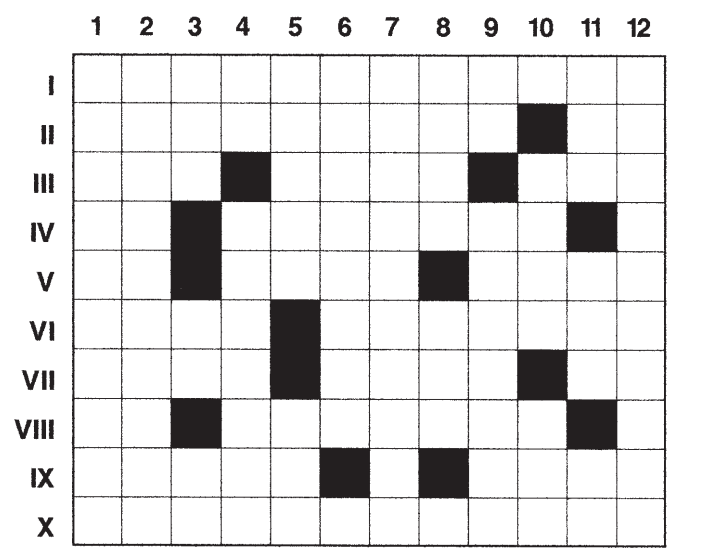
CIEL DU 15 JUIN À 23 HEURES (HEURE DE PARIS)



SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE



MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 00 - 128



HORIZONTELEMENT

I. Assure une bonne prise à distance. - II. Facilitent l'introduction. Deux points. - III. Solide pour les charpentes. Problème d'adolescents. A bon port et tout compris. - IV. Personnel. Quand on est seul au monde. - V. Conjonction. Mis pour verrouiller. Le premier à prendre l'Avion. - VI. Pour les grandes bouteilles. Mépris du divin. - VII. Alliance internationale. Gaz d'éclairage. Préposition. - VIII. A moitié fini. Rarement seul s'il est sous la table.

VERTICALEMENT

I. Proches de Verdi, mais Wagner ne leur fait pas peur. - 2. Mise au point. - 3. Encouragement au cirque. Convient parfaitement. Doubles en tête. - 4. Ouvre la marche. Révélée. - 5. Monnaie d'échange qui ne devrait pas avoir cours. Transport rapide. - 6. Remplit les caisses de Bercy en tuant. - 7. Prend les mesures à table et sur le terrain. - 8. Petits porteurs

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

AFFAIRE DE LOGIQUE N° 173

Enquête

TROIS MALFAITEURS sont soupçonnés de meurtre. Un - et un seul - des trois est coupable. Les enquêteurs ont recueilli trois déclarations de chacun d'eux :

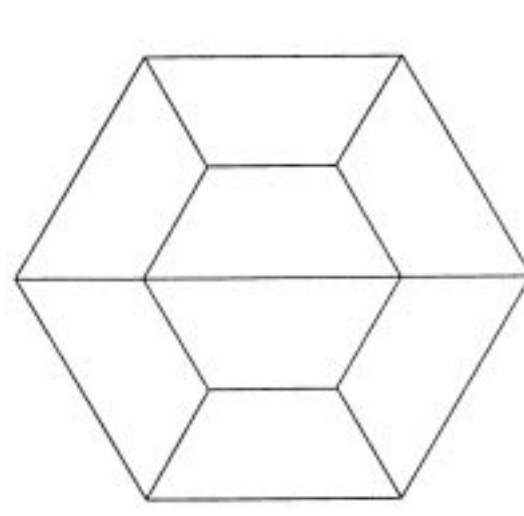
- André : (A1) - Je suis innocent. (A2) - D'ailleurs, à l'heure du crime, j'étais à 10 kilomètres de là avec Béatrice. (A3) - Claude est coupable.

- Béatrice : (B1) - Je suis innocente. (B2) - André aussi. (B3) - Mais il n'était pas avec moi à l'heure du crime.

- Claude : (C1) - Je suis innocent. (C2) - Béatrice aussi. (C3) - André a menti trois fois. Sachant que chacun des suspects a menti au moins une fois, qui est coupable ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 2000

Solution du n° 172 paru dans Le Monde du 23 mai. Le partage est possible. Il tient dans le dessin ci-contre. Avez-vous d'autres solutions ?



Solution dans Le Monde du 6 juin.

Les jeux dans « Le Monde »

Le Monde publie chaque jour, en plus des mots croisés, un jeu. Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème de logique. Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de Scrabble. Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge. Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art. Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

CHANSON A la mi-juin, Julio Iglesias publiera *Noche de cuatro lunas*, son 77^e disque. Un record pour celui qui a donné 4 700 concerts sur les cinq continents et

vendu, selon son label Columbia, 250 millions d'albums en 35 ans de carrière. Travailleur infatigable, Julio Iglesias a basé sa stratégie sur le charme, le multi-linguisme et la

proximité avec le grand public. ● LA COLORATION de plus en plus latine des musiques du goût dominant, celles du *main stream* est néanmoins très récente. Elle s'est

illustrée notamment par les succès de *Livin'la vida loca* de Ricky Martin, de *Mambo N° 5* de Lou Bega, ou par ceux des vétérans cubains de Buena Vista Social Club. ● CAR-

LOS SANTANA a sans doute été porté lui aussi par ce courant, dont il a été un précurseur dès 1968. Son 35^e album *Supernatural* s'est vendu à 12 millions d'exemplaires.

Julio Iglesias, « el padre » de la vague latino

L'éternel chanteur de charme édite en juin son 77^e disque. A Miami où il s'est installé, l'hidalgo à la voix d'or qui a vendu près de 250 millions d'albums en 35 ans de carrière, surfe sur la déferlante qui campe désormais en tête des hits parades du monde entier

MIAMI

de notre envoyée spéciale

Le style, tout est dans le style : pantalon crème, écharpe de cachemire à la ceinture, Julio Iglesias, Espagnol universel, revendique la primauté du paraître et de la légèreté. Il la cultive avec une certaine classe. Iglesias père – le fils, Enrique trône en tête des hit-parades américains, mais penche davantage vers les paillettes – ne donne pas dans la frime. La maison américaine de ce multi-millionnaire du disque étend discrètement un toit de palme, long comme un jour sans pain, sur l'île d'Indian Creek, à l'écart des agitations éphémères de Miami Beach. Sa cave et son amour du vin sont célèbrissimes ; château pétros et Romanée-Conti apparaissent sur la table de la terrasse – la piscine est bleu marine – pour témoigner de « l'esprit de la terre » et du plaisir du goût, tandis que l'équipe de Sony Music discute des modalités de la tournée automnale du maître des lieux, les 14 et 15 septembre à Shanghaï, le 17 à Hambourg, puis en Pologne et en France.

A la mi-juin, Julio Iglesias publiera *Noche de cuatro lunas*, son 77^e disque, un record qui lui vaut d'avoir, selon son label Columbia, écoulé 250 millions d'albums en 35 ans de carrière adoucie par 4 700 concerts donnés sur les cinq continents. *Latin lover*, hidalgo, chanteur de charme et ami des présidents, Julio Iglesias est aussi un visionnaire du marché du disque. « Je construis depuis que je suis dans ce métier. J'ai toujours des doutes sur la qualité des disques, mais une carrière se fait avec la tête, sinon, on disparaît vite. » Avis aux successeurs, Julio Jr et Enrique, deux de ses cinq enfants, devenus chanteurs américains.

Travailleur de force, le chanteur a fondé sa stratégie sur le charme, le multi-linguisme et la proximité avec le peuple. En 1962, ce fils d'un gynécologue d'origine galicienne, est gardien de but au Real Madrid. Il a dix-neuf ans. Un grave accident



Julio Iglesias sous les palmiers de sa propriété de Miami.

de voiture le paralyse pendant dix-huit mois. Il apprend la guitare et la patience. Dix ans plus tard, il vend son premier million de disques avec *Canto A Galicia*, qu'il déclinera en six langues. « Chanter dans la langue des gens, c'est fondamental », répète Julio Iglesias, idole des amateurs(trices) de romans d'amour et de gare, dont il attend une compréhension instinctive. En 1974, *Manuela* signe le succès presque planétaire du chanteur.

Presque, parce que les Etats-Unis lui résistent encore, alors que le Japon, le Brésil, l'Italie ou l'Égypte lui sont déjà tombés dans les bras.

LE PIONNIER DU DUO

Il lui faudra dix autres années pour séduire le géant américain, premier marché mondial, et vivier incomparable de clients hispanophones.

Pour trouver les armes de la conquête, l'hidalgo s'installe en

1983 à Miami, « capitale non officielle de l'Amérique latine et épice-centre du business hispanophone », selon Ricardo Dopico, qui y dirige le bureau latin de la toute puissante Recording Industry Association of America (RIAA). Cette année-là, Julio Iglesias publie *1100 Bel Air Place*, où il inaugure la formule du duo avec les stars du moment – une recette appliquée à la lettre par Carlos Santana dans le récent *Supernatural*. Pour se donner les chances d'un *cross-over* réussi, Iglesias chante des mélodies latino-européennes en anglais, *To all the girls I've loved before* avec Willie Nelson et *All Of You* avec Diana Ross. « Julio a été un pionnier », affirme José Behar, actuel président d'EMI Latin, qui travaillait alors chez CBS (devenu Columbia après son rachat par Sony Music). « 1100 Bel Air Place nous a ouvert les yeux sur le potentiel du marché hispanique aux Etats-Unis, et a tracé la voie des chanteurs latino-pop tels que Selena [chanteuse d'origine mexicaine assassinée par une de ses fans], Jon Secada et Gloria Estefan [égérie de la communauté cubaine anti-castrote de Miami] », rajoute-t-il. Crescent Moon-Estefan entreprises inc., l'entreprise fructueuse de Gloria et de son époux, Emilio Estefan Jr, a d'ailleurs acheté une page de publicité dans l'épais supplément consacré à Julio Iglesias publié par l'hebdomadaire professionnel *Billboard* du 27 mai, ainsi libellée, en espagnol : « Julio, merci pour tout ce que vous avez fait pour nous les latinos dans le monde entier. »

« Je me suis installé à Miami, explique Julio Iglesias, parce qu'il était confortable d'y travailler. J'enregistrais alors quatre à cinq disques par an [des albums déclinés en plusieurs langues]. J'étais divorcé, j'avais un petit appartement, et j'avais tout à portée de main : des studios, un aéroport toujours ouvert, une ville où la langue était aussi l'espagnol. » Depuis, les Hispano-Américains ont pris une place insoupçonnée dans la société américaine : ils sont aujourd'hui

32 millions, dont la moitié à moins de 25 ans, majoritairement issus du Mexique et des Caraïbes. Ils seront, selon l'US Census Bureau, la première minorité aux Etats-Unis en 2005. Leur pouvoir économique est en constante hausse.

En 1999, alors que le marché américain stagne, les ventes de *Latin Music* progressent de 8 %, représentant 4,3 % des 14,6 milliards de dollars (16 milliards d'euros) du chiffre d'affaires du disque américain – seuls sont comptabilisés les disques comportant au moins 51 % de chansons en espagnol ; il convient donc d'y ajouter les ventes massives de Ricky Martin, Jennifer Lopez, Carlos Santana ou Enrique Iglesias, des anglophones qui font de la musique épicée latine.

PANEL DE RYTHMES ET DE STYLES

« L'enthousiasme du consommateur latino est totalement exceptionnel », commente Hilary Rosen, présidente de la RIAA, en rappelant les résultats d'une étude sociologique, menée par l'association, dans laquelle 60 % des Hispano-Américains interrogés déclarent que la musique est « un élément fondamental de leur vie ».

Le flirt de la musique populaire américaine avec les sons latins n'est pas nouveau – depuis Xavier Cugat, Richie Valens dans les années 50, Herb Alpert and The Tijuana Brass puis Carlos Santana dans les années 60, jusqu'à la génération incarnée par la diva pop Gloria Estefan. Mais la contamination latine massive des musiques du *main stream*, musiques du goût dominant, est, selon Ricardo Dopico, très récente. « Le phénomène latino a explosé en 1999 lors des Grammy Awards avec la démonstration époustouflante de Ricky Martin retransmise à la télévision. » L'opinion est confirmée dans *Billboard* par Julio Iglesias en personne : « Ce qu'a fait Ricky Martin aux Awards 1999 a permis à Santana de gagner huit trophées cette année. » 1999, ajoute Ricardo Dopico, a été une

victoire pour tout ce qui est teinté latin, de *Livin'la vida loca* de Ricky Martin en passant par *Mambo No 5* de Lou Bega, ou par les vétérans cubains de Buena Vista Social Club. « Tout ce qui était latin était chic. »

« Mon fils Julio Jr est un gitan, dit son père. Le second, Enrique, est rentré à fond dans cette nouvelle latinité, à laquelle finalement, je n'appartiens pas, car pour les Américains, je suis d'abord un Européen, alors que je suis un vrai latin, d'origine. Il leur reste un doute dans un petit coin, car je chante en espagnol. Mais l'artiste latin ici est forcément "percussionné" par les rythmes afro-caribéens. » Julio Iglesias et Tomas Munoz, son interlocuteur chez Sony, ont donc corrigé le tir. Sans renier « le Julio de toujours », romantique, *Noche de cuatro lunas* s'appuie sur un panel très large des rythmes et des styles musicaux latino-américains, du Mexique aux Caraïbes. Ont été appelés à la ressource le salsero panaméen Ruben Blades, Robi Rosa, compositeur fétiche de Ricky Martin, ou encore le jeune Colombien Estéfano, co-auteur avec Julio Iglesias de *Gozar la vida*, titre d'ouverture de l'album immédiatement dansable.

Dans ce panorama prometteur, Julio Iglesias n'a pas oublié le Net. En février, il a fondé *aplus.com*, en s'alliant avec un présentateur vedette de la télévision, Mario Kreutzberger, dit Don Francisco, et avec deux pivots de l'industrie musicale, Larry Rosen et Sergio Rozenblat, organisateur des Latin Grammy Awards, dont la première édition sera diffusée sur CBS en septembre. Les experts évaluent à 38 millions le nombre d'internautes sud-américains en 2003, dont 68 % ont moins de trente-quatre ans. « Tous s'intéressent passionnément à la musique », commente la page d'accueil du site dont les activités – musique et *entertainment* – débiteront cet été. Quant à Enrique Iglesias, il sert d'amphitryon musical au site *eritmo.com*.

Véronique Mortaigne

Carlos Santana : come-back stratégique ou miracle cosmique ?

Le guitariste en tournée en Europe passe par Bercy lundi 29 mai, à guichets fermés

QUOI DE PLUS réjouissant, pour un public de fans, qu'un come back à ce point réussi ? Le spectaculaire retour sur le devant de la scène du vétérans Carlos Santana est encore plus improbable que ceux de Joe Cocker ou de Tom Jones et il a tout pour plaire.

Lors de la cérémonie, en mars, de remise des Grammy Awards décernés par les professionnels du disque aux Etats-Unis, Carlos Santana est monté sur la scène à huit reprises. Lui qui n'avait reçu qu'une seule de ces prestigieuses statuettes (meilleur morceau instrumental de rock, en 1988) et jamais pour ses nombreux succès dans les années 70. Huit récompenses pour son 35^e disque, *Supernatural* (Arista/BMG), dont celle d'album de l'année, et des nominations dans onze catégories.

Le guitariste n'avait jamais eu d'albums en première place, même à l'époque du superbe *AbraXas*, et a été absent des pop-charts depuis vingt ans. Or, *Supernatural* l'a placé pendant 18 semaines en tête du hit-parade. Un retour en grâce étayé par les 12 millions d'exemplaires de ce dernier album vendus à ce jour, et par une tournée européenne très attendue, qui passe par Paris-Bercy, lundi 29 mai, lors d'un concert unique à guichets fermés.

Ce come back a été « vendu » non pas comme la revanche d'un ancien injustement oublié, mais bien comme une résurrection, voire un miracle, un « milagro » (le nom de l'organisme de charité qu'il a créé en faveur des enfants). Ce miracle doit s'entendre plutôt

comme un « re-packaging » astucieux de musique et de marketing. « Avec Lauryn Hill et Dave Matthews, le disque a été conçu pour que la vibration Santana prenne d'assaut les radios... », avoue l'artiste qui, en élargissant son public, a retrouvé la faveur des ondes. Et Clive Davis en a été le catalyseur. »

« Le disque a été conçu pour que la vibration Santana prenne d'assaut les radios... », avoue l'artiste

Avec le manager et organisateur de concert Bill Graham, Clive Davis avait été l'un des premiers à repérer le jeune Carlos Santana en 1968. En 2000, il est aussi l'artisan de son retour en grâce. Car le fameux producteur, qui quitte actuellement Arista et avait déjà signé avec Santana à l'époque de Woodstock, a conçu une nouvelle stratégie, optant pour une formule composée de son Santana « classique », et de jeunes artistes.

Clive Davis, soixante-sept ans, a appris à Carlos Santana, cinquante-deux ans, que Lauryn Hill, vingt-quatre ans, aimait beaucoup sa musique et écoutait l'étourdissant et sensuelle *Samba Pa Ti...* quand elle était bébé ! Le guitariste

donc appelé la chanteuse hip-hop qui l'a d'abord invité sur son album solo, puis lui a rendu la pareille. Ensuite, un autre glorieux vétérans de la guitare, Eric Clapton, a proposé ses services. Avec Hill et Clapton, « Santana avait couvert deux tranches démographiques importantes », commente le journal londonien *The Independent*.

Les autres invités se sont alors alignés sans difficulté, représentatifs de presque tout l'échiquier musical contemporain : Dave Matthews et Rob Thomas pour le rock, Everlast pour le rap blanc, Wyclef Jean (des Fugees) pour le hip-hop, Cee-Lo pour le soul, le groupe mexicain Mana pour le « rock en espagnol », et Sincere – qui chante *Maria Maria* –, le benjamin avec ses vingt-et-un ans.

En faisant du neuf avec de l'ancien, Carlos Santana, qui s'est inspiré d'un concerto de Brahms pour la mélodie de *Love of my life*, rassure le monde entier : les moins de 20 ans n'ont pas le monopole de la culture populaire actuelle, et les *baby-boomers* qui atteignent la cinquantaine ont encore leur mot à dire, surtout lorsqu'ils savent nouer des alliances opportunes avec la jeune génération.

Sa coalition musicale utilise d'ailleurs le même dosage démographique que les start-ups de la Silicon Valley, où les plus de 50 ans s'allient avec des moins de 25, les « papy » ayant besoin des « baby » pour assurer leur succès. Il a probablement aussi été porté avec efficacité par le courant latino actuel, qu'il avait lui-même contribué à lancer en chantant en espagnol

dès le début de sa carrière. Les succès de Ricky Martin ou Jennifer Lopez ont en quelque sorte préparé le retour triomphal du précurseur. Même si Santana insiste sur le fait que sa musique est d'origine africaine et non hispanique.

Cet exploit est aussi habilement « scénarisé » par une histoire personnelle. Renonçant à l'alcool et aux drogues, le musicien a entamé une psychanalyse, il y a cinq ans, et révélé publiquement qu'il avait été abusé sexuellement dans son enfance. « *Supernatural* est le résultat de cette bataille contre ses démons personnels », affirme même une dépêche de l'AFP. Guéri, le Santana de l'an 2000 remet les « vibrations positives » à la mode, et offre une alternative aux musiques violentes ou obscènes.

Pour le musicien végétarien qui exhibe un penchant certain pour le mysticisme *new age* et les métaphores transcendantales, *Supernatural* est le produit d'une intervention cosmique, « quelque chose de paranormal, une synchronisation divine. Mon intention était de répandre un virus spirituel. (...) C'est l'ange avec qui je suis en contact, Metatron, qui m'a indiqué que j'allais retrouver le succès. Il est l'architecte de la vie physique, il est celui qui me montre la direction. »

Un ange qui aurait aussi prédit le succès de l'album à celui qu'on surnomme désormais « Cosmic Carlos ». Un ange, ou un stratège en marketing multi-ethnique et multi-génération ?

Claudine Mulard (à Los Angeles) et Sylvain Siclier

« Les artistes sont là pour montrer la beauté »

CARLOS SANTANA est un précurseur en matière de fusion musicale. Dès les débuts de ce guitariste et compositeur, né le 20 juillet 1947 à Axtlan, un village mexicain situé entre

PORTRAIT

Un mélange unique, sauvage, sensuel, traversé de rappels aux racines africaines

Guadalajara et Puerto Vallarta, une bonne moitié des chansons sont en espagnol, les percussions se marient à l'orgue, la guitare et les cuivres, l'improvisation jazz – « un océan à explorer » – rejoint les envolées psychédéliquies. Un mélange unique, sauvage, sensuel, traversé de rappels aux racines africaines, joué par des gamins venus des ghettos noirs et chicanos de San



« Aujourd'hui, à 52 ans, je sais ce que je représente. »

Francisco qui consomment quantité de drogues. « J'ai eu aussi de la colère en moi mais j'ai appris à dominer mon attirance pour le côté sombre de la vie », déclarait Carlos Santana lors d'une récente rencontre à Paris.

Du milieu des années 70 au milieu des années 80, son talent ne suffisait plus à masquer la pauvreté d'un répertoire prévisible de chansons sans âme. Trente ans après *Oye como va*, cette musique était supposée ne faire encore vibrer que quelques amateurs de longs solos de guitare sur fond de blues rock enrobé de rythmes latins. A une exception notable : le disque *Havana Moon*, en 1983, hommage aux pionniers du rock et de la country et affirmation de ses origines. Une longue tournée en Amérique du Sud au début des années 90 a permis à l'Hispano-Américain de retrouver la conviction et la ferveur qui sont au cœur de sa musique.

Pour ses huit ovations aux Grammy Awards, Carlos Santana a eu un mot pour son épouse Deborah et ses enfants, Salvador, Angelica et Stella. Puis il a levé le poing et a dit d'une voix douce, « pour l'amour de John Coltrane ». Une manière de rendre à ses inspirateurs, hommes du blues – B. B. King, Jimi Hendrix... – et du jazz – John Coltrane, Miles Davis... – ce qu'il leur devait. « Aujourd'hui, à cinquante-deux ans, ajoute Carlos Santana, je sais ce que je représente. Mais je n'ai pas besoin de rentrer dans cette course à la compétition qui anime tant de musiciens. Des artistes comme Bob Marley, Pharoah Sanders, Wayne Shorter, Otis Redding, Prince, Marvin Gaye ou moi-même, et tant d'autres de par le monde, sont là pour montrer la beauté. »

S. Si.

Gérard Violette, directeur du Théâtre de la Ville « Aujourd'hui, certains héros sont fatigués »

Le patron de la scène parisienne explique au « Monde » ses choix pour la saison 2000/2001, avec un accent sur la recherche, la provocation

EN LISANT le programme de la saison 2000-2001 du Théâtre de la Ville, on se croirait à la Ménagerie de verre chez Marie-Thérèse Allier, un des lieux pointus de la programmation danse dans la capitale. Jérôme Bel, Alain Buffard, Xavier LeRoy, La Ribot, Gilles Jobin, Robyn Orlin, Vera Mantero, Olga Mesa... Pas tous des débutants, mais tous artistes provocateurs, chercheurs. Bref, une actualité de la danse qu'on n'avait plus l'habitude de trouver au Théâtre de la Ville. La programmation des stars a été resserrée afin de présenter une sorte de quintessence d'excellence. De Jan Lauwers à Sasha Waltz, de Pina Bausch à Kazuo Ohno. A la veille de la conférence de presse (elle aura lieu le 30 mai) visant à présenter la future saison, Gérard Violette, qui préside à la destinée du lieu, explique ses fidélités et ses nouveaux coups de cœur.

« Comment situez-vous la place de la danse au Théâtre de la Ville ?

— Quelle est la ville au monde qui peut se targuer de montrer autant de danse ? Ne cherchez pas, elle n'existe pas ! Si on examine le passé, c'est la preuve par 9. Sans jamais me départir d'un axe, qui est de ne pas se disperser tout en étant éclectique. Etre fidèle, suivre les artistes, saison après saison. C'est ce que nous avons fait pour les Américains, de Nikolaï à Cunningham ; pour les néoclassiques, de Jiri Kylian à John Neumeier. Puis il y a eu d'autres cycles, celui de Pina Bausch, des Flamands, porteurs de si nombreux talents, tels Jan Fabre, Wim Vandekeybus, Anne Teresa de

Keersmaecker... Aujourd'hui certains héros sont fatigués. Ceux de la danse française, dite des années 80, que nous avons longtemps accompagnés. Je pense à Karine Saporta, Jean-Claude Gallotta, Catherine Diverres aux œuvres desquels j'adhère moins qu'avant. Mais je dirai la même chose des dernières pièces de Trisha Brown... Ce sont des choix douloureux, car l'amitié est réelle. Mais le changement est à ce prix. Cela s'appelle savoir tirer les conséquences de l'époque, pour reprendre une formule de Pierre Boulez.

— Quels sont ceux qui vous étonnent aujourd'hui ?

— Quand on est devant une Meg Stuart, une Keersmaecker, ou une Sasha Waltz, on peut discuter tel ou tel autre aspect de leur talent, mais face à la montagne, on ne parle pas des cailloux qui dévalent la pente.

— Comment le public suit-il les changements de programmation ?

— Il faut des années pour imposer un Jan Lauwers. Je me rappelle les premières pièces de Keersmaecker ou de Chopinot, c'était la bataille d'Hernani dans la salle. Le public est aujourd'hui moins agité, mais il manifeste encore. Ce qui est un signe de bonne santé. Au théâtre, les gens sortent en baissant la tête... Par ailleurs, il n'y a pas un public, mais des publics. Par exemple, celui qui suit Angelin Preljocaj ne ressemble plus à celui qui aimait le chorégraphe de *Li-queurs de chair*, pièce de ses débuts. Le public qui vient voir Deouf ou Montalvo a explosé les frontières de la danse.



Vera Mantero sera au programme de la prochaine saison de danse du Théâtre de la Ville.

— Comment la danse est-elle justement en train d'évoluer ?

— Personnellement, j'ai toujours plaisir à regarder Jiri Kylian ou Mats Ek, soit les néoclassiques à leur meilleur. Mais mon équipe va tout voir. Ou presque. On est des besogneux. Mes premières saisons au Théâtre des Abbesses ne m'ont pas donné satisfaction. Elles manquaient de cohérence. C'est pourquoi j'ai décidé pour cette année de n'y faire que du flamenco et de la danse indienne. Mais là, j'ai la certitude qu'on a eu la crème du genre. Que ce soit La Yerabuena ou Belén Maya. J'ai engagé Irène Filiberti comme conseillère. Elle est très au fait de toute cette génération qui questionne à fond la danse. De même qu'à Montpellier-Danse, la programmation de Montanari a reçu un coup de fouet avec l'arrivée de Laurent Goumarre. La danse produit une pensée très fertile. C'est incontestable. Plus que jamais, il faut être sur le terrain, sinon on ne voit rien. Tout va très vite.

— Quelles sont vos coups de cœur récents ?

— Bernardo Montet et Ea Sola, car il y a chez eux une même douceur, celle du métissage, du déhancement à appartenir à deux cultures à la fois. Ces artistes posent le problème du métissage en termes non consensuels. Ils dansent ce qu'ils vivent. Pas un discours politico-positif... J'attends ce que pourrait proposer une Louise LeCavalier, ex-égérie de la compagnie québécoise Edouard Lock. Je donne leur chance à deux danseurs du collectif des Ballets de la B. /Alain Platel : Samuel Louwyck et Sidi Larbi Cherkaoui que je coproduit. Car le Théâtre de la Ville a pour habitude de coproduire, sauf pour des compagnies de la taille de celles de Pina Bausch ou de Merce Cunningham.

— Pourquoi avoir choisi la chanteuse Guesh Patti, ex-danseuse de l'Opéra de Paris ?

— C'est une histoire d'amitié. Elle va danser des œuvres de ses amis, Odile Azagury, Daniel Larrieu, Odile Duboc, Dominique Mercy.

— N'avez-vous pas l'impression de mettre vos pas dans ceux de la programmation des Inaccoutumés de la Ménagerie de verre ?

— Les chorégraphes habitués de La Ménagerie ont besoin d'aller au-devant d'un public qui ne soit pas seulement constitué d'initiés. Et nous, nous avons besoin d'élargir notre public. Il est temps aussi que ces artistes soient correctement payés. Pour passer à Paris, ils acceptent d'être rémunérés d'un coup de sifflet. L'année prochaine, les dépenses artistiques du théâtre atteindront plus de 10 millions de francs. Plus que le budget de la DRAC Ile-de-France. Ces artistes ne prétendent pas faire du neuf, mais revendiquent tous d'être ultra-personnels. Une sorte d'individualisme forcené, serré sur le corps, mais qui ouvre large sur le monde actuel. Mon travail est de savoir prendre les artistes au bon moment.

Propos recueillis par Dominique Frétard

David Krakauer, ambassadeur virtuose de la musique klezmer

NEW YORK

de notre envoyé spécial
« Quand j'ai commencé à jouer le répertoire klezmer, vers 1987, c'était juste un passe-temps, pour me détendre. Ensuite j'ai rejoint les Klezematics, deux ans plus tard, et c'est devenu de plus en plus fondamental pour moi. » Aujourd'hui, le clarinettiste David Krakauer pourrait parler durant des heures de l'origine historique et géographique de telle chanson traditionnelle, de ses transformations, des différences entre la musique hasidique et la musique klezmer, faire les louanges des figures historiques du genre, comme Nafule Brandwein, ou retracer la chronologie des renaissances successives de la *klezmer music* à New York depuis les années 70.

A son tour, après les Klezmorin (années 70) et les Klezematics (années 80), il transmet les airs et les rythmes des chansons des juifs d'Europe de l'Est, ces histoires à la fois pleines d'espérance et de douleur, ces chants qui disent l'amour et la fatalité, racines culturelles d'un peuple. Et pour Krakauer, le meilleur moyen de nourrir une tradition, c'est de ne pas s'interdire de lui ajouter les influences les plus diverses. D'où, avec Klezmer Madness, la formation qu'il a constituée après avoir quitté les Klezematics en 1996, un habile mélange de jazz et de rhytm'n'blues, qui parvient à ne pas dénaturer le folklore traditionnel. La clarinette et l'accordéon d'un côté, la batterie et la guitare électrique de l'autre.

UN SOLISTE RECHERCHÉ

Agé de quarante-quatre ans, David Krakauer a été l'élève de Leon Russianoff à la prestigieuse Juilliard School et a passé quelque temps au Conservatoire de Paris. Il est aussi régulièrement sollicité par des formations de chambre, dont le Kronos Quartet, l'Arduini String Quartet, l'Empire Brass Quintet, pour jouer aussi bien Brahms que Schönberg, Mozart que Berio, ou écrire des compositions tout en étant l'un des solistes les plus demandés par les

musiciens de l'avant-garde du jazz. Il voyage beaucoup, aux Etats-Unis, en Europe et se désolait chaque fois qu'il ne peut pas être présent aux Klezmer Sundays, les dimanches de musique klezmer, dont il assure la programmation au Tonic depuis décembre 1998.

Le club a été ouvert à la fin des années 90 dans le vieux quartier juif de Manhattan, à New York. C'est une ancienne cave à vin, bricolée en salle de concert. Une estrade sert de scène, la sono est installée dans un tonneau, il y a des sièges dépareillés, des bancs. Au bar, on sert des poivrons grillés, des bagels au fromage blanc ou des tartines à la dinde fumée. Dans le public qui vient écouter Krakauer ou l'un des groupes choisis par le clarinettiste, les plus âgés sont issus d'une des dernières vagues d'immigration de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e. Ils ont chez eux de vieux enregistrements klezmer et viennent pour se souvenir, fredonner des airs qui ont été ceux de leur jeunesse. « Nous jouons pour nos aînés, mais aussi pour les plus jeunes, pour qu'à leur tour ils puissent être les dépositaires de cette culture musicale », explique David Krakauer. En tournée en France (il sera au festival de jazz de Coutances, le 31 mai), David Krakauer reviendra au Tonic le 18 juin à l'occasion de la présentation d'un ouvrage de Set Rogoroy *The Essential Klezmer : a Music's Lover Guide to Jewish Roots and Soul* (Algonquin Books). Et à nouveau, de sa clarinette, il tirera les sons qui lui viennent, aime-t-il à répéter, « des inflexions du yiddish, cette langue de mes ancêtres qui est l'un des plus beaux chants ».

S. S.

★ David Krakauer's Klezmer Madness au festival Jazz sous les pommiers, Théâtre de Coutances, le 31 mai, 21 h 45. Tél. : 02-33-76-78-50. De 50 F à 80 F. Tonic, 107 Norfolk Street (Lower East Side), New York. Klezmer Sundays à 13 h 30 et 15 heures. Tél. : (00-1) 212-358-7501. 10 \$.

Le 19 Juin,

le 20 heures

aura lieu

à l'heure

que vous souhaitez

vizzavi
La vie s'annonce fluide

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUES : deux auteurs compositeurs californiens**, Mark Gaillard et Mary Anderson, viennent de porter plainte devant un tribunal civil de Los Angeles contre les Rolling Stones. Les plaignants affirment que *Saint of Me*, une des chansons de l'album des Stones paru en 1997, *Bridges to Babylon*, est une reprise déguisée de leur propre composition *Oh Yeah*, écrite en 1979 et déposée en 1995. Les plaignants réclament au moins 1 million de dollars (1,1 million d'euros) de dommages-intérêts et font remarquer que John Bernard, le futur ingénieur du son pour l'album des Stones, était présent lors de l'enregistrement de leur chanson dans un studio du sud de la Californie. Les deux chansons « sont similaires sur le plan de la musique et d'une partie des paroles, tant sur la forme que le refrain », a déclaré Jim Blancarte, avocat des plaignants. L'action en justice vise aussi le producteur Don Was et les maisons de disques Virgin Records et Capitol Records.

■ **Le rappeur Dr Dre (Andre Young)** a porté plainte devant un tribunal fédéral de Los Angeles contre la société Napster, dont le site Internet permet de télécharger gratuitement de la musique. « Napster a monté une affaire fondée sur la piraterie à grande échelle », affirme Dr Dre dans sa plainte. En décembre 1999, la Recording Industry Association of America (RIAA) avait également porté plainte contre Napster pour violation des droits de la propriété intellectuelle. Créée à l'été 1999 par un adolescent âgé de dix-neuf ans, Shawn Fanning, Napster est également poursuivie en justice pour les mêmes raisons par le groupe de hard rock Metallica.

■ **LITTÉRATURE : l'écrivain indonésien Pramoedya Ananta Toer** vient d'être fait chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, à l'initiative de la ministre de la culture, Catherine Tasca. L'ambassadeur de France à Djakarta, Gérard Cros, devrait lui remettre prochainement cette distinction. Fidèle du président Sukarno, fondateur du Parti nationaliste indonésien et premier président de la République indonésienne, Pramoedya Ananta Toer, dont le nom a été plusieurs fois mentionné parmi les écrivains « nobélisables », fut emprisonné de 1965 à 1979, à la suite du putsch qui conduisit au pouvoir le général Suharto. A soixante-quatre ans, il a publié 38 livres traduits en 22 langues. Trois d'entre eux, *Corruption*, *Le Fugitif* et *La Vie n'est pas une foire nocturne* sont disponibles aux éditions Picquier, 10/18 et Gallimard.

■ **VENTES : l'hypermarché itinérant d'art contemporain Bazart, qui vend en libre-service des peintures originales** à des prix accessibles au grand public, a pour la première fois, pris ses quartiers à Strasbourg, du 27 mai au 9 septembre, dans le cadre d'une tournée européenne. Bazart, créé en 1994 à Marseille, est déjà passé à Amsterdam puis à Berlin, et, après Strasbourg, il rejoindra Londres et Barcelone, en janvier 2001. L'hypermarché, installé au sous-sol d'une librairie au cœur de la capitale européenne, propose, sur fond musical, 1 600 œuvres originales de 32 artistes, sur papier ou carton, à des prix oscillant entre 395 et 995 F (de 60 à 150 €). Parallèlement à sa tournée européenne, Bazart présente 32 autres artistes à Lyon, Toulouse, Paris (où il se trouve actuellement), Nantes et Marseille.

THEATRE DES ITALIENS
SAISON DU
Théâtre des Italiens
au Théâtre du Rond-Point Champs Elysées

La Locandiera 31/5 → 4/6
de Carlo Goldoni
mise en scène de Maurizio Panici
avec Pamela Villosi - Massimo Wertmuller
Spectacle en langue italienne sur-titré en français

Pulcinella 7/6 → 11/6
de Manlio Santanelli
mise en scène de Maurizio Scaparro
avec Massimo Ranieri
Spectacle en langue italienne sur-titré en français

Le Haut-de-Forme 30/5 → 31/5
de Edouardo de Filippo
mise en scène de Gino Zampieri
texte François Huguette Hatem

Réservation
01 44 95 98 10

PREMIERE LE FIGARO

EN VUE

■ Samedi 27 mai, devant Downing Street, **Tony Blair** a lui-même sanglé **Leo**, son fils, habillé d'une grenouillère bleue et d'un petit bonnet assorti, dans le siège enfant de la voiture familiale.

■ Un tribunal de Lecce en Italie, reprochant à un couple végétarien d'avoir contribué au dépérissement de leur enfant, a confié à un institut religieux **Gioela**, deux ans et demi, d'un poids inférieur de seulement 500 grammes à la moyenne.

■ « Je voudrais que se présente déjà demain un autre cas de ce genre pour pouvoir mettre en pratique les acquisitions de l'opération et aller de l'avant avec le même enthousiasme pour sauver d'autres vies », a déclaré le chirurgien **Carlo Marcellini** après le décès, à Palerme, des sœurs siamoises qu'il avait tenté de séparer.

■ Ses mains seules dépassaient de la boue où s'est fiché le pirate de l'air philippin qui, avant de sauter, vendredi 26 mai, au-dessus de Manille avec un parachute artisanal, s'était fait bricoler par l'équipage un câble d'ouverture à l'aide d'un rideau.

■ L'aile d'avion qui surmontait le monument à la gloire des pilotes de la deuxième guerre mondiale, près de Stavropol en Russie, a été démontée, vendredi 26 mai, par des voleurs de métaux non-ferreux.

■ Une Roumaine de 14 ans enlevée dans son village, près du lac Arad, violée par ses ravisseurs albanais, livrée à la prostitution en Italie, libérée par les carabinieri à Vicenza, avait été revendue quatre fois en six mois.

■ Les proxénètes serbes et albanais, qui détiennent la quasi-monopole de la prostitution des Balkans vers l'Europe occidentale, ont profité de la guerre au Kosovo pour resserrer leurs liens interethniques.

■ **Michael Toney**, condamné à mort américain, n'est pas autorisé à vendre aux enchères sur l'internet le droit de s'asseoir dans l'un des cinq sièges réservés aux témoins de son exécution.

■ Dimanche 28 mai à Sanaa, des milliers d'étudiants réclamaient que, après une exécution publique, le corps d'un employé de la morgue de la faculté de médecine, accusé d'avoir assassiné 16 femmes, soit exposé sur le campus de l'université.

■ Puisque la municipalité d'Oslo autorise les athées à diffuser par haut-parleur des « *Dieu n'existe pas* » et les pentecôtistes à crier des « *Jésus est vivant!* » sur les toits, les musulmans demandant le droit de porter de soixante décibels à quatre-vingt décibels le niveau sonore des « *Allah akhbar* », lancés, le vendredi, du haut d'un des dix-huit minarets de la ville.

Christian Colombani

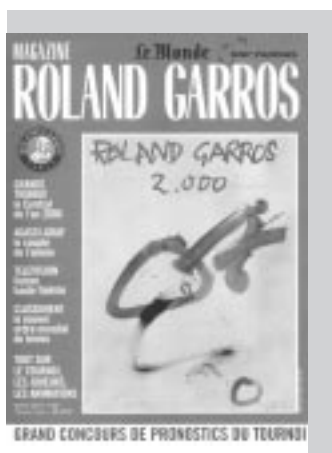
Pour les accros de la petite balle de feutrine

Comme chaque année depuis vingt-deux ans, « Roland-Garros Magazine » fait le point – textes, photos et illustrations à l'appui – sur l'état du stade et la forme des joueurs, dresse les tableaux du tournoi et le dernier classement du tennis mondial

DANS cette affaire, la nostalgie est permise. On peut entretenir quelques souvenirs émus des années 60, 70 même, quand le stade était encore un jardin hébergeant, presque incidemment, des courts de tennis. En ce temps-là, on pouvait, journal du soir sous le bras, arriver en fin d'après-midi, acheter son billet à l'une des petites guérites vert bouteille servant de guichet, puis zoner d'un court à l'autre, entre bosquets fleuris et maisonnettes de jardinage à colombage, certain d'être pris, saisi, ici ou là, par la grâce d'un de ces moments bénis que seul un grand tournoi peut procurer – et qu'Olivier Merlin retraçait le lendemain avec flamboyance dans les colonnes du même journal du soir.

Mais dans cette affaire – d'extrême importance puisqu'il s'agit

rien de moins que de tennis et des Internationaux de France à Roland-Garros – la nostalgie n'étouffe rien ; elle n'empêche pas le bonheur au présent. « Roland-Garros » a évolué, a accompagné le formidable succès populaire du tennis, a soutenu la comparaison avec les trois autres rendez-vous du Grand Chelem (l'Australie, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis). Il a fallu bétonner, cerner le central de deux autres arènes à vedettes, le court 1 et le court Suzanne-Lenglen, et, chaque année, accommoder encore le stade de la porte d'Auteuil aux nécessités du sport d'aujourd'hui : télévision, publicité, nouveau public, etc. Mais, miraculeusement, le charme est toujours là : « Roland » reste « Roland ». La brique pilée resplendissait dans les allées fleuries des années 60 ; elle scintille dans les



écrins de béton des Internationaux de l'an 2000. Tous ceux qui souffrent d'une incurable dépendance à la petite balle de feutrine le

savent bien : bon an, mal an, ce moment de fête, sans lequel un printemps parisien ne serait plus ce qu'il doit être, est au rendez-vous.

Cette histoire est contée dans l'édition 2000 de *Roland-Garros Magazine*, que la Fédération française de tennis publie (cette année en partenariat avec La BNP-Paribas et *Le Monde*) à chaque ouverture du tournoi depuis vingt-deux ans. Il y a, bien sûr, la floraison de chiffres et de statistiques qui accompagnent chaque grand événement sportif de l'époque. Roland-Garros accueille quelque 2 500 représentants des médias, dont près de 1 500 pour la télévision, qui, à partir des deux semaines du tournoi (29 mai-11 juin cette année, 69^e édition), produisent quelque 6 000 heures de programmes, lesquels sont diffusés dans 162 pays, sur les 5 continents,

ce qui représente une audience potentielle de trois milliards de téléspectateurs environ, l'ensemble réjouissant un nombre impressionnant de publicitaires. Le magazine dit encore qu'on ne regarde pas seulement des parties de tennis à « Roland ».

ATMOSPHÈRE DE PRÉVACANCES

On peut aussi y déjeuner (4 000 repas par jour pendant le tournoi), tirer de l'argent à la billetterie, s'assurer, acheter ses tenues de sport et ses journaux, parier sur les matches (donner ses paris sur le site du tournoi, www.rolandgarros.org) et faire bien d'autres choses encore.

L'ambiance du tournoi – légèreté, atmosphère de prévacances, fête populaire et manifestation « people » –, l'esprit de la terre battue – détermination, endurance, aptitude à déployer toute la panoplie du jeu – sont mieux rendus à la « une » du magazine avec l'esquisse, tout en vitesse, du peintre espagnol Antoni Tapiés et les dix pages d'un portfolio retraçant dix ans d'instantanés saisis sur le central. Ils sont commentés par le photographe (aérien) Yann Arthus-Bertrand, un homme habitué à voir les choses de haut, qui dit : « *Roland-Garros a ce magnifique sol rouge qui réfléchit la lumière* », et qui conclut : « *C'est magique*. »

Alain Frachon

★ *Roland-Garros Magazine*, hors-série n° 22 de *Tennis Info*, 195 p., 45 F.

DANS LA PRESSE

LE FIGARO

Paul Guilbert

■ En dépit des craintes ou des préventions que suscite alentour un certain mystère de l'homme, il apparaît que la carte Séguin devait être jouée maintenant. Son parti a compris qu'il lui faudrait du temps avant de s'imposer et de s'identifier à Paris, s'il y réussit. Et que l'Elysée qu'il vise n'est pas celui que briguerait Chirac en 2002 mais celui de 2007, à l'issue d'un quinquennat auquel il est d'ailleurs favorable. Si le RPR n'a pas encore retrouvé d'autre motif que la réélection de Chirac, il pense aussi à l'après-Chirac. Tel est le pari sur l'intelligence poli-

tique de Séguin qu'a fait Michèle Aliot-Marie, fortement épaulée par Chirac. Elle-même croit au « *partage des rôles* ». A présent qu'elle a dégagé à son niveau, fût-ce au terme d'une procédure peu glorieuse, l'introuvable solution du rébus électoral parisien, comment va-t-elle jouer le sien ?

THE ECONOMIST

■ Il est d'une importance vitale pour Ehoud Barak et Yasser Arafat qu'ils parviennent à un accord rapide et substantiel, même s'il n'est que partiel. Mais alors que M. Barak est prêt à offrir plus aux Palestiniens que ne l'a fait son prédécesseur, son gouvernement donne l'impression, comme celui qui l'a précédé, que toutes les

décisions israéliennes qui vont dans le sens d'une solution pacifique sont des « *concessions* » pour lesquelles les Palestiniens devraient exprimer de la reconnaissance. Or, bien entendu, ils ne sont pas reconnaissants, pas plus que ne l'étaient les Libanais, sans parler des Syriens (...). Les Arabes sont aussi obstinés que d'autres, et ils nourrissent un long et profond ressentiment à l'égard d'Israël. Ce qui signifie que M. Barak, qui se donne apparemment du mal pour aller dans le bon sens, doit se donner encore plus de mal.

EL PAIS

■ Alberto Fujimori a joué hier jusqu'au bout la farce qu'a été le second

tour d'une élection présidentielle entachée de fraude, dont il était le candidat unique, sans observateurs indépendants, et sous le contrôle absolu du gouvernement péruvien et des organismes assimilés. (...) Le candidat de l'opposition, Alejandro Toledo, a eu tout à fait raison de ne pas tomber dans le piège et de ne pas se présenter à ce second tour. Lorsque les élections ne sont pas libres, il n'y a pas de véritable résultat, et personne n'a intérêt à se présenter. La victoire de Fujimori, à la Pyrrhus comme il y en a peu, restera dans les mémoires comme le produit de la fraude. Elle ne mérite que d'être rejetée par tous les démocrates aussi bien en Amérique latine que dans le reste du monde.

ebooks.barnesandnoble.com

Grandes manœuvres de Microsoft autour du livre numérique



En théorie, les éditeurs et les industriels de ce nouveau secteur sont sur le point d'adopter une norme universelle (Open e-book, OEB), afin qu'à l'avenir tous les ouvrages, gratuits ou payants, soient lisibles sur tous les types d'appareils. En réalité, ils continuent à

produire des systèmes incompatibles avec ceux de leurs concurrents, dans l'espoir de se créer des marchés captifs. Or, à ce jeu, un géant comme Microsoft est bien placé pour imposer sa norme à l'ensemble du secteur, quelle que soit la qualité de ses produits...

Yves Eudes

SUR LA TOILE

HÉBERGEUR INNOCENTÉ

■ Le tribunal de Nanterre a rejeté la plainte de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) contre l'hébergeur gratuit Multimania. L'UEJF lui reprochait d'avoir tardé avant de fermer une page personnelle néonazie créée par un abonné sur son serveur. Le juge a reconnu la bonne foi de l'hébergeur. L'auteur du site, âgé de seize ans, fait l'objet de poursuites. www.multimania.fr

POLITIQUE

■ Valéry Giscard d'Estaing a ouvert un site baptisé quinquennat.net : « *J'ai souhaité ouvrir un espace interactif pour recueillir vos réactions et vous donner la parole sur la réforme du quinquennat*. » Il publie la proposition de loi constitutionnelle déposée le 9 mai, son intervention à l'Assemblée du 16 mai et un forum ouvert à tous. www.quinquennat.net

PIRATES

■ Le site de la NHL (ligue américaine de hockey sur glace) a été bloqué pendant cinq jours par une série d'attaques informatiques dites de « refus de service », consistant à saturer le serveur en envoyant un très grand nombre de fausses requêtes. Le FBI a ouvert une enquête. – (AP) www.nhl.com

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360 F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

ABONNEZ-VOUS
ET DEVEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

Je joins mon règlement soit : F 001 MO 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

	TARIFS HORS FRANCE		USA - CANADA
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	
1 AN	2 190 F	2 960 F	Le Monde - (USPS=0009729) is published daily for \$ 892 per year - Le Monde - 21, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodic postage paid at Champlain N.Y. US. and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518
3 mois	598 F	790 F	Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tel.: 800-428-3003

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc. Téléphonnez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

UNDI 29 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

15.10 Le Monde des idées. Thème : L'affaire Renaud Camus. Invités : Bernard-Henri Lévy et Philippe Sollers. **LCI Forum**

21.00 La Croissance, pour qui ? **Forum**

22.05 L'Écran témoin : Euro 2000. Les hooligans sont-ils sous contrôle ? **RTBF 1**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Gérard Lanvin ; International Noise Conspiracy ; Ute Lemper ; Dany Boon. **Canal +**

18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. Robert Hue **LCI**

19.30 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**

20.50 Jour après jour. En finir avec l'anorexie et la boulimie. Mois après mois. **France 2**

21.00 Lundi soir. Invités : Henri Leconte et Philippe de Villiers. **Eurosport**

21.05 Le Point. Les Français en Amérique. Le petit oiseau des îles. **TV 5**

22.50 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles des sauveteurs. **TF 1**

23.05 Argent public. La peau de l'ours. L'État proxénète. La transparence politique : jusqu'où ? **France 2**

23.15 Les Dossiers de l'Histoire. La guerre du Louvre. **France 3**

0.10 Strip-tease. Merci patron. La facture sociale. Tout pour la galerie. Vingt ans. **France 3**

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. Roumanie, un ciel de plomb. **Arte**

21.00 Cité de la Muette. **Histoire**

21.25 Itinéraires sauvages. La Terre du caribou. Après le déluge. **Odyssée**

22.35 10 juin 1944. **Histoire**

22.40 La Terre en question. L'héritage inca. **Odyssée**

22.55 La Parenthèse. Dans les coulisses de l'emploi. **Planète**

23.35 La Chine, dragon millénaire. [1/13]. **Odyssée**

23.50 Tour du monde. Harlem au printemps. **Planète**

0.00 Vittorio Mussolini. Le cinéma fasciste. **Histoire**

0.25 MacArthur, général américain. [1/5]. Je reviendrai. **Planète**

MUSIQUE

20.00 Les Enfants de la Terre. Au Zénith de Paris, le 27 mai 2000. Avec Yannick Noah & Zam Zam ; Jocelyne Béroard ; Anggun ; Carole Fredericks ; etc. **Eurosport**

20.00 Beethoven. *Sonata n° 24* en fa dièse majeur, op. 78. Avec Georges Pludermacher, piano. **Muzzik**

20.05 Haydn. *Symphonie n° 26* Les Lamentations. Par l'Orchestre La Petite Bande, dir. Sigiswald Kuijken. **Mezzo**

21.00 Peter Grimes. Mise en scène d'Elijah Moshinski. Par les Chœurs du Royal Opera House de Covent Garden, dir. sir Colin Davis. **Muzzik**

fr Monde TELEVISION

FRANCE 2

20.50 Jour après jour Jean-Luc Delarue reçoit ce soir quatre jeunes invités souffrant de troubles du comportement alimentaire pour une émission-débat sur la boulimie et l'anorexie. Les reporters de « Jour après jour » ont suivi pendant plusieurs mois quatre adolescents, trois filles de 13, 17 et 18 ans et un garçon de 22 ans, qui cherchent, par différentes thérapies, à guérir de leurs souffrances.

FRANCE 3

23.15 La Guerre du Louvre C'est une histoire peu connue que nous raconte Jean-Claude Bringuier dans « Les Dossiers de l'Histoire ». Pendant la seconde guerre mondiale, plusieurs centaines de personnes - chauffeurs, gardiens, archivistes - ont participé à l'évacuation du Musée du Louvre, au transfert du patrimoine dans des châteaux, pour le mettre à l'abri des bombardements et des convoitises.

ARTE

20.45 La Famille L'histoire d'une famille de Rome, à partir d'une photo de baptême prise en 1906. Ettore Scola raconte le temps qui passe, les rendez-vous manqués, les amours perdues... Une réflexion nostalgique à travers la mémoire affective, une galerie de personnages très justes et une prodigieuse composition de Vittorio Gassman, magnifiquement accompagnée par Stefania Sandrelli et Fanny Ardant. v.o.

FILMS

20.30 Le Trou ■■■■ Jacques Becker (Fr., 1960, N., 125 min) O. Ciné Classics

20.30 La Leçon de piano ■■■■ Jane Campion (Fr.-Austr., 1992, 120 min) O. Cinéstar 1

20.50 L'Odeur de la papaye verte ■■■■ Tran Anh Hung (Fr.-Viet., 1993, 100 min) O. Téva

21.00 Hôtel des Amériques ■■■■ André Téchiné (Fr., 1981, 95 min). Paris Première

21.00 La Disparue ■■■■ George Sluizer (EU, 1993, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 3

22.15 Ne pas avaler ■■■■ Gary Oldman (GB, 1997, 115 min) O. Ciné Cinémas 2

22.30 Underground ■■■■ Emir Kusturica (Fr. - All., 1995, 165 min) O. Cinéstar 1

22.35 Tristana ■■■■ Luis Buñuel (Fr. - Esp., 1970, 100 min). Paris Première

22.35 Casque d'or ■■■■ Jacques Becker (Fr., 1952, N., 95 min) O. Ciné Classics

22.50 Miss Missouri ■■■■ Elie Chouraqui (Fr., 1989, 100 min) O. Cinéstar 2

22.50 La Déchirure ■■■■ Roland Joffé (GB, 1984, v.o., 135 min) O. Ciné Cinémas 3



22.55 Ma 6-T va crack-er ■■■■ Jean-François Richet. Avec Arco Descat C, Virginie Ledoyen (Fr., 1997, 100 min) O. Arte

23.00 La Veuve Couderc Pierre Granier-Deferre (France, 1971, 90 min) O. Téva

0.05 Seul contre tous ■■■■ Gaspar Noé (Fr., 1999, 98 min) O. Canal +

0.05 Mauvais sang ■■■■ Leos Carax (Fr., 1986, 130 min) O. Canal + Vert

0.10 La Baronne de minuit ■■■■ Mitchell Leisen (EU, 1939, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif. 19.00 Être heureux comme... 19.05 Le Bigdil. 19.55 Hyper Net. 20.00 Journal, Météo. 20.55 Une famille formidable. Panique à bord. 22.50 Y a pas photo ! 0.30 TF 1 nuit, Météo. 0.45 Nul ne revient sur ses pas.

FRANCE 2

15.00 Tennis. Roland-Garros. 19.15 Un livre, des livres. 19.15 Qui est qui. 19.50 Un gars, une fille. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Jour après jour. En finir avec l'anorexie et la boulimie. Mois après mois. 23.05 Argent public. La peau de l'ours. L'État proxénète. La transparence politique : jusqu'où ? 0.40 Journal, Météo. 1.05 Tennis.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion. 18.48 Un livre, un jour. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Tout le sport. 20.15 Défi de famille. 20.45 Côté court. 21.00 Docteur Sylvestre. Substitution. 22.40 Météo, Soir 3. 23.15 Les Dossiers de l'Histoire. La guerre du Louvre. 0.10 Strip-tease. Merci patron. La facture sociale. Tout pour la galerie. Vingt ans. 1.10 La Case de l'oncle Doc. Le Trésor de Yamashita.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Belle maman ■■■ Film. Gabriel Aghion O.
22.20 Au-delà de nos rêves Film. Vincent Ward O.
0.05 Seul contre tous Film. Gaspar Noé O.
1.45 Boxe hebdo.

ARTE

19.00 Nature. Les Parcs nationaux. La basse vallée de l'Oder.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Reportage. Roumanie, un ciel de plomb.
20.45 La Famille. Film. Ettore Scola (v.o.).
22.50 Court-circuit. Raconte-moi la 6-T.
22.55 Ma 6-T va crack-er ■■■■ Film. Jean-François Richet O.
0.35 Court-circuit. Bienvenue à San Salvario.
1.00 Les Proscrits ■■■■ Film muet. Victor Sjöström.

M 6

18.25 Loïs et Clark.
19.15 Cosby Show.
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.40 Dérochages info, Cinésix.
20.50 Mr Murder Téléfilm. Dick Lowry [1 et 2/2] O.
0.10 Culture pub.
0.40 Jazz 6. Dave Brubeck à Juan-Les-Pins.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Décibels. Qu'est-ce que la beauté en musique ? Invité : David Jisse.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit. Raison de plus. Invité : Antoni Tapies.
0.00 Du jour au lendemain. Pierre Guyotat.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Donné par l'Orchestre national de France, dir. Evgueny Svetlanov. Œuvres de Mozart, Schubert.
22.30 Jazz, suivez le thème. My One and only Love.
23.00 Le Conversatoire. Invité : René Aubry.
20.40 Concert. Donné par l'Orchestre national des pays de la Loire, dir. Hubert Soudant. Œuvres de Zygel, Beethoven.
21.58 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mozart, Schubert, Brahms, Bruch.

RADIO CLASSIQUE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Les « Femmes de réconfort » de l'armée japonaise. **Forum**

21.55 Brésil, le dieu football. **Forum**

23.00 Après Hongkong et Macao, quel avenir pour Taïwan ? **Forum**

MAGAZINES

14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société : La justice en classe. **La Cinquième**

14.58 Questions au gouvernement. **France 3**

15.30 L'Appartement. **Canal +**

16.00 Saga-Cités. Un siècle de logement social [2/3]. **France 3**

17.15 et 20.15, 23.15 Le Journal de l'histoire. **Histoire**

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Christian Bale ; Common ; Gérard Jugnot ; Bérénice Bejo. **Canal +**

18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**

19.00 Archimède. La Terre perd la boule. Le pouvoir des gènes. Tout savoir mais rien comprendre : le villageois « global ». Energies perdues. Lunar Sat : des étudiants européens travaillent pour l'espace. **Arte**

19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**

20.50 Hors stade. Enquête : Thuram face aux gradins de la haine. Destin : Pérec est-elle toujours la reine ? Couillises : le tournoi de Monte-Carlo. Histoire de famille : maris de championnes, madame est servie. Aventure : l'homme qui veut être un oiseau. **M 6**

21.00 Questions pour un champion. Spécial langue française : finale. **France 3**

21.00 Le Gai Savoir. Les grands débats du « Gai Savoir » : la tentation du mal. Invités : Roger Hanin ; André Chouraqui ; Jacques Duquesnes ; Claude Fouquet ; Jean-Didier Vincent et Jean-François Perret ; Jean-Michel Jarré. **Paris Première**

21.05 Temps présent. E-Commerce : Le bazar planétaire. **TV 5**

22.15 Ça se discute. Peut-on reprendre goût à la vie quand on a connu la rue ? **TV 5**

22.25 La Vie à l'endroit. Comment devenir numéro un. **France 2**

22.35 Célébrités. Estelle Hallyday. **TF 1**

0.35 Capital. La course aux jobs. Start-up : faut-il y aller ? A quoi servent les emplois jeunes ? Hôtesses de l'air : le prix du rêve. Recherche cuisot, désespérément. **M 6**

DOCUMENTAIRES

18.30 Le Monde des animaux. Fête de la couleur dans la nature. **La Cinquième**

19.00 Hongkong Story. **Planète**

20.00 Selfridges, grand magasin, Londres. [1/6]. **Planète**

20.15 Reportage. L'Art et ses secrets. **Arte**

20.30 Un monde de rave. **Planète**

20.30 Grands créateurs. Été 2000. **Odyssée**

20.40 Commis d'office. La justice au quotidien. **Canal +**

20.45 La Vie en face. Papa et moi. **Arte**

21.00 Ils ont fait l'Histoire. Pierre Elliott Trudeau, mémoires. [1/2]. **Histoire**

21.00 La Chine, dragon millénaire. [1/13]. **Odyssée**

21.25 Le Singe sacré de Dharwar. [1/13]. **Odyssée**

22.10 Les Barques du Léman. **Odyssée**

22.30 Danger réel. Futur fantastique : les immortels. **13ème RUE**

22.50 Dietrich Fischer-Dieskau. La voix de l'âme. **Planète**

23.00 Ray Mears, un monde de survivance. [2/6]. **Odyssée**

23.30 Les Secrets du Soleil. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

13.05 Tennis. Internationaux de France (2^e jour). A Roland Garros. **France 3**

14.40 Tennis. Internationaux de France (2^e jour). A Roland Garros. **France 2**

15.35 Cyclisme. Tour d'Italie (16^e étape) : Brescia - Meda. **Eurosport**

17.00 Tennis. Internationaux de France (2^e jour). A Roland-Garros. **Eurosport**

2.05 Hockey sur glace. Coupe Stanley (1^{er} match). **Canal +**

MUSIQUE

18.00 Beethoven. Avec Georges Pludermacher, piano. *Sonata n° 9* en mi majeur, op. 14. *Sonata n° 5* en ut mineur, op. 10. *Sonata n° 30* en mi majeur, op. 109. *Sonata n° 27* en mi mineur, op. 109. *Sonata n° 13* en mi bémol majeur, op. 27. **Muzzik**

MARDI 30 MAI

DÉBATS

19.30 « Gloria et Stabat Mater », de Poulenc. Par l'Orchestre national de Lille et le chœur Vittoria d'Ile-de-France, dir. Jean-Claude Casadesu. **Mezzo**

19.30 Le Gonzalo Rubalcaba Quartet. **Muzzik**

21.05 Claudio Abbado dirige Hindemith et Stravinsky. Par le Mahler Chamber Orchestra. **Muzzik**

21.30 « Carmen ». Par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra national de Paris et la Maitrise des Hauts-de-Seine, dir. Frédéric Chaslin. **Arte**

22.00 « Didon et Enée ». Opéra de Purcell. Par l'Orchestre et le Chœur de l'Académie européenne de musique, dir. David Stern. **Mezzo**

0.45 L'Heure espagnole. Mise en scène de Philippe Sireuil. Par l'Orchestre national de l'Opéra de Lyon, dir. Louis Langree. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

19.15 Les Fiancées de l'Empire. Jacques Doniol-Valcroze [2/6]. **Festival**

20.30 La Porte du ciel. Denis Granier-Deferre. O. **Festival**

22.10 Elle voulait faire du cinéma. Caroline Huppert. **Festival**

22.45 Décompte infernal. Roger Christian. O. **M 6**

COURTS MÉTRAGES

0.20 Libre court. Les Méduses ; Mémoire de puce. **France 3**

0.55 Micro ciné. Transit ; Gens d'la Lune ; P. **Canal +**

SÉRIES

21.35 That 70's Show. Laurie déménagement. **Canal Jimmy**

21.40 Ally McBeal. The Oddball Parade (v.o.). **Téva**

21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. Waldo. **13ème RUE**

22.00 Friends. The One With Joey's Frigde (v.o.). O. **Canal Jimmy**

22.25 Spawn. Twitch est à terre (v.o.). O. **Canal Jimmy**

22.55 Absolutely Fabulous. Vacances en Provence (v.o.). O. **Canal Jimmy**

23.00 Once & Again. Médiation (v.o.). **Téva**

23.25 New York District. La fierté de la famille. **13ème RUE**

23.50 3^e planète après le Soleil. Seven Deadly Clips (v.o.). O. **Série Club**

0.35 Mission impossible. Le sosie. O. **Série Club**

FILMS

15.50 Miss Missouri ■■■■ Elie Chouraqui (Fr., 1989, 105 min) O. Cinéstar 1

16.35 La Déchirure ■■■■ Roland Joffé (GB, 1984, v.o., 140 min) O. Ciné Cinémas 3

16.50 La Baronne de minuit ■■■■ Mitchell Leisen (EU, 1939, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics

16.55 L'Arbre aux sabots ■■■■ Ermanno Olmi (It., 1978, v.o., 180 min) O. Ciné Cinémas 1

17.20 Underground ■■■■ Emir Kusturica (Fr. - All., 1995, 165 min) O. Cinéstar 2

18.00 Coup pour coup ■■■■ Marin Karmitz (Fr., 1971, 90 min) O. Cinétoile

18.25 Darling ■■■■ John Schlesinger (GB, 1966, N., v.o., 125 min) O. Ciné Classics

19.30 Un monde fou, fou, fou ■■■■ Stanley Kramer (EU, 1962, 150 min) O. Cinétoile

20.30 De beaux lendemains ■■■■ Atom Egoyan (Can., 1997, 110 min) O. Ciné Cinémas 2

22.20 La Leçon de piano ■■■■ Jane Campion (Fr.-Austr., 1992, 120 min) O. Cinéstar 1



22.30 Intérieurs ■■■■ Woody Allen. Avec Diane Keaton, Geraldine Page (EU, 1978, v.o., 95 min). Paris Première

23.00 La Perle des Borgia ■■■■ Roy William Neill (EU, 1944, N., 60 min) O. Cinétoile

23.30 L'École des cocottes ■■■■ Pierre Colombier (Fr., 1935, N., 100 min) O. Ciné Classics

0.00 Yol (La permission) ■■■■ Yilmaz Güney et Serif Gören (Turq., 1982, v.o., 110 min) O. Cinétoile

0.35 Happy Together ■■■■ Wong Kar-wai (H.K., 1997, 95 min) O. Ciné Cinémas 1

1.30 Ne pas avaler ■■■■ Gary Oldman (GB, 1997, v.o., 115 min) O. Ciné Cinémas 3

1.50 La Grande Combine ■■■■ Billy Wilder. Avec Walter Matthau, Jack Lemmon (EU, 1966, N., v.o., 120 min) O. Cinétoile

2.10 A la poursuite du diamant vert ■■■■ Robert Zemeckis (EU, 1984, 100 min) O. Ciné Cinémas 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour. 14.45 La loi est la loi. 15.45 Magnum. 16.40 Pacific Blue. 17.35 Sunset Beach. 18.25 Exclusif. 19.05 Le Bigdil. 20.00 Journal, Météo, Trafic infos. 20.55 Célébrités. 0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise. 0.35 TF 1 nuit, Météo. 0.50 Reportages.

FRANCE 2

13.50 Un cas pour deux. 14.40 Tennis. 19.10 et 22.20 Un livre, des livres. 19.15 Qui est qui ? 19.50 Un gars, une fille. 20.00 Journal, Météo, Point route. 20.55 Les Grands Ducs Film. Patrice Leconte. 22.25 La Vie à l'endroit. Comment devenir numéro un. 0.15 Journal, Météo.

FRANCE 3

13.05 Tennis. Roland-Garros. 14.48 Le Magazine du Sénat. 14.58 Questions au gouvernement. 16.00 Saga-Cités. Un siècle de logement social [2/3]. 16.35 Les Minikeums. 17.45 Le Kadox. 18.20 Questions pour un champion. 18.48 Un livre, un jour. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Tout le sport. 20.15 Défi de famille. 20.45 Côté court. 21.00 Questions pour un champion. Spécial langue française : finale. 22.55 Météo, Soir 3. 23.30 Les Secrets du Soleil. 0.20 Libre court.

CANAL +

► En clair jusqu'à 13.45
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Astérix et Obélix contre César Film. Claude Zidi O.
15.30 L'Appartement.
16.25 Girafes, géantes de la savane.
16.55 Le Journal du cinéma.
17.00 L'Ombre d'Andersen Film d'animation. Jannik Hastrup et Bent Haller O.
► En clair jusqu'à 20.40
18.15 Flash infos.
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Commis d'office. La justice au quotidien.
21.45 Chapeau melon et bottes de cuir Film. Jeremiah Chechik (v.o.) O.
23.10 Dance Me to My Song Film. Rolf de Heer (v.o.) O.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre... La justice en classe.
16.00 Les Grands Manœuvres. 16.30 Alfred Hitchcock présente. 17.00 Galilée : Villes en limite. Madrid, la ville sur le plateau. 17.15 Qu'est-ce qu'on mange ? Le pain. 17.30 100 % question. 17.55 Éléments déchainés. Avalanches et Vallée de la Mort. 18.30 Le Monde des animaux. 19.00 Archimède. 19.45 Arte info, Météo. 20.15 Reportage. L'Art et ses secrets. 20.45 La Vie en face. Papa et moi. 21.25 Flash Bach. 21.30 Musica. Carmen. Opéra de Bizet. 0.10 La Guerre des bouquins. 1.10 La Chambre des magiciens. Téléfilm. Claude Miller.

M 6

13.35 La Fin de l'innocence. Téléfilm. Bethany Rooney O.
15.20 Code Quantum. 16.10 M comme musique. 17.25 Bugs. 18.25 Loïs et Clark. 19.15 Cosby Show. 19.50 I-minute. Le Six Minutes, Météo. 20.05 Notre belle famille. Les jeux vidéo rendent fou O.
20.40 E = M 6 découverte. 20.50 Hors stade. 22.45 Décompte infernal. Téléfilm. Roger Christian O.
0.35 Capital.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo. Science de la conscience, conscience de la science.
20.30 Accord parfait. La beauté ou l'éloge de l'impérissable : Ariane, Salomé, Floria, Tristan, Yseult.
21.30 Fiction 30. Une femme s'en va, de Robert Pouderou.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 Un mardi idéal. Invités : Isabelle Vernet ; Paul Meyer ; Cédric Tiberghien ; L'Attréail.
22.30 Jazz, suivez le thème. Moonlight in Vermont.
23.00 Le Conversatoire.
20.15 Les Soirées. Sonata n° 14, de Schubert, Vladimir Ashkenazy, piano ; Léonore II op. 72 bis, de Beethoven, dir. Kurt Masur ; Quatuor op. 54 n° 2, de Reger ; Variations et fugue sur un thème de Beethoven op. 86, de Reger, dir. L. Segerstam ; Concerto brandebourgeois n° 4, de Bach et Reger ; Suite n° 3 op. 131, de Reger ; Chant du destin op. 54, de Brahms, dir. C. Davis.
22.00 Les Soirées... (suite). Œuvres de R. Schumann, R. Strauss, Reger.

RADIO CLASSIQUE

fr Monde TELEVISION

CANAL+

20.40 Commis d'office Voyageant comme en Terra incognita dans une juridiction pénale, filmant, ce qui est rare, en pleine audience, Frédéric Compain a suivi quelques-uns de ces avocats « commis d'office » au tribunal de Grenoble. Tâche de débutant, que certains trouvent ingrate, ou noble exercice que d'autres louent pour synthétiser l'essence du métier. Un tableau déroutant d'une justice où s'entrechoquent idéaux et réalités.

ARTE

20.45 Papa et moi Reniée par son père lors du divorce de ses parents, Linda, devenue adulte, part à la recherche de son géniteur, avec la ferme volonté de se faire reconnaître. Elle le retrouve et, caméra vidéo au poing, filme leurs face-à-face. Un film intimiste empreint d'une immense souffrance qui laisse le téléspectateur sonné. Linda Västrik a reçu le Grand Prix du festival Vue sur les docs de Marseille en 1999.

M 6

20.50 Les gradins de la haine Depuis une dizaine d'années, l'Italie est le pays européen le plus touché par le hooliganisme. L'enquête de Jacques Aragones proposée dans le magazine « Hors Stade » permet, à travers les témoignages de joueurs de couleur français expatriés dans le calcio (Lilian Thuram, Ousmane Dabo...), de mesurer l'importance du problème. Un document instructif, à quelques jours du début de l'Euro 2000.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
O Tous publics
O Accord parental souhaitable
O Accord parental indispensible ou interdit aux moins de 12 ans
O Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique
Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Culte

par Pierre Georges

AH! Comme on aimerait habiter à Outreau! Ouvrir ses fenêtres, le matin. Faire ses dévotions socialistes et républicaines à Tonton Mandarom. Vérifier d'abord que la statue est toujours là. Que rien n'y manque. Qu'aucun sauvagement n'est venu tagner le prodigieux buste. Qu'aucune confrérie terroriste, ordinairement vouée à la libération des nains de jardins ou à l'enlèvement des Ronald plantés devant les McDo, n'a œuvré nuitamment à l'éradication d'un si joli panthéon de campagne.

Ah! Comme on aimerait vivre à Outreau, dans la force tranquille du souvenir. Sous la statue de François Mitterrand, ce buste admirable et admirablement fidèle, d'un petit 3,50 mètres de haut. Pas du tout gênant. Juste bien penser à arroser les épaules de gazon, c'est fragile le gazon, et puis bien les tondre aussi, les samedis à tondeuse. Parce que le dimanche, on serait pris, tellement pris. Par ici la visite. Suivez le guide, mesdames messieurs, la chapelle, enfin non pas la chapelle, le Mitterrand. Ressemblant n'est-ce pas, une œuvre magnifique, saisissante même, brut de béton et de souvenir!

Ah! Comme on aimerait vivre à Outreau et transformer sa maison, en maison du souvenir. Ouvrir baraque à frites dans l'abri de jardin et mémorial en son garage. Vendre des CD-ROM, des livres, des posters, des roses à la saison des roses, offrir une photo de Charasse en prime, et qui sait, le dernier roman de Mazarine. On viendrait de partout, en famille bien sûr, et caméscope aussi. De partout, natifs du Pas-de-Calais, du Nord, du Sud et de l'Est. Et de

l'Ouest même, en bateau. Et qu'est-ce qu'on fait dimanche, papa? Dimanche, on va à Outreau. Quartier Mitterrand. Lotissement Mitterrand. Statue Mitterrand. Souvenir Mitterrand! Encore? La barbe! Discute pas, et souviens-toi de mai, à son grand homme Outreau, le maire d'Outreau, le Pas-de-Calais, la France, la gauche, les fidèles, reconnaissants!

Bon, arrêtons-là! Mais tout de même, ce bon maire d'Outreau, vivant dans le souvenir de Tonton, semant du culte à tout vent, n'aurait-il pas un peu pris ses administrés pour les gardiens d'un musée égoïste? Vous vous voyez avec la statue du commandeur, au fond du jardin, façon autel du défunt et mausolée socialiste?

A part cela, on peut toujours espérer visiter les grottes. dans le Lot notamment. Par exemple, celles découvertes ces deux dernières années près des villages de Montcabrier et de Faycelles, qui, ainsi que le rapportait samedi notre correspondant régional, Jean-Paul Besset, témoignent d'une avancée majeure, dans la connaissance de l'âge paléolithique. Car ces deux grottes, outre l'ordinaire merveilleux de l'art pariétal consistant en la représentation animale, aurochs, rennes, chevaux, mammouths, offrent quelque chose de presque inédit: des représentations féminines. Notamment une: la femme de l'homme des cavernes, enfin! Une femme sans tête, certes, mais une femme indubitable. Avec, citons notre collègue, «des fesses rondes, des seins pointus et les doigts allongés». Admirable préhistoire!

Une étude allemande confirme le transfert des gènes des OGM vers les bactéries

Les chercheurs ont mené des observations sur les abeilles

LE GÈNE DE RÉSISTANCE au pesticide porté par le colza transgénique peut se transférer aux bactéries par l'intermédiaire des abeilles: c'est ce que semble avoir démontré une équipe allemande de l'Institut de recherche sur les abeilles de l'université d'Iéna lors d'expériences dont les résultats devraient prochainement être publiés dans une importante revue scientifique. L'équipe de Hans Heinrich Kaatz a étudié pendant trois ans des abeilles qui butinaient un champ planté de colza transgénique. Elle a ensuite recueilli le pollen porté sur les pattes des abeilles, pollen qui a été donné à manger, en laboratoire, à de jeunes abeilles. L'intestin de celles-ci était ensuite extrait, son contenu répandu sur un milieu de culture de micro-organismes. Après analyse, les chercheurs ont constaté que le gène de résistance avait été transféré à des bactéries et à une levure de ce milieu. Cette expérience semble ainsi confirmer la possibilité d'un transfert de gènes des plantes vers les bactéries.

Mais ces résultats n'ont pas encore été publiés, et les chercheurs expliquent avoir été piégés par des journalistes de la télévision ZDF. Le professeur Kaatz a indiqué au Monde, lundi 29 mai, qu'il avait demandé à ces journalistes, qui réalisaient il y a quelques semaines un documentaire sur l'ensemble des travaux de son laboratoire, de ne pas mentionner les résultats de ses recherches sur le pollen transgénique avant qu'ils ne soient publiés. Cette demande n'a pas été respectée par les journalistes, qui ont choisi de diffuser prématurément la partie de l'entretien por-

tant sur ce thème. Deux hebdomadaires britanniques, *The Observer* et *The Independent on Sunday*, ont ensuite porté ce sujet en «une» dans leurs éditions datées du 28 mai.

«FRÉQUENCE BASSE»

M. Kaatz nous a par ailleurs indiqué que différentes méthodes d'analyse avaient été utilisées, et pas seulement l'amplification génétique (PCR), ce qui garantit que les gènes trouvés existent réellement chez les micro-organismes. En revanche, la fréquence de présence de ces gènes est «basse», indique-t-il. Pour Pierre-Henri Gouyon, professeur à l'université Paris-Sud, «le passage d'un gène à des bactéries n'est pas une surprise: ce qui le serait, c'est que cela se produise à une fréquence élevée». Des expériences sur la souris ont déjà montré que l'on pouvait retrouver des fragments d'ADN d'origine alimentaire dans certaines cellules – des lymphocytes – présentes dans le sang. Obtenue grâce aux nouvelles techniques d'identification de l'ADN, cette observation n'autorisait pas à conclure que ces fragments d'information génétique étaient intégrés dans le patrimoine héréditaire des cellules au sein desquelles on les avait retrouvés. A fortiori, rien dans cette observation ne laissait penser que cet ADN correspondait à un ou plusieurs gènes capables, après être entrés dans les cellules, de s'exprimer.

«Les phénomènes observés chez la souris ou ceux mis en évidence par les chercheurs allemands permettent de penser que ces mécanismes n'ont rien de spécifique, dit le professeur Axel Kahn, généticien

et spécialiste des plantes transgéniques. En d'autres termes, après la destruction massive dans le tube digestif de l'ADN apporté par l'alimentation, l'introduction transitoire d'ADN exogène d'origine alimentaire dans des lymphocytes de mammifères ou dans des bactéries peut tout aussi bien concerner un matériel provenant de végétaux naturels ou génétiquement modifiés. Cet ADN est ensuite dégradé au sein des cellules par une série de mécanismes enzymatiques. C'est sans doute là le point crucial et le plus intéressant de ce type d'expériences. En effet, M. Gouyon relève que «la grande surprise des dernières années est de constater l'extraordinaire solidité de la molécule d'ADN: bien sûr, elle est dégradée, c'est-à-dire coupée en morceaux. Mais ceux-ci sont suffisamment grands pour porter des gènes entiers. On retrouve par exemple de tels morceaux dans le sol ou dans l'huile végétale.»

Hervé Kempf et Jean-Yves Nau

■ Le ministre français de l'agriculture, Jean Glavany, a estimé, lundi 29 mai sur RTL, qu'il fallait «appliquer le principe du pollueur payeur» pour indemniser les agriculteurs dont les cultures de colza faiblement contaminées par des organismes génétiquement modifiés (OGM) ont été ou vont être détruites. «Dans le cas de l'Erika, on a demandé à TotalFina de financer le plus possible. (...) Nous demandons la même chose à la firme Advanta [qui a commercialisé les semences en cause]. (...) Nous [lui] demandons avec force de prendre ses responsabilités». – (AFP)

Un marginal accusé du meurtre de la présentatrice anglaise Jill Dando

LONDRES

de notre correspondant

Plus d'un an après l'assassinat de Jill Dando, populaire présentatrice britannique de télévision, un marginal de quarante ans, Barry Michaël George, a été mis en examen pour son meurtre, lundi matin 29 mai. Fils d'un policier en retraite, musicien au chômage réputé un peu simplet, l'intéressé, qui avait changé son patronyme en Barry Bulsara parce que tel était le vrai nom de son idole, Freddy Mercury, leader du groupe Queen, a été interrogé pendant plus de quatre-vingt heures d'affilée par Scotland Yard. L'homme, qui professait également un amour immodéré pour la princesse Diana, n'aurait pas avoué. Lundi matin, on ignorait tout de son éventuel mobile.

Traité comme une priorité nationale par une escouade de quarante-cinq détectives à plein temps depuis le meurtre du 26 avril 1999, l'«affaire Dando» avait d'autant plus choqué la nation britannique que la célèbre victime présentait depuis des années, en association avec Scotland Yard, l'une des émissions les plus populaires de la BBC: «Crimewatch», un show qui propose toujours au public d'assister la police pour la résolution de crimes non élucidés. Scotland Yard aura

véritablement tout mis en œuvre pour identifier l'assassin de la star. Parce qu'elle avait traité de nombreuses affaires criminelles pour le petit écran et qu'elle avait prêté son élégante silhouette – laquelle rappelait assez vaguement celle de la princesse Diana – à des appels en faveur des réfugiés du Kosovo, la police a longtemps cherché en direction des milieux de la pègre et du côté de la communauté serbe de Londres. La façon dont le meurtre de Jill Dando s'était déroulé semblait a priori écarter l'option d'un malade solitaire rendu fou de jalousie par l'annonce du prochain mariage de la star. En définitive, tel pourrait pourtant être le mobile de Barry George.

Au cours de l'enquête, l'une des plus coûteuses (20 millions de francs, selon la presse) jamais entreprise, les détectives auront passé au crible plus de 80 000 appels téléphoniques opérés sur portable le jour du meurtre. Près de 4 000 témoins auront été interrogés et plus de 20 000 Range Rover bleues, du type de celle observée sur place par certains témoins, auront été pistées. Sans succès. L'assassin présumé, dont le procès n'aura pas lieu avant des mois, habitait à moins d'un kilomètre de sa victime.

Patrice Claude

Le texte sur le commerce international des OGM a été signé à Nairobi

LA FRONDE européenne contre le colza transgénique a soufflé jusqu'à Nairobi, au Kenya, où s'est achevée, le 26 mai, la réunion des parties à la Convention sur la biodiversité: la question de la responsabilité des producteurs d'OGM (organismes génétiquement modifiés) y a été abondamment discutée, ainsi que celle de la possibilité pour les pays pauvres de contrôler les importations. Le délégué de l'Ethiopie, Tewolde Gebre Egziabher, a souligné que l'Afrique manquait des laboratoires permettant de tester la présence d'OGM dans les importations agricoles: «Si ce qui s'est passé en Europe advenait en Afrique, les chances que cela soit découvert seraient très petites.»

La difficulté à exercer le contrôle du commerce des OGM, réglé par le protocole sur la biosécurité, est une des principales faiblesses de ce texte, élaboré au sein de la Convention sur la biodiversité et adopté à Montréal en janvier (Le Monde du 1^{er} février 2000).

Le débat a aussi porté sur la responsabilité des producteurs d'OGM pour les nuisances ou préjudices causés par les plantes transgéniques: «La question de la responsabilité, incluse dans le protocole, doit

être renforcée», a dit Klaus Toepfer, directeur du Programme des Nations unies sur l'environnement, pour qui la contamination du colza d'Advanta «nous envoie le signal que nous devons mettre en œuvre le protocole le plus tôt possible.»

Cet espoir est-il réaliste? Un délégué des Etats-Unis notait ainsi qu'il faudrait peut-être des années pour résoudre la question de la responsabilité. De surcroît, si soixante-deux pays ont signé, le 24 mai, le protocole, l'Australie et le Canada ont refusé d'y apposer leur paraphe. Or ces deux pays sont très favorables aux OGM, et le Canada en est un exportateur important. Les Etats-Unis, participants actifs de la négociation, sont dans la position paradoxale de ne pas avoir à accepter ou refuser de signer, puisqu'ils n'ont pas ratifié la convention sur la biodiversité qui «coiffe» le protocole. L'abstention du Canada et de l'Australie, si elle devait se confirmer, serait un mauvais présage pour le déroulement futur des négociations. Les échanges d'OGM n'ont pas fini d'être source de conflit en matière de commerce international.

H. K. (avec Reuters)

Vivendi se désengage d'AOL

VIVENDI est sur le point de vendre sa participation de 55 % dans AOL France. AOL Europe, qui détient le reste du capital du fournisseur français d'accès à Internet, s'est porté acquéreur, selon la *Wall Street Journal* du 29 mai. Vivendi, toutefois, se refuse de confirmer officiellement l'opération qui devrait être rapidement signée.

Insatisfait de son rôle dans AOL France, Jean-Marie Messier, le PDG de Vivendi, envisageait depuis six mois, soit de vendre sa participation, soit de l'échanger contre une participation dans AOL Europe. La création, en janvier, de Vizzavi, portail commun d'accès Internet avec Vodafone, a changé la donne. M. Messier a moins besoin d'AOL France. Afin de ne pas être dilués dans la nouvelle société, les groupes français et britannique ont également écarté une fusion avec AOL Europe.

DÉPÊCHE

■ PRIX LITTÉRAIRE: le Livre Inter 2000 a été attribué à Antoine Volodine pour *Des Anges mineurs* (Seuil), un roman qui dépeint, en quarante-neuf histoires hallucinées, une fin du monde terrifiante, envoûtante et sensuelle (voir «Le Monde des livres» du 1^{er} octobre 1999).

Les intempéries font cinq morts en Allemagne, Pays-Bas et Belgique

UNE VIOLENTE TEMPÊTE a frappé, dimanche 28 mai, les Pays-Bas, la Belgique et le nord de l'Allemagne, faisant cinq morts et au moins vingt blessés, ainsi que d'importants dégâts et plusieurs accidents spectaculaires.

Aux Pays-Bas, la tempête a fait trois morts, un garçon de neuf ans et un homme de soixante-sept ans touchés par une branche d'arbre à Helmond, et une autre personne décédée aussi dans le sud du pays après qu'un arbre se fut écrasé sur sa voiture, selon l'agence de presse néerlandaise ANP. Dans tout le pays, de violentes rafales de vent, accompagnées de fortes pluies, ont déraciné de nombreux arbres, notamment dans le jardin des plantes d'Amsterdam. En Belgique, balayée par des vents soufflant à 100 km/heure, la chute d'un chapiteau dressé à Anvers pour la fête annuelle du port a fait douze blessés, dont cinq ont dû être hospitalisés. Près de Gand, une jeune femme a été tuée lorsque sa voiture poussée par le vent est sortie de la route, et un motocycliste a été grièvement blessé dans un accident similaire. Sept autres personnes qui circulaient en voiture ont été blessées par des chutes d'arbres. Dans le parc ornithologique de Cambron-Casteau, près de Mons, un arbre s'est écroulé quelques minutes avant l'ouverture sur une immense serre tropicale, provoquant des dégâts importants.

En Allemagne enfin, la tempête qui a touché le nord du pays a fait un mort, un curiste écrasé par un arbre déraciné à Bad Salzuflen.

Dans les trois pays, de nombreux événements sportifs et fêtes ont dû être annulés, et les transports ont été fortement perturbés.

L'accélérateur du savoir

Science & Vie

Génétique

L'An 1

de la

médecine du futur

Le génome humain décrypté: Pour quoi faire?

Et aussi

Univers

La carte des premiers instants du cosmos

Erika

Les coulisses du pompage

Wap

Internet sur votre mobile

En vente chez tous les marchands de journaux

Le Code administratif
enrichi, transformé, aménagé avec,
pour la première fois, des annotations



Le Monde

ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

MARDI 30 MAI 2000

EUROPE

Pierre Lelong, l'un des « tombeurs » de la Commission Santer, encourage Romano Prodi et son équipe



à se montrer plus fermes sur les règles déontologiques en vigueur à Bruxelles (page IV)

FUTURS

Selon une étude mondiale du cabinet Andersen Consulting, l'administration française est l'une de celles qui offrent le plus de services Internet à ses usagers. Elle arrive cinquième de ce palmarès du « e-government » (page VI)

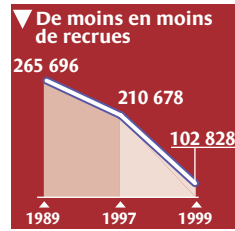


LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● Grâce à la reprise, la fin du service national devrait peu augmenter le chômage des 19-26 ans. Lionel Jospin souhaite évaluer les conséquences d'un arrêt anticipé de la conscription, afin de satisfaire les sursitaires qui ont encore manifesté samedi (page VIII)

● Dans la micro-Silicon Valley des Ulis, les entreprises ne s'intéressent guère aux candidatures des jeunes des grands ensembles voisins (page IX)

● Le Commissariat du Plan a publié un rapport sur les entreprises publiques en réseau. L'Etat devrait adopter un vrai comportement d'actionnaire s'il ne veut pas hypothéquer l'avenir de la SNCF, d'EDF, de GDF et de La Poste (page X)



ANNONCES CLASSÉES

De la page XI à la page XXXIV

Face à la suprématie américaine, les Quinze vont créer un brevet unique pour protéger leurs innovateurs. Au risque de gêner la diffusion des savoirs

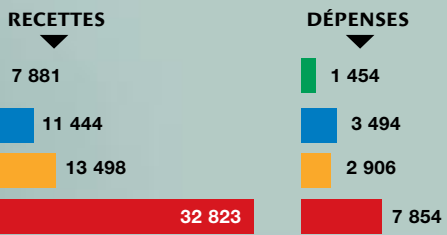
L'Europe déclare la guerre des brevets aux Etats-Unis

Une balance technologique déséquilibrée

Les Etats-Unis, premiers bénéficiaires de la propriété industrielle...

BALANCE AMÉRICAINE DES PAIEMENTS DE LICENCES D'EXPLOITATION DES BREVETS, EN 1996

en millions de dollars



■ Japon + Corée + Singapour ■ Grande-Bretagne + Allemagne + France + Pays-Bas + Italie + Espagne
■ Autres pays

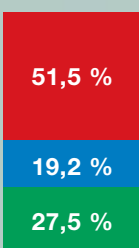
Source : Commission européenne



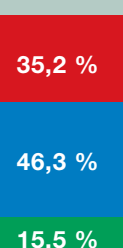
... et plus grands exportateurs de brevets dans le monde

RÉPARTITION DES DÉPÔTS PAR NATIONALITÉ DE L'INVENTEUR

BREVETS AMÉRICAINS



BREVETS EUROPÉENS



Source : OST

Infographie : Le Monde

Cette fois-ci, l'optimisme est de mise. Au cabinet de Christian Pierret, secrétaire d'état à l'Industrie, on a bon espoir de voir la Commission européenne proposer un projet de règlement portant création d'un brevet communautaire dans les mois qui viennent. Ainsi, une innovation serait protégée sur toute l'étendue du territoire de l'Union au prix d'une démarche unique et pourrait être défendue auprès d'une seule et même juridiction, alors que les inventeurs doivent aujourd'hui s'engager dans de longues et coûteuses procédures propres à chaque Etat. L'Europe se donnerait ainsi les moyens de riposter à la vague qui, née outre-Atlantique au début des années 90, conquiert le Vieux Continent à coups d'extensions de brevets américains et de procès en contrefaçons ou en contestation de propriété intellectuelle.

L'enjeu n'est rien moins que le leadership technologique dans la course à l'innovation, « facteur essentiel de modernisation, de progrès économique et de création de nouvelles entreprises », selon les termes de Roger-Gérard Schwartzberg, le ministre de la recherche. Au-delà de leurs retombées, technologies et savoirs sont devenus eux-mêmes l'objet d'échanges économiques de plus en plus importants, tant ce « capital immatériel » est devenu primordial dans la constitution de la valeur des entreprises.

Un premier projet de brevet unique avait été lancé en... 1975, mais il n'a jamais été ratifié par certains Etats soucieux de protéger leur souveraineté (et leurs redevances) en la matière. La Commission est donc revenue à la charge en annonçant le 5 février 1999 son intention de prendre la voie du règlement qui, contrairement à la directive, soumise à transposition, ou à la convention, soumise à ratification, s'impose immédiatement aux Etats membres.

Cette nouvelle offensive a plus de chances de succès, car elle coïncide avec une réforme de l'Office des brevets européens (OEB) de Munich, créé en 1973 par dix-neuf pays européens pour, déjà, simplifier les procédures. Constatant que le dépôt de brevet y demeure en moyenne près de trois fois plus cher qu'aux Etats-Unis, les Etats de l'OEB ont entamé en juin 1999 de longues négociations entre partisans du tout-anglais (les frais de traduction pèsent 40 % du total) et du statu quo (la traduction permet aux PME d'accéder à la documentation technique). Le compromis, élaboré au début du mois de mai 2000, devrait être soumis à la Conférence intergouvernementale de l'OEB à Londres, les 16 et

17 octobre prochains. L'idée est de ne conserver que trois langues : allemand, anglais et français. Les pays parlant ces trois langues épargneraient aux inventeurs les frais de traduction sur la base de la réciprocité, et les autres auraient à choisir entre l'une des trois pour la traduction locale.

L'autre volet de la réforme envisagée, peut-être encore plus décisif, consisterait à créer une juridiction européenne unique pour régler les litiges, soit comme dernière instance judiciaire, soit comme conseil expert amenant à terme une harmonisation des jurisprudences européennes. C'est exactement le but poursuivi par Bruxelles.

De telles avancées pourraient déclencher dans l'Union une vague similaire à celle qu'ont connue les Etats-Unis. Peut-être l'Europe connaîtra-t-elle alors les débats qui agitent depuis quelque temps la communauté scientifique américaine ? Une enquête publiée par Science (vol. 276, 25 avril 1997) révélait ainsi que 20 % de 2 167 chercheurs

en sciences de la vie interrogés avaient retardé la publication de leurs résultats pendant plus de six mois, pour préparer une demande de brevet (46 % d'entre eux), s'assurer de la propriété ou de la valorisation financière des résultats (33 %), ou négocier un accord de licence avec un industriel (26 %). Les revues scientifiques s'empressent de récits de publications retardées ou interdites sous la pression d'entreprises soucieuses de confidentialité, à tel point qu'un grand patron de la recherche recommandait de « mettre les industriels à la porte de nos laboratoires ». « Les brevets peuvent-ils décourager l'innovation ? », s'interrogeaient même dans Science (vol. 280, 1^{er} mai 1998), deux juristes de l'université de Michigan, Michael Heller et Rebecca Eisenberg.

Les chercheurs européens ne pourraient-ils pas profiter de leur retard dans la course aux brevets pour se poser les bonnes questions tant qu'il est encore temps ?

Antoine Reverchon

INSTITUT DE GESTION SOCIALE

CYCLE

Études supérieures professionnelles spécialisées

RESPONSABLE EN MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Titre homologué par l'Etat niveau I

Admission : BAC+4 / BAC+5 (écoles d'ingénieur, écoles de commerce, IEP, maîtrise...)

Renseignements : Christine VALFREY Tél. 01 40 03 15 88

IGS GROUPE IGS L'UNIVERSITÉ PROFESSIONNELLE INTERNATIONALE

Demande de documentation à retourner à IGS, 12, rue A. Parodi - 75010 Paris

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél.

Formation en cours

LE MONDE 00

INNOVATION

Questions-réponses

1 De quand datent les premiers brevets ?

La première trace de protection juridique des résultats d'une innovation au bénéfice de son inventeur se trouve à Venise, en 1474. Il s'agissait, déjà, d'attirer les talents vers la République sérénissime. En 1623, le Parlement britannique crée les *Letters Patent* pour protéger les industriels contre l'arbitraire royal ; le Congrès des Etats-Unis crée en 1790 les *Patentes* au profit des inventeurs, après examen de la réalité de l'innovation ; il sera imité par l'Assemblée constituante française (1791) et le gouvernement prussien (1815).

Le problème de la reconnaissance de ces brevets nationaux dans d'autres pays (appelée extension) est abordée dès 1883 par la Convention de Paris ; la Convention de Strasbourg (1963) harmonise les principes et les dénominations ; le Traité de Washington (1970) institue une coopération internationale entre les offices nationaux (Patent Cooperation Treaty-PCT) ; la Convention de Munich (1973) crée le brevet européen (il existe aussi des accords régionaux en Afrique et ex-Union soviétique) ; l'accord TRIP'S, signé dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994, prévoyait l'institution de règles et procédures de défense de la propriété industrielle dans chaque pays membre, mais l'échec de Seattle a gelé de fait son application.

2 Quels sont les principaux acteurs du système des brevets dans le monde ?

Les trois acteurs majeurs sont les Etats-Unis (United States Patent and Trademark Office-USPTO), le Japon et l'Europe (Office européen des brevets-OEB, à Munich). Un brevet dit « américain », par exemple, est un brevet déposé à l'USPTO : il peut l'être par un Américain (il est dit alors « indigène ») ou par un étranger (il est dit « allogène »).

Aux Etats-Unis, le brevet est octroyé à l'inventeur (personne physique), alors que partout ailleurs, il l'est au premier déposant. Il en résulte d'innombrables procédures, en particulier avec les brevets allogènes. Au Japon, l'attitude protectionniste de l'Office national rend difficile les dépôts allogènes. En France, la fonction d'office des brevets est assurée par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI, 16 877 brevets déposés en 1999) ; l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (Anvar) peut apporter une aide financière aux PME souhaitant déposer un brevet ; la profession des conseils en propriété industrielle (au

nombre de 570) aide les inventeurs dans la démarche du dépôt ; ils peuvent être également mandataires pour les extensions à l'étranger, et conseils pour les procédures judiciaires de défense des brevets.

3 Quelle est la différence entre brevet européen et brevet communautaire ?

Première différence, le brevet européen existe, alors que le brevet communautaire n'est encore qu'un projet : bien qu'« adopté » par les gouvernements à la Convention de Luxembourg en... 1975, il n'a jamais été ratifié, malgré des tentatives de relance en 1989 et 1997.

Le brevet européen couvre dix-neuf pays, membres ou non de l'Union. Il simplifie la procédure d'extension en instaurant un examen unique (en anglais, français ou allemand). Toutefois, il doit ensuite être « écarté » en brevets nationaux, dont l'enregistrement et la traduction restent à la charge de l'inventeur. De même, les juridictions restent spécifiques à chaque pays.

Ce sont ces obstacles que veut abolir le brevet communautaire, dans les limites de la seule Union, en créant un système juridique unique et en supprimant les frais d'extension : le brevet communautaire serait en effet équivalent à un brevet national, pour toute l'Union. La réforme du brevet européen, aujourd'hui à l'ordre du jour, converge avec ces objectifs du brevet communautaire.

4 Est-il possible de breveter des logiciels ?

Les logiciels sont brevetables aux Etats-Unis, mais théoriquement pas en Europe, où ils relèvent du droit d'auteur, sauf s'il peut être prouvé qu'ils ont un effet technique sur les matériels qu'ils gouvernent. En fait, ce prétexte est de plus en plus souvent utilisé pour accorder des brevets à des logiciels. Pour clarifier la situation, la Commission de Bruxelles va proposer une directive sur ce thème. La France a entamé une concertation avec tous les partis intéressés.

Mais le sujet suscite de vives polémiques. Les défenseurs des logiciels libres redoutent que les brevets ne les empêchent de développer des programmes. En revanche, les industriels lui sont favorables. Pour François Peccoud, président du directoire de l'université de technologie de Compiègne, pouvoir breveter les logiciels est une bonne chose : « Le droit d'auteur ne rémunère que la forme, explique-t-il. Si on transcrit un programme dans un autre langage, il n'est donc plus protégé. Le brevet est donc préférable, car il protège le concept. »

Les entreprises américaines dominant le marché des brevets

Des histoires comme celle-là, il doit en exister des milliers... Une délégation japonaise visite un grand groupe industriel basé à Lyon. Le patron de la mission entre (par mégarde ?) dans un labo interdit ; sa cravate traîne dans un bac contenant un produit top-secret. Ce discret mode de prélèvement ne passe néanmoins pas inaperçu. En fin de parcours, une représentante de l'entreprise lyonnaise s'excuse avec élégance de l'incident, échange la cravate tachée du visiteur trop curieux contre une toute neuve, production d'un soyeux local. Les fins ne sont pas toujours aussi heureuses. « Des vols d'invention, il en arrive tous les jours, affirme cet ingénieur conseil spécialiste en propriété industrielle, car les Français pensent encore beaucoup trop qu'ils peuvent tout protéger par le secret. »

Si l'innovation est désormais reconnue comme essentielle au développement économique, il est tout aussi fondamental de la protéger pour pouvoir en tirer tous les bénéfices. « La protection de la propriété intellectuelle permet que l'humanité bénéficie de son inventivité ; elle est même plus équitable que la rémunération du capital », n'hésite-t-on pas à dire dans l'entourage du secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Piarret.

Les brevets sont donc une arme au service de l'économie. Non seulement parce qu'ils permettent aux entreprises de se protéger contre le pillage, mais aussi parce qu'ils stimulent la recherche elle-même. « En déposant des brevets, nous défendons nos territoires de recherche », explique Pascal Iris, directeur général de Armines,

La propriété intellectuelle est l'un des enjeux majeurs de la nouvelle économie. Les États-Unis ont une bonne longueur d'avance sur l'Europe

association de recherche des écoles des Mines. « Ils sont surtout un vecteur essentiel du transfert de technologie », ajoute Denis Randet, directeur de CEA Valorisation qui a pour mission de valoriser auprès d'industriels certains travaux de recherche menés au sein des laboratoires du Commissariat à l'énergie atomique. « Car comment créer une start-up si celle-ci ne peut se

protéger ou risque d'être bloquée par le brevet de quelqu'un d'autre ? »

Les Américains l'ont bien compris. « L'agressivité nord-américaine, qui redéploie la nouvelle économie à travers la propriété intellectuelle, en fait un terrain d'affrontement comme le furent les guerres coloniales », n'hésite pas à dire Rémi Barré, directeur de l'Observatoire des sciences et techniques. « Ils brevètent à tout prix », étendant le système à de nouveaux domaines comme celui du logiciel, au centre de vives polémiques. « Ils ont cinq ans d'avance en moyenne quant à la définition de leur stratégie en la matière, à la compétence de leurs juristes et à leur présence sur les bases de données. » Les méthodes utilisées peuvent être machiavéliques. Ainsi, les propriétaires de certaines bases de données, dont la consultation est nécessaire avant un dépôt de brevet, exigent qu'une fraction des redevances du futur brevet leur soit

reversée. Le système est automatique, et se fait par simple clic. La base est verrouillée à celui qui refuserait de cliquer pour accepter cette clause ! « Un brevet est une épée à deux lames, relève Dominique Guellec, spécialiste de l'innovation à la Division des analyses économiques et des statistiques de l'OCDE. Il incite à l'innovation, mais peut aussi dissuader d'innovations subséquentes. »

Les niveaux records de dépôts de brevet atteints aujourd'hui suffisent cependant à prouver que ceux-ci sont utiles aux entreprises, et le sont d'autant plus dans le cadre d'une économie libérale et concurrentielle. Les brevets avaient connu leur heure de gloire au XIX^e siècle, mais déclineront au siècle suivant à mesure que l'Etat ou les monopoles prenaient une part dominante dans l'économie. « ATT, l'opérateur téléphonique américain des années 1960, brevetait peu : n'ayant pas de concurrent, ce n'était pas stratégique », explique Dominique Guellec. Et il ne suffit plus de déposer dans son seul pays d'origine. La globalisation de l'économie et l'internationalisation de la recherche contribuent aussi à la multiplication des dépôts. En Irlande, près de 90 % des brevets déposés le sont par des filiales de sociétés étrangères.

Mais, pour lutter à armes égales avec les Etats-Unis, les Européens souffrent de handicaps. Et pas seulement culturels. Déposer un brevet auprès de l'Office européen des brevets coûte environ trois fois plus cher qu'aux Etats-Unis. Un investissement lourd pour une rentabilité à long terme.

Annie Kahn

Laboratoires-entreprises-Etat : un mélange détonant

Pendant longtemps, les chercheurs français travaillant dans les laboratoires publics se sont peu préoccupés de déposer des brevets. Le faire pouvait même être contre-productif dans la mesure où leur carrière progresse en fonction des publications des résultats de leurs travaux. Or il est impossible de déposer un brevet sur une innovation déjà publiée. Cette règle effraie désormais les pouvoirs publics, qui voient les résultats des recherches qu'ils financent... exploités par d'autres ! « Nous voulons pousser les chercheurs à avoir une politique de propriété intellectuelle », affirme Jacques Serris, directeur adjoint de la technologie au ministère de la recherche. Le CNRS exige déjà depuis plusieurs années la propriété ou la copropriété des brevets issus de ses laboratoires. En 1998, il a ainsi déposé 98 millions de francs de redevances.

L'exemple américain a sans doute contribué à une telle prise de conscience. Le Bayh-Dole Act, loi sur les brevets votée le 12 décembre 1980 par le Congrès, impose que les établisse-

ments de recherche soient propriétaires des brevets résultant d'innovations issues de leurs laboratoires s'ils ont bénéficié de subventions du gouvernement. Conséquences : les redevances versées aux universités ont crû fortement et les industriels ont intensifié leurs aides.

En France, où il n'existe pas de réglementation similaire, la propriété des innovations est le résultat des négociations menées au coup par coup entre chercheurs et industriels. « Ça nous demande beaucoup de salive, beaucoup d'explication ; nos relations avec les entreprises en sont rendues plus difficiles », regrette Jacques Mossière, vice-président de l'Institut national polytechnique de Grenoble. Certains chercheurs estiment même que les entreprises, plus en contact avec le marché, ont aussi plus de moyens financiers de défendre les brevets que les laboratoires.

La bonne stratégie consiste alors à déposer des brevets initiaux, très en amont de la discussion des contrats avec les industriels. « Cela nous met en meilleure position pour négocier »,

explique Pascal Iris, directeur général d'Armines. Il en est de même lorsqu'il est question de participer aux grands programmes européens, qui figurent parmi les premiers bailleurs de fonds des laboratoires, mais qui exigent la diffusion des résultats.

De leur côté, les entreprises regrettent le manque de « bons interlocuteurs et de circuits de décision clairs et fiables » au sein de la recherche publique. Dans les universités en particulier, tout dépôt de brevet, considéré comme un investissement, nécessite l'accord du conseil d'administration. La procédure est longue et accroît le risque de diffusion prématurée.

« Nous abordons une période où les coopérations public-privé vont se multiplier ; il serait utile d'accoucher de quelques principes simplificateurs », suggère Denis Randet, directeur de CEA-Valorisation. Au ministère de la recherche, il n'est néanmoins pas question pour l'instant de légiférer.

A. K.

Le parcours des inventeurs est long, cher et... juridique

La plupart des entreprises françaises, en particulier les PME, ont toujours regardé d'un œil dubitatif le mécanisme des brevets : trop cher, peu sûr. Pourtant, de nombreuses mesures visant à simplifier les procédures et à en alléger les coûts ont été prises au cours des dernières années. Sans grand succès pour l'instant.

Les innovateurs peinent tout d'abord à comprendre ce qui est brevetable et ce qui ne l'est pas. Le brevet porte sur la partie technique d'une innovation, et pas sur son aspect extérieur (protégé par le dépôt d'un modèle), ni sur la création d'un nom (dépôt d'une marque) ou d'une œuvre (droit d'auteur). De même, ne peuvent être brevetées les innovations « abstraites », telles que les théories scientifiques, les découvertes de phénomènes naturels, les méthodes intellectuelles, etc. Parmi les critères de brevetabilité existent en effet « l'activité inventive », c'est-à-dire le caractère inédit de l'invention par rapport à l'état de l'art, mais aussi l'obtention d'un « résultat industriel » (le brevet ne portant pas sur ce résultat, mais sur les moyens de l'obtenir).

La réunion de ces conditions est en principe nécessaire à l'agrément d'une demande de brevet par un office, national, international ou

Le coût de l'obtention du brevet et des procédures, et surtout l'incertitude liée à l'attitude des tribunaux, suscitent la méfiance des PME

étranger, chargé de les vérifier, en particulier au travers d'une recherche d'antériorité. Celle-ci peut aboutir au rejet de la demande, ou du moins à la limitation de ses prétentions.

Mais le sentiment d'insécurité juridique vient de ce que les critères de brevetabilité, sous les coups de boutoir de la jurisprudence américaine et des immenses intérêts financiers qui entourent le génie génétique ou l'industrie du logiciel, tendent à « s'assouplir » de plus en plus. Ainsi a-t-on vu breveter des algorithmes de prévision des cours de Bourse, des séquences de génome, des instruments scientifiques. « Tous les offices doivent suivre le mouvement, sous peine de voir les investissements migrer vers les pays les plus souples », observe Claude Jacobson, conseil en pro-

priété industrielle au cabinet Lavoix. Le recours à un professionnel du conseil en propriété industrielle s'avère indispensable, tant les évolutions sont rapides, mais cela renchérit d'autant le processus d'obtention. Si la taxe d'examen par l'Institut national de la protection industrielle (INPI) a été réduite de 4 200 francs à 2 100 francs au 1^{er} janvier 2000, le coût total, honoraires des conseils inclus, évolue entre 30 000 et 40 000 francs. Sans oublier l'annuité de maintien du brevet qui progresse régulièrement au cours de ses vingt ans de validité.

FINANCER L'EXTENSION

Encore ne s'agit-il là que de l'obtention du brevet en France, qui n'a plus guère de sens au sein de l'Union européenne et du marché mondial. Son extension à l'étranger fait s'envoler les frais : il doit être traduit et enregistré, pour un coût de 30 000 francs en moyenne par pays. Pour en limiter l'impact dissuasif, des raccourcis ont néanmoins été aménagés. Tout d'abord, un délai d'un an entre le premier dépôt et une extension vers l'étranger est accordé à l'inventeur, délai pendant lequel l'invention est protégée, ce qui laisse a priori le temps d'en retirer les bénéfices commerciaux qui permettront de financer l'extension.

Des procédures internationales, telles que le dépôt à l'Office européen des brevets (OEB) ou au PCT (Patent Cooperation Treaty qui regroupe une centaine de pays), permettent de ne réaliser qu'un seul examen pour tous les Etats adhérents à ces systèmes. Si les frais d'extension restent à la charge de l'inventeur, leur paiement n'intervient qu'à l'issue d'une durée supplémentaire. La réforme du brevet européen devrait encore réduire ces frais.

Mais l'incertitude qui entoure les critères d'obtention du brevet crée surtout une insécurité juridique

lorsqu'il s'agit de le défendre. Car le brevet n'est pas en soi une garantie face à la contre-façon ; il ne devient que s'il est défendu avec succès auprès des tribunaux. Or la juridiction compétente est, en l'état actuel, celle du lieu où est constatée la contre-façon. Si quelques pays développés sont équipés du potentiel juridique suffisant pour traiter ces affaires, il n'en est pas de même partout : ce qui pourra être accepté dans un pays sera rejeté dans un autre. En France, ce sont les dix tribunaux de grande instance qui sont compétents : l'affaire peut être traitée entre un di-

voice et un vol de mobylette. De plus, le coût de la procédure est élevé. Si l'appel s'ajoute à la première instance, elle peut durer jusqu'à cinq ans, pour une dépense que Claude Jacobson évalue à 100 000 francs (15 244 euros) par an pour la France, mais qui peut grimper à des sommets à l'étranger : la moyenne atteint, aux Etats-Unis, 350 000 dollars (315 452 euros) ! « Le contrefacteur ou le concurrent vont essayer de faire tomber le brevet en infirmant son caractère novateur : il faudra faire appel à des experts de part et d'autre ; la durée est alors quasi incompressible », explique-t-il. Dans ce laps de temps, les pertes dues à la contre-façon, ajoutées aux coûts de procédure, peuvent conduire une PME à la faillite...

Après la réduction des coûts d'obtention, l'autre priorité d'une politique d'encouragement au brevet passe donc par une simplification et une homogénéisation des procédures judiciaires. La création d'une cour unique aux Etats-Unis en 1982 a renforcé la confiance ; les projets de réforme du brevet européen et de création d'un brevet communautaire visent également à limiter la prolifération de jurisprudences contradictoires. Mais il ne s'agit que de projets...

Antoine Reverchon

Près de 400 nouveaux litiges par an

Le contentieux judiciaire dans le domaine des brevets est long-temps resté une boîte noire. Une étude non publiée menée par M^e Véron, président de l'Association des avocats de propriété industrielle (AAPI) lève un coin du voile.

Le nombre d'affaires nouvelles, en première instance ou en appel, est passé de 282 en 1990 à 362 en 1995. Mais l'étude détaille les 1 222 décisions de justice intervenues sur cette période en première instance, appel ou cassation dans les seuls tribunaux parisiens. 82 % des décisions de première instance ont porté sur la contrefaçon. La part des étrangers (en majorité allemands et américains) parmi les demandeurs (plaignants) était de 23 % ; celle des défendeurs (en majorité italiens et allemands) était de 22 %. Une décision sur cinq a conclu à la nullité du brevet ; un quart d'entre elles, à sa validité, mais sans reconnaître la contrefaçon ; plus de la moitié ont conclu à la contrefaçon. Le montant moyen des dommages-intérêts prononcés dans ces derniers cas s'élève à 2,3 millions de francs, mais il est inférieur à 200 000 francs dans la moitié des cas.

Dominique Foray, directeur de recherche au CNRS

« La privatisation de l'activité de connaissance menace de bloquer l'innovation »

« Le brevet est-il véritablement une arme de la compétition économique ?

Il est parfaitement adapté à l'économie de l'innovation. Il la protège sans la cacher (au contraire du secret), ce qui permet, d'une part, de la confronter à son marché ; d'autre part, de l'intégrer dans l'estimation du capital immatériel de l'entreprise, et donc dans sa valorisation boursière. Surtout, le brevet crée un droit transférabilité, ce qui facilite les échanges. La propriété intellectuelle devient elle-même source de revenus. Brevets et licences ont rapporté, par exemple, 750 millions de dollars à IBM en 1998.

» Cette « économie du savoir » globalisée crée une situation de concurrence mondiale entre grands blocs, actuellement à l'avantage des Etats-Unis et des grandes entreprises américaines. La France a, par exemple, payé en 1996 2,2 milliards de dollars de licences pour l'exploitation de brevets américains, alors qu'elle n'en a reçu que 350 millions de dollars.

« Le brevet est-il efficace au niveau de la firme ?

Le coût de l'identification des contrefaçons et des procédures, étant donné l'hétérogénéité des systèmes judiciaires d'un pays à l'autre, rend la protection du brevet très difficile pour une PME. Pour les grandes entreprises internationales, il s'agit, en revanche, d'un coût marginal faible. L'explosion du nombre de brevets déposés aux Etats-Unis depuis le début des années 90 s'explique surtout par le fait qu'entreprises et universités y avaient déjà compris l'importance de l'enjeu dans une économie du savoir ; elles ont été encouragées par la simplification juridique (en 1982 a été créée *the Court of Appeals of the Federal Circuit*, seule compétente pour les questions de brevet). Résultat : 151 000 brevets ont été accordés aux Etats-Unis à des entreprises américaines en 1998, soit une augmentation de 38 % par rapport à 1997.

« Quels sont les effets de cette « frénésie du brevet » ?

Si le principe du brevet reste efficace, cet usage immodéré affaiblit l'intérêt économique du système. On assiste à une multiplication de pratiques qui le pervertissent. Aujourd'hui, des PME abandonnent des champs entiers de l'innovation technologique lorsqu'elles s'aperçoivent que de grandes firmes l'ont encombrée de brevets : même si ceux-ci sont fragiles, le coût de leur contestation est dissuasif !

» Ainsi, le fait de breveter une infime partie de ce qui pourrait aboutir à une véritable innovation (comme un fragment de gène) empêche quiconque d'acquiescer la série de licences nécessaires à la production de cette innovation. A l'inverse, certains brevets couvrent un champ extrêmement large, de l'invention à ses résultats à venir en passant par les instruments de son développement, bloquant ainsi toute exploration des variantes possibles.

« Il existe pourtant des critères de brevetabilité assez stricts...

Ils sont en fait plutôt ambigus. Les offices nationaux de brevet, et même l'Office européen, sont obsédés par la place de leur pays dans la compétition économique internationale. De plus, la jurisprudence s'étend extrêmement rapidement : il suffit d'un brevet pris aux Etats-Unis pour que les autres offices soient tentés de suivre.

» En fait, ce mouvement procède de la privatisation croissante de l'activité de connaissance. Ce qui appartenait auparavant au « bien public » devient aujourd'hui de plus en plus souvent régulé par le marché.

« Cette mutation peut-elle affecter la recherche fondamentale ?

La recherche académique est prise en tenaille : d'un côté, les budgets publics stagnent ou baissent ; de l'autre, l'industrie, qui investit trop peu dans la recherche fondamentale, se tourne vers les

universités ou vers les grands organismes comme le CNRS. Ceux-ci sont donc amenés à faire de plus en plus de « valorisation ». Le mouvement est parti des Etats-Unis : la part des brevets déposés par des institutions comme Berkeley, Stanford ou le MIT est encore faible – un peu plus de 2000 sur un total de 151 000 en 1998 –, mais le rythme de croissance est très rapide. La France a emboîté le pas.

» Ce rapprochement avec le monde économique a des effets positifs. Il redonne à la science un rôle dans la création d'entreprises, rôle qu'elle avait autrefois mais qu'elle a largement perdu. Il peut aussi rejaillir de façon bénéfique sur le fonctionnement des organismes. Mais, en même temps, la commercialisation de la recherche et plus particulièrement le système du brevet, autrement dit la protection privée de la découverte, vont à l'encontre de tous les bénéfices d'une science ouverte, liés à la circulation rapide et libre de la

connaissance : l'accumulation et la recombinaison des savoirs, mais aussi le contrôle collectif de la qualité d'une recherche, difficilement compatible avec la confidentialité requise par un contrat industriel. Un établissement ne mène pas impunément une politique de forte protection de la propriété intellectuelle : il le fait forcément au détriment de sa mission de production de « biens » ou de savoirs publics. En somme, c'est un choix social à assumer !

« Quelles en sont les conséquences sur l'activité scientifique ?

Une politique axée sur la prise de brevet nuit nécessairement aux autres modes de production scientifique – publications, conférences ou expertises –, puisque le principe est de ne pas divulguer un résultat avant qu'il soit protégé par un brevet. Il existe aux Etats-Unis un « délai de grâce » d'un an entre la publication et la demande de brevet, mais ce système n'a pas cours en Europe. De façon générale, le brevet constitue un mode d'exploitation de la connaissance dont le rendement social est sans doute plus réduit qu'un système de « science ouverte ».

« La recherche et l'industrie peuvent-elles trouver un mode de relation plus sain ?

Il ne s'agit pas de cultiver une vision nostalgique de la recherche fondamentale. Mais il faut imaginer un partenariat équilibré entre la recherche publique et l'industrie, qui garantisse la propriété intellectuelle tout en préservant la circulation de la connaissance. En particulier, les chercheurs ne devraient pas céder aux industriels des licences exclusives, qui risquent de devenir des droits exclusifs sur leur outil de recherche ou sur les matériaux qu'ils étudient. Mais, dans un système de plus en plus concurrentiel, il est difficile de résister. »

Propos recueillis par Pierre Le Hir et Antoine Reverchon



Dominique Foray

● Dominique Foray est directeur de recherche au CNRS, enseignant à l'université Paris-IX-Dauphine, où il coordonne les recherches de l'Institut du management de la recherche et de l'innovation (IMRI).

● Docteur en économie (1984), il a publié, avec J. Mairesse, *Innovations et performances des firmes*, éd. Ehes 1999.

La brevetabilité du vivant se met lentement en place

Chercheurs et industriels devront patienter encore un peu. Le ministère de l'industrie vient de saisir le Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) sur le projet de loi de transposition dans le droit français de la directive européenne relative à la protection des inventions biotechnologiques, adoptée en juillet 1998. Il faudra ensuite que les parlementaires s'en emparent, et le débat promet d'être vif, comme en témoigne la pétition lancée par deux députés européens, dont Jean-François Mattéi, contre la brevetabilité du génome humain. Il avait déjà fallu dix ans de gestation, un premier vote négatif et de multiples négociations entre les représentants des Etats membres pour que la directive soit adoptée.

RÉMUNÉRATION

Il est pourtant plus que temps. Des plantes transgéniques au clonage de mammifères, en passant par la thérapie génique et la fabrication de médicaments par génie génétique, les bouleversements apportés par la biologie se multiplient. Avec, à la clé, des enjeux économiques considérables. Comme toutes les autres, les inventions biotechnologiques doivent donc bénéficier d'un droit au brevet. D'une part parce que ce dernier assure à l'inventeur la rémunération nécessaire à son activité de recherche. D'autre part, et contrairement à ce que l'on croit trop souvent, parce qu'il implique la description complète de l'invention qui en est l'objet-description qui, une fois mise à la disposition de la communauté scientifique, permet à celle-ci de progresser.

La délivrance de brevets sur des éléments vivants ne date pas d'hier : c'est en 1843, en Finlande, que fut pour la première fois brevetée une levure. La convention de Strasbourg (1963) définit les brevets accordés « aux procédés microbiologiques et aux produits obtenus par ces procédés ». Mais cette

Plantes transgéniques, clonage et surtout génie génétique : les enjeux industriels et commerciaux sont colossaux

réglementation était devenue totalement obsolète face à la révolution actuelle. D'où la nécessité, pour permettre l'harmonisation du droit européen, d'une directive précisant ce qui est brevetable et ce qui ne l'est pas. Sans éviter la question éthiquement la plus délicate, sur laquelle ont achoppé les débats pendant plusieurs années : la brevetabilité des éléments issus du corps humain.

Le texte, dans sa version finale, exclut tout droit de brevet aux éléments du corps en tant que tels (gène, protéine ou cellule à l'état naturel, y compris les cellules germinales et les produits résultant directement de la conception), mais pas forcément à ceux qui sont obtenus à partir du corps humain par manipulation. « Une invention incluant des éléments susceptibles d'application industrielle et obtenus par un procédé technique à partir du corps humain, de manière telle qu'ils ne sont plus directement liés à un individu spécifique, ne peut être exclue de la brevetabilité », précise la directive. Une formulation de compromis qui permet notamment de sauvegarder les intérêts financiers du projet Génome humain, lancé il y a dix ans dans le but de décrypter les trois milliards de bases qui constituent notre patrimoine héréditaire.

Parce que les retombées de ce projet sont désormais entrées dans leur phase préindustrielle (une première version de la séquence complète du génome humain sera publiée d'ici à l'été), et

surtout parce que ses enjeux commerciaux sont inestimables, l'exploitation potentielle de nos propres gènes illustre de façon extrême la complexité des problèmes posés par la brevetabilité du vivant. Il y a quelques années, le Bureau américain des brevets avait ainsi accordé des brevets pour des séquences génétiques auxquelles aucune application industrielle particulière n'était attribuée. Etant entendu que de très larges régions du génome humain n'auront en fait aucun intérêt médical – ce qui ôte tout intérêt à la prise systématique de brevets sur l'ensemble des données génétiques –, un consensus international, mais informel en l'absence de réglementation mondiale, veut désormais que l'on ne puisse s'approprier les éléments constitutifs du génome humain : le brevet ne peut intervenir que lorsqu'on leur associe une plus-value intellectuelle ou industrielle. Ce qui n'empêche pas deux positions diamétralement opposées de continuer à s'affronter.

La première, qui revendique la propriété exclusive de banques de données génétiques pour elles-mêmes ou leurs filiales, est défendue par quelques sociétés privées – à commencer par Celera Genomics Systems, dont le très entreprenant directeur, Craig Venter, a considérablement accéléré les recherches sur le séquençage. La seconde, soutenue par la majorité des scientifiques du Human Genome Project (consortium international financé sur fonds publics) et nombre d'industriels, estime au contraire que la libre circulation des informations génétiques est essentielle au respect des droits de l'homme et aux progrès de la science. Bill Clinton et Tony Blair ont récemment abondé dans ce sens, en déclarant que « les données fondamentales sur le génome humain, y compris le séquençage de tout le génome de l'ADN humain et de ses variations, devraient être librement accessibles aux scienti-

fiques du monde entier » (*Le Monde* du 16 mars).

Mais, au-delà des considérations éthiques, le président américain et le premier ministre britannique ont aussi traduit l'inquiétude des grands groupes pharmaceutiques. Ceux-ci préfèrent bien entendu puiser dans le domaine public plutôt que payer droits d'entrée ou redevances au quasi-monopole que pourrait imposer Celera Genomics Systems grâce à l'avance impressionnante dont elle dispose en matière de collecte de données génétiques humaines. Reste à définir, au-delà de ces interdits, la nature exacte des informations qui feront l'objet de brevets en bonne et due forme.

Catherine Vincent

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

Mauvais procès pour le CARE

Bousculées par la surenchère revendicative du Medef, qui donne parfois l'impression de vouloir faire table rase du passé dans le cadre de la « refondation sociale », les organisations syndicales finissent par voir le mal partout. Une attitude qui peut se justifier à l'égard d'un éventuel contrat de mission ou de projet, mais qui prend parfois les allures d'un psychodrame quand il s'agit du contrat d'aide pour le retour à l'emploi (CARE), envisagé dans les négociations pour la nouvelle convention de l'assurance-chômage, et au sujet duquel la CFDT formule des propositions complémentaires. A ce point des discussions, en effet, rien n'autorise le comité CGT-chômeurs à considérer que la CFDT a « déclaré la guerre aux chômeurs », ou, encore, que Nicole Notat « apporte son soutien au Medef pour détruire le code du travail et instaurer une police des chômeurs ». D'ailleurs, l'adoption d'un préambule, au cours de la séance du 24 mai, a fait retomber la pression, chacun évitant les mots qui fâchent et acceptant l'hypothèse d'un nouveau dispositif, conçu sur une base contractuelle.

En réalité, cela fait plus de quinze ans que l'Unedic ne se cantonne plus à la seule indemnisation des chômeurs. Prudemment il est vrai, sous l'impulsion de la CFDT, mais avec les réserves persistantes de FO, les gestionnaires du régime d'assurance-chômage se sont engagés dans un processus d'inflexion vers des politiques actives en faveur du retour à l'emploi, dont le CARE ne serait que la prolongation.

Que cette orientation puisse être confirmée à un moment où des pénuries de main-d'œuvre commencent à se manifester ne devrait donc pas surprendre, a priori. Dans le contexte de reprise, l'enfermement prolongé des chômeurs les plus anciens et les moins qualifiés constitue un risque social, et il faudrait profiter de la conjoncture pour essayer de supprimer les mécanismes de la « trappe à chômage ».

Dès lors, il ne paraît pas saugrenu, non plus, qu'un programme associe l'indemnisation à l'obligation pour le chômeur d'effectuer un bilan de compétences, de suivre une formation personnalisée en vue d'un emploi et d'accepter les propositions de poste correspondant à son profil. La CFDT y pensait de longue date et, si elle se félicite que le Medef se soit rallié à son idée, elle lui reproche aussi d'avoir « fait un hold-up » qui pourrait avoir des conséquences préjudiciables.

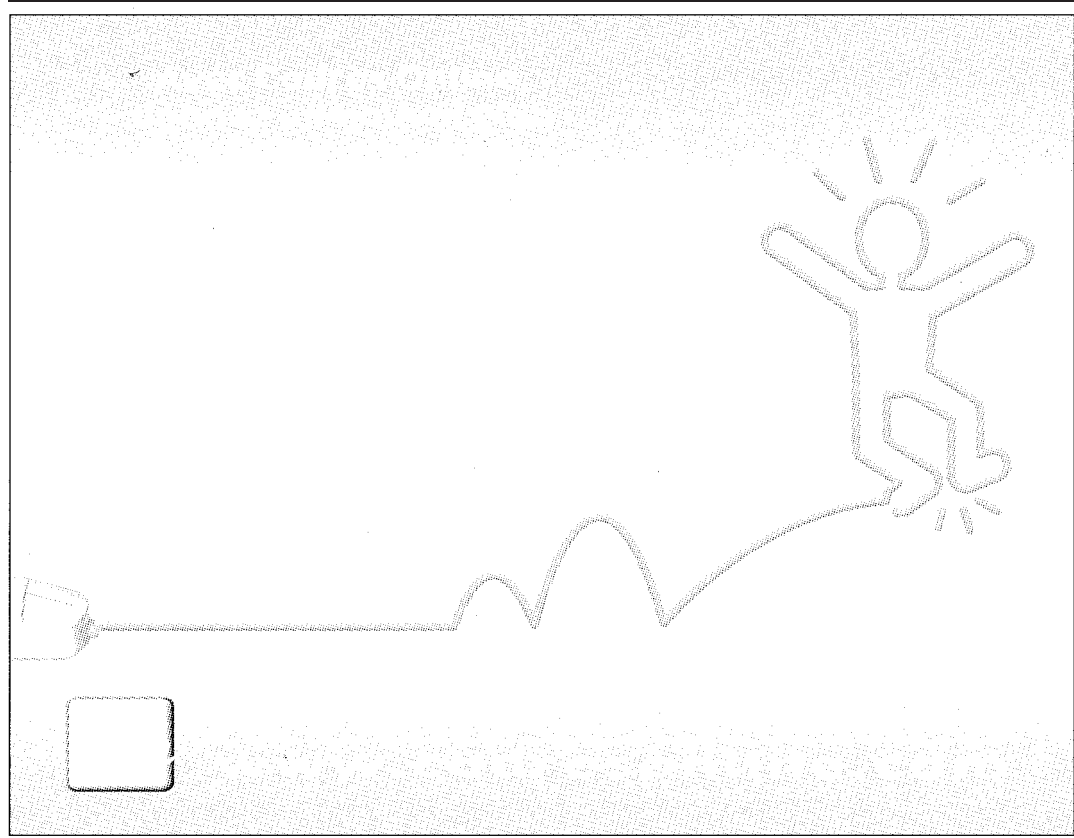
Derrière le principe, toute la question est en effet de savoir de quels droits et de quels devoirs est assortie la mesure, qui peut devenir soit incitative, soit coercitive. Evidemment, les syndicats refusent de se muer en « sanctionneurs » ou en « gendarmes », s'il fallait que le versement des allocations soit strictement conditionné aux efforts des chômeurs priés de reprendre un emploi à n'importe quel prix.

Par le biais du code du travail, heureusement, la loi fixe déjà les règles qui sont appliquées par l'ANPE et l'Administration du travail. Tout chômeur doit être à la « recherche effective d'un emploi » pour demeurer inscrit comme demandeur d'emploi et continuer à percevoir ses indemnités, les causes de radiation, les durées de suspension et les conditions de recours étant également précisées.

Sans faire de procès d'intention, voilà qui pourrait suffire à encadrer le CARE ou son succédané. Même si les mauvaises langues font observer que cet environnement réglementaire n'a pas empêché que 185 000 radiations soient prononcées en 1999.

Bibliographie

- Brevets d'invention, marques et propriété industrielle, de Frédéric et Jean-Michel Wagret (Que sais-je ?, PUF, 128 p., 1998, 42 F, 6,4 €)
- La technologie et l'innovation, de Henri Guillaume (La Documentation française, 255 p., 1998, 150 F, 22,87 €)
- Sciences et technologie, Indicateurs 2000, sous la direction de Rémi Barré (Economica, 463 p., décembre 1999, 450 F, 68,6 €)
- Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie ; mesurer les économies fondées sur le savoir (OCDE, 178 p., 250 F, 38,1 €)
- www.uspto.gov : le site de l'Office des brevets américains affiche des pages destinées aux enfants et adolescents. Ou comment inciter à innover et à protéger ses trouvailles dès le plus jeune âge !
- www.inpi.fr : le site de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) où figurent, outre les bases de brevets nationales et internationales, toute l'information nécessaire sur l'obtention d'un brevet.



EN DIRECT DE BRUXELLES

par Philippe Lemaître

Le renouveau de Mai

Il y a peu, l'horizon communautaire était bouché, avec comme unique perspective un élargissement mal préparé, d'où un malaise évident qui, parmi d'autres conséquences, minait la crédibilité de l'euro. Les Quinze paraissaient privés d'imagination, le couple franco-allemand malade, la Commission pâlotte. Changement de décor avec le mois de mai : les 6 et 7, lors de leur réunion informelle des Açores, les ministres des affaires étrangères des Quinze ont un échange de vues encourageant sur « l'avenir de l'Europe ». Puis le 12, à Berlin, Joschka Fischer, en fixant à la construction communautaire des objectifs politiques à long terme, relance de façon positive le débat et donne ainsi un intérêt nouveau à la présidence française.

Celle-ci semblait mal partie. Jacques Chirac, Lionel Jospin, le gouvernement, comme inhibés par les perspectives électorales, se montraient frileux. Jusqu'à un passé récent, les Français, sous prétexte de ne pas alourdir la négociation, plaideraient pour limiter l'ordre du jour de la Conférence intergouvernementale (CIG) qu'ils vont devoir piloter à partir du 1^{er} juillet aux trois questions qui n'avaient pas été résolues à Amsterdam en juin 1997 : la taille de la Commission, la pondération des votes au sein du Conseil et l'extension du champ des questions prises à la majorité. Même s'ils feignent aujourd'hui de l'avoir oublié – ils en sont devenus, dans l'intervalle, des partisans déterminés –, ils n'étaient pas chauds pour rouvrir le dossier des « coopérations renforcées », comme le recommandait la Commission. Il s'agit, on le sait, de la possibilité donnée à un groupe de pays d'aller de l'avant dans

l'un ou l'autre domaine, sans que ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas suivre soient en mesure de s'y opposer. Cette facilité, conçue afin de contourner les blocages, se trouve déjà inscrite dans le traité d'Amsterdam, mais assortie de conditions très restrictives imposées par ceux (les Britanniques, les Nordiques, les Espagnols) qui sont hostiles à l'idée. Cette opposition demeure et la provoquer pourrait rendre plus difficile un accord lors du Conseil européen de Nice, en décembre, expliquait-on du côté français.

Avec cette approche minimaliste, le danger existait de se retrouver, après Nice, avec un accord médiocre sur les trois « reliquats d'Amsterdam », dramatiquement impropre pour mobiliser l'opinion, et sans autres moyens pour préparer l'Union à son élargissement. Celui-ci apparaîtrait à brève échéance inéluctable (difficile de faire patienter les partenaires d'Europe centrale au-delà de 2005), même si les négociations sur la manière de procéder n'ont pas vraiment commencé entre les Quinze et a fortiori avec les pays candidats. Beau tableau de chasse ainsi tracé pour une présidence qui s'affirme ambitieuse !

Les Français se sont ressaisis et, peu à peu, ont donné l'impression de mieux prendre la mesure de leurs responsabilités vis-à-vis de l'Europe, et des dangers courus s'ils laissaient perdurer l'atonie actuelle. Ils ont compris que quelques progrès sur le plan social (la mise en œuvre du programme adopté à Lisbonne en mars), sur celui de l'environnement ou de la défense des consommateurs ne suffiraient pas à sauver la présidence française ; que sans négliger bien sûr de tels sujets, elle serait jugée sur sa capacité à préparer le fonctionnement de l'Europe après l'élargissement. Hubert Védrine, le ministre des affaires étrangères, a raison de dire, qu'en France comme ailleurs, les décisions du Conseil européen d'Helsinki de décembre dernier ont largement contribué à la prise de conscience que l'élargissement (à douze pays dans les dix ans, sans compter la Turquie et les Républiques balkaniques) serait un bouleversement et qu'il fallait s'organiser.

La machinerie franco-allemande s'est remise en mouvement. Joschka Fischer n'a pas travaillé seul. Il a consulté Jacques Delors, rencontré à plusieurs reprises Hubert Védrine, avant de prononcer son discours. Les Français, qui n'ont donc pas été tenus à l'écart, reconnaissent que l'exercice change la donne et crée une nouvelle dynamique. Il relance la coopération franco-allemande, ce qui, espère-t-on à Paris, devrait faciliter le bon cheminement de la CIG, avec, peut-être, des positions communes à l'automne. Pour le long terme, il fixe l'objectif politique ambitieux d'une fédération européenne à ceux des Etats-membres qui croient aux bienfaits de l'intégration et propose, pour aller de l'avant, une méthode, celle des coopérations renforcées.

Tactiquement, le document est habile, en laissant des portes ouvertes sur beaucoup de points, par son souci de progressivité et aussi en devançant les critiques, en particulier celles qui pourraient lui reprocher d'enterrer les Etats-nations. « Il ne faudrait pas que le débat sur l'avenir de l'Europe gêne la conclusion de la CIG. Mais l'effort Fischer peut nous être utile pour la terminer à temps. Nous voulons une CIG qui prépare l'avenir et qui ne nous offre donc pas des solutions au rabais », déclarait récemment Pierre Moscovici, le ministre français délégué aux affaires européennes.

Le discours de M. Fischer aurait déjà modifié la tonalité des discussions : les pays hostiles aux « coopérations renforcées » seraient en train de revoir leurs positions. Ils y verraient là désormais le moyen de rendre possibles des avancées sectorielles après l'élargissement et d'éviter donc la paralysie sans être pour autant obligés de souscrire au bond institutionnel qu'ils récusent ! Au-delà de l'échéance de la CIG, le débat sur l'avenir de l'Europe, qui retrouve ainsi un peu d'âme, est désormais inscrit durablement à l'ordre du jour ; « un vrai débat identitaire dont personne n'est propriétaire et qui doit donc se développer largement au sein de l'Union », estime M. Védrine. Il s'agit de l'ordonner et de le nourrir. En étant conscient que les transferts de souveraineté envisagés par le ministre allemand des affaires étrangères sont rejetés par plusieurs Etats-membres, le Royaume-Uni en tête, et que, sans même évoquer les remous internes, l'opération maintenant esquissée pourrait susciter de fortes tensions au sein de l'Union. On peut penser que, sans les souhaiter, c'est là, à Bonn et à Paris, un risque accepté.

Joschka Fischer n'a pas travaillé seul.

Il a consulté Jacques

Delors, rencontré

à plusieurs reprises

Hubert Védrine, avant

de prononcer son discours.

Les Français

reconnaissent que

l'exercice change

la donne et crée

une nouvelle

dynamique. Déjà, les

pays hostiles aux

« coopérations

renforcées » seraient

en train de revoir

leurs positions

Pierre Lelong, président du comité des affaires européennes à la Cour des comptes

« Les Etats membres doivent laisser davantage de liberté à la Commission »

« En septembre 1999, vous avez formulé des recommandations afin de réformer l'exécutif bruxellois. Estimez-vous que le Livre blanc présenté en mars par Neil Kinnock, le vice-président chargé de la réforme administrative, les suit ?

– Nombre de propositions sont intéressantes, mais Romano Prodi, le président de la Commission européenne, semble en avoir laissé tomber un certain nombre, pourtant essentielles : la politique du personnel, l'externalisation des tâches ou le contrôle financier.

– M. Prodi souhaite valoriser la promotion au mérite et diminuer celle à l'ancienneté, qu'en pensez-vous ?

– La progression à l'ancienneté apporte tout de même une garantie d'indépendance : il faut donc qu'elle continue de jouer un rôle. Quant à la promotion au mérite, pour qu'elle soit le plus objective possible, elle doit être le fait d'une évaluation collégiale, et non d'une seule personne. Mais le Livre blanc a surtout le tort de ne pas traiter un point essentiel : le mélange pernicieux et népotique des contractuels et des fonctionnaires dans les concours internes. Ces concours sont taillés sur mesure pour des contractuels préalablement recrutés par copinage, qui souhaitent devenir fonctionnaires. On publie par exemple l'avis de vacance d'un poste d'administrateur chargé de la liquidation des dossiers du tourisme, et comme par hasard c'est M^{me} Y..., épouse de tel directeur, qui répond le mieux au profil requis. Rien d'étonnant : grâce à son mari, elle occupe le poste depuis trois ans comme contractuelle et connaît toutes les ficelles du métier.

« Parfois, on ne prend même pas la peine d'organiser des épreuves, on lance un concours sur titres. Ce système a permis de caser une proportion appréciable du personnel

actuellement en poste, en lésant les fonctionnaires qui souhaitent s'élever dans la hiérarchie. Le premier grand principe à appliquer serait la séparation étanche des carrières des fonctionnaires et des contractuels.

– La Commission Santer est tombée en raison des révélations sur les irrégularités commises lors de la passation de contrats avec des bureaux d'assistance technique (BAT) privés. La Commission Prodi promet d'agir avec plus de rigueur. Cela vous satisfait-il ?

– Ce serait une bonne chose que les services sachent enfin rédiger des contrats précis, dans lesquels les prestations, contreparties des financements accordés, soient claires. Mais c'est encore insuffisant. Les BAT ne doivent pas être utilisés lorsqu'il s'agit de déléguer des tâches relevant de la puissance publique. Plutôt qu'à des entités privées, la Commission devrait avoir recours à des établissements publics à caractère industriel et commercial, appelés « agences » dans la pratique communautaire. Dotées d'une autonomie financière, ces agences peuvent être animées par des fonctionnaires détachés, ou des agents de droit privé. Mais actuellement elles doivent être créées par décision des Etats membres, qui imposent ensuite la nomination de tel administrateur ou de tel directeur. La Commission répugne donc à utiliser ces instruments qui échappent à son autorité. Je regrette que M. Prodi ne réclame pas la possibilité de créer des « agences » sans avoir à demander la permission aux Etats membres.

– Les BAT posent, d'une manière plus générale, la question des relations avec le secteur privé...

– Les BAT sont en effet d'autant plus dangereux que Bruxelles est un lieu d'intense lobbying, et que la Commission n'arrive pas toujours à

savoir quels sont les intérêts financiers derrière ces entités privées. Est-il normal qu'un fonctionnaire doive rendre compte sous vingt-quatre heures de tout contact qu'il pourrait avoir avec un représentant d'un Etat membre et qu'aucune règle n'existe concernant les entretiens qu'il accorde aux représentants d'intérêts privés ? Je regrette, là encore, que M. Prodi n'ait pas édicté de règles. Les associations professionnelles et les officines de lobbying qui assiegent la Commission devraient être astreintes à déclarer leurs mandants et leurs moyens financiers. Les fonctionnaires devraient avoir l'interdiction de rencontrer celles qui ne seraient pas fait enregistrer.

– S'agissant du contrôle financier, que pensez-vous du projet de M. Kinnock de remplacer tout contrôle a priori par un audit a posteriori ?

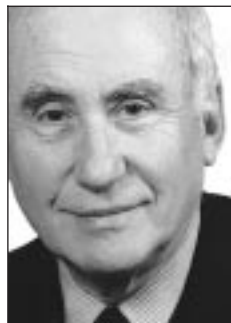
– M. Kinnock considère que le contrôle a priori est une passoire, et il n'a pas tort. L'embauche irrégulière – dans l'affaire Cresson – du dentiste de Châtellerauld comme visiteur scientifique avait été validée par un contrôleur financier. Sans contrôle a priori, les directeurs se poseraient des questions sur la légitimité des dépenses qu'ils ordonnent. Mais l'audit a posteriori ne servira à quelque chose que si l'on met en place un système qui permette de repérer les problèmes et d'en sanctionner les auteurs.

– Vous avez l'air critique à l'égard de la nouvelle Commission ?

– Non, je voudrais plutôt l'encourager, car la construction européenne ne survivrait pas sans dommages à une nouvelle crise. Pour améliorer ses méthodes de travail, la Commission doit obtenir de nouvelles marges de manœuvre. Les Etats membres doivent lui laisser plus de liberté. Les réformes proposées imposent une modification des textes de base que sont le statut des fonctionnaires et le règlement financier. Or cette modification est décidée par le conseil des ministres à la majorité qualifiée, après avoir subi toute une série d'examen par des sous-comités de chefs de bureau des différents Etats membres, puis par les ambassadeurs qui siègent au Comité des représentants permanents. Ces procédures très lourdes font appel à des gens qui n'ont pas l'expérience vécue des questions qu'ils discutent. Elles ne doivent donc pas concerner les prescriptions de détail. Les Etats membres ne doivent légiférer que sur les grands principes, et laisser à la Commission la liberté de les mettre en œuvre.

– N'est-il pas prévu par les traités que les Etats légifèrent dans le détail ?

– Absolument pas. C'est une dérive de fait qui s'aggrave depuis le démarrage de la Communauté. »



Pierre Lelong

● Membre du comité des experts indépendants auprès du Parlement européen dont les critiques ont été à l'origine de la chute de la Commission Santer, Pierre Lelong, soixante-neuf ans, est président du comité des affaires européennes à la Cour des comptes.

Propos recueillis par Rafaële Rivais

Hubert Haenel applaudit la relance du couple franco-allemand

Hubert Haenel s'est toujours fait une certaine idée de l'Europe. Il la voyait culturelle, imprégnée des vertus universitaires et des monastères de jadis. Il la juge en petite forme ; c'est pourquoi, lui, sénateur RPR du Haut-Rhin et président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, applaudit la proposition d'une fédération d'Etats, concoctée par Joschka Fischer, le ministre allemand des affaires étrangères. « Qu'on ne se leurre pas, déclare-t-il, l'Europe ne sera jamais plus comme avant. Je me reconnais dans les interrogations de M. Fischer qui tombent à pic pour réveiller un moteur franco-allemand qui en avait bien besoin. Si nous n'allons pas dans ce sens, l'Europe ne ressemblera plus à rien ! »

De quoi hérisser les « souverainistes » de droite comme de gauche, de Charles Pasqua à Jean-Pierre Chevènement. Mais ce gaulliste, qui aime à se dire « modéré », n'en a cure : ses parents, l'Alsace et la Lorraine où il s'est épanoui, et son peu de goût pour les enfermements le destinaient à une aire continentale.

« La providence » avait détourné de la Poste à laquelle était promis ce fils de couturiers en le plaçant comme « pion » chez les jésuites de Nancy. La providence et pas mal de travail l'ont orienté peu à peu vers la magistrature.

Ce modéré est remuant : il fonde la première section du Syndicat de la magistrature pour « faire bouger ce corps complètement sclérosé ». Il sort major de l'Ecole nationale de la magistrature, tête de l'administration centrale, puis des cabinets ministériels, revient à la chancellerie, part au Conseil d'Etat, conseille le président de la République.

Il s'était juré de ne pas faire de politique. La providence (à nouveau) le pousse dans une carrière réglée comme du papier à musique : en 1977, il devient maire de Lapoutroie (Haut-Rhin) sans l'avoir cherché ; avec l'appui du

Président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, il soutient l'idée de fédéralisme avancée par Joschka Fischer

RPR, il est élu sénateur en 1986, peut-être par dépit qu'on lui ait barré l'accès à la région qui l'intéresse tant et où il finit par devenir vice-président du conseil régional d'Alsace en 1998.

Gros travailleur, le sénateur Haenel « rapporte » sur la justice, l'armée, l'aménagement du territoire, le Plan, la SNCF. En 1995, il en conclut que les cheminots ont raison de se révolter parce que « personne ne leur démontrait que le ferroviaire avait un avenir ». En 1999, il participe à la Fête de l'Humanité pour y parler du chemin de



Hubert Haenel

● Né le 20 mai 1942, à Pompey (Meurthe-et-Moselle), Hubert Haenel est magistrat. En 1975, il est secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature. Il est nommé conseiller technique à la présidence de la République de 1975 à 1977. Il siège à la Haute Cour de justice depuis 1998

fer. « Ils m'y ont gardé toute la journée », s'attendrit-il.

Le voilà succédant à l'automne 1999 à Michel Barnier – nouveau commissaire à Bruxelles – à la présidence de la délégation du Sénat pour l'Union européenne où trente-six sénateurs de tous bords examinent les textes européens avant qu'ils soient adoptés par les institutions communautaires. En accord avec le Garde des sceaux, la délégation travaille actuellement au droit de la famille, au droit des affaires et à la grande délinquance internationale. Hubert Haenel rêve d'un parquet européen et d'une europolice.

Toujours préoccupé des transports, il estime qu'on ne peut « laisser le transport de fret se développer de façon inconsidérée », et emmène sa délégation en Suisse pour étudier les conséquences des « autoroutes ferroviaires » en cours d'achèvement. Il a désigné un sénateur par pays candidat à l'Union « pour nous expliquer ce qui marche dans ces pays et ce qui y fait problème ».

Il ne faut pas beaucoup le pousser pour qu'il proclame son credo européen. Impossible de ne pas élargir le cercle des Quinze aux expats communistes, n'est-ce pas, mais « il n'est pas pensable d'élargir l'Union sans la réformer pour la rendre plus lisible, plus efficace et plus légitime. L'élaboration d'une charte des droits fondamentaux à laquelle nous travaillons nous per-

mettra de dire pourquoi nous sommes ensemble et quelles sont nos valeurs », déclare-t-il.

« On ne peut faire du business, des transports ou de la défense qu'avec des fondamentaux, car ce n'est pas pour gagner de l'argent que nous sommes ensemble, poursuit-il. Il faut que nous disions aux futurs membres quelle est notre maison commune. A ces pays qui sont à des années-lumière de nous sur le plan judiciaire et qui s'intéressent surtout au marché unique et aux fonds structurels, nous devons rappeler que l'Europe, c'est le respect des droits de l'homme et des droits sociaux tout comme l'exercice de la démocratie. S'ils veulent y entrer, ils doivent prendre les aides ainsi que les valeurs que nous défendons. »

Rien n'effraie cet optimiste. Ni la reprise inévitable de l'immigration « qu'il faut prévoir et organiser ». Ni l'adhésion de la Turquie « qui n'est pas pour demain », mais « nous allons l'associer à la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires » (Cosac). Tout au plus son flair de politique lui souffle-t-il de prendre garde aux eurosceptiques : « Si on veut que l'Europe se substitue un jour à l'Etat, il faut que nous donnions aux gens de mon village la certitude que l'ouverture des frontières ne signifiera pas plus de délinquance et plus d'insécurité. » L'Europe commence à Lapoutroie.

Alain Faujas

VIA INTERNET, au travail ou chez vous

DES FINANCES D'ENTREPRISE EN ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET EN LIGNE

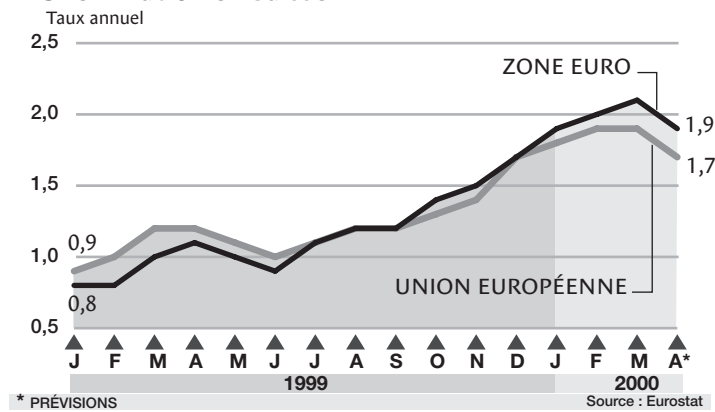
Contact
Eliane ANDRÉ
Tél. 02 99 84 39 50
Eliane.Andre@univ-rennes1.fr
Ouverture septembre 2000

<http://www.univ-rennes1.fr/oc>

FORMATION CONTINUE UNIVERSITE DE RENNES 1

EUROPE

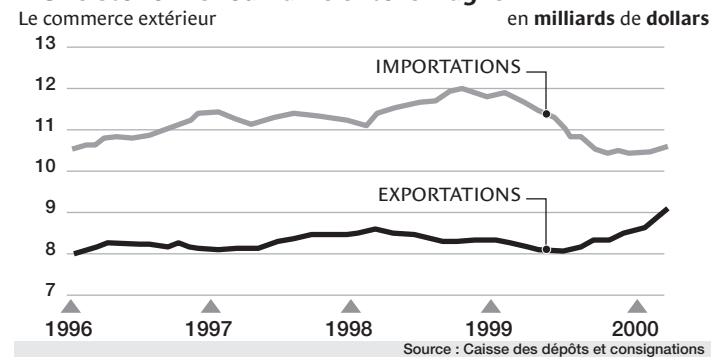
Une inflation en baisse



● **LE TAUX D'INFLATION ANNUEL** (calculé sur les douze mois précédents) s'est établi à 1,7 % en avril 2000 contre 1,9 % en mars, soit une baisse de 0,2 point, au sein de l'Union européenne. Un résultat meilleur que celui des Etats-Unis (3 % en avril 2000).
 ● **EN MATIÈRE DE HAUSSE DES PRIX**, les moins bonnes performances ont été enregistrées en Irlande (5 %), au Luxembourg (3,2 %) et en Espagne (3 %). Les meilleures sont le fait du Royaume-Uni (0,6 %), de la Suède (1 %) et de la France (1,4 %).
 ● **HORS ÉNERGIE** (poste qui pèse le plus avec, en deuxième position, les transports), le taux d'inflation annuel s'est établi à 1,1 % en avril. Globalement, la tendance est à la stabilité, avec des oscillations très faibles.

PAYS ÉMERGENTS

Une économie roumaine encore fragile



● **LA REPRIS EN EUROPE OCCIDENTALE** et la dépréciation de la monnaie roumaine permettent d'espérer un retour de la croissance après trois années de récession forte. Depuis l'été 1999, et malgré les difficultés créées par la guerre en Yougoslavie, les exportations ont fortement redémarré. Les importations, encore contraintes par la faible demande intérieure, ont repris plus tardivement. Les comptes extérieurs se sont donc améliorés.
 ● **POUR AUTANT, LA SITUATION RESTE FRAGILE** : inflation forte (près de 50 % annuels), taux de change glissant, etc. Les grands chantiers (restructurations bancaire et industrielle) sont donc loin d'être terminés. (Source : Caisse des dépôts et consignations).

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (fév. 00, en %)											
Sur un an	4,5	5,5	7,6	7,6	7,2	2,8	2,8	1,8	-1,3	5,0 (12/99)	4,7 (12/99)
Sur un mois	0,9	1,2	2,1	1,8	0,9	1,1	1,0	4,5	-0,6	1,3 (12/99)	1,2 (12/99)
PRIX À LA CONSOMMATION (mars. 00, en %)											
Sur un an	1,9 *	2,0 *	2,1 *	2,5	3,0	1,7 *	2,6	1,6 *	0,7	3,7	-1,1 (déc.)
Sur un mois	0,4 *	0,4 *	0,2 *	0,5	0,5	0,5 *	0,4	1,1 *	0,2	0,6 (fév. 00)	-0,3
PIB EN VOLUME (4^e trimestre 99, en %)											
Sur un an	3,0	3,0	2,3	2,9	4,0	3,2	2,1	3,9	3,0	4,6	0,0
Sur trois mois	0,8	0,9	0,7	1,2	1,0	0,9	0,4	1,2	0,8	1,8	-1,4
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,2	-1,2	-0,9	-1,1	-1,8	-1,9	0,5	1,2	1,6 (1998)	-6,1 (1998)
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	114,4	63,5	58,6	114,9	63,8	46,0	57,4 (1998)	99,9 (1998)
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, jan. 00)											
1999	-13,1	-4,5 *	+1,3	2,7	-3,2	-1,1	-1,1	0,5	-5,2	-33,2 (oct.)	10,3 (oct.)
INVESTISSEMENT (FBCF) (4^e trimestre 99, en %)											
Sur trois mois	0,7	0,6	0,8	2,1	0,7	1,7	1,8	2,5	1,6	1,3	0,2
* provisoire	** source Commission européenne			*** Luxembourg inclus							

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

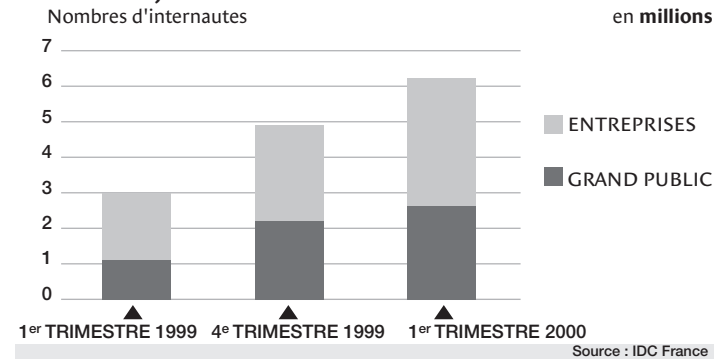
Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)	-1,7 % (mars)	+4,1 %
TAUX D'ÉPARGNE	14,7 % (3 ^e trim. 99)	-0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	-0,9 % (3 ^e trim. 99)	+1,2 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs) (solde cumulé sur 12 mois)	+7,5 MdF (mars.00) +102,8 MdF (00/99)	-3,2 MdF -31 MdF
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*	+2 (avril)	-10 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* (opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production)	+37 (avril)	-23 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES	23 210 (avril)	+3 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***	3 502 (fév.)	-0,4 %
* solde de réponses, cvs, en %	** solde net douze mois auparavant	*** par date de publication

Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

Plus de 8,6 millions d'utilisateurs Internet en France



■ **LE MARCHÉ PROFESSIONNEL** tire la progression d'Internet en France. Globalement, le nombre d'internautes a augmenté de 112 %, dans l'Hexagone, entre le premier trimestre 1999 et le premier trimestre 2000, estime la société d'études IDC France.
 ■ **LE RALENTISSEMENT** de la croissance des ventes de micro-ordinateurs (+2,2 %) au premier trimestre 2000 devrait entraîner une baisse de l'augmentation du nombre d'internautes au deuxième trimestre, qui n'atteindrait alors que 14 %. Globalement, IDC table sur une croissance de 44 % du nombre d'internautes français en 2000. La population des connectés français s'établirait à 10,9 millions à la fin de l'année.

L'économie polonaise reste en équilibre précaire

Depuis le milieu des années 1990, la Pologne poursuit une croissance remarquable, de 5 % à 6 % par an, qui va de pair avec une conduite économique plutôt risquée. A plusieurs reprises, les observateurs ont annoncé le dérapage, mais ils ont été démentis : les crises successives des économies émergentes n'ont guère atteint Varsovie, et si le choc russe de 1998 a créé un gros « trou d'air », il n'a pas désorienté les pilotes de l'économie polonaise.

Aujourd'hui, les difficultés semblent toutefois s'amplifier, comme en témoigne le glissement précipité du zloty. Depuis deux mois, et notamment après le passage officiel à un régime de change flottant, le 12 avril, il a perdu près de 10 % de sa valeur. Le solde de la balance des paiements courants est un suspect tout trouvé : il est passé de 4,4 % du PIB en 1998 à 7,6 % en 1999, avant d'atteindre 8,2 % au premier trimestre de cette année. C'est beaucoup, surtout si l'on prend en compte la reprise de la croissance en Europe de l'Ouest, une politique budgétaire plutôt restrictive et des taux d'intérêt réels très élevés. Faut-il en conclure que les autorités vont devoir réagir au plus vite afin d'éviter de très gros problèmes, dans les prochains mois ?

Il convient de nuancer les analyses les plus alarmistes. Ainsi, le glissement du change semble avoir répondu pour une bonne part à la

La croissance est au rendez-vous, mais la banque centrale n'arrive pas à juguler l'inflation

chute du Nasdaq : comme tous les marchés émergents, la Bourse de Varsovie est étroitement corrélée avec le marché technologique new-yorkais. Le repli précipité vers la « vieille économie », en avril, a donc eu pour contrepartie des sorties importantes de capitaux hors de Pologne, ce qui a évidemment pesé sur le change.

Second constat : depuis l'automne dernier, la hausse des prix pétroliers a pesé sur la balance des paiements et l'inflation, si bien que le repli récent des cours de l'or noir laisse espérer maintenant une amélioration. En outre, les comptes extérieurs bénéficient toujours d'une solide assurance : les investissements directs se maintiennent à des niveaux très élevés, de l'ordre de 4 % à 5 % du PIB. Dans les prochains mois, une série de privatisations, incluant la compagnie de téléphone, devrait éviter toute mauvaise surprise sur ce plan ; au-delà, la perspective de l'intégration à l'Union européenne et la crois-

sance soutenue du marché intérieur devraient aussi consolider l'attractivité du pays.

Néanmoins, la perspective d'élections présidentielles à l'automne, puis législatives l'an prochain, pourrait réduire un peu plus les capacités de réaction d'un gouvernement affaibli. On connaît alors les risques courus dans le cas, par exemple, d'une nouvelle dérive des comptes extérieurs, poussés par une demande intérieure excessive : sorties de capitaux et pression maintenue sur le change, tensions sur les prix observés et anticipés, renchérissement des importations et de l'endettement extérieur. Tôt ou tard, ceci appellerait un gros coup de frein sur la demande et la croissance - baisse des salaires réels, politique monétaire très serrée, freinage de l'investissement et donc de la modernisation économique. Une telle issue ferait perdre aisément deux années dans la lente convergence vers les niveaux de vie de l'Europe de l'Ouest.

ABSENCE D'ANCRAGE

En revanche, les risques de rupture grave, comme on en a observé en Asie en 1997 et 1998, sont limités, si l'on en juge par les trois composantes désormais bien connues de ces crises systémiques. D'abord, l'absence d'ancrage fixe du change élimine les risques d'une attaque spéculative, du type de celles qui ont forcé la dépréciation brutale des monnaies asiatiques. Ensuite, les marchés financiers intérieurs ne sont pas très développés, et donc pas susceptibles de nourrir une crise de liquidité destructrice en cas de sortie en masse des capitaux étrangers ; on relève aussi que la dette extérieure à court terme du pays ne représente que 30 % de ses réserves de change. On est donc à l'abri d'une ruée des investisseurs, comparable à celle qu'ont subie le Mexique et la Corée, en 1995 et 1997. Enfin, dernier élément, le secteur bancaire est solide, avec des engagements nets en devises de l'ordre de 8 % seulement du bilan total, en incluant les dépôts de la population. De plus, la très grande place acquise désormais par les banques étrangères, qui contrôlent

56 % du secteur (en termes de capital), devrait encore en renforcer les bases financières et accélérer l'acquisition de nouvelles compétences.

Les problèmes les plus difficiles auxquels sont confrontés les autorités polonaises renvoient donc, surtout, aux instruments fragiles dont elles disposent pour contrôler la dynamique macroéconomique. Ceci est illustré tout particulièrement par la banque centrale. Au début de 1999 elle avait amorcé un changement de cap stratégique, partant du constat que le régime de glissement contrôlé du change avait perdu toute efficacité. Le bilan est aujourd'hui décevant. Non seulement elle n'a pas eu beaucoup de succès lors du passage au change flottant, mais, sur le plan interne, l'adoption d'une politique monétaire réglée par des objectifs d'inflation a été elle aussi ratée : la hausse des prix a été supérieure à l'objectif de 8,5 % fixé pour 1999, et elle reste au-

jourd'hui au-dessus de 10 % en glissement annuel.

La poursuite de la désinflation, dans un cadre de grande volatilité du change, ne sera donc pas aisée et la crédibilité anti-inflationniste de la banque centrale pourra être longue à acquérir. En tendance, on risque de voir des taux d'intérêt plus élevés et un environnement plus opaque pour les décisions d'investissement des entreprises.

La situation n'est guère plus satisfaisante si l'on se tourne vers la Hongrie, qui est aujourd'hui le seul pays de la région à maintenir un encadrement étroit de son taux de change. A nouveau, les marges de manœuvre sont très faibles face à la pression exercée par les flux de capitaux internationaux sur des marchés de change étroits. Ceci impose des interventions incessantes et coûteuses de la banque centrale et limite étroitement l'impact de la politique monétaire : sa capacité à pe-

ser sur la demande intérieure n'est pas nécessairement plus grande qu'en Pologne.

Le dilemme posé par des mouvements de capitaux de forte amplitude, que connaissent la quasi-totalité des économies émergentes, reste donc entier. Voilà pourquoi, dans les deux pays, l'horizon de la politique monétaire est désormais le passage à l'euro. Sentant peut-être venir la question, le président de la Banque centrale européenne (BCE) a donné récemment son avis : il n'y a pas matière à discussion au cours de la présente décennie. Il faudra donc, en Europe centrale, essayer de continuer à prospérer dans cet équilibre précaire, en espérant éviter les dérapages les plus violents.

Jérôme Sgard
(Centre d'études de prospectives et d'informations internationales)

Et en anglais où en êtes vous ?

Une conversation mondaine

Un entretien d'embauche

Dominez-vous votre anglais ou êtes-vous dominé ? Un programme d'anglais à OISE pourrait bien faire toute la différence. Franchissez le pas.

www.studyoise.com

Ou ☎ 0825 00 10 70

Ecoles à

Oxford • Bristol • Cambridge • London • Newbury • Dublin
Boston • Sydney • Heidelberg

OISE

La passion des langues.

ÉCOLE DOCTORALE "ÉCONOMIE ET GESTION" DE MONTPELLIER

Quatre filières DEA - DOCTORAT complémentaires :
 • Des cours communs • Des cours et séminaires spécialisés.

**ANALYSE ÉCONOMIQUE : MODÉLISATION ET QUANTIFICATION (UM1),
 POLITIQUES ÉCONOMIQUES : MACRODYNAMIQUE
 ET ANALYSE DES DÉCISIONS PUBLIQUES (UM1),
 ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE,
 AGRO-ALIMENTAIRE ET RURAL (UM1, ENSA-M),
 SCIENCES DE GESTION (UM2, UM1).**

Avec l'appui de tous les grands Etablissements Publics Scientifiques et Techniques du site :
 CNRS, INRA, IRD, CIRAD, CEMAGREF, Complexe international AGROPOLIS

UM1 www.sceco.univ-montp1.fr
 UM2 www.iae.univ-montp2.fr
 ENSAM www.ensam.inra.fr

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Bernard Kapp

Les grands crus, une idée marketing

La prédilection des Britanniques pour les vins de Bordeaux est le fruit d'une longue histoire. Elle remonte, en effet, au XII^e siècle, époque où Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre – qui étaient également ducs d'Aquitaine – en firent la boisson ordinaire de la cour d'Angleterre. Ces vins étaient très différents de ceux que nous connaissons aujourd'hui. Car il s'agissait de vins claires – c'est-à-dire rosés – qui étaient appréciés pour leur légèreté, leur fraîcheur et leur acidité et qui avaient pour avantage essentiel, aux dires des contemporains, de pouvoir être engloutis en grosses quantités sans trop laisser de traces le lendemain matin...

Les livraisons de « french clarets » se développèrent de façon rapide et régulière au fil des siècles. Si bien que le marché britannique devint le principal débouché, au XVI^e et au XVII^e siècles, des abondantes productions du Bordelais et, plus généralement, de tous les vignobles du bassin de la Garonne. Mais ce fructueux commerce allait faire les frais des conflits à répétition qui opposèrent les deux royaumes à partir de 1678. Dans un premier temps, les Anglais instaurèrent un tarif douanier extrêmement défavorable aux marchands français. Après une courte trêve de trois ans, de 1685 à 1688, ils reprirent les hostilités en prenant une mesure radicale : l'interdiction totale d'importer nos produits sur leur territoire. Un embargo qui dura pas moins de neuf ans. Puis s'ouvrit une longue période de près d'un siècle, entre 1697 et 1786, pendant laquelle les vins français furent frappés de droits d'entrée deux fois supérieurs à ceux de tous leurs concurrents.

Durement touchés par ces mesures discriminatoires, certains négociants s'organisèrent pour contourner les barrières douanières en créant des circuits de contrebande, notamment via l'Irlande. Ou en vendant leurs vins à des marchands espagnols afin que ces derniers les écoulaient discrètement en Grande-Bretagne sans payer les surtaxes anti-françaises. Mais il ne s'agissait là que d'expédients. Il fallut bien vite reconnaître l'ampleur des dégâts. En quelques années, les exportateurs italiens, espagnols et surtout portugais avaient su profiter de la situation pour investir le marché. Et les consommateurs anglais s'étaient peu à peu habitués aux vins bon marché de Florence, de Jerez et de Porto. Une poignée de grands propriétaires du Médoc – les Pontac, les Ségur et les d'Aulède, pour ne citer que les plus illustres familles – sut toutefois trouver une voie prometteuse pour sortir de la crise. Tirant un trait sur les productions bas de gamme, cette minorité éclairée décida de jouer la carte de la qualité et de se tailler un territoire commercial sur mesure en offrant des produits « haut de gamme » à la fraction la plus fortunée et la plus raffinée de la clientèle britannique. Ces entrepreneurs imaginatifs commencèrent par expérimenter de nouvelles pratiques culturales – en changeant de cépages, en renonçant aux engrais et en réduisant les rendements – afin d'obtenir des vins « noirs » plus forts et mieux charpentés.

Ils développèrent par ailleurs, au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, toute une série de techniques (de pressage, de contrôle de la fermentation, de soutirage et de stockage des fûts) visant à améliorer la stabilité des vins et à prolonger leur durée de conservation au-delà d'un ou deux ans. Ce qui devait les amener un peu plus tard à improviser un nouvel art plein d'avenir, celui de la bonification et du vieillissement en cave.

Mais encore fallait-il trouver les moyens de toucher et de séduire la clientèle escomptée. Les Bordelais surent également innover dans ce domaine en basant leur notoriété sur la notion jusque-là inédite de cru, laquelle implique un lien valorisant entre la qualité d'un produit et le terroir dont il est issu. Il faut en effet rappeler que l'on se contentait jusque-là de qualifier les vins par leur couleur et leur région d'origine. On vendait, par exemple, des claires de Bordeaux ou des vins noirs du Béarn, sans autres indications. Or une telle imprécision des appellations rendait impossible l'établissement d'une échelle hiérarchique des qualités – et donc d'une échelle de prix – au niveau du négoce de gros comme à celui de la vente de détail. C'est pourquoi les grands propriétaires du Médoc, soucieux d'affirmer la spécificité et la haute qualité de leurs nouvelles productions, eurent l'idée d'utiliser systématiquement les noms de leurs domaines comme marques commerciales.

De fait, les gazettes londoniennes citèrent régulièrement, à partir de 1707, les noms des châteaux Haut-Brion, Lafite, Margaux et Latour pour signaler les arrivages de vins fins en provenance de Bordeaux. Vendus à des prix extrêmement élevés par l'intermédiaire des marchands les plus réputés des quartiers huppés, ces vins acquièrent très rapidement une notoriété et un prestige considérables dans les cercles de la haute finance et du grand négoce britanniques. Mieux, les grands vins médocains devinrent un symbole du goût raffiné des élites citadines, au même titre que le champagne, par opposition aux vins de Porto, plus frustes, dont la noblesse rurale faisait grand cas...

Résultat de ce triomphe commercial : les expéditions de ces quatre premiers grands crus progressèrent, malgré les surtaxes, tout au long du XVIII^e siècle. Et leur renommée s'étendit à d'autres pays d'Europe du Nord, où ils trouvèrent de nouveaux débouchés. Juste retour des choses, la mode du Bordeaux finit même par toucher le grand monde parisien ainsi que la cour de Versailles à partir de 1750. Ce qui encouragea un nombre croissant de notables bordelais à profiter de l'aubaine en investissant dans la viticulture de haut vol. C'est ainsi que l'on vit pousser comme des champignons de nouveaux châteaux, aux alentours de Pauillac et de Margaux. Au milieu du XVIII^e siècle, moins d'un siècle après l'effondrement des exportations de vins claires, une nouvelle économie, autrement plus prospère, commençait à prendre forme.

L'administration française se classe numéro 1 en Europe pour l'utilisation d'Internet

Alors qu'Internet fait basculer des pans entiers du commerce et de la communication dans ses filets, les administrations publiques restent-elles à l'écart du mouvement ? « De plus en plus d'entreprises et de citoyens ne voient pas pourquoi ils ne pourraient pas utiliser Internet dans le cadre de leurs relations avec l'Etat, comme ils le font pour travailler, s'informer, communiquer et échanger », observe Vivienne Jupp, senior partner, et Steve Dempsey, partner chez Andersen Consulting, qui ont rendu public le 18 mai à Londres les résultats d'une enquête mondiale sur le e-government, c'est-à-dire sur l'utilisation d'Internet par les administrations publiques nationales dans le cadre de leurs relations avec les usagers.

FONCTIONNALITÉ

Les consultants locaux d'Andersen ont testé en mars 2000 dans vingt pays 157 services de base impliquant une administration nationale : payer ses impôts, déclarer sa TVA, obtenir un permis de conduire, poser sa candidature à un emploi de fonctionnaire, obtenir une pension de retraite, enregistrer son entreprise, etc. Il ne s'agissait pas d'analyser la qualité des services, mais de savoir si chacun d'eux était ou non rendu sur Internet et si la fonctionnalité de la Toile relevait de la simple information, de l'interaction, ou de la transaction (possibilité de mener toute l'opération, voire un paiement, en ligne). La combinaison de ces différents critères permet d'obtenir un total de points traçant au bout du compte une sorte de palmarès du e-government selon Andersen Consulting.

Les Etats-Unis arrivent évidemment en tête, suivis de Singapour, de l'Australie et du Canada. La surprise vient du cinquième rang français, premier pays européen, une position honorable que les consultants anglo-saxons du cabinet de

Le cabinet Andersen Consulting a testé vingt pays. Les Etats-Unis arrivent en tête. L'Hexagone s'en sort bien grâce à l'héritage du Minitel

conseil ont la gentillesse de mettre à l'actif des pratiques créées par notre Minitel. Peut-être aussi au fait que des services de base sont rendus, dans d'autres pays européens, par l'échelon local et non national, seul pris en compte dans l'étude d'Andersen Consulting.

L'analyse plus détaillée de la situation française est pleine d'enseignements. Ainsi, alors qu'aux Etats-Unis 78 % des services offrant une information sont, partiellement ou totalement, en ligne, c'est le cas de 32 % de ces services en France (37,5 % pour les informations aux entreprises, contre 78 % aux Etats-Unis). L'écart est moins important en ce qui concerne les services offrant une interaction entre l'utilisateur et l'administration : elle est possible

sur Internet dans 50 % des cas outre-Atlantique, et pour 38 % d'entre eux dans l'Hexagone (respectivement 64 % et 27 % pour les services aux entreprises). L'écart disparaît lorsqu'il s'agit de transaction complète : celle-ci est possible dans 9 % des cas aux Etats-Unis et dans 8,6 % en France ; dans le cas des services aux entreprises, elle est possible dans 18 % des cas (comme au Canada), contre ...14 % aux Etats-Unis !

L'étude ne se veut cependant pas scientifique, la notion même de « services de base » pouvant varier d'un pays à l'autre. Mais elle permet de dresser un tableau assez fidèle de la pratique d'Internet par les gouvernements. La fonction d'information domine nettement : 40 % à 80 %, selon les pays, des services d'information sont en ligne, alors que la fourchette est de 25 % à 50 % pour la fonction d'interaction, et de 8 % à 18 % pour la fonction de transaction.

Beaucoup reste donc à faire pour que, selon les termes de Vivienne Jupp, les administrations gouvernementales et leurs usagers tirent tout le bénéfice de l'outil Internet, en termes d'efficacité des services comme de réduction des coûts. Mais l'intensification de l'usage d'Internet risque d'engendrer, dans

un premier temps, une augmentation de ces coûts. Les investissements sont en effet lourds, et la prise en compte des inégalités d'accès et d'usage du réseau, obligatoire pour des services universels, maintiendra le coût des vecteurs traditionnels (comptoir, courrier ou téléphone) à leurs niveaux actuels.

Le scénario plutôt optimiste retenu par Andersen Consulting, qui entend il est vrai être le « conseil » des Etats dans cette mutation, est celui de la mise en place d'un vecteur supplémentaire qui drainera de plus en plus de tâches (dont « 80 % consiste, selon Steve Dempsey, à traiter des formulaires et du courrier ») et d'usagers au fur et à mesure de la montée des taux d'équipements, dégageant ainsi des moyens affectés à la prise en charge des cas plus complexes se présentant aux guichets.

Toutefois, reconnaissent les consultants d'Andersen Consulting, le passage au « e-government » n'ira pas sans impulsion stratégique venant du sommet de l'Etat. Plutôt qu'une simple transposition du service sur le nouvel outil, qui aboutit à ce que chaque administration tienne à « ouvrir son site » (tendance observée en France), les initiatives les plus intéressantes tendent vers l'intégration de tous les services dans un « portail administratif » au sein duquel l'utilisateur navigue en fonction de ses besoins. Un des exemples les plus aboutis semble être celui du site de la ville-Etat de Singapour (www.ecitizen.gov.sg), dont la page d'accueil propose, en cliquant le long du « voyage de la vie » sur de jolies icônes au graphisme naïf, d'enregistrer une naissance, de s'inscrire à l'école, de chercher un emploi, de gérer sa carrière, d'émigrer à l'étranger, de recruter ses collaborateurs et enfin... de prendre sa retraite.

Antoine Reverchon

Une domination anglo-saxonne

Classement selon l'importance du recours à Internet pour les relations entre l'administration et les usagers

	RANG		RANG
ÉTATS-UNIS	1	ALLEMAGNE	11
SINGAPOUR	2	PAYS-BAS	12
AUSTRALIE	3	AFRIQUE DU SUD	13
CANADA	4	ITALIE	14
FRANCE	5	JAPON	15
ROYAUME-UNI	6	IRLANDE	16
HONGKONG	7	MEXIQUE	17
NOUVELLE-ZÉLANDE	8	BELGIQUE	18
NORVÈGE	9	MALAISIE	19
ESPAGNE	10	BRÉSIL	20

Source : Andersen Consulting 2000

Au Brésil, Curitiba incarne le développement durable

CURITIBA

De notre envoyé spécial

Deux prix décrochés à l'Expo 90 d'Osaka pour ses aménagements floraux et ses rues piétonnières ; un autre remporté quelques mois plus tard, dans le cadre du Programme des Nations unies pour l'environnement, pour le recyclage des ordures ménagères ; un système de transports en commun cité en exemple par le prestigieux Worldwatch Institute américain ; les félicitations de l'Unesco, l'an dernier, pour sa politique de santé publique... Voilà dix ans que Curitiba, la capitale de l'Etat du Parana, dans le Sud brésilien industrialisé, collectionne les distinctions internationales.

A l'avant-garde du développement durable célébré lors du Sommet de la Terre, en 1992 à Rio de Janeiro, cette métropole d'un million et demi d'habitants, jadis étape des « tropeiros » qui conduisaient les troupeaux de bétail des pampas du Rio Grande do Sul jusqu'à Sao Paulo, est aujourd'hui le chantier permanent d'un urbanisme à visage humain, dont Jaime Lerner, ancien maire et actuel gouverneur du Parana, demeure le « grand architecte ».

Favori dans la course à sa propre succession aux élections municipales d'octobre, Cassio Taniguchi, nissei (descendant d'immigrants japonais) né il y a cinquante-huit ans dans l'Etat de Sao Paulo, dirige la municipalité, depuis le 1^{er} janvier 1997, selon les préceptes administratifs qu'il a contribué à implanter

La capitale de l'Etat du Parana montre l'exemple en matière de transports en commun et de tri des déchets ménagers

du temps où il présidait la Compagnie d'urbanisation de Curitiba, durant la première gestion Lerner (1972-1975). « L'homme est la mesure de toutes les choses, à savoir que toutes les actions doivent être prioritairement orientées en fonction de son bénéfice. C'est ce principe de la philosophie grecque, explique-t-il, qui détermine notre politique. »

Ingénieur diplômé de l'Institut de technologie aéronautique (ITA) de Sao José dos Campos (Etat de Sao Paulo), il s'est très tôt spécialisé dans l'organisation des transports en commun. Après avoir collaboré en tant que consultant à l'amélioration du trafic automobile dans une dizaine de villes brésiliennes (dont Rio de Janeiro) et à San Juan de Porto Rico, c'est à Curitiba qu'il a pu mettre en œuvre ses projets pionniers.

« 70 % de la population représentant toutes les classes sociales utilisent les transports en commun auxquels ont recours quotidiennement deux millions d'usagers. » La ville, étalée sur 430 kilomètres carrés, a dû apprendre à se passer du métro, trop coûteux. Ses dirigeants ont

opté pour l'adaptation en surface des commodités souterraines : les bus, appartenant à des compagnies privées sous contrat de sous-traitance, disposent de 70 kilomètres de couloirs réservés. D'autre part, des stations en tubes de verre jalonnent, avec des correspondances, les grands axes parcourus par des *ligeirinhos* (littéralement des « petits légers »), des véhicules articulés pouvant transporter 270 passagers. Pour faire face à la demande croissante, M. Taniguchi envisage la mise en circulation de « chenilles » capables d'accueillir de 600 à 900 voyageurs.

LE CHANGE VERT

Autre fierté de la municipalité, le triage des ordures ménagères, entré dans les mœurs des trois quarts des foyers, serait devenu, à en croire son édile, « un réflexe aussi ordinaire que celui d'accrocher sa ceinture de sécurité au volant d'une voiture ». Dictée par la saturation des décharges publiques, la priorité donnée il y a plus de dix ans au casse-tête de la voirie a porté ses fruits en conciliant campagnes d'information et incitations matérielles : grâce au « change vert », un millier de *catadores* (ramasseurs) échangent leur récolte de débris recyclables (verre, cannettes en aluminium et papier) contre des produits maraîchers achetés au rabais par la mairie à la clôture des marchés de gros. Chaque mois, 120 tonnes de fruits et légumes sont ainsi troqués contre 400 tonnes de matériaux di-

vers, qui sont ensuite triés et emballés dans une usine municipale, puis revendus à des industriels de Sao Paulo. Actuellement, quelque 200 communes du Parana s'efforcent de suivre l'exemple.

Dotée d'une efficace légion d'éboueurs (salariés et *catadores*), la capitale brésilienne de l'écologie, modèle de propreté en Amérique latine, s'enorgueillit aussi de ses vingt-six parcs publics et de ses 55 mètres carrés d'espaces verts par habitant (la surface arborisée recommandée par les Nations unies est de 16 mètres carrés par habitant).

Cependant, Curitiba ne saurait échapper totalement à son environnement national, celui d'un pays socialement caractérisé par de profondes inégalités. Quelque 100 000 habitants de la ville survivent, selon le maire, « dans des conditions inadéquates », dans des zones inondables squattées par les sinistrés de l'exode rural. Destinée aux quartiers pauvres de la périphérie, la « grande ligne de l'emploi » figure au nombre des innovations les plus notables de l'administration Taniguchi. Parallèlement aux chantiers d'urbanisation, notamment l'asphaltage des rues, ce projet, qui a déjà absorbé 25 millions de dollars (27 millions d'euros), privilégie la formation professionnelle par le biais de centres d'apprentissage gratuits et l'enseignement de la gestion d'entreprise aux petits patrons accoutumés au « bricolage » précaire.

Jean-Jacques Sévilla

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

18.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde.

C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

CAAE/MBA

Le DESS 2^{ème} compétence recherché par les entreprises

Tél. : 01 44 25 28 01/02

Un avantage décisif

www.iae-paris.com - Minitel 3616 IAE (1,29 F/mn)

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

• Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.

• Un corps professoral de notoriété internationale.

• Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 8 juin 2000 à 18h30 dans nos locaux

Contact : Secrétaire du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92

Website : http://www.sciences-po.fr - E-Mail : mba@sciences-po.fr

L'économie solidaire : un enjeu de société

par les membres de l'Inter-réseaux de l'économie solidaire (IRES)

Au moment où l'économie solidaire fait brusquement irruption sur la scène médiatique à travers la création d'un secrétariat d'Etat, la question de son contenu se pose évidemment. La réalité de l'économie solidaire aujourd'hui, c'est avant tout une pluralité de citoyens impliqués dans des actions économiques. C'est aussi une logique de projets : des locaux qui s'organisent pour maintenir ou réhabiliter l'habitat de leurs cités, animer des territoires à fort risque de désertification, refaire vivre le petit commerce (régies de quartier, restaurants d'insertion...) en partenariat avec des organismes HLM et des collectivités locales, des jeunes qui décident de monter et de faire vivre des lieux artistiques (studios de répétition, cafés musique...), des chômeurs qui se mobilisent pour faire valoir leurs droits et créer ensemble des emplois, des salariés qui se regroupent pour sauver leurs entreprises et faire vivre des tissus locaux de PME, des familles qui collaborent avec des aides à domicile pour permettre à un parent âgé de continuer à vivre chez soi malgré une perte d'autonomie, des parents qui s'organisent pour créer et gérer avec des professionnels des lieux de garde d'enfants qui font défaut dans leur quartier, des habitants de zones rurales qui veulent faire revivre leur territoire en mettant en place des unités d'activités multiservices, des consommateurs, soucieux de la qualité et des conditions sociales et écologiques de production des produits qu'ils achètent, qui créent des filières et labels commerciaux appropriés (commerce équitable et magasins biologiques...), des épargnants qui mutualisent une partie de leurs ressources en vue de l'orienter vers des activités socialement utiles et de financer des projets de chômeurs ou de petits entrepreneurs qui n'ont pas accès aux crédits bancaires classiques (épargne et crédit solidaires).

L'économie solidaire s'appuie aussi sur des démarches collectives, participatives, ancrées sur un territoire, pour prendre en charge des questions non résolues par le marché ou l'Etat. Il s'agit de promouvoir d'autres ma-

nières de créer et de distribuer des richesses qui ne relèvent ni d'une logique commerciale ni d'une logique administrative. En France, comme en Europe ou dans d'autres continents, le projet d'économie solidaire formulé dès le XIX^e siècle, puis progressivement oublié, a été réactualisé par divers courants complémentaires qui ont agi en faveur de nouveaux rapports au travail, aux services et au développement. Dès les années 1970, la critique du travail parcellisé et la montée d'aspirations à l'autonomie ont engendré de nombreuses revendications convergeant autour de l'idée de travailler autrement. Ces actions, soucieuses de la qualité de la vie et du travail, ont logiquement rencontré celles qui plaident pour un développement durable. L'économie solidaire ne s'est pas contentée d'une critique des dégâts du progrès, elle a aussi participé à l'émergence de nouvelles formes de développement local, plus respectueuses de l'environnement et plus soucieuses d'un usage raisonné des ressources du territoire. Ces dernières années, l'économie solidaire a aussi croisé la question de l'exclusion. Une seconde vague d'initiatives en est issue, plus centrée sur la création d'emplois pour des personnes qui

en étaient dépourvues. Mais l'approche est restée originale, elle ne considère pas ces publics en difficulté comme des « bénéficiaires » de politiques publiques mais comme les acteurs de leur propre devenir. D'où l'accent mis sur l'auto-organisation, la recherche d'emplois stables, la « mutualisation » des expériences et l'accès à des financements solidaires et pérennes, l'interaction des initiatives avec leur environnement. Toutes ces actions collectives ont pour trait commun le combat en faveur d'un droit à l'initiative pour tous.

Ces tentatives pourraient toutefois apparaître comme dérisoires au regard de la globalisation de l'économie si elles ne s'articulaient avec d'autres qui, sur la planète, œuvrent pour une autre mondialisation. Bien avant Seattle qui a symbolisé la prise de parole d'une société civile internationale, dès 1997, des représentants du Nord et du Sud venus de trente pays s'étaient rencontrés à Lima pour

reconnaître « vivre sous un modèle hégémonique de développement qui, au Sud comme au Nord, produit destruction, pauvreté, exclusion sociale et politique, chômage, etc. Ce modèle ne reconnaît pas comme légitimes les activités indispensables à la vie en société et menace l'avenir de la planète » et affirmer leur engagement « dans un processus de construction d'une économie solidaire qui remet en question la conception selon laquelle les besoins humains pourraient être satisfaits par le seul marché et ses prétendues lois naturelles ». Le commerce équitable constitue à cet égard un exemple révélateur. Il vise à améliorer le sort des producteurs du Sud en créant des débouchés pour leurs produits auprès des consommateurs du Nord, tout en sensibilisant l'opinion publique et les responsables politiques aux injustices des règles du commerce international. Certes le chemin est encore long mais l'objectif est clair : contribuer à la prise de conscience de la nécessité d'une régulation du marché international.

Au total, l'économie solidaire n'a rien d'une solution magique. Sa perspective politique pourrait être, plus modestement, de contribuer à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Les acteurs qui participent, jusqu'à présent, à sa construction sur le terrain se trouvent en butte à de nombreuses rigidités ; ils attendent de l'espace pour les projets et des conditions facilitées pour leur épanouissement. Les mouvements de l'économie solidaire, rassemblés en particulier au sein de l'Inter-réseaux de l'économie solidaire (IRES), souhaitent ainsi débattre d'une autre relation entre société civile et Etat, qui soit en mesure de consolider une économie plurielle... Pour que l'économie de demain se recentre sur l'homme, il importe en effet qu'elle admette plusieurs composantes et qu'elle permette de répondre à des demandes sociales insatisfaites ou mal satisfaites en articulant services marchands, action collective de citoyens et intervention publique. Ce nouveau croisement entre des ressources et des registres d'action trop longtemps séparés est décisif pour notre avenir.

Inter-réseaux de l'économie solidaire (IRES) : ADEL, ADSP, Artisans du monde, Biocoop, CCSC, Civilités, CNLRQ, Crida, Economie et humanisme, Fonda Rhône-Alpes, Giapp, MB2, MDS, MRJC, Opale, Peuples solidaires, Progrès Réseau de la citoyenneté sociale, Terre des hommes France. Membres associés : CCFD, Frères des hommes.

LIVRES

par Laurence Caramel

Le pire est pour demain

« LE RAPPORT LUGANO », de Susan George, éd. Fayard, 362 pages, 120 F, 18,29 €

Imaginez quelques banquiers, hommes d'affaires, gouvernants réunis en secret dans une petite ville suisse (Lugano) pour commanditer auprès d'experts un travail dont l'objet sera, après avoir dressé un diagnostic du capitalisme mondial, d'identifier les mesures indispensables pour en assurer la pérennité. Ce travail donnera lieu au « rapport Lugano ». Cet essai, cette fiction - on ne sait en réalité jamais où est la frontière - commence comme un polar revu et corrigé par d'effreux suppôts du marché prêts à tout pour garder pouvoir et argent. Susan George n'a pas beaucoup de sympathie pour le libéralisme, du moins dans sa forme actuelle, dominante, incontrôlée et génératrice d'inégalités croissantes. Elle a donc imaginé de se mettre dans la peau de « ses ennemis » pour montrer que cette logique conduit au chaos.

Etait-ce vraiment une bonne idée ? On en doute. « Ce n'est ni un travail de science-fiction ni une fiction tout court », met en garde l'auteur à la fin de l'ouvrage, devançant les critiques et invitant le lecteur sceptique à lui faire part de ses doutes pour qu'elle puisse, prouvée à l'appui, lui fournir « la ou les bonnes références dans les boîtes d'archives de sa documentation dûment classée ». Mais il est, si on peut dire, trop tard, car cette ambiguïté constante de la fiction et de l'essai tue toute la conviction que l'auteur croyait trouver dans la force de ces scénarios apocalyptiques. L'humanité ne s'expédie pas si facilement, sauf précisément à faire de la science-fiction.

C'est dommage car elle pose de bonnes questions : Jusqu'où la frénésie de croissance peut-elle aller sans se préoccuper des destructions irréversibles qu'elle fait subir à l'environnement ? Jusqu'où le creusement des inégalités entre pays riches et pays pauvres, mais aussi à l'intérieur des sociétés industrialisées, est-il supportable ? Comment pourrait coexister la classe « express », c'est-à-dire une élite internationale, formée et mobile, bref les « gagnants » de la mondialisation, et la classe « tortillard », c'est-à-dire les perdants, toujours plus nombreux ? Jusqu'où encore la libéralisation des marchés financiers peut-elle se développer sans faire courir un risque d'accident majeur à l'économie mondiale ? Mais elle consacre peu de place à les traiter, car elle ne croit pas que le capitalisme soit réformable, trop obsédé par son appétit de profits qui le conduit à n'envisager que le court terme.

Le compte à rebours de cette autodestruction est donc enclenché. L'explosion finale est aussi sûre qu'il est impossible d'inverser la croissance démographique. A moins que, pour sauver le système actuel de ses contradictions, et c'est la solution imaginée par Susan George, les maîtres du monde n'acceptent de faire une « saignée » sans précédent dans la population du globe, qui compte aujourd'hui 6 milliards d'hommes, et selon les experts de l'ONU sera de 8 milliards dans vingt ans. Beaucoup trop, nous dit Susan George. Pour que le monde soit encore le monde dans vingt ans, il faut ramener la population à 4 milliards et elle consacre 150 pages à ces fléaux susceptibles de servir cet audacieux projet. Entre-temps, bien sûr, les multinationales seront sorties de l'ombre et les intérêts privés, qui auront pris le pouvoir, seront à la tête d'un « exécutif mondial » né de la plus grande fusion-acquisition des institutions internationales.

PARUTIONS

● LE ROYAUME-UNI DE TONY BLAIR,

revue « Pouvoirs »

Une dizaine d'experts universitaires français et britanniques se sont penchés sur le « nouveau travailisme » de Tony Blair. La question posée est de savoir, comme l'explique Jack Hayward, l'un des instigateurs de cet ouvrage, « dans quelle mesure la Grande-Bretagne constitue aujourd'hui un modèle pour l'Europe, ou une exception culturelle ». Comment s'organisent les relations sociales ? Quelle place est dévolue à l'Etat ?, etc. Les articles permettent de disposer d'une vue d'ensemble sur ce qui se passe outre-Manche, et combattent bien des a priori français. **M.-B. B.**

● TECHNOMORDUS-TECHNOEXCLUS ?, VIVRE ET TRAVAILLER À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

d'Yves Lasfargue

Ce livre présente les conséquences de l'avènement de la société de l'information dans le domaine technique, mais aussi économique, politique, social... L'auteur propose sur ce terrain de mesurer « l'ergostress », c'est-à-dire « la combinaison fatigue physique + fatigue morale + stress + plaisir ». (Editions d'organisation-Les Echos Editions, 448 p., 155 F, 23,6 euros) **D.U.**

Des experts déplorent l'absence d'une vraie réforme du système monétaire international

SIENNE

de notre envoyée spéciale

Le constat fait à Sienna par quelques-uns des meilleurs spécialistes des questions financières internationales n'est pas rassurant. Résumé en quelques mots, il revient à admettre que l'architecture monétaire internationale ne serait aujourd'hui pas plus qu'hier suffisamment robuste pour affronter une grave crise financière. « Le système financier reste inadapté pour relever les défis qui se posent à une économie globalisée où les capitaux circulent en toute liberté », a reconnu l'économiste Alessandro Vercelli de la banque Monte dei Paschi di Sienna qui a accueilli, les 23 et 24 mai, le colloque international organisé avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le Centre d'économie et de finances internationales (CEFI) sur le thème de la « Reconstruction du système financier international ».

Pourtant ce n'est pas faute de disposer d'une littérature académique abondante sur le sujet. S'ils restent lacunaires sur certains aspects, les travaux menés, d'abord aux Etats-Unis qu'en Europe, suggèrent une série de mesures concrètes pour améliorer la prévention des crises. André Cartapanis, directeur du CEFI, note ainsi que depuis la crise mexicaine en 1995 « on assiste à une véritable inflation d'analyses théoriques ou empiriques qui s'attachent à réexaminer les ressorts de la finance internationale sous différents volets : prévisions des crises de change, mécanismes de contagion, responsabilité d'un éventuel prêteur en dernier ressort... ».

Certaines idées qui, semblaient jusqu' alors définitivement acquises, sont à nouveau remises en cause comme, par exemple, la nécessité d'une libéralisation totale et rapide des flux de capitaux. Benjamin Cohen, professeur à l'université californienne de Santa Barbara souligne la conversion qui s'est opérée dans la communauté uni-

Colloque. Les « bienfaits de la libéralisation » font aujourd'hui l'objet d'opinions plus nuancées

versitaire depuis la crise asiatique. Paul Krugman, professeur au MIT, a été un des premiers, au lendemain de la crise thaïlandaise, à mener campagne pour briser le dogmatisme de la communauté internationale sur le sujet. Mais M. Benjamin voit dans l'évolution de Jagdish Bhagwati, considéré comme un pur « orthodoxe » de la pensée libérale, un signe beaucoup plus évident du retournement de la pensée dominante, du « main stream » académique.

Une question reste néanmoins en suspens : pourquoi les gouvernements hésitent-ils à réintroduire le contrôle des capitaux, si, comme le laissent supposer les cas du Chili ou de la Malaisie, de telles mesures peuvent permettre d'assurer une meilleure stabilité financière, voire d'échapper au phénomène de contagion des crises ? En réponse à cette interrogation, qui fut le titre de l'intervention de Benjamin Cohen à Sienna, l'auteur avance au premier plan des arguments politiques. Au-delà de la difficulté des gouvernements à admettre que les croyances sur lesquelles ils ont fondé toutes leurs décisions au cours de la dernière décennie sont peut-être aujourd'hui dépassées, une telle décision suppose d'affronter l'hostilité des milieux d'affaires qui se montrent farouchement opposés à toute remise en cause de la libéralisation.

Dans les pays émergents, les plus vulnérables aux crises, l'économiste américain estime que le « coût politique » pour se démarquer des pays industrialisés est jugé trop élevé pour franchir le pas. Si le

Fonds monétaire international n'a pas encore révisé radicalement sa doctrine, il est indéniable qu'il a assoupli sa position, en admettant qu'au cas par cas il peut être souhaitable d'opter pour une libéralisation progressive. Ce qu'a confirmé, Mark Allen, un des représentants du FMI, présent en Italie.

Mais, d'une façon générale, les politiques ont, à l'évidence, du mal à entendre les messages des économistes qui ne se sont pas privés de condamner le manque de volonté des gouvernements. Et, plus encore, la mainmise du Trésor américain sur les négociations internationales. L'attitude des Européens n'est pas regardée avec plus d'indulgence. Faute d'avoir pu s'entendre sur un projet, ils ont peu d'influence sur les débats.

PAYER LA FACTURE

Ce statu quo politique ne permet pas d'apporter de réponse à un problème jugé crucial par les économistes : comment associer les investisseurs privés à la gestion des crises et éviter qu'ils n'aient le sentiment qu'il y aura toujours quelqu'un pour payer la facture derrière eux, le fameux « *preteur de service* » : FMI, Trésor américain ou banques centrales, « *preteur en dernier ressort* » de la théorie économique. « Le Trésor américain est sous la pression des lobbies bancaires qui sont de moins en moins disposés à entrer dans une stratégie globale de prévention et de résolution des crises », a expliqué un représentant du ministère français de l'économie.

Ce débat est donc pour l'heure politiquement gelé. Il a pourtant fait l'objet de vives discussions à Sienna. Plusieurs économistes contestent par exemple au FMI son rôle de prêteur en dernier ressort. Christian de Boissieu, de l'université de Paris, et Michel Aglietta, du Centre d'études, de prospectives et d'informations internationales (Cepii), estiment qu'il n'est pas capable de gérer toutes les crises et qu'il faudrait le cantonner aux situations

« classiques » de crise provoquée par un Etat faisant défaut sur sa dette. En revanche, dans les cas de crises touchant les marchés financiers et des acteurs privés, de type thaïlandaise ou coréenne, les banques centrales sont, selon eux, mieux armées, notamment parce qu'elles disposent d'un droit de tirage monétaire que le FMI n'a pas. Ce qui leur offre une capacité de riposte, au moment des crises, beaucoup plus rapide que celle du FMI. Ils suggèrent donc la création d'un réseau de grandes banques centrales.

Michel Aglietta pose aussi, à travers cette répartition des rôles, la question de la légitimité du FMI dont le processus de décisions, fondé sur les quotas, n'a pas intégré l'arrivée des pays émergents sur la scène économique mondiale. La création du G-20, qui réunit à côté des pays industrialisés quelques pays en développement, n'est pas suffisante pour établir les bases d'une véritable « *gouvernance mondiale* » seule à même, selon lui, de pouvoir gérer les problèmes que génère une économie globalisée. Il suggère de « réviser les quotas pour refléter la montée en puissance des pays hors de l'OCDE et de créer un conseil politique, sorte d'exécutif qui aurait les pleins pouvoirs pour remplir le mandat du Fonds ». Ces propositions sur la gouvernance mondiale sont passées au second plan dans les discussions internationales où il est désormais avant tout question de consolider le système existant, en l'aménageant sans trop heurter les milieux financiers. Cette évolution est inquiétante, pour Patrick Artus, directeur des études de la CDC, qui déplore par ailleurs que les institutions monétaires internationales n'aient engagé aucune réflexion pour essayer d'imaginer à quoi ressemblerait la prochaine crise systémique. Qui, par définition, ne ressemblera pas à la précédente.

Laurence Caramel

CENTRE EUROPÉEN DE MANAGEMENT HÔTELIER INTERNATIONAL



CMH

EUROPEAN CENTER OF INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT

BTS, DEUG, DUT, Licence, Maîtrise, et diplômes étrangers équivalents

Accédez aux carrières du management hôtelier international et de l'industrie des services

Une double formation bilingue Français/Anglais conduisant aux titres les plus prestigieux, en partenariat avec les plus grandes chaînes hôtelières et sociétés de service pour stages, missions professionnelles et emplois internationaux.

Bachelor of Science

- in International Hotel Management
- in Tourism Industry
- in Restaurant Business
- in E-Commerce **NEW**



Executive Master

- in International Hospitality Management
- in Tourism Industry
- in Wine Industry
- in E-Commerce **NEW**



en association avec le CMI Centre de Management International - Genève

Contact : Uéronique sournies ☎ 01 45 26 59 28

52, rue St-Lazare 75009 Paris - Fax : 01 45 26 59 29
E-Mail : www.cmh-school.com ets d'enseignement supérieur privé international

Les derniers sursitaires du service national ne veulent pas rejoindre les casernes. A l'appel du collectif Sans nous, ils ont encore manifesté ce

week-end. Face à ce mouvement, Lionel Jospin a demandé au ministère de l'emploi de chiffrer les conséquences d'un arrêt anticipé de la conscription sur l'emploi des jeunes. Une nouvelle requête qui s'ajoute aux projections déjà réalisées sur l'« effet-chômage » de la suppression du service militaire. Heureusement, la reprise est là

La reprise minimise « l'effet-chômage » de la suppression du service national

Une manifestation, le week-end dernier, après celle du 13 mai qui avait réuni plus d'un millier de jeunes entre le Champ-de-Mars et Montparnasse à Paris. A l'appel du collectif Sans nous, ils se mobilisent dans la rue et sur Internet pour échapper au service militaire. Leur mot d'ordre - « *Nous ne serons pas les derniers des cons* » - est explicite : officiellement, la conscription doit disparaître le 1^{er} janvier 2003, avec la mise en place de l'armée de métier. D'ici là, la loi du 28 octobre 1997 a prévu un contingent d'appelés (ceux nés avant le 1^{er} janvier 1979), soit environ 300 000 jeunes - des sursitaires qui ont obtenu report après report - susceptibles de revêtir l'uniforme pendant dix mois.

OREILLE ATTENTIVE

Cette mobilisation, qui n'est pas militante, agace les objecteurs de conscience. Les manifestants refusent, en réalité, d'« être les ultimes victimes d'un système qui va compromettre leurs projets professionnels et familiaux ».

Le mouvement a visiblement trouvé une oreille attentive auprès de Lionel Jospin, qui a demandé aux services de Martine Aubry d'évaluer, en termes de conséquences sur les chiffres de l'emploi, ce que coûterait la suspension immédiate - ou en tout cas plus rapide - du service militaire. Une demande discrète sur laquelle le ministère de l'emploi est en train de plancher. Le sujet est délicat. Pas en termes de cohabitation puisque Jacques Chirac avait déclaré dès 1996 que la France « n'avait plus besoin d'appelés, de gens faisant leur service militaire ». Le premier ministre doit plutôt prendre en compte les besoins du ministère de

la défense, qui verrait peut-être d'un mauvais œil qu'on lui enlève prématurément les bras sur lesquels il compte encore pendant deux ans pour ses importants besoins en main-d'œuvre.

Reste l'effet emploi. Le gouvernement ne tient sûrement pas à ternir sa plus belle réussite : la diminution du chômage, et surtout celui des jeunes. Le nombre des moins de vingt-cinq ans inscrits à l'ANPE a baissé de 30 % depuis 1997 et passera dans les mois à venir sous le seuil des 400 000. Si les projections ne sont pas encore disponibles pour les « Sans nous », en revanche les services statistiques de la Rue de Grenelle ont déjà évalué les conséquences de la loi de 1997.

La suppression du service national grossit mécaniquement chaque année les troupes de jeunes qui se présentent sur le marché du travail. Ainsi, en 1998, 5,7 % des hommes âgés de dix-neuf à vingt-six ans étaient sous les drapeaux. En 1999, ils n'étaient plus que 3,5 % (le stock des sursitaires diminuant au fur et à mesure). Comment s'est réparti le différentiel de 2,2 % ? « *Entre emploi et chômage* », conclut l'enquête du ministère de l'emploi (*Premières Synthèses*, Mai 2000). « *La hausse du chômage des hommes de dix-neuf à vingt-six ans a cependant été limitée (+ 0,7 point) grâce à un contexte de reprise et de politiques de l'emploi favorables aux jeunes qui a permis une progression du taux d'emploi de cette population de 1,5 point* », estime l'étude. En clair, chez Martine Aubry, on respire : la suppression du service national se produit dans un cycle conjoncturel excessivement favorable : « *Les conséquences sont mineures aujourd'hui par rapport à ce qu'elles auraient été il y a cinq ans* », explique-t-on à la direction de l'animation de la recherche

des études et des statistiques (Dares), qui dépend du ministère de l'emploi et de la solidarité. Mieux, on va même jusqu'à se féliciter de la situation bénéfique créée par la suppression du service national : « *Elle a permis aux entreprises de disposer de davantage de jeunes sur le marché du travail, alors qu'elles s'inquiétaient des risques de pénurie de candidats...* »

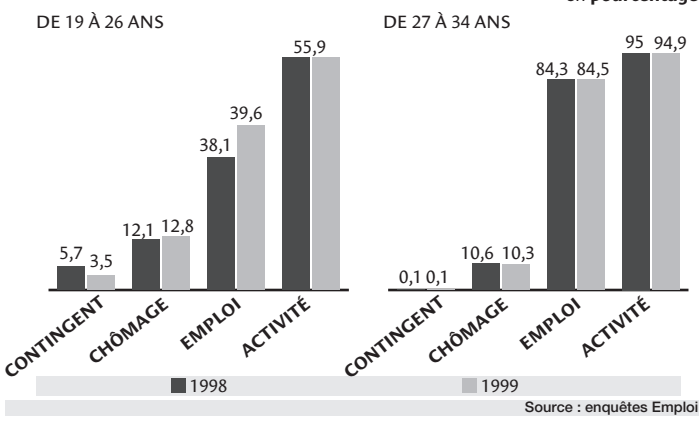
Lionel Jospin peut donc rester

serein. Même si l'on avance que les jeunes appelés n'ont pas forcément des niveaux de qualification susceptibles d'intéresser les entreprises. Car si les diplômés sont les premiers à bénéficier de la reprise - d'ailleurs le pourcentage d'entre eux appelé à faire leur service national est passé entre 1997 à 2000 de 39 % à 19 % - ils ne sont pas les seuls, souligne-t-on chez Martine Aubry. Les

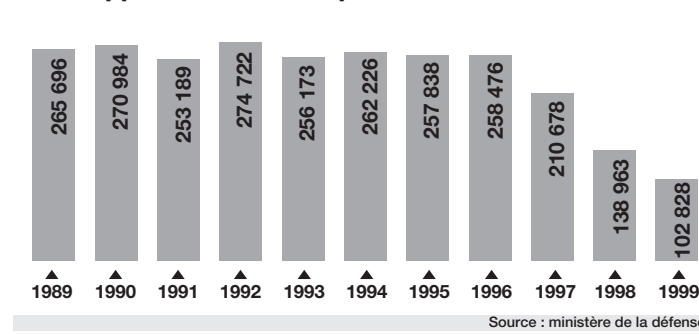
jeunes ayant un bagage industriel (CAP, BEP, etc.) s'en sortent aussi beaucoup mieux. Restent les pas qualifiés du tout (en 1998, plus de 30 000 appelés avaient le niveau BEPC et moins) qui traditionnellement constituent le noyau dur des demandeurs d'emploi. « *Nous avons pour cette catégorie de jeunes le relais des emplois-jeunes* », argumente-t-on Rue de Grenelle.

Une hausse du chômage des jeunes hommes en perspective

Part du contingent, de l'emploi et du chômage dans la population masculine en pourcentage



Les appelés sous les drapeaux



PARCOURS D'INSERTION

Et si cela ne suffisait pas, reste un dispositif spécial : le programme Trace, l'une des mesures de la loi de lutte contre les exclusions, et dont l'objectif est de donner à chaque jeune en grande difficulté de seize à vingt-cinq ans une chance de rebondir via un parcours d'insertion personnalisé de dix-huit mois. C'est en tout cas l'objectif affiché... Mais, à en croire le rapport de la mission d'information parlementaire, les résultats sont à ce jour peu satisfaisants : après leur entrée dans Trace, 40 % des jeunes sont en recherche d'emploi accompagnée et seulement 27 % en situation d'emploi (dont 40 % en contrat emploi-solidarité).

Là encore, rien ne semble atteindre le bel optimisme gouvernemental. A la Dares, on abat ainsi une dernière carte : certes la suppression du service national va mettre davantage de jeunes sur le marché du travail, mais l'armée... va être obligée de recruter pour remplacer une partie des appelés qui effectuaient des tâches indispensables. « *A elle de se montrer suffisamment attractive pour que les jeunes répondent à ses annonces...* »

Marie-Béatrice Baudet

Un « organisme » de formation pour les moins qualifiés

Il suffit de lire les statistiques de la direction centrale du service national pour comprendre que l'armée remplissait depuis des années un rôle non négligeable dans la formation des jeunes non qualifiés. « *Des chiffres qu'on n'aimait pas trop donner, y explique-t-on, car cela pouvait nous valoir les remontrances de certains organismes du privé qui auraient bien aimé récupérer le marché...* » A commencer par les auto-écoles. Avant l'annonce de la suppression du service national, chaque année 250 000 jeunes appelés (ce chiffre variait à la marge) se présentaient sous les drapeaux. Et, chaque année, l'armée délivrait 120 000 permis par an de chauffeurs d'engins, de poids lourds et de véhicules légers. D'où l'ire des professionnels du volant.

Il faut aussi tableter sur les formations de magasinier, aide-comptable, cariste, agent de sécurité, etc., pour lesquelles l'armée délivrait à la fin du service « un certificat de pratique professionnelle » reconnu par un certain nombre de corps de métiers. Et sur le fait que les jeunes ayant déjà un diplôme (CAP, BEP, BTS) pouvaient servir dans leur spécialité (maçon, plombier, coiffeur, électricien etc.), si cette qualification avait été identifiée lors de l'incorporation. Pour les jeunes en très grande difficulté, revêtir l'uniforme permettait aussi d'essayer d'apprendre (ou de réapprendre) à lire et à écrire : « *en moyenne, nous avions 45 000 jeunes qui suivaient des séances d'alphabétisation chaque année* », indique le ministère de la défense. L'armée permettait aussi de recenser l'illet-

trisme des jeunes appelés réformés. « *A la fin de la journée de tests, nous leur indiquions qu'ils pouvaient, s'ils le souhaitaient, être dirigés vers la délégation à l'insertion des jeunes.* »

Ce rôle se comprend bien à la lumière du tableau sociologique d'une cohorte de jeunes appelés. Les chiffres des années 1999, 2000, 2001 et 2002 devant être considérés comme particuliers puisque ceux qui doivent encore se présenter sous les drapeaux sont essentiellement des sursitaires : or 88 % le sont pour « *des poursuites d'études* » et 22 % pour « *des reports pour emploi* ». « *Nous sommes donc face à une population de bac + 2, au minimum.* »

Ce n'est évidemment pas le lot commun. L'armée classe ses jeunes appelés en neuf catégories, qui vont de « l'illettrisme » au « doctorat et agrégation ». En 1995 : 0,1 % des 257 838 appelés étaient illettrés ; 1,8 % avaient le niveau cinquième des collèges ; 11,5 % le niveau quatrième/cinquième ; 21,3 % celui du BEPC ; 10,8 % avaient suivi une terminale ; 28,8 % avaient le bac ; 13,1 % un bac + 2 ; 10,1 % une licence ou un diplôme d'ingénieur ; et 2,5 % un doctorat ou une agrégation.

Ces « investissements » de formation étaient évidemment payés de retour. Car, maintenant que les appelés vont lui faire défaut, l'armée va être obligée de recruter des jeunes, et cela va lui coûter plus cher. Un appelé gagne 537 francs mensuels et coûte, selon un rapport parlementaire rédigé en 1996, 70 000 francs à la collectivité nationale (en incluant les frais d'hébergement, de nourriture, de santé, de structures, etc.). Une somme inférieure à celle qu'elle devra verser pour recruter des jeunes professionnels, qu'il lui faudra payer au minimum au smic, mais sûrement plus si elle veut réussir à les attirer.

M.-B. B

Attribution du Prix du meilleur jeune économiste de France

Le Monde et le Cercle des économistes remettront le lundi 5 juin le Prix du meilleur jeune économiste de France. Ce prix, dont ce sera la première édition, est destiné à récompenser un économiste de moins de quarante ans dont les travaux se distinguent tant par leur originalité et leur qualité que par leur souci d'aider à résoudre les problèmes concrets de l'économie mondiale. Le jury est composé

de journalistes du « Monde Economie » et de membres du Cercle des économistes.

Le Cercle, créé en 1992, regroupe vingt-cinq économistes universitaires dont plusieurs sont membres du Conseil d'analyse économique auprès du premier ministre.

Le dossier du « Monde Economie » qui paraîtra le 5 juin (daté du 6) sera consacré à cet événement et présentera les travaux du lauréat.

CERAM SOPHIA ANTIPOLIS
GRANDE ECOLE DE MANAGEMENT

Une première européenne !

Winning by Design!

Le Design, avantage concurrentiel pour réussir dans la nouvelle économie

Workshop
Interface Design Management

le 9 juin 2000
au CERAM Sophia Antipolis

Inscriptions :
Tél : 04 93 95 45 88
E-mail : lyvie.gueret-talon@ceram.fr

www.ceram.edu L'école de demain

- Masters of Science
- Mastères Spécialisés
- Theseus MBA

CERAM SOPHIA ANTIPOLIS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR

Un partenariat

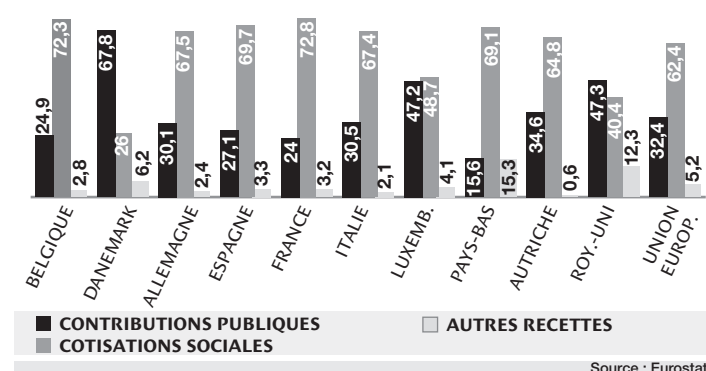
CERAM Sophia Antipolis - EURECOM - DOMUS ACADEMY
Management - Technologie - Créativité

LE MONDE INTERACTIF
avec Le Monde
DATÉ MERCREDI

EUROPE

Qui finance la protection sociale?

Ventilation des recettes (1997) en pourcentage du total



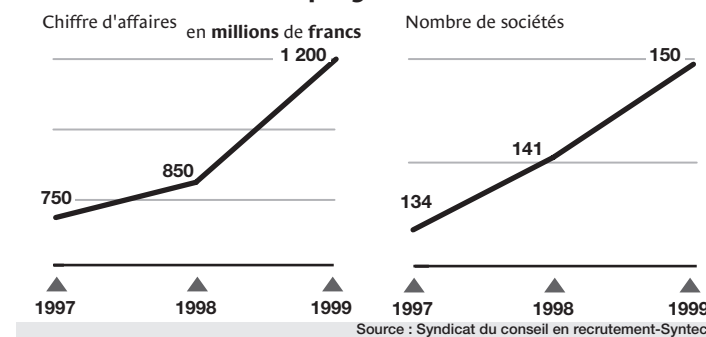
● **AU SEIN DE L'UNION** européenne, la principale source de financement de la protection sociale tient aux cotisations sociales (62,4 % des recettes) versées par les employeurs et les « personnes protégées » pour reprendre l'expression des statisticiens, qui regroupent dans cet ensemble les salariés, les travailleurs indépendants et les retraités.

● **CETTE MOYENNE** européenne occulte les différences importantes entre Etats-membres concernant la structure du financement.

● **LA FRANCE**, la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie sont bien dans un schéma où les cotisations sociales contribuent à plus de 65 % au financement des dépenses de protection sociale ; alors qu'au Danemark, en Irlande et en Norvège le système est essentiellement pris en charge par les impôts.

FLASH SYNTEC / « LE MONDE »

Une activité en forte progression



● **LE CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL** des 150 adhérents du syndicat du conseil en recrutement/Syntec s'est élevé en 1999 à 1,2 milliard de francs, soit une progression de 60 % sur deux ans. Ces bons résultats s'expliquent évidemment par une conjoncture très positive et par l'augmentation du nombre des adhérents.

● **LE CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN** par adhérent est de 8 millions de francs. Ce résultat traduit la grande disparité des adhérents, qui se partagent entre des structures « personnelles », qui ne comptent qu'un ou deux consultants, et les structures internationales, qui en emploient plusieurs dizaines.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

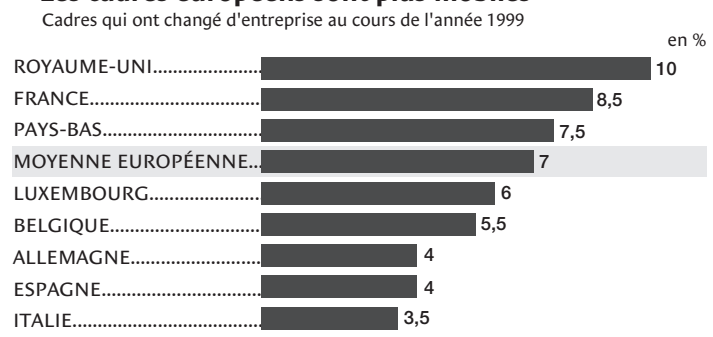
	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	- 0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	- 0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1998 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	61	59	65 (1999)	53	52 (1999)	60 (1999)	53 (1999)	71 (1999)	68	64	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	48	45	48 (1999)	40	43 (1999)	47 (1999)	38 (1999)	50 (1999)	56	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)	40,5	39,7	40,1	38,6	40,7	39,6	38,5	39	44	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1999	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	1 ^{er} trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim. 98	
	+ 2,8	+ 2,4	+ 2,2	+ 2,6	+ 2,2	+ 3,1	+ 0,5	+ 3,2	+ 5	+ 4,9	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE FÉVRIER 2000 (en %)							janv. 00	janv. 00	déc. 99		
Hommes + femmes....	8,8	9,5	8,4	8,6	15,2	10,4	11,2	2,8	6	4,1	4,9
Moins de 25 ans.....	16,8	17,9	8,9	23,4	28,4	21,5	31,8	5,2	12,9	9,8	8,9
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1998 (en %)	49	52	52 (1999)	76	46 (1999)	39 (1999)	62 (1999)	44 (1999)	42	8	N. D.

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	18,9 % (mars)	- 3,4
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	36,3 % (mars)	- 1,9
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	892	- 1,5 %*
INTÉRIM.....	446	+ 8,2 %*
APPRENTIS.....	276	+ 7,3 %*
CONTRATS AIDÉS.....	424	+ 4,4 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	6 933 (janv.)	+ 2,7 %*
Hommes.....	8 614 (janv.)	+ 0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire.....	40,72 (oct.)	+ 1,2 %
Mensuel.....	6 882 (oct.)	+ 1,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)	1 137,4 (juin)**	+ 2,3 %***

FLASH APEC / « LE MONDE »

Les cadres européens sont plus mobiles



● **EN 1999**, la mobilité des cadres s'est renforcée dans tous les pays d'Europe, excepté en Allemagne et en Italie, où elle est restée stable. La France, qui occupait en 1998 la quatrième position avec un taux égal à la moyenne (5,5 % des cadres de l'Hexagone avaient changé d'entreprise au cours de l'année), est passée au deuxième rang grâce à un taux de 8,5 %.

● **DANS LES PAYS** où la mobilité est la plus faible, le recours à la promotion interne est plus développé. C'est particulièrement le cas outre-Rhin. Si la mobilité stagne en Allemagne et en Italie, elle progresse légèrement en Espagne (+ 1 point entre 1998 et 1999).

AGENDA

● **ÉCONOMIE SOLIDAIRE.** La délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale présentera le 5 juin, à Paris, en présence de plusieurs ministres, la synthèse des consultations régionales qu'elle a organisées de février à avril. Renseignements : 01-41-49-04-02.

● **SANTÉ AU TRAVAIL.** Le « principe de précaution », qui a récemment fait irruption dans les politiques de santé publique (affaire de la « vache folle », notamment), semble en revanche peu pris en compte dans le domaine de la santé au travail. L'Université européenne du travail organise une conférence sur ce thème le 13 juin, à Paris, animée par André Cicollela, chercheur en toxicologie. Renseignements : aduet@club-internet.fr ; 01-45-92-69-81.

La micro-Silicon Valley qui jouxte Les Ulis n'a donné un emploi ni à Tariq ni à Adama

Une fois franchie la vallée de Chevreuse, la voie autoroutière 118 qui file vers Orléans et Chartres sépare deux univers. A l'est, s'étend sur 250 hectares le Parc d'activités tertiaires de Courtabœuf, le plus vaste de France, où 900 sociétés bourrées de matière grise emploient 20 000 salariés sur le territoire des communes des Ulis, de Villebon et de Villejust. Dans cette sorte de micro-Silicon Valley, on trouve le gotha de la technologie : Apple, GlaxoWellcome, Hewlett-Packard ou Microsoft.

A l'ouest se dressent les grands ensembles des Ulis. Cette ancienne ZUP devenue commune de plein exercice en 1977 affiche un urbanisme plutôt intelligent pour ses 28 000 habitants. Malheureusement le mal des banlieues a sévi ici aussi ; chômage, exclusion, phénomène de bandes juvéniles et trafics de drogue ont pourri la vie des habitants des cités des Daumières, de la Parisienne ou des Amonts. Ce n'est pas Mantes-la-Jolie ou les Minguettes mais, certains soirs, cela y ressemble un peu.

CAFÉ GRATUIT

Quelques kilomètres et des années-lumière séparent Marie-Noëlle de Tariq ou d'Adama. Ils ont à peu près le même âge : trente et un ans pour elle, trente-trois ans et vingt ans pour eux. Elle travaille comme assistante depuis huit ans chez Microsoft. Personne n'y gagne moins de 10 000 francs par mois. 90 % d'ingénieurs et de cadres composent cette filiale de 750 salariés de la firme de Bill Gates. Tout est bien huilé, la hiérarchie des salaires comme la cohabitation avec une quarantaine de collègues étrangers, le tutoiement généralisé comme le café gratuit. Les « Microsoftees », autrement dit les salariés de Microsoft, peuvent revoir sur intranet la conférence d'un expert à laquelle ils n'ont pas pu assister, proposer leurs dates de vacances ou surveiller le cours de l'action Microsoft.

Jeunes et moins jeunes des grands ensembles postulent auprès des entreprises high-tech, mais ces candidatures sont rarement bien accueillies

Marie-Noëlle vient de réaliser une année de stock-options et cela lui a rapporté plus d'un million de francs (0,15 million d'euros).

Gérald Grau, directeur des ressources humaines de Microsoft France, a bien quelques soucis : « Mes préoccupations ne concernent pas les rémunérations, dit-il, mais plutôt comment attirer et retenir les bac + 4 ou 5, les ingénieurs de haute technologie et les commerciaux spécialisés, qu'il est difficile de trouver depuis un an et demi ; nous ne recrutons pas assez vite les informaticiens dont nous avons besoin. »

La « galère » habite aux portes de cette oasis. Aux Ulis, Tariq prétend qu'il parle français, mais c'est à moitié vrai. Il était programmeur au Pakistan mais dans des langages obsolètes. Il a rédigé une lettre de motivation pour les entreprises du Parc de Courtabœuf avec l'aide du pôle cyberemploi de la ville ; voilà six mois qu'il attend une réponse.

Adama est français, mais d'origine africaine. Il a en poche un CAP de cordonnier. Il a été reçu par une entreprise installée dans le Parc pour un entretien d'embauche comme préparateur de commandes. Il n'a jamais reçu de réponse.

Jean-Jacques est un autre cas : il a cinquante-cinq ans. Il a roulé sa bosse ; peintre en bâtiment, puis bistrot et commerçant, le voici aujourd'hui sur le carreau. Quand il

se rend dans les entreprises du Parc, on lui répond qu'on recherche une étudiante. Il voit réapparaître les offres d'emploi pour lesquelles il a envoyé un curriculum vitae demeuré sans réponse.

« J'ai d'abord cru que Courtabœuf représentait un gisement d'emplois pour les Ulisiens, raconte Chantal Lavigne, responsable emploi-insertion de la ville. Mais nos populations ont de trop faibles niveaux pour les profils des postes proposés. Beaucoup sont titulaires d'un CAP, d'un BEP ou sans aucun diplôme alors que, avec la crise, certaines entreprises voulaient des bac + 2 rien que pour coller des étiquettes... D'autres demandaient le mouton à cinq pattes, c'est-à-dire une secrétaire polyvalente capable d'assurer l'accueil, le standard, la comptabilité tout en parlant couramment anglais, alors que nous recevons des femmes quadragénaires sans qualification et n'ayant pas ou peu travaillé à cause de leurs enfants ! Les cadres, qui ont représenté jusqu'à 34 % des demandeurs d'emploi, étaient jugés trop vieux et trop chers. Mais, depuis deux mois, les entreprises se font moins exigeantes sous l'effet de la reprise ; les temps partiels et les contrats emploi-solidarité se changent en contrats à durée déterminée et même indéterminée. En octobre 1998, nous déplorions un taux de chômage de 11,47 % ; nous sommes revenus à 9,05 % »

Jean-Paul Doyer, chargé de mission et détaché du plan d'insertion par l'économique, confirme : « Je trouvais des offres d'emplois en provenance de Courtabœuf, mais je n'avais pas les candidats à mettre en face. De plus, les personnes faiblement qualifiées sont peu mobiles. Notre population n'a pas toujours le permis de conduire et les bus qui desservent le Parc de Courtabœuf sont rares en dehors des heures de pointe. Mais cela commence à aller mieux : nous recevons des offres dans le magasinage, le gardiennage, le nettoyage et le jardinage. »

Car c'est par la petite porte des

services peu qualifiés que les chômeurs peuvent se rapprocher des vedettes de la high-tech, comme le prouve la proposition faite à une douzaine de demandeurs d'emploi des Ulis par Daniel Fleury, directeur de l'association d'insertion Motiv'Services : « A partir du 1^{er} juin, dans la zone de Courtabœuf, j'ai besoin d'hommes et de femmes pour laver l'intérieur et l'extérieur des voitures des salariés des entreprises. Prix de la prestation : 130 francs. C'est une clientèle exigeante, mais qui peut, si elle est satisfaite, être fidélisée et arrondir la rémunération par des pourboires. Votre tenue doit être "nickel" et vous recevrez trois "changes" par semaine. Nous vous aiderons à résoudre vos problèmes de santé, de surendettement ou de démarches administratives. » Rémunération brute : 6 800 francs pour les techniciens ; 7 920 francs pour leurs encadrants, plus les primes en fonction des objectifs atteints. Durée du travail : 35 heures par semaine, dont un samedi sur deux. Contrat : un CDD d'un an renouvelable jusqu'à trois ans pour les techniciens, un CDI pour les encadrants.

« Mon job est de vous aider à vous remettre en situation d'employabilité et à vous former ; pas de vous faire laver des voitures à vie, conclut M. Fleury. Le but est que vous repreniez confiance en vous, pour trouver un emploi ailleurs. » Tariq et Adama approuvent de la tête, mais l'inanité de leur quête les a tellement frustrés...

Alain Faujas

ESSEC

PROGRAMME DOCTORAL

A l'Essec, les professeurs forment aussi les professeurs de demain...

Le Programme Doctoral ESSEC, 25 ans de collaboration avec l'Université pour former des professeurs et chercheurs de haut niveau.

Le Programme Doctoral ESSEC, c'est l'occasion de bénéficier de séminaires de haut niveau et d'un encadrement par des professeurs de renommée internationale.

C'est aussi la possibilité de participer activement à des conférences et congrès de renommée internationale.

Deux modes de recrutement existent :

- Après l'obtention d'un DEA en Sciences de Gestion ou Economie.
- Ou à l'entrée d'un des trois DEA partenaires (DEA en Sciences de Gestion de l'Université d'Aix-Marseille III, DEA Gestion et Dynamique des Organisations de l'Université de Nanterre, DEA en Probabilités et Applications en Finance de l'Université de Jussieu) ou d'un autre DEA en Sciences de Gestion ou Economie. (diplôme requis : 2^e Cycle ou grande école d'ingénieur ou de gestion).

Possibilités de bourses de recherche significatives

Date limite de candidature : 15 juin 2000
Contact : Marie-Pierre Dorméval 01.34.43.30.85

ESSEC www.essec.fr
ACTING FIRST Dormeval@essec.fr

Première business school européenne accréditée par l'AACSB - The International Association for Management Education

ESSEC BUSINESS SCHOOL, ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ASSOCIATION LOI 1901 AFFILIÉE À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VERSAILLES VAL D'OISE - YVELINES

Chaque lundi

LE MONDE ECONOMIE

avec **Le Monde**

DATÉ MARDI

VIE DES ORGANISATIONS

par Jean-Pierre Le Goff

Evaluation et manipulation

Les managers affichent souvent une éthique de la bonne intention : ils considèrent que leurs fins sont bonnes et que leurs outils ne sont que des moyens pour les atteindre. *A priori*, il n'y a pas forcément à suspecter leur bonne foi. Parmi les directeurs des ressources humaines et les spécialistes du management n'existe, pas plus qu'ailleurs, une volonté manipulatrice et perverse. Mais ce couplage entre une éthique de la bonne intention et de la « boîte à outils » est en fait typique d'une approche du management qui permet de rejeter toute interrogation critique en la considérant, d'emblée, comme étant hors de propos.

L'examen des outils managériaux montre en fait que ceux-ci vont bien au-delà de la dimension pratique dont ils se réclament. Ils mettent en œuvre des notions confuses et un jargon pseudo-savant qui déconcertent le néophyte. Dans les différents outils portant sur les compétences dénommés « évaluation », « audit », « bilan », « profil », « portefeuille »..., on retrouve la trilogie du « savoir », « savoir-faire » et « savoir-être ». Chacune de ces trois grandes catégories donne lieu à des définitions alambiquées et étale une liste d'items de « compétences » de toute nature : « techniques », « organisationnelles », « relationnelles », « polyfonctionnelles », « transversales »... qui se renvoient les unes aux autres dans une logomachie qui embrouille le sens commun.

Par-delà cette confusion, les outils d'évaluation des compétences individuelles véhiculent une conception de l'activité de

travail qui ne va nullement de soi. Celle-ci est appréhendée en termes de mécanismes et de comportements élémentaires que l'on décompose à l'extrême et instrumentalise en vue d'objectifs à atteindre. Découpée et mise à plat en termes de compétences parcelisées, codifiées dans de multiples catégories et schémas, l'activité professionnelle est réduite à une pure machinerie fonctionnelle qu'on prétend maîtriser et perfectionner en vue d'en améliorer les performances. A travers la longue liste des « compétences » déclinée par les outils d'évaluation, est mis en avant un modèle de la performance individuelle qui ne souffrirait d'aucun défaut. Et aucune part de l'individu ne devrait échapper à l'engagement dans le travail : la notion fourre-tout de « savoir-être » permet d'intégrer des comportements antérieurement considérés comme relevant de la sphère privée ou de libres activités sociales. Ce ne sont pas seulement l'autonomie et la responsabilité, transformées paradoxalement en normes qu'on prétend évaluer, mais, dans certains outils, le courage, la franchise, voire l'adhésion à l'entreprise...

La démarche induite par ces outils d'évaluation est, de plus, particulièrement insidieuse. En mettant hors champ les conditions et les rapports sociaux, en plaçant l'individu dans un face-à-face avec lui-même, cette évaluation tend à rendre l'individu responsable de l'état de ses compétences, de sa situation sociale et professionnelle, et de son propre avenir. Et quand l'évaluation se veut « auto-évaluation », cette logique est poussée à son comble. A partir de cette évaluation, les individus (tout particulièrement ceux qui connaissent le plus de difficultés, les plus défavorisés et les plus faibles) sont censés pouvoir (ou devoir) construire leur propre projet de formation leur permettant d'acquérir les compétences qui leur font défaut, avec l'aide d'un spécialiste qui se présente sous les traits du conseil et de l'accompagnement.

Un outil d'assistance à l'élaboration de bilans de compétences et de comportement, mis à la disposition de ses centres par la direction de la distribution d'EDF-GDF en 1997, nous paraît particulièrement révélateur de cette logique. Du doux nom de « PerformanSe », il se présente tout bonnement sous la forme d'un « système expert produisant la description de la personnalité d'un individu à partir de son auto-évaluation ou de l'observation de tiers ». L'utilisateur répond à un questionnaire de soixante-dix items et l'outil fournit une description de sa personnalité, incluant qualités personnelles, compétences relationnelles, capacité de s'investir, sens de l'organisation... La référence scientifique vient ici légitimer ces incroyables prétentions : « Une arborescence complexe du logiciel ainsi qu'un travail fouillé co-produit par le CNRS et un groupe de psychologues du comportement conduit à sélectionner les éléments de personnalité parmi les 3 800 pages de traits de caractère mémorisés par l'outil. » Peut-on aller plus loin dans le fantasme de la maîtrise et de la transparence développée par ces bricoleurs du comportement ? Ce ne sont pas seulement les conditions dans lesquelles l'activité de travail s'exerce qui ne sont plus prises en considération, mais l'expérience humaine qu'elle constitue, la trame des rapports humains qui lui est inhérente. Ce n'est pas la nécessité de rationaliser le travail qui est en question, mais la déshumanisation qu'elle implique quand cette rationalisation prétend s'affranchir de l'expérience commune dans laquelle elle s'intègre. L'appréciation du travail effectué est inséparable de la pratique globale en situation qui demeure la référence centrale, et rien ne saurait prétendre se substituer à l'observation directe et aux échanges fréquents face aux problèmes rencontrés dans la pratique.

Cette dimension essentielle du travail demeure l'arrière-fond que les multiples analyses du travail et les bilans de compétences ne sauraient faire oublier, sauf à verser dans une sorte de folie rationnelle. En mettant hors champ cette expérience à partir d'une approche qui se veut purement technicienne, on rend le travail « insensé » et, comme tel, apte à toutes les manipulations.

Le travail n'est pas une simple affaire de compétences ou d'activité cognitive, il n'est pas seulement un processus à rationaliser, il est aussi un monde dans lequel les individus se confrontent aux limites du possible, entrent en coopération et en conflit, acquièrent des habitudes et des valeurs qui sont constitutives de leur identité. Ce monde-là, il est nécessaire de le connaître sans pour autant prétendre s'en rendre maître et le manipuler.

Jean-Pierre Le Goff est sociologue au laboratoire Georges-Friedman (Paris I-CNRS)

L'Etat sommé d'adopter un vrai comportement d'actionnaire

Avec l'ouverture à la concurrence, l'Etat doit désormais se comporter comme un véritable actionnaire vis-à-vis des entreprises de service public que sont EDF, GDF, la SNCF ou La Poste. Il n'a désormais plus le choix, sauf à hypothéquer l'avenir de ces entreprises. Cette exigence suppose non seulement de confier à des instances autonomes la régulation de ces secteurs, mais aussi de faire profondément évoluer le mode de gestion des ex-monopoles, estime le groupe de travail du Commissariat du Plan présidé par Jean Bergougnoux qui vient de publier un rapport sur les « Services publics en réseau : perspectives de concurrence et nouvelles régulations ».

Dans la conception française du service public, l'Etat est tour à tour régulateur, prescripteur, porteur de stratégies nationales, garant des grands équilibres socio-économiques et enfin actionnaire. Une « confusion des genres » qui, pour Jean Bergougnoux, entrave lourdement le pilotage à moyen et long terme des entreprises. « Les débats au sein du conseil d'administration sont souvent vidés de leur sens et déviés de leurs fonctions premières qui est de surveiller les risques auxquels est exposée l'entreprise et d'évaluer ses enjeux stratégiques. Les administrateurs représentant l'Etat défendent en effet chacun les objectifs des politiques dont ils ont la charge. Or ces objectifs sont contradictoires et ne coïncident généralement pas avec les intérêts de l'entreprise. A charge pour la direction de tenter tant bien que mal de faire la synthèse », explique-t-il, pour avoir été confronté au problème lorsqu'il fut directeur général d'EDF et président de la SNCF.

La procédure des contrats de plan ou d'objectifs, instituée dans les années 1970, a certes progressivement permis de clarifier et de mieux concilier les attentes de

Le rapport réalisé sous la direction de Jean Bergougnoux sur les entreprises de service public plaide pour une modification du fonctionnement de leur conseil d'administration

l'Etat-actionnaire et les enjeux économiques des entreprises. Mais, pour salubre qu'il soit, cet exercice se révèle encore insuffisant. « Les représentants de l'Etat-actionnaire doivent désormais pleinement se sentir responsables de l'entreprise qu'ils contrôlent. Les nouvelles règles du jeu leur imposent de raisonner dans une logique centrée sur sa réussite », insiste Jean Bergougnoux.

Les auteurs du rapport se félicitent unanimement des efforts de formation entrepris par les pouvoirs publics depuis trois ans pour renforcer les compétences de ses administrateurs. Mais, au-delà de

cette formation, ils plaident en faveur d'une modification profonde du fonctionnement même de ces conseils. Il leur paraît ainsi décisif de généraliser dans les entreprises de service public, à l'instar du privé, la mise en place de comités spécialisés (comité d'audit, de rémunération, de sélection, de stratégie), afin que puissent être expertisés en groupe restreint certains dossiers difficiles, et ce en toute indépendance du management des entreprises. Ce qui permettrait ensuite de favoriser, au sein du conseil, un dialogue approfondi.

De même, il faudrait assurer aux personnalités qualifiées présentes au conseil d'administration une réelle indépendance et pour cela en modifier le mode de nomination en le confiant à un comité de sélection qui présenterait au conseil une liste de candidats et motiverait ses choix. Or, aujourd'hui, les pouvoirs publics interviennent directement non seulement dans la nomination du président de l'entreprise et des membres représentant l'Etat, mais également dans celle des personnalités qualifiées, soit au total les deux tiers des effectifs du conseil... « Il ne s'agit pas d'enlever à l'Etat ses prérogatives d'actionnaire, mais d'introduire un regard extérieur sur

les décisions et de favoriser la franchise des échanges au sein du conseil, relève Jean Bergougnoux. Renforcer le poids et le rôle de ces personnalités qualifiées est sans doute, tant que l'Etat reste l'unique actionnaire, la seule manière de sortir des relations bilatérales souvent bloquées entre l'entreprise et l'Etat et d'inciter ce dernier à jouer véritablement son rôle d'actionnaire », estime-t-il.

Ces aménagements visent ni plus ni moins à rapprocher le management des entreprises publiques de celui des sociétés de droit commun. Suffiront-ils néanmoins à faire de l'Etat un actionnaire comme les autres ? Jean Bergougnoux ne cache pas que les opinions restent encore très divisées sur ce sujet, certains plaçant en faveur d'une ouverture du capital, seul moyen à même, à leurs yeux, de faire vraiment évoluer l'entreprise vers un mode de gouvernance industrielle. Le seul exemple existant à l'heure actuelle est celui de France Télécom. Si le groupe de travail s'est interdit de trancher ce débat, il n'en souligne pas moins dans sa conclusion les changements « considérables » qui sont intervenus dans le management de cet opérateur, à la suite de l'entrée dans son capital d'actionnaires privés.

« C'est moins la présence en tant que telle d'actionnaires privés que la sanction du marché qui semble décisive, relève toutefois Jean Bergougnoux. Le conseil d'administration est en effet appelé à débattre des choix industriels et de leur impact sur le cours de l'action. » La relation entre l'actionnaire public et le management de l'entreprise, lequel adopte rapidement des habitudes de travail proches des sociétés du secteur concurrentiel, s'en trouve dès lors profondément modifiée. Puisque figurent désormais au cœur de cette relation les enjeux stratégiques de l'entreprise.

Laetitia Van Eeckhout

Articuler bonne gestion et intérêt général

Faire acquérir aux représentants de l'Etat au sein des entreprises publiques les compétences nécessaires pour assurer pleinement leur rôle d'administrateur, c'est bien. Encore faut-il, précisent les auteurs du rapport Bergougnoux, qu'ils puissent opérer dans un cadre clairement défini : « Il devient nécessaire d'explicitier, de manière externe à l'entreprise, les objectifs d'intérêt général que poursuit l'Etat : à l'entreprise ensuite d'optimiser sa gestion dans le cadre des obligations qui lui sont assignées. » Les administrateurs doivent donc être associés à la décision de politique publique prise en amont, afin d'être en mesure de l'articuler avec l'intérêt de l'entreprise. Mais, insistent les auteurs, « l'identification des contradictions potentielles entre l'intérêt général et l'intérêt social de l'entreprise et leur traduction en termes de coût et de charge pour cette dernière sont indispensables pour conforter la position de ces administrateurs ».

Quand les hauts fonctionnaires s'ouvrent à la gouvernance d'entreprise

Les déboires du Crédit lyonnais auront au moins eu un mérite : faire prendre conscience à l'Etat qu'il fallait repenser son rôle d'actionnaire. Dont acte : depuis 1998, le ministère des finances propose aux fonctionnaires membres de conseils d'administration d'entreprise un cycle de formation spécifique. L'objectif ? Sensibiliser ces personnes à leur mission d'administrateur pour qu'ils s'en emparent pleinement.

Se déroulant sur trois jours et suivi le cas échéant d'une session d'approfondissement à la carte, ce cycle vise à leur permettre de bien maîtriser le cadre juridique de leur fonction, depuis les droits et devoirs d'un administrateur jusqu'aux divers moyens de contrôle qui s'exercent sur les entreprises. Il s'agit aussi de leur expliquer les règles comptables, les pratiques sociales, et de les sensibiliser aux nouvelles données économiques, éthiques, environnementales, auxquelles tout établissement est aujourd'hui confronté. Ils se familiarisent enfin avec les pratiques de gouvernement d'entreprise qui se développent aujourd'hui dans le secteur privé et qui pourraient être transposables au secteur public.

POSER DES QUESTIONS

« Il s'agit de leur faire prendre conscience que le conseil d'administration n'est pas qu'une simple chambre d'enregistrement mais un « stratège ». Que leur rôle ne consiste pas à approuver passivement des comptes et des décisions, mais à poser des questions. Et pour cela, il faut qu'ils comprennent les enjeux qu'il y a derrière », explique Philippe Peuch-Lestrade, consultant associé d'Arthur Andersen, cabinet à qui a été confiée l'animation de ce cursus.

Cette formation s'adresse aux administrateurs d'établissements publics où l'Etat est le seul actionnaire comme à ceux d'entreprises privées où il détient des participations. Aussi, s'adressant initiale-

Bercy propose une formation au rôle de « stratège »

ment aux seuls fonctionnaires des finances, cette formation a-t-elle été étendue à ceux de l'équipement et de la défense, et devrait d'ici l'année prochaine concerner l'ensemble des ministères. « L'idée est de réunir au sein d'une même

session des fonctionnaires venant d'horizons divers et intervenant dans différents types d'établissements, afin de favoriser et enrichir les échanges », souligne-t-on au service des participations de la direction du Trésor, qui a lancé cette formation.

« La mise en place de cette formation n'est pas motivée par la seule mise en cause des administrateurs de l'Etat, tient à souligner Jean-Louis Girodolle, conseiller technique chargé des participa-

tions de l'Etat au cabinet de Laurent Fabius. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre des réflexions développées depuis quelques années sur la gouvernance d'entreprise. Réflexions auxquelles l'Etat s'intéresse, conscient qu'il lui faut, lui aussi, s'adapter aux nouvelles données économiques. » Le projet de loi sur les nouvelles régulations économiques traduit d'ailleurs cette préoccupation.

L. V. E.

les 4 et 5 juin 2000 Espace Champerret entrée gratuite

Place de la Porte-Champerret, 75017 Paris, 4 juin de 11 h à 23 h et 5 juin de 11 h à 20 h

Israël Mode d'emploi

S'y installer Immobilier
Investir Etudier Communiquer
Travailler
High-Tech www.hit@ch-aliyah.com

AGENCE JUIVE POUR ISRAEL
www.col.fr/agencejuive

ICUBE
Salon Israélien de l'Immobilier et de l'Investissement
www.icube.co.il

En partenariat avec **ELTZALTA**

une envie irrésistible d'aller plus loin!